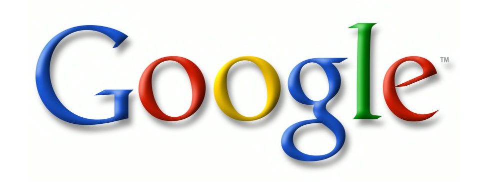




VIE

ET

MÉMOIRES

DE

SCIPION DE RICCI,

ÉVÊQUE DE PISTOIE ET PRATO.

VIE

ET MÉMOIRES

DE

SCIPION DE RICCI,

ÉVÊQUE DE PISTOIE ET PRATO,

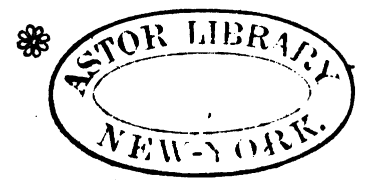
RÉFORMATEUR DU CATHOLICISME EN TOSCANE, SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD;

Composés sur les manuscrits autographes de ce prélat et d'autres personnages célèbres du siècle dernier, et suivis de pièces justificatives, tirées des archives de M. le commandeur Lapo de Ricci, à Florence.

PAR DE POTTER.



Tome Troisième.



PARIS

IMPRIMERIE DE J. TASTU,

RUE DE VAUGIRARD, Nº 36.



1826



« Quand une nation, par la force de l'habitude, a servilement soumis son in-
» telligence à l'autorité des prêtres et des grands, elle cesse de réfléchir et perd
» tout désir de s'éclairer. S'abandonnant peu à peu comme à un sommeil lé-
» thargique, elle-même se ferme à jamais la voie pour sortir de cet état de
» torpeur. Le clergé et la noblesse profitent habilement de son ignorance et
» de son inertie ; et, au moyen des petites séductions qu'ils savent lui présenter
» à propos, ils la guident sans peine à leur gré et selon les vues de leurs in-
» térêts. On voit alors que ces deux classes, quoiqu'elles soient toujours ri-
» vales entre elles et jalouses l'une de l'autre quand il s'agit de dominer, ne
» manquent pas cependant de se liguer fortement, chaque fois qu'il faut com-
» battre ceux qui menacent leurs privilèges, et qui travaillent à rompre l'en-
» chantement de leur pouvoir, pour améliorer le sort du peuple. »

*Mémoires MS. de l'*Évêque Ricci*, écrits par lui-même*, partie 4, f° 10 (voyez tome Ier).



VIE
DE
SCIPION DE RICCI,
ÉVÊQUE DE PISTOIE ET PRATO,
ET RÉFORMATEUR DU CATHOLICISME EN TOSCANE, SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD.

CHAPITRE LXV.

RICCI CITÉ A ROME. — BULLE *Auctorem fidei.* — PERSÉCUTIONS DU FANATISME CONTRE RICCI. — LES TRAITÉS ENTRE LE GRAND-DUC ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE REMETTENT EN CRÉDIT LES RÉFORMES LÉOPOLDINES.

Tandis que les conquêtes des armées françaises menaçaient l'existence de la monarchie temporelle du pape, le ministère espagnol menaçait son despotisme spirituel, par des mesures favorables aux nouvelles idées de réforme, ou du moins en ne mettant aucun obstacle aux entreprises de ceux qui agissaient dans le sens des modernes novateurs religieux. Entre autres sujets de plaintes, le nonce papal en Espagne annonça défini-

tivement à sa cour, vers cette époque, la prochaine publication d'une traduction espagnole des actes du concile de Pistoie, publication que désormais il n'avait plus aucun moyen d'entraver. La cour de Rome, toujours fidèle à ses anciennes ruses, crut qu'il fallait opérer une diversion par laquelle elle espérait occuper les esprits et détourner le gouvernement du projet de lui nuire. Elle ordonna un dernier examen de ce même concile de Pistoie, dans l'intention de le faire immédiatement après suivre d'une condamnation formelle à laquelle rien ne semblait plus pouvoir s'opposer.

En effet, dans le mois d'avril de l'année 1794, Ricci reçut une lettre du cardinal-secrétaire d'état Zelada, qui lui annonçait que le pape voulait bien se montrer clément envers lui, jusqu'au point de le citer à comparaître à Rome, où l'on écouterait sa défense, avant de lancer contre lui la redoutable bulle.

Ricci se hâta de communiquer cette pièce à Ferdinand. Il y joignit un mémoire, dans lequel il rappela en peu de mots tout ce qui s'était passé, et mit au grand jour l'irrégularité de la conduite du Saint-Siége qui se jouait des lois ecclésiastiques et des canons, et son manque de foi qui lui faisait violer toutes les promesses qu'il avait faites à Léopold et au grand-duc régnant lui-même.

Ferdinand voulait la paix et le silence sur des choses si propres à réveiller les troubles et à

échauffer de nouveau les esprits. Il sut résister à toutes les instigations du nonce pontifical qui ne négligeait rien, au nom de sa cour, pour livrer enfin le prélat en personne aux fureurs de la vengeance religieuse. Mais, d'un autre côté, il craignit lui-même de provoquer cette redoutable vengeance, et il fut défendu à Ricci de répondre au pape, comme il aurait voulu le faire et comme le cas l'exigeait. Cet évêque dut se contenter de convenir avec le secrétaire des droits de la couronne, d'une formule de lettre que le grand-duc approuva, et dont le contenu n'était capable, ni d'intimider la cour sacerdotale, ni de la faire rougir. Il ne fut permis à Ricci de motiver son refus de se rendre à Rome que sur le mauvais état de sa santé; il lui fut enjoint de protester de tout son dévouement au Saint-Siége, et de la rectitude de ses intentions dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Enfin, il reçut ordre d'insinuer qu'on aurait fort bien pu ne plus s'occuper du synode de Pistoie, dont la condamnation devenait entièrement inutile, puisqu'il n'était plus en vigueur nulle part, même dans le diocèse où il avait été tenu, et où le nouvel évêque Falchi n'avait eu aucune peine à l'abolir tacitement par le fait, et à le faire oublier [1].

Huit ans s'étaient déjà écoulés depuis la célè-

[1] *Ibid.* p. 345-350. — *Idem*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 100 et 102 et suiv.

bration du concile de Pistoie, qui n'avait pas pu obtenir chez des peuples encore enfans et embarrassés dans tous les liens des préjugés et de l'ignorance, ce succès d'opinion générale, qui seul donne aux paroles et aux opérations des hommes quelque influence sur les événemens du monde. On pourrait donc croire que Rome n'était poussée dans son acharnement contre les décisions d'une assemblée sans résultat, que par le désir de vexer les adversaires de ses prétentions orgueilleuses, si les résolutions du gouvernement espagnol n'avaient exigé un prompt remède (64). Le projet était d'y prendre les actes du synode de Ricci pour base des opérations réformatrices qu'on méditait; et c'était dans ce but qu'on voulait, au moyen de la publication, leur donner peu à peu la popularité qui assure le succès et le rend durable. Rome sut parer le coup : l'assurance que le pape fit donner à son nonce en Espagne de la prochaine condamnation de l'assemblée de Pistoie, suffit pour arrêter l'impression projetée. Sans lui répondre davantage, la cour pontificale prépara sa sentence contre l'évêque Ricci, dans les ténèbres et le silence; elle entretint l'agitation des esprits par quelques calomnies lancées à propos, sur ces entrefaites, pour mieux réussir à perdre irrévocablement le prélat, à qui elle allait porter le dernier coup. Enfin, le 28 août 1794, jour de la fête de saint Augustin, parut à Rome la fameuse bulle *Aucto-*

rem fidei, qui renouvela dans la suite tous les scandales et tous les troubles des anciennes disputes théologiques [1].

Aucun des articles de cette bulle n'avait été communiqué à Ricci, quoique le pape eût solennellement donné sa parole au feu grand-duc Léopold, de ne pas négliger cet acte de convenance et de justice : la cour de Rome n'en avait rien mandé à Pistoie, dont l'ancien clergé aurait pu cependant, aussi-bien que l'ex-évêque, fournir des éclaircissemens indispensables pour qui ne voulait pas terminer ce procès important à l'insu des parties intéressées. Le prélat condamné, sans que toutefois Rome lui eût intimé sa condamnation, envoya lui-même la bulle au grand-duc, à qui le Saint-Siége n'avait également rien fait parvenir à ce sujet : il lui fit part de l'intention qu'il avait de ne point répondre à ce qu'il était censé ne pas connaître, à moins qu'un ordre du gouvernement ne l'y forçât. Ferdinand approuva la conduite de Ricci, et fit défendre la bulle *Auctorem fidei* dans tous ses états de Toscane, où l'on ne put, ni la publier, ni la réimprimer, ni même la vendre. Cela n'empêcha pas le nonce pontifical de faire remettre cette pièce à tous les évêques toscans, et de la répandre clandestinement parmi le peuple.

[1] *Ibid.* p. 107. — *Idem.*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 351.

Elle fut bien loin de produire, pour le moment, l'effet que la cour de Rome avait attendu. Les progrès de la révolution française chez tous les peuples excitaient un intérêt trop vif et trop général, pour qu'on pût s'occuper d'une querelle de prêtres. Les gouvernemens, devenus attentifs au grand changement qui se préparait dans les idées et dans les choses, sentirent que les anathèmes pontificaux, incapables à cette époque d'opérer aucun bien, même à ne prendre ce mot que dans sa signification ministérielle de *conservation de tous les vieux abus*, pouvaient faire beaucoup de mal, en exaspérant de plus en plus les esprits. Aussi, chercha-t-on de toutes parts à étouffer dès sa naissance ce nouveau brandon de discorde: la bulle *Auctorem* fut supprimée à Naples, à Turin, à Venise, à Milan, en Espagne et en Allemagne, aussi-bien qu'en France. Elle fut si visiblement méprisée, même à Rome (65), que le pape se vit forcé de défendre à ses journalistes et à ses libellistes d'en occuper le public, et de rien faire qui la regardât d'aucune manière. Ricci souffrit sans se plaindre; et sa douleur, nous dit-il, eut bien plus pour sujet l'injustice du pape qui le persécutait, que ses propres persécutions : celles-ci ne l'affligeaient guère, dès qu'il songeait qu'elles étaient injustes [1].

[1] *Ibid.* p. 353 et 354. — *Idem*, Stor. MS del sinodo di Pistoja, p. 108 et 109.

Privée du triomphe solennel qu'elle ambitionnait, la cour de Rome ne voulut pas renoncer à cette espèce de triomphe caché qu'elle obtient toujours sur ses adversaires, par ses intrigues secrètes, et au moyen des émissaires de ses vengeances. Elle eut peu de peine à exciter contre Ricci les évêques toscans, ses collègues, depuis long-temps ses envieux et ses ennemis. Falchi se montra le plus ardent. Il se fit une affaire de conscience d'exiger de tout son clergé l'acceptation de la bulle contre son ancien pasteur; il reçut des rétractations et des abjurations des prétendues erreurs introduites par Ricci, sans cependant qu'il en spécifiât aucune. Il donna de la même manière, à tous ceux qui avaient la simplicité ou l'hypocrisie de la demander, l'absolution des censures encourues, comme complices de l'ex-évêque, et il fit tous ses efforts pour détruire le plus possible, le recueil des actes du synode de Pistoie, et tous les livres dont la lecture y était recommandée aux prêtres et aux fidèles. Par ses ordres, le contenu de la bulle *Auctorem* fut enseigné dans les écoles, comme règle de la foi, et la bulle elle-même fut déclarée dogmatique et irréformable. Les confesseurs furent chargés d'interroger leurs pénitens dans les confessionnaux, sur cet article important pour le sacerdoce, avant de leur accorder une absolution qui devait entièrement dépendre désormais de

l'opinion qu'ils manifesteraient concernant le nouveau décret de la cour romaine.

Quelque tranquille et retiré que vécût Ricci à sa maison de campagne, il ne put échapper aux nombreuses vexations que faisaient naître autour de lui l'ignorance et le fanatisme. Le peuple fuyait de l'église dès qu'il montait à l'autel, ce qui le força dorénavant de dire la messe dans sa chapelle privée ; son confesseur ordinaire lui refusa l'absolution ; il ne l'obtint enfin que lorsqu'il eut réussi à trouver un prêtre moins prévenu et plus éclairé [1].

Dans le calme de sa retraite, l'ancien évêque de Pistoie se mit à examiner attentivement, et comme une affaire qui lui eût été entièrement étrangère, la bulle qui condamnait sa doctrine et celle de son synode. Il trouva que les propositions censurées ne l'étaient qu'hypothétiquement, c'est-à-dire à l'aide de *quatenùs* (en temps que), *sic intellecta* (entendu de telle manière), etc., etc., et que ces propositions y étaient toutes ou mal entendues, ou tronquées, jusqu'à leur donner un sens qu'elles n'avaient point. Il fut convaincu qu'il n'avait jamais cru ou enseigné autre chose que ce que le pape enseignait dans sa bulle, et d'avoir toujours condamné ce qu'il y condamnait. Il n'y avait aucun moyen pour lui, à cette époque, de faire accepter ses explications et ses ré-

[1] *Idem*, Vita di monsig. de' Ricci, p. 355.

clamations à la cour de Rome : il fallut bien qu'il souffrît de passer dans le public pour un hérétique des plus dangereux, pour un autre Nestorius (66). Il dut se contenter de travailler pour sa propre satisfaction, à une justification qui pouvait demeurer éternellement secrète, et qui l'est demeurée jusqu'à ce jour, non plus à cause des égards que l'on doit à Rome, mais parce que l'intérêt qu'inspiraient autrefois ces querelles théologiques a cédé la place à des intérêts d'un autre ordre. Ce travail, déposé en manuscrit dans les archives de MM. Ricci, neveux du prélat, à Florence, consiste en diverses déclarations sur chacune des propositions condamnées par la bulle *Auctorem*, déclarations dont le but est de démontrer que, dans leur vrai sens, elles sont toujours catholiques, et qu'il ne faut pour le prouver que consulter et citer les décisions du concile de Trente [1].

[1] Cette justification, qui se trouve à la fin de l'histoire MS. du synode de Pistoie, est précédée par ces mots : *Seguono le dichiarazioni del vescovo Ricci sulle proposizioni condannate colla bolla* Auctorem (suivent les déclarations de l'évêque de Ricci sur les propositions condamnées par la bulle *Auctorem*). Ricci avait reçu plusieurs remarques sur la bulle, et plusieurs réfutations de cette sentence de la cour romaine, aussitôt qu'elle avait été publiée, dit M. l'abbé X; mais il ne voulut jamais en faire usage, pour ne pas renouveler les scènes déplorables qu'avaient causées les discussions sur la bulle *Unigenitus*. Il se contenta de confier au papier ses ré

Pendant que Ricci se taisait, des écrivains qui professaient les mêmes opinions que lui, publiaient, en divers lieux des défenses de la doctrine de cet évêque (67). On distingua vingt lettres qui furent imprimées à Bruxelles, en 1796, et une brochure qui parut ensuite à Lugano. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'aucun des membres du synode de Pistoie ne protesta contre la bulle qui le condamnait : tous convenaient parfaitement avec elle, dans le sens catholique, des propositions qu'elle établissait comme dogmes de foi. On sentit que Rome n'avait agi que par intérêt, lorsque, sans avoir d'hérésies à poursuivre, elle avait voulu, à quelque prix que ce fût, anathématiser une assemblée qui avait donné l'exemple,

flexions sur chacune des propositions condamnées, « afin » de prouver la conformité de ses sentimens avec les déci» sions pontificales. » — *Stor. MS. del sinodo di Pistoja*, p. 167.

Le titre de ces réflexions est :

Proposizioni condamnate colla bolla Auctorem fidei, *e dichiarazioni del vescovo Ricci sopra ciascuna delle medesime* (propositions condamnées par la bulle *Auctorem fidei*, et déclarations de l'évêque Ricci sur chacune d'elles).

Ricci se borne à protester, presqu'à chaque page, qu'il a toujours été attaché à la doctrine orthodoxe, et qu'il condamne les propositions dans le sens dans lequel le Saint-Siége les a condamnées; mais que ni lui ni son concile n'avaient eu l'intention de les entendre de cette manière. — *Ibid.*, p. 169-234.

funeste pour elle, de se mettre au-dessus des prétentions du sacerdoce et des droits que s'est arrogés la moderne cour pontificale [1].

D'ailleurs, déjà l'influence française se faisait de plus en plus sentir en Italie, avec la force des armes républicaines (68). Tous les petits intérêts demeurèrent muets devant le torrent impétueux qui renversait et les vieilles institutions et les maximes sur lesquelles elles étaient basées. Le grand-duc venait de signer un traité de neutralité avec la nouvelle république (69), à qui l'on ne refusait déjà plus le nom de *grande nation* (70). On sent bien que le système de Léopold, qui n'avait fait qu'ébaucher l'œuvre que l'assemblée constituante de France avait ensuite si heureusement terminée, dut rentrer en crédit à cette époque, même en Toscane, où ses anciens adversaires étaient forcés par les circonstances à dissimuler leur opposition. Il en fut de même des réformes religieuses, consacrées pour la plupart dans la constitution civile du clergé français; on n'osa plus les condamner ouvertement à Florence, ni en persécuter les partisans. Ce fut là le motif qui décida Ricci à venir habiter la capitale [2].

[1] *Ibid.* p. 356 et 357. —*Idem*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 110-112.

[2] *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 358.

CHAPITRE LXVI.

ACHARNEMENT DE ROME CONTRE LES RÉPUBLICAINS. — MISSIONS INCENDIAIRES. — MIRACLES. — ROME DÉMOCRATISÉE. — INVASION DE LA TOSCANE.

La cour de Rome, poussée à sa perte par un esprit de vertige qui paraît inexplicable, continuait à donner les preuves les plus extravagantes de son aveugle acharnement contre le Directoire français. Elle lança de nouveaux brefs encore plus virulens que les premiers. Le peuple était sans cesse excité jusqu'à la fureur, par l'idée de la guerre de religion qu'il allait devoir entreprendre, et qu'on lui prêchait dans tous les carrefours de la capitale du catholicisme, comme dans chaque village des états pontificaux. Ces missions incendiaires ne parurent pas encore suffisantes. « On trouva un autre moyen d'enflammer la multitude contre les armées françaises, et de la porter à renouveler les vêpres siciliennes dans toute l'Italie [1]. » Ce furent les miracles, et no-

[1] Fù ritrovato un' altro mezzo per infiammar la moltitudine contro le armate francesi, e condurla a rinnuovare un vespro siciliano in tuta l'Italia. — *Ibid.* p. 359.

tamment le clignement d'yeux des images de *madones*, exposées à la vénération du peuple dans les églises et aux coins des rues (71). Ces miracles *d'une nouvelle espèce* [1] avaient lieu surtout à Rome et dans les villes de l'état ecclésiastique, et ils y étaient constamment interprétés par ceux qui abusaient ainsi de la superstitieuse crédulité du peuple, comme des signes irrécusables de la victoire que les soldats apostoliques allaient immanquablement remporter sur les troupes républicaines (72).

Le désir de voir s'opérer des prodiges, d'où naît bientôt la certitude qu'on en a réellement vu, se communiqua de proche en proche jusqu'à Florence. Des lis desséchés, placés devant l'image d'une vierge qui se trouvait dans cette ville, rue du Cerisier (del Ciliegio), fleurirent inopinément, et attirèrent la foule : il ne dépendait que de l'autorité de faire un miracle d'un phénomène que tous les physiciens attestaient être aussi simple que naturel. Cela eut bientôt lieu. L'archevêque Martini, croyant l'occasion favorable pour se donner de l'importance auprès de la multitude, joua le zèle de la conviction et alla processionnellement prendre l'image prétendue miraculeuse, pour la transporter avec la plus grande pompe à l'église métropolitaine (73). Ces scènes scandaleuses, dit le biographe de Ricci, produisirent

[1] Di una nuova specie. — *Ibid.* p. 360.

les plus funestes résultats : il déteste surtout « *l'invention* de la madone d'Arezzo [1] » et de ses soi-disant miracles, qu'il compare au cheval de Troie, d'où sortirent tous les maux.

Ces indignes moyens ne purent triompher du courage et de la valeur des armées républicaines (74). Rome succomba enfin, et son gouvernement, d'un despotisme théocratique qu'il était, devint une démocratie, à l'instar de celle de France (75). Le pape captif fut sincèrement plaint par l'ancien évêque de Pistoie; il déplora en lui le sort d'une victime de ministres et de conseillers perfides, qui n'avaient su qu'abuser de la religion pour satisfaire leur intérêt personnel. Ricci, qui voulait éviter toutes les occasions de se compromettre avec l'un ou avec l'autre des partis, jugea prudent de se retirer de nouveau à sa *villa* du Chianti, et il s'y occupa entièrement du soin de faire imprimer une vie de sainte Catherine de Ricci, sa parente, et d'autres livres de piété.

Sur ces entrefaites avaient eu lieu le débarquement des Napolitains à Livourne, et la conquête de Rome par le roi de Naples à la tête de près de quatre-vingt mille hommes.

C'était l'influence anglaise que les Français avaient à combattre dans les Napolitains et dans ceux qui les avaient accueillis. Quelques milliers de soldats républicains eurent bientôt repris

[1] Il ritrovamento della Madonna d'Arezzo.—*Ibid.* p. 361.

Rome[1], et ils allèrent refouler le roi Ferdinand en Sicile. D'autres prirent possession de la Toscane, le 25 mars 1799 (76).

Mais cette occupation de l'Italie méridionale ne paraissait pas devoir être de longue durée. Les revers des Français en Allemagne et dans la haute Italie, et les troubles qui éclatèrent à Paris, vers cette époque, ne laissèrent aucunement douter de la proximité d'un nouveau changement; et le fanatisme politique et religieux, forcément comprimé pendant quelques instans, ne fit que redoubler ses fureurs et préparer de plus sanglantes vengeances.

Les vainqueurs, mieux instruits que personne du véritable état des choses, ne s'attachèrent qu'à lever des contributions et à s'emparer des chefs d'œuvre des arts qu'ils trouvèrent à leur bienséance : ils ne soupçonnèrent pas même la possibilité du choc futur des passions que leur présence fomentait [1].

[1] *Ibid.* p. 361-363.

CHAPITRE LXVII.

INSURRECTION D'AREZZO AU NOM DE LA MADONE. — LES ARÉTINS A FLORENCE. — LEURS EXCÈS. — RICCI EST ARRÊTÉ.

Ricci, qui se trouvait à Florence lors de l'entrée des troupes françaises, ne put plus, comme il l'eut désiré, se retirer à sa maison du Chianti, le nouveau gouvernement ayant défendu qu'on sortît de la ville, pour prévenir les émigrations. Cette circonstance le rendit témoin malgré lui de l'acharnement du fanatisme que faisaient déjà éclater les ennemis des Français et des partisans du gouvernement de Léopold, confondus alors par les hommes à préjugés et les malintentionnés dans une seule catégorie, celle des prochaines victimes d'une réaction qu'ils hâtaient de tous leurs vœux.

Les désirs d'un clergé égoïste, d'une noblesse ignare et d'un peuple superstitieux furent bientôt suivis de quelques légers mouvemens insurrectionnels, auxquels la faiblesse des Français en Italie, à cette époque, donnait une grande importance (77). Enfin, l'insurrection d'Arezzo vint concentrer tous les efforts épars, et attira tous

les regards sur elle seule. L'enthousiasme religieux porta les révoltés à déclarer leur *madone*, crue miraculeuse depuis un peu plus de trois ans, *généralissime* des hordes armées qu'ils envoyaient à la poursuite des républicains en retraite, pour les piller et les égorger en toute sûreté de conscience. L'image de la Vierge devint l'étendard de la rébellion, du meurtre et du brigandage.

Ricci, qui ne voyait dans cet événement que le triomphe de l'ignorance, de la superstition avec tous ses excès, et des abus aussi anti-religieux qu'anti-sociaux déracinés par Léopold, pleura d'avance un funeste succès qu'on ne pouvait déjà plus mettre en doute [1].

A peine les Français se furent-ils retirés dans les états de Gênes, que les Arétins marchèrent sur Florence. « Ces bandes d'hommes dénaturés, » dit M. l'abbé X, renforcées encore par des » contrebandiers et par des malfaiteurs de toute » espèce, guidées par des moines et des prêtres, » et souillées d'homicides, de rapines et de toutes » sortes de délits, envahirent cette capitale, le » 7 du mois de juillet 1799, sous les étentards de » la madone d'Arezzo, chacun des Arétins portant pour signe distinctif cette image, ou pen» due à son habit, ou attachée à son chapeau » au lieu de cocarde. Jusqu'au ministre anglais

[1] *Ibid.* p. 364.

» Windham, et la prétendue *générale* Mari (sa
» maîtresse) qui l'accompagnait, étaient décorés,
» de cette manière, *de l'ordre de la Madone.*
» Quelle prostitution et quel abus de la reli-
» gion [1] !.... »

La crainte des maux dont on était menacé porta les amis de Ricci à lui conseiller de quitter la Toscane; mais sa fuite l'aurait compromis lui-même avec toute sa famille, et aurait exposé ses biens à la rapacité des triomphateurs; elle aurait attaché son nom à un parti, parmi lequel il voyait figurer beaucoup de têtes exaltées, et des hommes d'une réputation au moins douteuse. N'ayant d'ailleurs aucunement pris part aux affaires, pendant le temps qu'avait duré l'occupation de Florence par les Français, il se flatta de ne pas devoir être exposé aux persécutions de ceux qui ne s'étaient annoncés que comme les ennemis des républicains [2].

[1] Queste orde di uomini snaturati, ingrossate da' contrabbandieri e da ogni sorta di persone facinorose, guidate da' frati, e da' prete, e coperte di omicidj, di assassinj e di ogni sorte di delitti, invasero questa capitale nel giorno 7 del mese di luglio 1799, sotto i vessilli della madonna d'Arezzo, ed avendo tutti per divisa questa imagine, o pendente dall' abito, o nel cappello in luogo di coccarda. L'istesso ministro inglese Windham, in compagnia della sedicente generalessa Mari, erano decorati dalla divisa dell' ordine della Madonna. Qual prostituzione e qual' abuso di religione !.... — *Ibid.* p. 365.

[2] *Ibid.* p. 366.

Mais les prêtres qu'il avait voulu rendre meilleurs, lorsque Léopold rêvait l'entière civilisation de tous les Toscans, ne lui avaient point pardonné son zèle éclairé et sa fidélité à un prince réformateur; il devait, outre cela, expier, aux yeux de nobles avides et de ministres corrompus, son probe désintéressement et sa vertueuse franchise, sous un gouvernement ennemi de tout privilége comme d'une injustice, de l'arbitraire comme d'une tyrannie, et qui n'accordait du pouvoir qu'au mérite, des récompenses qu'aux services rendus. Les Arétins ne cessaient de se livrer dans la capitale aux excès les plus scandaleux. Tant qu'ils furent abandonnés à leur propre impulsion, les vexations qu'ils commirent, les arrestations qu'ils firent, ne tombèrent que sur les partisans des Français et sur ceux de la démocratie. C'était contre les premiers qu'ils avaient pris les armes : les autres avaient fait éclater sans retenue leur haine contre l'ancien gouvernement que les insurgés venaient rétablir, et dont ils se vantaient d'être les agens. Mais ce n'étaient point là les seuls desseins du parti instigateur : l'ignorance privilégiée, le despotisme ministériel, l'ambition et la cupidité de la cour de Rome, le sacerdotalisme du clergé qui fait naître et alimente sans cesse la superstition du peuple, avaient trop couru de risques, s'étaient vus trop près de leur perte totale, pour qu'ils ne saisissent pas avec empressement l'occasion favorable qui semblait se pré-

senter à eux, de s'établir sur de nouvelles bases, et d'effrayer par une vengeance terrible tous ceux qui, à l'avenir, auraient encore osé tenter de leur arracher leur proie.

« Le fanatisme qui alluma la fatale révolte d'A-» rezzo, dit M. l'abbé X, ne pouvait pas avoir » pour but de faire mesurer les insurgés toscans » avec les forces françaises. Il n'eut d'autre objet » que la vengeance privée et l'esprit de persécu-» tion contre toutes les personnes qui étaient dé-» signées comme ayant approuvé les réformes » civiles et religieuses faites sous le gouvernement » de Léopold. On regarda comme fauteurs des » Français les hommes immoraux, les séditieux » et les anarchistes furibonds, indistinctement » avec les citoyens les plus instruits et les meil-» leurs, avec les ecclésiastiques les plus éclairés » et les plus vertueux [1]. »

Ricci, chargé de l'inimitié de quelques grands et de toute la haine des moines, des prêtres et de la cour de Rome, avait été placé à la tête d'une

[1] Il fanatismo che animò questa fatale sommossa, non poteva avere di mira di misurarsi colle forze francesi, ma ebbe per oggetto le private vendette e lo spirito di persecuzione contro tutte le persone, che erano notate come propenze ed interessate nelle riforme civili ed ecclesiastiche fatte sotto il governo di Leopoldo. Furono riguardati come fautori del partito francese indistintamente gli immorali, i sediziosi, i fanatici, con i più culti cittadini ed i più illuminati ecclesiastici. — *Idem*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 113.

liste de victimes, déjà formée à Florence avant l'entrée des Arétins. La capitulation de cette ville avait été signée par les sénateurs qui s'étaient constitués *pouvoir souverain*, et parmi lesquels figurait Frédéric de Ricci, frère du prélat; elle laissait aux paysans armés, pompeusement décorés du nom de *sauveurs du grand-duché*, toute la latitude possible pour étendre autant qu'ils l'auraient voulu, ou qu'on le leur aurait fait vouloir, les œuvres de violence, d'arbitraire et d'un zèle aveugle, que l'on méditait (78).

Dès que les arrestations des *léopoldistes* commencèrent, l'évêque Ricci fut en danger. Pendant que les prisons de la capitale se remplissaient de malheureux de toutes les opinions et de toutes les classes, les insurgés se portèrent deux fois à Pozzolatico, *villa* du prélat, où ils croyaient le trouver [1]. Lors de leur seconde visite, dit l'évêque Ricci, « le métayer et les autres personnes de ser» vice, entourés par ces furieux qui les mena» çaient, en leur appuyant leurs armes à feu sur » la gorge et sur la poitrine, craignaient pour » leur vie, et ne voyaient aucun moyen de salut. » C'était en vain qu'on disait aux Arétins que je » n'y étais point; ils continuaient à jurer *qu'ils* » *voulaient me tuer, sans même me laisser le* » *temps de faire un acte de contrition*. De cette » manière, ces bons chrétiens, *qui étaient venus*

[1] *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 367.

» *pour rétablir la religion que les Français nous*
» *avaient enlevée*, montraient combien ils étaient
» instruits des lois de l'Évangile, et quel était
» l'esprit religieux qui dirigeait une armée catho-
» lique, à la tête de laquelle on voyait des prêtres
» et des moines, chargés d'armes blanches et d'ar-
» mes à feu de toute espèce [1]. »

L'infortuné évêque fut arrêté chez lui à Florence même, le 11 juillet 1799, de la manière la plus indécente et la plus cruelle, par des sbires qui le conduisirent aux prisons publiques, où il fut confondu, ainsi que les autres victimes de la fureur politique et religieuse, avec les plus vils malfaiteurs, et où il passa la nuit dans une chambre malsaine et infecte. Le lendemain, sur les instances de ses domestiques, il fut transporté à la forteresse dite *d'en-bas* (da Basso), où on le ren-

[1] Il fattore e gli altri uomini di servizio, circondati da quei furibondi, che gli minacciavano cogli armi da fuoco alla gola e al petto, stavano in forse della loro vita, senza vedere alcuno scampo. Nulla valeva il dir loro che io non ero là, ad ogni costo protestando alcuno di loro *di volermi ammazzare, senza neppure darmi tempo di fare un atto di contrizione*. Così questi buoni cristiani, *ch' erano venuti a rimettere la religione, che ci aveano tolto i Francesi*, mostravano quanto erano bene intesi delle regole del Vangelo, e qual buono spirito guidava quest' armata cattolica, alla cui testa erano e preti e frati, carichi di arme da taglio e da fuoco di ogni foggia. — *Memorie MS.* intorno l'arresto e la lunga detenzione del vescovo Ricci, dopo l'ingresso degli Aretini in Firenze, scritte da lui medesimo, parte 1, f°. 1, p. 3.

ferma dans une petite chambre, avec un corps-de-garde à sa porte [1].

Ricci nous a laissé un tableau fort animé de l'indiscipline des brigands d'Arezzo et des désordres qui en résultaient à chaque instant. La forteresse Basse servait de dépôt aux prisonniers français faits par les Arétins, c'est-à-dire aux traînards qu'ils avaient ramassés pendant la retraite de l'armée républicaine. Ils les traitaient avec la plus grande inhumanité, ce qui portait souvent ces malheureux à se mutiner, et il en naissait des tumultes au milieu desquels le prélat courut plusieurs fois risque d'être massacré.

« Ce qui cependant, ajoute-t-il, devait plus » que tout cela affliger quiconque aime la religion, était de la voir méprisée et vilipendée » par ceux mêmes qui se vantaient d'avoir pris » les armes pour restaurer un culte que leurs » actions prouvaient bien qu'ils ne connaissaient » pas. J'ai dû, plus d'une fois, gémir devant Dieu, » sur les effroyables blasphèmes et les infâmes » turpitudes que j'étais sans cesse forcé d'entendre, » tellement que les horreurs de la prison ne m'avaient jamais paru si affreuses. Le jeu continuel et la perte de grosses sommes d'argent » donnaient lieu à de fréquentes querelles. Je n'ai » jamais su comment parvenir à distinguer la » sanctification des fêtes par cette troupe. Quant

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 368.

» à ce qui regarde les vols dont elle ne se faisait
» point un scrupule, il était singulier d'entendre
» les Arétins répéter, comme un mot dont ils
» étaient convenus pour cet effet, leur *Vive Marie!*
» qui était le signal d'un vol fait en bonne con-
» science, comme si, en nommant la Vierge, ils
» pouvaient éviter le crime d'avoir transgressé le
» précepte de Dieu, tandis qu'au contraire ils
» l'outrageaient injurieusement en offensant son
» divin fils. Je ne parlerai pas des meurtres vo-
» lontaires, et qu'ils commettaient en trahison
» et de sang-froid : toute la Toscane en a été té-
» moin. Je me contenterai de dire que les prin-
» cipes dont se vantaient beaucoup de prêtres et
» de moines qui, par un châtiment du Seigneur,
» furent les aveugles guides de tant d'hommes
» égarés, étaient favorables à ces meurtres; il
» paraissait, à les entendre, qu'en les commet-
» tant on rendait hommage à Dieu (79). J'ajou-
» terai, en outre, que quelques-uns s'oubliaient
» jusqu'à animer les brigands à se couvrir de
» crimes; qu'ils en donnaient eux-mêmes l'exem-
» ple, et qu'ils se vantaient enfin d'avoir les mains
» encore souillées du sang de leurs frères, ces
» mêmes mains avec lesquelles ils offraient le sang
» de l'agneau sans tache, répandu pour leur sa-
» lut. C'étaient là les soldats qu'on appelait *sol-*
» *dats de Marie* ou troupe arétine [1]. »

[1] Quello però che dovea più affliggere chiunque ama la

religiòne, era il vero real disprezzo che se ne faceva, mentre si spacciava di aver preso le armi per ristabilire quella religione, che si mostrava coi fatti di non conoscere. Io ho dovuto più volte gemere davanti a Dio, per le orrendi bestemmie e per le infami laidezze ch' ero costretto a sentire continuamente, in modo che gli orrori della carcere non mi avevano mai fatto tanto ribrezzo. Il gioco continuo e la perdita di grosse somme davano luogo a frequenti risse. La santificazione delle feste non ho mai saputo come distinguerla in quella truppa. Quanto poi alle ruberie, di cui non si faceva scrupolo, era strana cosa il sentire come tra loro medesimi era in proverbio il *Viva Maria*, per un segno di avere con buona coscienza rubato, quasi che nominandola, si garantissero della trasgressione del precetto di Dio, e non piuttosto la oltraggiassero con insulto nell' offendere il suo divino figlio. Io non parlerò degli ammazzamenti volontarj e proditorj, che a sangue freddo si commettevano, perchè tutta la Toscana ne è testimone. Dirò solo che la massima di molti preti e frati, che per gastigo del Signore furono cieche guide a tanti popoli traviati, era non solo favorevole a tali omicidj, come se in così fare prestassero ossequio a Dio, ma taluno ancora ve gli animava, ne dava l'esempio, e si vantava ancora di avere lordato del sangue di suoi fratelli quelle mani medesime, con cui offeriva il sangue dell' immacolato agnello sparso per essi. Tali erano i soldati che dicevano di Maria, ossivvero truppa aretina. — *Ricci*, Memor. MS. intorno il suo arresto, part. I, f°. 3, p. 4.

CHAPITRE LXVIII.

DURETÉ DE L'ARCHEVÊQUE DE FLORENCE ENVERS RICCI. — ON VEUT FORCER CELUI-CI A DES RÉTRACTATIONS.

Les Arétins n'avaient personnellement aucune haine contre l'ancien évêque de Pistoie, dont la plupart d'entre eux n'avaient jamais entendu parler. Aussi quand ils l'eurent arrêté et emprisonné, comme ils en avaient recu l'ordre des fanatiques de la capitale, ils crurent avoir rempli et au delà la tâche qu'on avait prétendu pouvoir imposer à leur complaisance, et ils cessèrent non-seulement de s'informer de Ricci, mais même ils refusèrent ouvertement de s'en occuper davantage.

L'ennui de la captivité et un reste de confiance que l'homme vertueux ne peut jamais se résoudre à perdre entièrement, surtout s'il croit pouvoir la placer en des personnes que leur état et leur caractère semblent devoir forcer à s'en rendre dignes, portèrent Ricci à écrire à l'archevêque de Florence et à l'évêque de Fiesole, pour leur exposer sa situation et pour leur demander de prendre quelque intérêt, sinon à lui-même, du moins au titre d'évêque qu'il portait comme eux.

En attendant qu'il obtînt une réponse, il se procura des livres et ce qu'il lui fallait pour dire la messe dans sa prison. On lui avait sévèrement interdit toute société, et il ne pouvait recevoir ni ses amis ni même ses domestiques. Il regarda comme un miracle que les Arétins permissent à la fin à M. l'abbé Paoletti, le seul de ses partisans qui n'eût pas été arrêté, de partager son cachot [1].

Les ténébreux conseillers de l'archevêque (c'est ainsi qu'ils sont nommés dans la vie manuscrite de l'ancien évêque de Pistoie) avaient senti tout le parti que l'on pouvait tirer de la lettre de Ricci à Martini. Ils engagèrent celui-ci à aller trouver son malheureux collègue, et à augmenter du moins ses maux par des reproches aussi cruels que déplacés, s'il ne réussissait de plus, tantôt par de perfides promesses, tantôt par des menaces qu'il n'avait que trop le pouvoir d'effectuer, à lui faire faire des abjurations et rétractations de ses opinions, et à lui enlever ainsi le seul bien qui lui restât encore, l'honneur.

L'archevêque Martini avait été chargé par le gouvernement sénatorial du sort de tous les prêtres suspects et de tous les individus connus pour n'avoir aucune moralité, soit qu'ils n'eussent point encore été arrêtés, soit qu'ils fussent déjà détenus dans les prisons : il pouvait arbitraire-

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 370 et 371.

ment décider de leur sort, augmenter ou diminuer leurs souffrances, ou y mettre un terme.

Martini fut reçu par l'évêque Ricci avec toutes les démonstrations imaginables de sensibilité et de reconnaissance. L'archevêque traita Ricci avec hauteur et même avec dureté, comme un pédant inflexible, dit-il lui-même, traiterait un écolier qu'il aurait trouvé en faute. Il lui apprit que son arrestation avait été ordonnée, non pour opinions politiques, mais parce qu'il avait coopéré aux réformes religieuses de Léopold, et il lui traça un tableau effrayant du prétendu acharnement du peuple toscan contre sa personne, et des excès auxquels on n'aurait pu l'empêcher de se porter, si l'ancien évêque de Pistoie ne se fût hâté d'émettre quelque acte propre à calmer l'effervescence des esprits [1]. . .

Ricci intimidé demanda conseil sur ce qu'il avait à faire, à Martini lui-même, qui lui répondit qu'il fallait, avant toutes choses, accepter la bulle *Auctorem fidei*, déjà reçue, ajouta-t-il, par tout l'univers catholique (l'orbe cattolico). C'était là, disait-il, le seul moyen de réparer pleinement le scandale qu'avait donné au monde le concile de Pistoie, origine de tous les troubles et de tous les maux. Outre la tenue de ce synode, l'archevêque reprocha aigrement à son collègue

[1] *Ibid.* p. 372. — *Ricci*, Memor. MS. intorno al suo arresto, f°. 6, p. 2.

sa décision sur le serment de fidélité à la constitution civile du clergé de France, ses relations avec une église hérétique et proscrite (celle d'Utrecht), sa correspondance avec des ecclésiastiques novateurs, etc., etc.

Lors de sa seconde visite, Martini avait entièrement changé de batterie. Il avait eu de nouvelles conférences avec son conseil directeur, qui, voyant ce que l'on pouvait obtenir du prélat prisonnier, avait exigé qu'on en extorquât une rétractation formelle des maximes qui avaient guidé sa conduite passée. Cette fois, l'archevêque affecta une extrême douceur, et même de la compassion et de la confiance. « Il ne fit point difficulté, dit Ricci, de me découvrir ses vrais sen» timens concernant les prétentions de la cour » de Rome, et il me dit clairement que, dans » l'affaire de la condamnation du synode de » Pistoie, elle avait procédé avec beaucoup d'a» nimosité [1]. » Ce ton mielleux acheva de gagner l'infortuné prélat, déjà fortement ébranlé par le faux exposé que Martini lui avait fait de la disposition des esprits, par la crainte de voir ses maux se prolonger à l'infini et peut-être s'accroître encore de jour en jour, et par l'espoir, s'il cé-

[1] Non lasciò di farmi conoscere i suoi giusti sentimenti sulle pretensioni della curia romana, et chiaramente mi disse che nella condanna del sinodo, si era proceduto con animosità. —*Ibid.*

dait, d'y voir à jamais mettre un terme. Il consentit à écrire à l'archevêque une lettre dans le sens désiré [1].

Cette pièce importante pour les défenseurs des anciens abus fut soigneusement examinée et discutée dans leurs conciliabules ; elle ne leur parut pas assez forte, en un mot, pas assez *antiléopoldine*, et Martini prit sur lui de la rapporter à Ricci et de lui témoigner ouvertement en quoi et pourquoi elle ne l'avait point satisfait. Le faible évêque céda encore, et, pour qu'on fût forcé par l'excès de sa condescendance à ne pas le tourmenter davantage, il pria l'archevêque lui-même de corriger la lettre qu'il lui avait écrite et de la modifier, au point de la réduire aux termes qu'il croyait convenables à la situation des choses.

Pour faire excuser, en quelque manière, la conduite du prélat prisonnier en cette circonstance, M. l'abbé X raconte que tout alors en Toscane était plein de troubles et de désolation. Les prêtres qui ne s'étaient pas constamment montrés des esclaves dévoués à la cour de Rome, s'ils n'abjuraient point leur courageux attachement au gouvernement de leur pays, étaient arrêtés, suspendus de leur ministère, relégués dans des couvens ou exilés, sans aucune forme de procès, sans condamnation préalable, et « par » la seule fureur religionnaire des Arétins et de

[1] *Ab. X*, Vita MS. del vesc. Ricci, p. 373 et 374.

» la commission qui, choisie par le sénat, était
» vulgairement appelée la *chambre noire* [1]. »

La seconde lettre de Ricci, ou plutôt de Martini, puisque ce prélat l'avait corrigée autant qu'il l'avait jugé nécessaire, ne plut pas encore aux ennemis de l'ancien évêque de Pistoie, et l'archevêque se vit obligé d'en exiger une troisième, qui devait contenir en termes précis l'acceptation pure et simple de la bulle *Auctorem*, et la promesse de publier du haut de la chaire, à l'exemple de Fénélon, la condamnation de sa propre personne et de sa doctrine. « Je voyais, dit Ricci, combien il
» m'était difficile d'accepter la bulle, sans man-
» quer à ce que je devais à Dieu, à mon prince,
» à moi-même. La bulle accuse tout le clergé d'un
» diocèse d'hérésie, de schisme et d'erreurs que
» je sais qu'il n'a jamais soutenues. Comment
» pouvais-je donc convenir du contraire ? Com-
» ment pouvais-je recevoir une pareille bulle ? On
» y donne pour des points de la discipline uni-
» verselle de l'église, les prétentions de la cour
» de Rome. Comment pouvais-je les admettre ? Il
» est vrai que, à l'aide des *quatenùs* (en tant que)
» et des *quasi* (presque) qui s'y trouvent, on pou-
» vait, strictement parlant, sauver la vérité;
» mais cette manière de la défendre me parut

[1] .... per il furore religionario degli Aretini e della commissione deputata del senato, detta volgarmente la camera nera. — *Ibid.*, p 375.

» contraire à mes devoirs et indigne de la sincé-
» rité chrétienne. Et puis, dans plusieurs points,
» comme sont, par exemple, le 1er. et le 58e., etc.,
» on ne peut sauver cette vérité qu'au moyen de
» déclarations directes. En outre, pour ce qui
» concerne les prétentions de la cour romaine,
» relativement aux droits des pasteurs du premier
» et du second ordre, et relativement aux droits
» des princes, je ne voyais pas comment j'aurais
» pu accepter et embrasser les décisions de la
» bulle, sans trahir ma propre conscience, et
» sans me comprometre envers le gouvernement
» de mon pays [1]. »

[1] Vedevo la difficoltà nel modo di ricevere la bolla senza mancare a quello che debbo a Dio, al sovrano, a me stesso. Si addebita nella bolla il clero tutto di una diocesi, di eresia, di scisma, di errori che non ha mai sostenuti. Come dunque convenirne? Come riceverla? Si accreditano come punti di disciplina universale della chiesa, le pretensioni curiali. Come ammetterle? E vero che... coi *quatenùs* e coi *quasi* che vi sono, la verità potrebbe mettersi in salvo · ma questo modo di difenderla mi parve indecente e indegno della sincerità cristiana : e altronde per salvarla in alcuni punti come è la prima proposizione, la 58a. etc., etc., vi vorrebbero delle aperte di dichiarazioni. Oltre ciò, in quel che riguarda le pretenzioni curiali rapporto ai diritti dei pastori del primo e del secondo ordine, et rapporto ai diritti regi, io non vedevo come potere accettare ed abbracciare le decisioni della bolla, senza tradire la propria coscienza e senza compromettermi col governo. — *Ricci*, Memor. MS intorno il suo arresto, f°. 6, p. 3.

L'archevêque assurait, à la vérité, son collègue, qu'il avait en main les preuves évidentes de l'intention du grand-duc Ferdinand, de rendre aux cours épiscopales (officialités) toutes les prérogatives dont Léopold les avait dépouillées; mais Ricci ne crut pas que ces assertions gratuites fussent suffisantes pour lui faire signer une déclaration solennelle, en vertu de laquelle il enlèverait à la couronne des droits qu'il croyait inaliénables.

Au nombre des motifs qui avaient donné naissance à la bulle *Auctorem*, Ricci place les intrigues personnelles de plusieurs des membres de la cour romaine. « Tout le monde savait, ajoute-t-» il, combien avait travaillé dans cette affaire, le » métaphysicien plus que théologien Gerdil, et » quelles peines s'était données le nonce Vincenti, » pour obliger le pape à publier, malgré lui, la » bulle, avant que le synode de Pistoie, traduit » en langue espagnole, eût été imprimé avec ap-» probation formelle [1]. »

Quant à ce qu'on exigeait, concernant une déclaration éclatante, à l'instar de celle de Fénélon, l'ancien évêque de Pistoie soutint que le cas était

[1] Si sapeva quanto avea operato in questo affare il più metafisico che teologo Gerdil, e quanto impegno si era dato il nunzio Vincenti, per obbligare il papa a pubblicare, suo malgrado, la bolla, prima che fosse con solenne approvazione pubblicato il sinodò tradotto in lingua spagnuola. — *Ibid.* f°. 6, p. 4.

bien différent. Outre, dit-il, que ce prélat avait été entendu dans ses défenses, pour lesquelles on lui avait laissé toute la latitude, il était encore visiblement protégé, et ses adversaires étaient des personnages considérables et respectés dans l'opinion publique. « Néanmoins, l'histoire de ce temps » nous prouve que, ni le grand Bossuet, ni d'au» tres hommes doctes et éclairés, ne furent fort » édifiés des actes apparens de soumission et d'ac» ceptation, émis par cet évêque publiquement et » avec tant d'apparat. Il fallut bien cependant » qu'ils s'en contentassent, par égard pour le » parti puissant des jésuites qui défendaient Fé» nelon. C'était là le rôle qu'on aurait voulu que » j'eusse joué comme sur un théâtre [1]. »

Ricci, nonobstant ces puissantes considérations, après bien des hésitations et des doutes, se résolut enfin, par amour de la paix, à satisfaire l'archevêque. Il était mû surtout par la conviction intime que la bulle pontificale ne portait aucune atteinte à son synode de Pistoie, et qu'elle n'avait condamné que des propositions qui étaient diamétralement opposées à l'enseignement de ce synode

[1] Oltre di ciò, la storia di quel tempo ci rileva come, nè il gran Bossuet, nè altri dotti ed illuminati uomini furono soddisfatti degli apparenti atti di sommissione e di accettazione, fatti con tanto pubblico apparato da quel vescovo, che bisognò avere per buoni, in ossequio del forte partito de' gesuiti che lo sostennero. Una simile scenica comparsa si sarebbe voluta da me, etc. — *Ibid.* f[o]. 7, p. 1.

et au sens propre de ses actes. Il rédigea donc un projet de lettre à écrire au pape, et un autre d'une lettre adressée à Martini, qui furent soumis à la révision de celui-ci, subirent les corrections qu'il voulut y faire, et puis furent pleinement approuvés par lui [1].

La lettre à l'archevêque contenait d'abord la prière de la rendre publique, pour être dans toute la Toscane une preuve de sa soumission sincère au Saint-Siége, et de son profond respect pour le pape. Ensuite, Ricci déclarait qu'il acceptait la bulle *Auctorem fidei*, ce qu'il aurait déjà fait depuis long-temps, disait-il, si elle lui avait été communiquée d'une manière officielle et authentique. Enfin, il alléguait pour excuser les réponses qu'il avait données à ses correspondans de France, concernant le serment exigé par la constitution civile du clergé, que ces réponses étaient destinées à demeurer secrètes, aussi-bien que les demandes confidentielles qui y avaient donné lieu, et sur ce qu'elles regardaient, non la constitution civile du clergé elle-même, qu'il ne connaissait pas, mais simplement les cas particuliers qui avaient été énoncés par ses amis, et qu'il avait résolus dans la seule intention de calmer les scrupules des interrogateurs [2].

Dans sa lettre au pape, Ricci déclara qu'il re-

[1] *Abate X*, vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 376.
[2] *Ibid.* p. 377-380.

cevait tout ce que reçoit l'église romaine, et qu'il rejetait tout ce qu'elle rejette. C'est pourquoi, ajoutait-il, il ne faisait aucune difficulté d'accepter explicitement la bulle *Auctorem fidei*, comme il l'avait toujours acceptée tacitement, et de condamner tout ce que le synode de Pistoie et les écrits qu'il avait publiés, pouvaient contenir de contraire à la pureté de la doctrine catholique [1].

Ces lettres, dit M. l'abbé X, « étaient écrites » par l'évêque Ricci, au milieu des horreurs » d'une prison, lorsque lui-même, abattu et dé» couragé, privé de tout conseil et des livres qui » eussent pu l'éclairer, venait d'être séduit par » la conduite artificieuse et lassé par l'importu» nité de son collègue [2]. »

Quoi qu'il en soit, l'archevêque ne put cacher sa satisfaction et sa joie, lorsqu'il eut en son pouvoir des pièces d'un aussi haut intérêt, et aussi concluantes pour les projets de son parti. Il promit à Ricci tout ce que celui-ci pouvait désirer, et l'assura qu'il n'attendrait pas long-temps l'exécution de ses promesses. Le plus pressé, dit-il, était de le réconcilier au plus tôt avec l'opinion pu-

[1] *Ibid.* p. 380-382.

[2] . . . . scritte dal vescovo in stato di arresto, abbattuto di spirito, privo di consiglio e di libri, ed affascinato dalle astute maniere e dall' insistenza del suo confratello. — *Idem*, stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 114 et suiv.

blique, et de lui rendre sa bonne réputation et l'estime générale. A cet effet, il fit faire plusieurs copies authentiques des deux lettres de Ricci, et s'empressa de les envoyer en tous lieux et aux personnages les plus distingués.

Mais ce n'en était point assez pour les atrabilaires dévots. Ils ne pouvaient pas consentir à ce que l'ancien évêque de Pistoie, qui avait été pendant si long-temps leur adversaire le plus redoutable, fût sitôt arraché aux angoisses de la persécution religieuse, et cela au prix d'une petite humiliation qui paraissait ne lui avoir pas plus coûté qu'elle ne valait. Dès qu'ils connurent les deux lettres de Ricci, et qu'ils virent l'importance qu'y mettait l'archevêque, ils coururent s'en plaindre avec chaleur à Martini lui-même, disant qu'il s'était trop avancé, en promettant à l'évêque détenu ce qu'il ne dépendait pas de lui de tenir, puisque le pape n'aurait pas manqué de rejeter avec mépris une déclaration insuffisante et peu sincère ; que d'ailleurs, il n'appartenait à qui que ce fût de se mêler de la négociation de cette affaire, sans l'ordre, ou, tout au moins, la permission de Rome ; que c'était au Saint-Siége à la faire traiter par qui et comment il l'entendait, afin de ne pas s'exposer à une réconciliation feinte et de peu de durée ; que pour terminer les différends, le pape aurait, sans aucun doute, voulu employer l'intervention de son nonce en Toscane, et qu'il l'aurait chargé d'exiger de l'ancien évê-

que de Pistoie, une rétractation et une abjuration publique et solennelle ; qu'enfin lui, Martini, en s'affichant aussi ouvertement comme le protecteur d'un évêque suspect sous tant de rapports, courait le risque de se rendre suspect à son tour, et de passer dans le public pour un partisan secret d'opinions condamnées et odieuses au peuple. Le flexible et versatile Martini, dit la vie manuscrite de l'ancien évêque de Pistoie, céda à ces réflexions malignes ; il refusa dorénavant de prendre aucune part à l'affaire de Ricci, et d'envoyer au pape la lettre qui lui était adressée : il cessa même entièrement de le voir [1].

Le malheureux prélat demeura ainsi pendant près d'un mois à la forteresse Basse, dans les souffrances, les vexations et les humiliations de toute espèce. Les choses furent portées si loin, que l'aumônier du château refusa crûment d'entendre sa confession sacramentelle, et que l'archevêque de Florence fit les plus grandes difficultés avant de lui permettre de dire la messe [2].

[1] *Ibid.* p. 120 et suiv. — *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 382 et 383.

[2] *Ibid.* locis cit. et p. 384.

CHAPITRE LXIX.

LES ALLEMANDS RENVOIENT LES ARÉTINS DE FLORENCE. — FANATISME DES SÉNATEURS RÉGENS. — TERRORISME RÉACTIONNAIRE EN TOSCANE. — RICCI ENTRE LES MAINS DES DOMINICAINS.

Les excès des Arétins avaient lassé jusqu'aux Allemands, pour le profit desquels ils les commettaient. Le général Klenau leur donna ordre de quitter la capitale de la Toscane, sous prétexte qu'on avait besoin d'eux pour former le siége de Pérouse, encore au pouvoir des Français. Ricci nous apprend qu'il y eut une espèce de tumulte parmi les soldats de la garnison de la forteresse, lorsque cet ordre, qui leur déplaisait sous tous les rapports, y fut connu.

« Cette mesure devenue indispensable, nous
» dit-il, fut une conséquence des insolences que
» la troupe arétine ne cessait de commettre dans
» la ville, et de l'assaut et du sac que, nommé-
» ment les bandes de *Romagnoles* et de contre-
» bandiers qui en faisaient partie, voulaient
» donner au *Ghetto* ou quartier des juifs........

» Ces gens-là croyaient avoir fait une grâce par-
» ticulière à la ville de Florence, en s'abstenant
» de la piller; mais ils prétendaient qu'en récom-
» pense on leur devait le pillage du *Ghetto*, et
» ils alléguaient des promesses qu'ils disaient leur
» avoir été faites. Sans entrer ici dans l'examen
» de la vérité de cette assertion, on prétend que
» les juifs, par le paiement de grosses sommes,
» se rachetèrent des malheurs dont on les mena-
» çait, et dont ils avaient d'affreux exemples dans
» les scènes tragiques qui avaient eu lieu, tout
» récemment encore, à Sienne [1]. » Malgré ce rachat, les Arétins continuaient à vouloir piller les juifs; ils voulaient aussi, et ils s'en expliquaient ouvertement, demeurer oisifs et tranquilles dans les meilleures garnisons, et occuper les meilleurs postes, qui leur étaient dus de droit, disaient-ils, comme à ceux qui avaient

[1] Questa necessaria misura di governo fù la conseguenza delle continue insolenze che si facevano nella citá dalla truppa aretina, e dell' assalto e del saccheggio che volea darsi al ghetto, specialmente dalle bande dei Romagnoli e dei contrabbandieri.... Credeano di avere fatta grazia alla città astenendosi del saccheggiarla, ma pretendeano come loro dovuto il saccheggio del ghetto, e ne allegavano delle promesse. Senza entrare in questo esame, si vuole che gli Ebrei collo sborso di grosse somme si redimessero da' guai di cui venivano minacciati, e di cui aveano l'esempio nelle orrende tragedie seguite di fresco in Siena. —*Ricci*, memor. MS. intorno al suo arresto, part. 1, f°. 4, p. 2-4.

chassé les Français de la Toscane. Enfin, ils prétendaient avoir rempli entièrement ce qu'ils appelaient leur glorieuse mission, et ils refusaient de marcher davantage.

« Nous ne sommes pas capables, répétaient » sans cesse et les officiers et les simples soldats, » de tenir la campagne et de nous battre contre » les troupes françaises. Nous ne sommes bons » qu'à nous placer derrière un arbre ou à nous » cacher derrière un buisson, pour lâcher un » coup de fusil à chaque soldat isolé, à mesure » qu'il en passe ; mais nous ne voulons pas nous » exposer à découvert, au milieu des champs, » au risque de nous faire tuer.....

» Si les Arétins, dit Ricci, avaient été bien » disciplinés, et qu'ils eussent eu à leur tête un » officier courageux, ils auraient, sans aucun » doute, pu se faire craindre dans ces circon» stances, et même renvoyer, jusque hors de » toute la Toscane, les Allemands qui y étaient » en fort petit nombre. Souvent ils protestaient, » il est vrai, qu'ils les auraient poursuivis et » massacrés, et ils appelaient tout haut les Fran» çais à leur secours pour faire cause commune » avec eux ; de manière que rien n'eût été plus » facile dans ce moment d'effervescence, que de » leur faire embrasser un parti contraire à celui » qu'ils avaient suivi jusqu'alors. Mais on voyait » bien, cependant, que ces bravades ne tiraient » pas à conséquence, et que cette masse de fu-

» rieux indisciplinés et sans guide, devait promp-
» tement se dissoudre [1]. »

Lorsqu'ils quittèrent Florence, les Arétins firent retentir publiquement, en tous lieux, leurs plaintes et leurs murmures contre les Allemands. Quelques-uns d'entre eux parlaient encore de se joindre aux Français; tous manifestaient le désir le plus ardent de chasser les Autrichiens de la Toscane [2]. Mais revenons à Ricci.

Le commandant du fort où il était détenu lui fit dire, avant de céder la place à la nouvelle garnison, qu'il n'y avait rien à sa charge, et il ordonna qu'on le mît en liberté [3].

« Mais, pour combler l'infortune de la malheu-
» reuse Toscane, dit M. l'abbé X, toute la mé-

[1] Noi non siamo al caso, dicevano e gli uffiziali ed i soldati, di presentarci in campo aperto, a combattere contro i Francesi. Staremo dietro ad un albero, ad una macchia nascosti per ammazzargli quando passano, ma non vogliamo esporci a campo aperto, col rischio della vita.... Se fossero stati costoro ben disciplinati, ed avessero avuto alla testa un uffiziale di valore, potevano certamente farsi temere e cacciare i Tedeschi, ch' erano in piccol numero, anche fuor di Toscana. Protestavano è vero di volergli ammazzare e perseguitare, ed invocavano i Francesi per fare con essi causa comune, in modo che era facile in quel bollore condurgli al contrario partito, ma ben si vedeva che quei rumori non portavano a conseguenza, e che una massa di furibondi indisciplinati e senza guida, in breve si dovea sciogliere. — *Ibid.*

[2] *Ibid.* f°. 5, p. 2.

[3] *Ab. X*, Vita MS. di monsign. de' Ricci, p. 384.

» chanceté et la dévote fureur des brigands d'A-
» rezzo avaient passé dans les principaux membres
» du sénat, qui, s'étant constitués en un comité
» de terreur, désolèrent leur patrie par les op-
» pressions, les injustices et les cruautés les plus
» inouïes (80) [1]. »

Après une courte maladie que Ricci avait faite en sortant des prisons, et qu'on attribua avec raison aux peines de corps et d'esprit qu'il avait eues à y souffrir, il alla trouver l'archevêque de Florence, qui eut la cruelle imprudence de se vanter devant lui des commissions importantes dont le gouvernement l'avait chargé. Il lui avoua effrontément que le sénat l'avait constitué l'arbitre absolu du sort des ecclésiastiques et des laïques soupçonnés d'immoralité, qui avaient été arrêtés pendant la réaction que la retraite des troupes françaises avait occasionée en Toscane. « Puisse,
» s'écrie à ce propos M. l'abbé X, puisse Dieu
» lui pardonner les injustices sans nombre, les
» violences et les actes arbitraires qui furent com-
» mis pendant ces jours de ténèbres [2] ! »

On doit mettre au nombre de ces injustices,

[1] Ma per mala sorte della disgraziata Toscana, tutto il maltalento ed il fanatismo dei briganti aretini si era traffuso nei principali membri del senato, che formatisi in un comitato di terrore, ricopersero la patria di oppressioni, d'ingiustizie, e delle più inaudite crudeltà. — *Ibid.* p. 385.

[2] Gli perdoni Iddio tutte le irregolarità, le violenze e gli arbitrj commessi in quei tenebrosi giorni. — *Ibid.* p. 385.

la mesure qui fut bientôt prise contre Ricci lui-même. Ses adversaires eurent assez d'influence auprès de Martini pour l'obliger à sévir de nouveau contre le prélat persécuté. Ricci ayant été appelé chez l'archevêque, celui-ci lui dit que le peuple (prétexte qui servait alors à colorer toutes les vengeances personnelles) se montrait peu satisfait de le voir libre, et que, pour ne pas irriter les Florentins, le sénat lui ordonnait de se retirer dans un couvent de la capitale, qu'il lui permettait cependant de désigner lui-même à son choix. Le livrer aux moines, c'était le mettre entre les mains de ses plus cruels ennemis. Ricci demanda, mais inutilement, à voir le décret du sénat, en vertu duquel on le privait une seconde fois de sa liberté. Il fallut obéir. Il voulut se rendre chez les pères de la *Mission*, qui eurent la lâcheté de le refuser. Il se décida alors pour les dominicains, et entra au couvent de Saint-Marc.

Des souffrances de tous les genres y attendaient l'ancien évêque de Pistoie. Un père Bardani, aujourd'hui secrétaire de la congrégation de l'*Index*, à l'inquisition de Rome, et alors supérieur à Saint-Marc, traita Ricci comme un prisonnier du Saint-Office, lui assigna pour tout logement une misérable cellule, et quoiqu'il fût encore incommodé, en grande partie par suite des privations qu'il avait endurées, il lui refusa jusqu'aux moindres douceurs de la vie. Les moines fuyaient leur nouvel hôte comme un excommunié; ils n'assistaient

jamais à la messe, qu'il n'obtint qu'avec peine de pouvoir dire dans un de leurs oratoires privés, quand ils lui eurent défendu de la célébrer dans l'église, comme il le désirait [1].

Le père Bardani, dit M. l'abbé X, était un dévot intraitable, acharné, ignorant et astucieux, entièrement dépendant de l'archevêque. « Ce fut, en » avançant les erreurs les plus grossières et les » plus insoutenables sur beaucoup de points de » matière ecclésiastique [2], » que ce moine tâcha d'engager Ricci à une rétractation. Celui-ci se délivra au plus tôt de cet importun catéchiste, en répondant qu'il était depuis long-temps d'accord sur tous les articles avec l'archevêque. Martini vint lui-même au couvent peu après, et il promit d'envoyer au pape les lettres que l'évêque avait écrites lorsqu'il était dans la forteresse, et qui avaient depuis lors paru être condamnées à un éternel oubli. Il les remit, en effet, à un ex-jésuite qui se rendait auprès de Pie VI en France, et qui, pour pouvoir mieux remplir sa commission et assurer le pape de la sincérité des sentimens de Ricci, s'aboucha plusieurs fois avec ce prélat avant de quitter Florence.

Cet ex-jésuite se nommait D. Emmanuel N*** [3].

[1] — *Ibid.* p. 386 et 387.

[2] Bardani, vomitando i maggiori spropositi e le più intolerabili assurdità sopra molti punti di materia ecclesiastica, etc. — *Ibid.* p. 388.

[3] D. Emmanuel Ariète, dit l'auteur d'une brochure pu-

On disait qu'il avait été le confesseur du général Gaultier, commandant des troupes françaises en Toscane pendant l'occupation, et que c'était lui qui avait disposé ce général à accueillir favorablement l'archevêque, son ami [1]. De la famille distinguée de La Puebla, le moine, immédiatement après l'expulsion de sa société du royaume d'Espagne, s'était rendu en Autriche, où il avait eu l'art de captiver l'esprit de l'empereur Joseph II, qui, malgré son aversion pour les jésuites, l'avait nommé professeur au collége thérésien. Cet établissement ayant été supprimé, il passa à Constantinople, où il fut précepteur des fils du prince Ypsilanti. Enfin, de retour en Italie, il y accompagna le général Bonaparte dans le cours de ses victoires, et ne contribua pas peu à lui inspirer de l'estime pour le cardinal Mattei, qui fut ensuite le médiateur entre le conquérant républicain et le pape, lorsque celui-ci, après avoir in-

bliée à Paris (p. 128) sous le titre d'*Observations sur un article de la Chronique religieuse, relativement à la rétractation de Monseig. Ricci, évêque de Pistoie*; et à laquelle nous consacrerons une note.

[1] Les confesseurs n'étaient pas encore en usage à cette époque, surtout aux armées, et l'on peut raisonnablement croire que le père Ariète, en se disant le confesseur du général Gaultier, s'est attribué un *honneur* qui ne lui appartenait point. Reste à savoir si cette petite *fraude pieuse* autorise à douter des autres *aventures* les plus extraordinaires du jésuite.

dignement offensé un ennemi généreux, s'était enfin vu réduit à implorer sa clémence [1].

L'accord qui régnait entre cet individu, l'archevêque et l'ancien évêque de Pistoie, embarrassa Bardani, et l'idée que la délivrance de Ricci pouvait en être la conséquence, le chagrina. « L'ar-
» chevêque, répétait-il souvent, n'est nullement
» porté pour les jésuites. Comment se peut-il
» faire qu'il se soit si intimement lié d'amitié
» avec celui-ci?... Comment encore, contre son
» caractère, a-t-il été si fort touché de compas-
» sion pour l'évêque Ricci, et s'est-il tant inté-
» ressé en faveur d'un homme qui ne lui plaisait
» guère, et ne lui était en aucune manière agréa-
» ble, dès l'époque où avait eu lieu l'assemblée
» ecclésiastique à Florence? Pourquoi tient-on
» ces lettres si secrètes? Comment se fait-il que
» l'archevêque de Florence qui n'a jamais été
» porté pour les prétentions de la cour romaine,
» et qui n'a pas montré beaucoup de zèle pour le
» pape, même lorsqu'il était à la Chartreuse (près
» de Florence), qui est partisan de la doctrine
» *augustinienne*, et qui partage, par conséquent,
» les opinions de l'évêque Ricci, en un mot, qui
» est aussi janséniste que lui; comment se fait-il
» qu'il a changé de sentiment, et qu'il est par-
» venu à faire également changer l'évêque détenu,
» au point que l'on puisse croire que les lettres

[1] *Ricci*, memor. MS. sul suo arresto, f°. 8, p. 2.

» que celui-ci a écrites, soient une vraie rétrac-» tation [1]? »

Ces réflexions portèrent le père Bardani à faire jouer tous les ressorts de l'intrigue, et à mettre en usage toute l'influence qu'il avait sur le caractère du faible Martini, pour détourner le coup qu'il redoutait. Les lettres n'avaient été envoyées que malgré le dominicain, qui était accoutumé de traiter par lui-même tout ce qui regardait directement son prisonnier. Il effraya l'archevêque en lui répétant et en lui faisant répéter par tous les brouillons dont il disposait, ce qu'on lui avait déjà dit auparavant dans les mêmes intentions, concernant l'insuffisance des déclarations de Ricci, et l'incompétence de qui que ce fût pour négocier cette affaire, à l'exception du nonce pontifical, ou de quelqu'autre personne que le pape en aurait

[1] L'arcivescovo, diceva tra gli altri il P. Bardani, non è punto portato per i gesuiti. Come mai può avere stretto sì grande amicizia con questo? .... Come mai pure contro il suo carattere, si è tanto impietosito per il vescovo Ricci, e si è tanto interessato per uno che non gli era fino dai tempi dell' assemblea, in niun conto grato ed accetto? Perchè tanto segreto su queste lettere? Come mai egli, che non è stato molto portato per le pretensioni romane, che non ha mostrato per il papa, anche mentre era alla Certosa, molto trasporto, ch' è di dottrina agostiniana, e in conseguenza nelle massime del vescovo, ed è in una parola giansenista anch' esso, come mai avrà variato sentimento e lo avrà fatto anche variare al vescovo, onde possa credersi che le lettere siano una vera ritrattazione? — *Ibid.* f°. 8, p. 4.

spécialement chargée. Martini se repentit de s'être trop avancé, promit de ne plus revoir son collègue et tint parole : il fit même plus, il changea entièrement de langage, et il n'osa plus exprimer que les opinions que Bardani professait. C'était là le point principal, pour empêcher que Ricci ne réussît enfin à se dérober à la persécution sans avoir sacrifié entièrement aux persécuteurs, son honneur, sa conscience et son repos. Quant à ce qui avait été fait, il fut facile d'y porter remède : le rusé moine qui devait avoir des amis dans un gouvernement comme celui de cette époque d'ignorance et de fanatisme, les employa pour inspirer aux vainqueurs de l'Italie des soupçons contre l'ex-jésuite qui se rendait en France ; ce prêtre fut arrêté à Bologne par les Autrichiens, comme espion, et tous ses papiers entachés du soupçon de renfermer des écrits peu favorables à l'obscurantisme du jour, furent saisis [1].

Sur ces entrefaites, Pie VI mourut. A peine eut-on appris que les cardinaux s'étaient assemblés pour procéder à l'élection de son successeur, que l'archevêque de Florence donna à Ricci le conseil d'écrire au pape futur, et de lui faire remettre sa lettre par le cardinal-doyen. Ce n'était pas manquer directement aux promesses qu'il avait faites au père Bardani ; cependant celui-ci

[1] *Ibid.* f°. 9, p. 1. — *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 389.

crut devoir faire échouer ce projet de conciliation. Il voulait uue rétractation déshonorante sous tous les rapports, et il porta le nonce à aller trouver Ricci pour s'en faire le médiateur. L'évêque lui objecta l'intervention du métropolitain, qu'il craignait d'offenser en s'adressant maintenant à toute autre personne qu'à lui, et même en acceptant aucun autre secours. Le nonce se retira fort irrité; Martini, jaloux de la visite du nonce, refusa de s'intéresser davantage à son collègue, et le mauvais génie du père Bardani triompha de nouveau [1].

Cette continuelle incertitude du sort qui l'attendait, jointe aux incommodités de son séjour au couvent de Saint-Marc, détériorait sensiblement la santéde l'ancien évêque de Pistoie. Ses amis supplièrent l'archevêque de lui rendre la liberté; mais quoiqu'il eût plusieurs fois assuré lui-même que cela ne dépendait que de lui, il fonda son refus sur ce que le sénat seul pouvait donner un ordre suprême pour la délivrance des prisonniers d'état; tandis que les sénateurs renvoyaient les supplians à Martini, auquel, disaient-ils, il avaient permis de régler souverainement et sans appel toutes les affaires ecclésiastiques, et de décider de la même manière du sort de tous les évêques, prêtres, moines, etc., qui avaient été arrêtés.

[1] *Ibid.* p. 390.

Ricci souffrit sans murmurer et sans se plaindre. Un nouveau chagrin pour lui, ce fut d'apprendre que, si ce n'était à l'instigation de l'archevêque, c'était du moins de son consentement que les dominicains l'empêchaient d'officier dans leur église, aux yeux de tout le peuple de Florence, qui était, par cela même, sans cesse nourri dans l'opinion qu'il s'était formée de Ricci, comme d'un hérétique dangereux, de l'espèce de ceux que l'intolérante église romaine ordonne de fuir comme la peste (*vitandi*). Les moines, en effet, ne répondaient eux-mêmes aux politesses et aux prévenances de l'infortuné prélat que par tous les manques d'égards que peuvent inspirer la grossièreté et l'égoïsme des cloîtres. Ricci, quoiqu'il sût que Martini se disposait à lui ôter encore la consolation de dire la messe, et quoique même l'archevêque eût fait les plus grandes difficultés pour lui accorder un confesseur, Ricci continuait à célébrer dans la chapelle qui lui avait été assignée dans le couvent [1]. C'était celle du « vénérable Savonarole, saint martyr, dit-il, » dont les malheurs avaient eu beaucoup d'ana» logie avec les miens [2]. » Le père Bardani, ajoute-t-il, n'en parlait qu'avec mépris, mais le

[1] *Ibid.* p. 391 et 392.

[2] : . . . venerabile Savonarola, ... santo martire, il cui caso era in qualche parte analogo al mio. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, f°. 9, p. 4.

« syndic de la communauté en était très-dévot et » avait pour lui la plus juste vénération [1]. » L'ancien évêque de Pistoie, qui pensait de même, lut, pendant qu'il était à St.-Marc, la Vie de Savonarole, écrite par le père Barsanti, et il en fut fort édifié; « d'autant plus, dit-il, que ma » famille avait toujours spécialement honoré ce » serviteur de Dieu, et que sainte Catherine (de » Ricci), qui y avait amené une dévotion particu- » lière, fut, comme l'a reconnu Benoît XIV lui- » même, guérie par son intercession d'une infir- » mité des plus graves [2].

Voilà donc un moine évidemment fanatique et zélé républicain, condamné par l'inquisition comme hérétique, et brûlé par ordre d'un des papes les plus infâmes qui aient occupé la chaire de saint Pierre, mais dont il avait dévoilé la scélératesse et la turpitude; le voilà, dis-je, tacitement canonisé par un autre pape, adoré par une sainte et par un évêque vertueux, et vilipendé par d'autres moines aussi fanatiques que lui, mais plus dangereux, puisqu'au nom de l'asservissement ils proscrivaient, comme des crimes de lèse-divinité, les lumières, le courage et la vertu elle-même,

[1] Molto divoto e giusto veneratore.

[2] Molto più che la mia famiglia era stata piena di venerazione per questo servo di Dio, et S. Caterina che n' era divotissima, come riconobbe anche Benedetto XIV, fù per la intercessione di lui libera da una grave infermità. — *Ibid.*

qui seront éternellement opposés à leur égoïste sacerdotalisme (81).

L'évêque détenu passait la plus grande partie de son temps dans la bibliothèque du cloître, et y étudiait continuellement les saints Pères les plus favorables à ses opinions chéries, tels que saint Augustin, saint Athanase, saint Cyprien, etc., etc. Les moines ne manquèrent point de lui en faire un crime, en disant qu'il avait cela de commun avec tous les hérétiques, que la lecture qu'il ne cessait de faire des écrits de saint Augustin était pure hypocrisie, et que d'ailleurs c'était le saint le moins orthodoxe, puisqu'il avait dû corriger ses propres productions pour les *expurger* suivant la saine doctrine. Ce fut nommément un « père Arizzarca, professeur à l'université de Pise, dit Ricci, et qui s'est fait un nom » par sa naïve incapacité [1], » qui tint ces singuliers propos. Il répétait à chaque instant au cuisinier de l'ancien évêque de Pistoie, avec lequel son assiduité aux cuisines du couvent l'avait rendu familier, que son maître se fortifiait dans ses erreurs par l'étude des saints Pères de l'église, et surtout de saint Augustin, qui avait avancé beaucoup d'hérésies dont il avait été forcé ensuite de se rétracter [2].

[1] *Ibid.* f°. 9, p. 3.

[2] *Ibid.* loco cit.—*Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 393.

CHAPITRE LXX.

RICCI MALADE EST TRANSPORTÉ A SA MAISON DE CAMPAGNE. — PERSÉCUTION DE L'ARCHEVÊQUE MARTINI.

Loin de pouvoir espérer quelque consolation ou le moindre secours de sa famille, Ricci se vit encore persécuté par son propre frère, le sénateur Frédéric, qui jouissait d'un pouvoir presque sans bornes, et qui fit tant d'efforts, qu'enfin il réussit à faire suspendre par décret, jusqu'à la fin de son procès qui n'avait point encore été entamé, le paiement de la pension que le gouvernement grand-ducal avait assignée à l'évêque démissionnaire.

Tant de vexations de toute espèce mirent le prélat dans une situation qui fit craindre pour lui une maladie longue et sérieuse, à laquelle les médecins assurèrent qu'il n'avait plus la force de résister. Ce furent eux-mêmes qui demandèrent au sénat le transport de Ricci à sa maison de campagne, où le bon air et le repos pouvaient seuls le faire échapper au danger qui le menaçait.

Le sénat, interpellé d'une manière aussi catégorique, répondit sans hésiter qu'il n'avait jamais donné aucun ordre pour l'arrestation de l'ancien

évêque de Pistoie. Les médecins s'adressèrent à l'archevêque, qui avait allégué, dans le temps, cet ordre du gouvernement; mais il les renvoya de nouveau aux sénateurs, puisque, dit-il, il s'agissait, dans cette affaire, d'un prisonnier accusé d'opinions révolutionnaires. Cette accusation parut, pour la première fois, en cette circonstance: elle avait été formellement niée par l'archevêque lui-même, lorsqu'il dit positivement à son collègue, alors détenu à la forteresse Basse, que la politique n'avait pas eu la moindre part à tout ce qui lui arrivait; qu'il ne devait se considérer que comme entaché d'erreurs religieuses, et devenu pour cela seul odieux au public, dont il aurait sans peine regagné l'estime, aussitôt qu'il se serait réconcilié avec la cour de Rome. Écoutons Ricci lui-même, sur cette époque déplorable.

« On ne saurait, dit-il, peindre trop en noir » les injustices et les cruautés qui se commet- » taient, soit par le sénat, soit par l'archevêque, » sous le prétexte mendié de jacobinisme, contre » toutes les personnes éclairées et tous les hom- » mes d'honneur. On leur a fait payer bien cher, » à ces bons citoyens, en épuisant contre eux les » traits de la persécution la plus barbare, la fa- » veur dont ils avaient joui sous Léopold et sous » Ferdinand, en récompense des services qu'ils » avaient rendus à l'église et à l'état. Pour ce » qui me regarde personnellement, ajoute-t-il, » le motif de la sévérité avec laquelle j'ai été

» traité sera toujours un mystère : quoique les
» officiers arétins eux-mêmes m'eussent assuré
» plusieurs fois que je n'étais cru coupable, ni
» de conspiration, ni de relation aucune avec le
» gouvernement français, qui même m'avait fait
» souffrir de fortes pertes dans mon intérêt pri-
» vé, cependant je fus traîné dans les prisons
» publiques, sur un mandat signé par le com-
» mandant Mari (le mari de la maîtresse du mi-
» nistre anglais, laquelle commandait avec celui-
» ci les brigands d'Arezzo, lors de leur entrée à
» Florence). Quand on me mit en liberté à la for-
» teresse, je fus renfermé par ordre du sénat
» dans le couvent de Saint-Marc. Le sénat pro-
» teste maintenant qu'il n'a jamais signé cet or-
» dre, et dit qu'il n'en connaît pas même les mo-
» tifs. L'archevêque, qui s'était vanté d'avoir cet
» ordre, soutient le contraire, et cite même le sé-
» nateur Covoni comme celui dont il l'a reçu;
» mais lorsqu'on le somme d'en donner commu-
» nication, il refuse en alléguant mille prétextes
» futiles. Covoni proteste, à son tour, que ce fût
» non un mandat d'arrêt, mais une simple insi-
» nuation de se constituer dans une maison de
» dépôt. Il témoigne ou du moins il feint qu'il
» eût craint d'encourir l'excommunication de la
» bulle *In cœnâ* (s'il avait ordonné l'arrestation
» d'un ecclésiastique); mais lorsqu'on lui de-
» mande mon élargissement, il s'oppose à toute
» proposition, même la plus simple et la plus

» équitable, d'un arrangement d'où pourrait ré-
» sulter pour moi un soulagement quelconque,
» et il continue à me retenir toujours enfermé à
» Saint-Marc [1]. »

Ce n'étaient point là les seules difficultés qui s'opposaient à la mise en liberté de Ricci. Le sé-

[1] ...... le ingiustizie e le crudeltà, che per opera del senato o dell' arcivescovo si usavano, col mendicato pretesto di giacobinismo, contro tutte le persone di buon senso e onorate, alle quali colla più fiera persecuzione, si è fatto pagar ben caro il favore goduto sotto Leopoldo e sotto Ferdinando, per i servigj resi alla chiesa e allo stato. Quanto a me sarà sempre un mistero la condotta severa con cui sono stato trattato, mentre assicurato tante volte dagli stessi uffiziali aretini, ch' io non era reo di cospirazione, nè di relazione alcuna col governo francese, da cui anzi avea sofferto molti discapiti nel privato interesse, ... pure fui tradotto nelle pubbliche carceri, per ordine firmato dal comandante Mari. Quando fui libero della fortezza, fui ristretto per ordine del senato in S. Marco. Il senato protesta di non aver dato quest' ordine, e dice di non saperne neppure il motivo. L'arcivescovo che spacciò l'ordine lo sostiene, ma richiesto di dimostrare l'ordine che disse comunicatogli dal Covoni, con mille pretesti se ne disimpegna. Il Covono protesta che fù una semplice insinuazione e non un ordine. Mostra o finge di temere la scomunica, che avrebbe potuto incorrere della bolla *Cenæ*, ma si oppone ad ogni proposizione la più equa per tenermi sempre chiuso in S. Marco. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, f°. 11, p. 3 et 4.

N. B. Ici se termine la première partie de ces *Mémoires* rédigés par moi, dit l'évêque, à ma *villa* de Rignana, le 18 mars 1800. — *Ibid.* f°. 12, p. 2 et dern.

nateur, son frère [1], exigeait qu'avant de lui accorder la permission de sortir de Saint-Marc, sous quelque prétexte que ce fût, on procédât à l'examen de tous les procès formés contre les personnes suspectes à cette époque, afin de s'assurer si l'évêque n'y était point impliqué sous l'un ou l'autre rapport. Ces procès étaient sans nombre (plus de trente mille [2]), et le moindre délai pouvait coûter la vie au prélat. Une considération aussi majeure porta d'autres sénateurs moins barbares à montrer de l'intérêt à Ricci. Ils ne purent le faire que dans l'éloignement du plus acharné de ses persécuteurs, l'archevêque, alors en visite dans son diocèse, et de l'absence duquel ils profitèrent adroitement pour exécuter leur louable dessein.

La *chambre noire* fut assemblée, et, vu l'urgence du cas, cet atroce tribunal anti-révolutionnaire crut pouvoir permettre à Ricci de se retirer à sa *villa* de Rignana, sous condition, 1°. de ne

[1] Ce n'est point le père de MM. Ricci qui ont hérité des précieux papiers de l'évêque, leur oncle. Celui-ci se nommait Jean-Baptiste, et a toujours pris aux malheurs du respectable prélat tout l'intérêt qu'exigeait l'humanité, et que méritaient ses lumières et ses vertus. Le sénateur Frédéric n'était qu'un dévot.

[2] Le persone processate e condannate ascendono a 32,000 (les personnes dont on a fait le procès et qu'on a condamnées sont au nombre de trente-deux mille). — *Pensieri sopra lo stato attuale della Toscana, indrizzati a sua maestà il re*, p. 14 (sans date de lieu ni d'année, mais imprimé en 1801).

sortir du couvent de Saint-Marc que de nuit; 2°. de ne s'arrêter que pendant peu d'heures à sa maison à Florence; 3°. de donner sa parole d'honneur qu'il n'entretiendrait aucune correspondance quelconque (82); 4°. de promettre qu'il se constituerait de nouveau prisonnier à Saint-Marc, à la première réquisition du sénat[1].

A peine fut-il à la campagne, que Ricci recouvra la santé. Il crut de son devoir d'écrire à l'archevêque, et il reçut, pour toute réponse, quelques lignes par lesquelles Martini demandait de nouveau une rétractation.

Ricci répliqua aussitôt qu'il était toujours et pour les mêmes motifs dans les mêmes sentimens qui l'avaient porté à condescendre à tout ce que son collègue avait jusqu'alors exigé de lui, et notamment à ce qu'il lui avait fait écrire au pape; qu'il était prêt à y ajouter toutes les expressions imaginables de soumission au Saint-Siége, toutes les assurances possibles de la sincérité avec laquelle il acceptait tous les décrets pontificaux en général, et en particulier la bulle *Auctorem fidei*; que finalement il lui protestait que ses intentions étaient pures, qu'elles l'avaient toujours été, et qu'elles l'étaient surtout quand il exécutait dans son diocèse des réformes qu'il croyait aussi avantageuses qu'indispensables, mais que maintenant il est le premier à déplorer, si elles ont été incon-

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 394-396.

sidérées et si elles ont causé du scandale. Cette lettre est du 12 octobre 1799 [1].

Martini se contenta de répondre qu'il n'avait pas eu le temps de lire sa longue lettre; mais que, se doutant bien de ce qui y était contenu, il insistait sur la nécessité d'écrire au nouveau pape. Ricci, sans faire aucune mention du chagrin que lui causait la dure indifférence de son collègue, promit de suivre ses conseils dès que l'élection du nouveau pontife aurait été connue.

Il fut ensuite, pendant plusieurs mois, comme isolé du monde entier, sans communication avec qui que ce fût, sans correspondance, évité et abhorré même par ceux qui l'entouraient, comme devaient l'être alors toutes les victimes de l'arbitraire et du fanatisme. En voici deux exemples. Un prêtre de son voisinage allait quelquefois voir le malheureux Ricci et entendre sa confession; il fut aigrement repris à ce sujet par le vicaire archiépiscopal de Florence, et il dut cesser ses visites. L'évêque lui-même allait de temps en temps au couvent de Passignano, peu éloigné de Rignana; l'évêque de Fiesole blâma les moines des égards qu'ils témoignaient à Ricci, et ceux-ci ne purent plus le recevoir [2]. On se rappellera que Martini professait les mêmes opinions pour lesquelles il persécutait son collègue avec tant d'acharnement,

[1] *Ibid.* p. 397-400.

[2] *Ibid.* p. 401 et 402.

et que Mancini avait été son ami, avant sa disgrâce.

Après un an de cette douloureuse retraite, que devait avoir en horreur une âme aussi aimante et aussi sensible que celle de Ricci, on commença à Florence à instruire son procès politique, afin de justifier aux yeux du public, par des accusations inventées pour cet objet, et par des dépositions provoquées, toutes les vexations qu'on lui avait fait éprouver avec tant d'inhumanité et d'injustice. L'archevêque, qui s'était enfin convaincu de sa propre impuissance pour perdre Ricci sous un prétexte au moins plausible, le céda au sénat, afin d'en faire un prévenu d'opinions anti-monarchiques, après l'avoir pendant si long-temps tourmenté comme un impie, déjà reconnu coupable de révolte contre l'autorité du pape. Il se réserva, cependant, la faculté, lorsque le procès de Ricci serait terminé par la déclaration de son innocence, comme rien ne permettait d'en douter, de le reléguer à Rome, pour l'y faire punir par ses ennemis naturels; et les sénateurs promirent de prêter main-forte au vindicatif prélat, qui parvenait ainsi à son but criminel, sans courir le moindre risque et sans que pesât sur lui la plus petite responsabilité.

On devine sans peine la marche de l'infâme *justice* du gouvernement qui prétendait alors soutenir en Toscane le trône et l'autel. On suborna des témoins, à défaut d'en trouver de véritables;

on promit l'impunité aux prévenus de tous les genres qui voudraient se porter accusateurs contre l'ancien évêque de Pistoie. Il ne s'agissait, néanmoins, que de prouver bien ou mal qu'il était coupable du crime d'avoir aimé les Français [1].

Après ces enquêtes irrégulières, qui ne produisirent aucun des résultats qu'on désirait, le chancelier criminel se vit forcé de déclarer qu'il n'y avait rien à la charge de Ricci, et que, eu égard à ses longues souffrances, on pouvait prononcer son innocence et permettre sa mise en liberté. Cette contradiction ne parut point encore assez cruelle aux gouvernans, et sans casser les conclusions de leur chancelier, ils ajournèrent l'affaire, de peur que leur prisonnier ne leur échappât, avant que la nomination d'un nouveau pontife l'eût fait envelopper dans les filets de la persécution religieuse, au sortir même de ceux que lui avaient tendus l'aristocratie et le despotisme ministériel.

On put s'apercevoir qu'à l'annonce de cette dernière preuve de l'acharnement de ses ennemis, sa santé, mais encore plus son caractère, éprouvèrent un choc dont ils se ressentirent pendant les dix ans que l'évêque vécut encore [2].

[1] *Ibid.* p. 403 et 404.
[2] *Ibid.* p. 404 et 405.

CHAPITRE LXXI.

PIE VII PAPE. — FANATISME DU CARDINAL CONSALVI.

Lorsqu'il eut appris l'élection de Pie VII, Ricci, qui connaissait la modération qu'il avait fait éclater comme cardinal, évêque d'Imola, et citoyen patriote de la république cisalpine, ainsi que la piété dépouillée de ses préjugés les plus funestes, de laquelle il avait donné souvent des preuves, conçut quelque espoir de voir mettre un terme à ses maux. Il ne songeait pas, dit M. l'abbé X, que les papes les mieux intentionnés ne sont pas les maîtres de leurs actions, et qu'ils ne peuvent pas toujours montrer les sentimens qu'ils professent.

L'ancien évêque de Pistoie s'empressa d'écrire à Pie VII; mais ce ne fut pas son archevêque qu'il chargea de la lettre. Celui-ci, d'ailleurs, avait protesté qu'il ne voulait plus se mêler en rien de cette affaire. Ricci fit paraître toute sa soumission au Saint-Siége et au pontife qui l'occupait, et il certifia son orthodoxie, malgré toutes les calomnies auxquelles il avait été en butte. Sa lettre porte la date du 29 mars 1800.

Le pro-secrétaire d'état, Consalvi, en accusa

réception, sans le moindre délai, mais sans y donner réponse. Cette réponse fut différée pendant six mois entiers, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du pape dans la capitale de ses états. Ce retard, ménagé par l'intrigue des ennemis du prélat toscan, ne fut pas perdu pour eux. Ils firent, pendant cet intervalle, jouer tous les ressorts pour rendre Ricci odieux au nouveau pontife; ils le dépeignirent comme le chef d'un parti alors abhorré par tous ceux qui avaient profité de la réaction, et comme le principal soutien du moderne système de la réformation des abus, système qu'ils faisaient dériver en droite ligne de la grande réforme de l'église, préparée par les conciles de Constance et de Bâle, et consommée par les protestans d'Allemagne, et qu'ils rattachaient au jansénisme, à la déclaration des quatre articles de l'église de France sous Bossuet, et à la constitution civile du clergé sous l'assemblée constituante [1].

Pendant que cela se traitait à la cour pontificale, le sénat florentin recueillait les dépositions les plus contradictoires et les accusations les plus puériles, pour en faire résulter, à tout prix, une ombre de procès. Le nonce, voyant l'occasion favorable, et ayant à ce sujet des instructions pressantes de son gouvernement, insista près de l'au-

[1] *Ibid.* p. 407-410. — *Ab. X*, Stor. MS. del concil. di Pistoja, p. 122 et suiv.

torité pour qu'elle envoyât Ricci à Rome. Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva la lettre menaçante du cardinal secrétaire d'état Consalvi, c'est ainsi que s'exprime Ricci [1], lettre que le secrétaire du nonce fut chargé d'aller lui-même remettre à l'ancien évêque de Pistoie, devant témoins et contre un reçu qu'on lui dit d'exiger, pour augmenter l'éclat d'un coup longuement médité et dont on espérait les plus funestes résultats. Outre cette commission, le secrétaire du nonce avait celle d'ajouter verbalement que les sénateurs régnans connaissaient le contenu de la lettre du gouvernement romain; qu'ils ordonnaient à l'évêque de se soumettre sans délai à la volonté du souverain pontife et de faire la rétractation qu'il lui prescrivait, sous peine d'être livré au nonce par les autorités toscanes, pour être immédiatement transporté à Rome et renfermé pour le reste de ses jours au château Saint-Ange [2]. Voici la lettre de Consalvi.

Le pape veut, disait celui-ci à Ricci, en date du 26 septembre, « une sincère confession des » erreurs répandues dans beaucoup de vos écrits, » et principalement dans votre synode de Pistoie : » en même temps, il veut une protestation d'ad-

[1] La minucciosa lettera del cardinal segretario di stato. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, part. 2, f°. 1, p. 2.

[2] *Ab. X*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 126 et suiv. — *Idem*, Stor. MS. di monsig. de' Ricci, p. 410-412.

» hésion à la bulle dogmatique *Auctorem fidei* de
» Pie VI, de sainte mémoire, et d'acceptation de
» la même bulle. Cette protestation ne doit pas
» être conçue comme celle que vous avez expri-
» mée dans votre lettre au susdit souverain pon-
» tife, et dans celle au Saint-Père lui-même; mais
» elle doit renfermer un acte d'adhésion et d'ac-
» ceptation pure et simple, avec soumission de
» cœur et d'esprit; et de plus, il faut que, joint
» à cette protestation, il y ait une déclaration par
» laquelle vous témoignerez votre entier assenti-
» ment à tout ce qui a été décrété dans ladite
» bulle, tant pour le dogme qne pour la disci-
» pline. Sa sainteté attend, en outre, une révo-
» cation de tous les actes, ordres et décrets, dans
» lesquels vous vous êtes éloigné de la pratique
» commune et de la discipline universelle de l'é-
» glise; et une rétractation de tous les écrits et
» libelles, au moyen desquels vous avez cherché
» à soutenir les innovations que vous aviez intro-
» duites dans le diocèse de Pistoie et Prato.

» Enfin, le Saint-Père attend encore de vous
» une réparation solennelle du scandale et du
» dommage très-grave que vous avez causé aux
» âmes des fidèles, en encourageant l'impression
» de tant de livres pernicieux et prohibés par le
» Saint-Siége apostolique; en tenant toujours une
» conduite opposée à celle qu'un évêque doit te-
» nir envers le pontife romain, et en n'ayant ja-

» mais donné pendant tant d'années aucun signe » public de repentir [1]. »

C'est là le passage le plus important de cette lettre que M. l'abbé X appelle, avec raison, un écrit plein de fiel et d'aigreur. Le reste contient la prière de se rendre à la volonté du pape, et des menaces de rigueur en cas de refus.

M. X explique de la manière suivante la dureté de cette réponse. Tout ce que les Français avaient fait dans les états pontificaux depuis qu'ils

[1] Una sincera confessione degli errori sparsi in molti di suoi scritti, e specialmente nel suo sinodo di Pistoja, ed insieme una protesta di aderire ed accettare, non già nel modo con cui ella si esprime nella sua lettera alla S. M. di Pio VI, e in quella al S. Padre medesimo, ma bensì puramente, semplicemente, e con sommissione di cuore e mente, la bolla dommatica *Auctorem fidei* dello stesso sommo pontefice, dichiarando in tale protesta l'intero suo assenso a quanto è stato in detta bolla decretato, in riguardo sì al domma che alla disciplina. Aspettava eziandio una revoca di tutti quegli atti, ordinazioni e decreti, con cui ella si discostò dalla pratica comune, e dalla universale disciplina della chiesa, ed una ritrattazione di tutti quelli scritti e libelli, con cui ella volle sostenere le novità da lei introdotte nelle diocesi di Pistoja e Prato. — La stessa santità sua attendeva finalmente da lei una riparazione allo scandalo e al grandissimo danno che ha cagionato alle anime de' fedeli, col promuovere la stampa di tanti libri perniciosi e proscritti dalla sede apostolica, col tenere una condotta sempre contraria a quella che un vescovo dee tenere verso il romano pontefice, e col non avere mai dato in tanti anni alcun pubblico segno di ravvedimento. — *Ibid.* p. 413 et 414.

en avaient chassé Pie VI, était regardé comme une vengeance de l'opposition qu'avait constamment montrée le même pape à toutes les innovations religieuses de l'assemblée constituante de France. Le gouvernement pontifical, rentré dans ses anciens droits et dans toutes ses prétentions, résolut d'écraser à jamais tous les partisans, même des moindres réformes, et il crut ne pouvoir mieux commencer l'exécution de ce plan de *stabilisme*, que par la perte de Ricci, tout à la fois réformateur et qui passait pour un des plus chauds partisans de la constitution civile du clergé [1].

Nous ajouterons à cette réflexion que Pie VII comme prince temporel et comme chef absolu de la monarchie spirituelle du catholicisme, et le cardinal Consalvi comme le coryphée de la cour de ce prêtre-roi, devaient à l'exemple de Pie VI, de tous les papes passés (les papes futurs, tant qu'ils régneront, suivront nécessairement les mêmes traces) et de tous leurs secrétaires d'état, être les ennemis irréconciliables de ceux qui, comme Ricci, ses amis d'Italie, d'Espagne et de France, comme le parti dont ils avaient adopté les couleurs, comme les conciles mêmes, et les saints dont ils s'étayaient, menaçaient jusqu'à leur existence.

[1] *Ibid.* Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 125.

CHAPITRE LXXII.

LA RENTRÉE DES FRANÇAIS EN TOSCANE SOUSTRAIT RICCI AUX PERSÉCUTIONS QUI LE MENAÇAIENT. — SES DÉCLARATIONS SUR CE DONT IL ÉTAIT ACCUSÉ.

« La régence, dit l'ancien évêque de Pistoie, à » propos de la trame ourdie contre lui par la cour » de Rome, la régence, d'accord avec l'atrabilaire » gouvernement toscan d'alors, était composée de » Covoni, d'Antinori, de Sommariva et de Frullani ; elle excluait ce dernier, lorsqu'elle voulait prendre des résolutions irrégulières, et, » de cette manière, l'injustice et la superstition » triomphaient toujours dans cette assemblée de » ténèbres. L'archevêque, à ce qu'on m'a assuré, » y proposa de m'envoyer à Rome comme réfrac» taire [1]. »

[1] La reggenza composta del Covoni, dell' Antinori, del Sommariva e del Frullani, escludeva quest' ultimo nelle irregolari risoluzioni che volea prendere, e così l'ingiustizia e la superstizione trionfavano in quel congresso di tenebre. — L'arcivescovo per quanto mi hanno assicurato, propose di mandarmi a Roma come un refrattario. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, part. 2, f°. 2, part. 1.

Il ajoute un peu plus bas : « La chose avait été » concertée avec la régence, qui avait vu la lettre » de Consalvi, avant qu'elle m'eût été remise : je » ne pouvais espérer aucun appui (de la part de » Ferdinand III) auprès du gouvernement de » Vienne, où il avait été résolu qu'on satisfe- » rait en tout la cour de Rome [1]. »

Celle-ci et ses partisans, dit-il encore, « croyant » que les circonstances avaient enfin amené l'oc- » casion favorable qu'il fallait se hâter de saisir, » m'ont pressé et violenté de toutes les manières, » pour que je me calomniasse moi-même, et que » je condamnasse la vérité, en m'avouant coupa- » ble d'hérésies et d'erreurs que je n'ai jamais » professées, et en abjurant et rejetant ce que la » Sainte Écriture et la tradition m'enseignent, ce » dont les monumens de l'histoire me convain- » quent, tout cela pour embrasser les fables et » les rêveries d'hommes ignorans et prévarica- » teurs [2]. »

[1] La cosa era stata concertata colla reggenza, che aveva veduto la lettera, prima che mi fosse trasmessa, ed io non potevo sperare appoggio da Vienna, dove era risoluto di compiacere la corte di Roma.—*Ibid.*

[2] Sperando nelle circostanze di aver colto il tempo opportuno, mi hanno in varie guise angariato, perchè io calunniassi me stesso, e condannassi la verità, confessandomi reo di eresie e di errori che non ho mai tenuto, ed abjurando e rigettando quello che la S. scrittura e la tradizione m'insegna, e i monumenti della storia m'assicurano, per abbracciare le fa-

Il avait dit peu auparavant, en parlant de ces fanatiques : « Le seul avocat Frullani, à ce qu'il » paraît, ne s'était point souillé par la partici- » pation à ces noirs projets [1]. » Mais revenons à la lettre de Consalvi.

Ricci ne crut pas que son devoir lui permettait de condamner et de révoquer, de son autorité privée, tous les actes de son épiscopat, puisqu'il n'avait jamais agi sans la permission expresse du prince, et que le plus souvent même il n'avait agi que par son ordre. Il communiqua ses scrupules

vole e i delirj d'uomini ignoranti e prevaricatori.—*Ibid.* f°. 4, p. 2.

[1] Il solo avvocato Frullani era rimasto per quanto pare, non imbrattato di nera pece.—*Ibid.* f°. 3, p. 1.

J'ai traduit avec plaisir ce double témoignage rendu par l'évêque Ricci à M. Frullani, mort, il y a un an, ministre des finances de Toscane, et celui qui, avec l'honorable M. Fossombroni, encore actuellement ministre des affaires étrangères, a aidé puissamment le grand-duc défunt à maintenir dans leur patrie commune ce gouvernement juste et éclairé, ami des lumières, de l'industrie et de cette sage liberté qui les augmente sans cesse, ce gouvernement en un mot que Léopold, le Solon de la Toscane, a légué à cette belle province de l'Italie, comme le plus grand des bienfaits.

J'offre cet hommage rendu à la vérité, à mon estimable ami, M. le professeur Julien Frullani, fils du ministre, et qui, dans un âge où l'on ne songe ordinairement qu'aux plaisirs, a déjà su se faire dans les sciences une réputation méritée, et promet à ses compatriotes un soutien de plus de leur prospérité et de leur bonheur.

à la régence, à laquelle il demanda, sinon de nouveaux ordres, du moins une autorisation de réprouver solennellement des lois et des réglemens encore en vigueur en Toscane, émanés de la volonté du dernier souverain, et maintenus par celui qui régnait alors. Les gouvernans lui défendirent de faire aucune démarche avant qu'ils n'eussent reçu du grand-duc, qu'ils dirent avoir consulté sur cette affaire, une réponse qui n'arriva jamais (83). Ricci, que cette résolution ne mettait pas à l'abri des intrigues des dévots, allait être en butte aux persécutions les plus violentes, si les Français, de nouveau victorieux en Italie, n'étaient venus l'arracher à sa perte [1].

Elle était d'autant plus inévitable, que Ricci, pleinement instruit, par la lettre du secrétaire d'état pontifical, de ce que la cour de Rome exigeait de lui, était plus disposé à diminuer les concessions qu'il avait déjà faites à cette cour qu'à les augmenter. Par exemple, la soumission qu'il avait plusieurs fois promise pour les décisions du Saint-Siége contre lui, n'était (c'était lui-même qui nous l'apprend) qu'un silence respectueux qu'il voulait bien garder sur son affaire, comme celui que, lors de la paix de Clément IX, ceux qu'on appelait jansénistes en France, avaient promis d'observer sur la question de savoir si les cinq fameuses propositions se trouvaient ou non

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 415 et 416.

dans le livre de Jansénius. Il retira ses promesses. « Je ne pouvais plus les faire à l'avenir, dit-il, » depuis qu'on avait voulu donner au mot *sou-* » *mission*, le sens qu'a le mot *approbation*[1]. » Il prit le parti de se taire, convaincu par l'histoire de la bulle *Unigenitus*, des appelans de France et des schismatiques passifs d'Utrecht, de l'inutilité de vouloir entrer en discussion avec la cour romaine[2].

Onze jours avant l'entrée des Français à Florence, le secrétaire des droits de la couronne communiqua à l'ancien évêque de Pistoie les accusations en matière politique intentées contre lui, et qui avaient été transmises au bureau des affaires ecclésiastiques par la commission sénatoriale. Il y répondit sur-le-champ, et envoya sa réponse, le 13 octobre 1800, au même secrétaire, avec une lettre.

Elle commençait par de justes plaintes sur l'indécence de son arrestation par des sbires qui le conduisirent à pied aux prisons publiques, à travers la ville, un soir qu'il y avait une illumination générale; sur l'indignité du traitement qu'il eut à souffrir dans ces prisons; sur les vexations

[1] Non potevo più usarle in avvenire, dopo che il senso della parola *sommissione* volea determinarsi a quello di *approvazione*. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, f°. 4, p. 1.

[2] *Ab. X*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 130.

de toute espèce dont on l'accabla à la forteresse Basse, à Saint-Marc, et pendant sa retraite forcée, sans communication avec qui que ce fût, à sa maison de campagne. Il protestait ensuite de son attachement au prince souverain de la Toscane, attachement dont il avait donné, dans tous les temps, des preuves si éclatantes, qu'elles l'avaient fait accuser dans plusieurs libelles, sous le régime démocratique, comme un adulateur du pouvoir, qui ne reconnaissait d'autres limites légitimes à la volonté du monarque, que son caprice [1].

Les accusations contre Ricci se réduisaient à quatre chefs.

La première était d'avoir agité un mouchoir blanc hors de la fenêtre, pendant l'érection de l'arbre de la liberté à Florence. L'évêque le nie. Il avoue avoir assisté à la cérémonie dans une maison particulière, et il en donne pour motif qu'il ne voulait pas irriter contre lui le nouveau gouvernement, déjà fort mal disposé sur son compte, pour ne l'avoir pas vu s'empresser, comme avaient fait l'archevêque Martini et l'évêque de Fiesole, de faire une visite au général-commandant et aux autres autorités françaises. Il fait ensuite l'énumération des pertes que l'invasion ennemie lui avait fait essuyer, pour prouver que des dé-

[1] *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 417-421.

monstrations de joie de sa part eussent été des signes de démence [1].

Le second chef d'accusation était d'avoir envoyé, comme don patriotique, au *Club* florentin, le portrait de Machiavel. Ricci entre en explication à ce sujet. Un individu lui avait demandé de pouvoir faire former un moule sur le beau buste du célèbre historien, dont on savait qu'il était possesseur, ajoutant que c'était afin de placer le plâtre qu'on en retirerait dans la salle où se réunissait une société littéraire fondée par les Français. Le prélat, de peur qu'on ne gâtât son Machiavel, et pour ne pas devoir entrer en relation avec des personnes que, dit-il, il cherchait à éviter, donna un buste de rebut qu'il avait encore, et que depuis il sut avoir servi d'ornement à la la salle des patriotes toscans [2].

Il n'est point comptable, continue-t-il, de la manière entièrement fausse dont le Moniteur florentin exposa ce fait; et il renforce cet argument par un document qu'il joint à sa défense, pour montrer qu'il avait toujours désapprouvé hautement l'esprit dans lequel cette feuille démocratique était rédigée, même à l'époque de sa publication.

En troisième lieu, on accusait Ricci d'avoir tramé avec le commissaire français Salicetti, la

[1] *Ibid.* p. 422 et 423.
[2] *Ibid.* p. 424 et 425.

démocratisation de la Toscane, quelques mois avant que les troupes de la république y entrassent. Le prélat témoigne toute l'horreur que cette calomnie lui inspire, comme bon citoyen, comme honnête homme et comme chrétien. Il n'a vu Salicetti qu'une seule fois, dit-il, en 1795 ou 96, dans une société où il ne fut nullement question de politique [1].

La quatrième accusation était celle d'avoir été intimement lié avec le commissaire, M. Reinhard, chargé par le directoire de l'organisation de la Toscane; d'avoir entretenu une correspondance suivie avec les révolutionnaires français; et d'être janséniste. Il nie tous ces points. Ses visites au ministre républicain qui devint, après le départ du grand-duc, l'arbitre du gouvernement toscan, se bornèrent, dit-il, à trois ou quatre, dont le seul but avait été des remercîmens que la civilité lui ordonnait de faire pour l'envoi des journaux et des livres qu'il avait reçus de France par le canal du diplomate. Il ne correspondait avec ses amis de France, que pour se procurer quelques nouvelles littéraires, et pour être toujours exactement instruit des vicissitudes de l'église gallicane. Avant l'invasion de sa patrie, les lettres qu'on lui écrivait lui étaient régulièrement parvenues par les soins des ministres toscans à Paris, qui les lui adressaient chez l'envoyé français.

[1] *Ibid.* p. 426.

Après cette époque, il rompit toute liaison avec M. Reinhard. Il rejette bien loin l'accusation de jansénisme, puisqu'il avait toujours condamné, et de bonne foi, les cinq propositions anathématisées par l'église [1].

L'évêque conclut que ces diverses accusations sont toutes également privées de fondement et sans la moindre validité. Il en résulte que sa détention plus ou moins rigoureuse, pendant quinze mois, est injuste sous tous les rapports, et qu'outre sa mise en liberté sans aucun délai, on lui doit son entière réhabilitation dans l'opinion publique, et des dommages et intérêts pour les torts qu'il a soufferts dans sa réputation et dans ses biens [2].

Le document promis en preuve de l'opposition de Ricci aux maximes manifestées par le Moniteur de la république florentine, consiste en une lettre écrite sur un ordre du prélat, par son *maître de chambre* (maestro di casa, M. l'abbé Paoletti) à l'abbé Charles Mengoni, rédacteur du même Moniteur, avec prière de l'y insérer. Cette lettre était une déclaration, par laquelle l'ancien évêque de Pistoie niait d'avoir aucune part à la publication de cette feuille, en improuvait ouvertement l'esprit, et menaçait l'éditeur, qui avait été son secrétaire, de le priver de la pension de dix écus par mois (fr. 56), qu'il avait promis de

[1] *Ibid.* p. 427-429.
[2] *Ibid.* p. 430.

lui payer à ce titre, s'il continuait de se mêler de faire le journaliste (84). La lettre à Mengoni porte la date du 17 mai 1799 [1].

[1] *Ibid.* p. 431-433.

CHAPITRE LXXIII.

RETRAITE DE RICCI. — LA PEUR DES FRANÇAIS FAIT QUE ROME AGRÉE SES PROTESTATIONS DE SOUMISSION. — MALADIE DE RICCI.

Les Français étaient de nouveau entrés à Florence, le 15 octobre 1800 : à leur approche, avaient fui les persécuteurs qui, depuis plus de quinze mois, remplissaient la Toscane de terreur et de larmes, et avec eux le nonce pontifical, leur chef.

Cet émissaire romain avait été chargé par sa cour, et par tous les dévots exaltés, d'extorquer à Ricci, avec l'aide du servile gouvernement toscan, composé presqu'en entier de ces mêmes dévots, une rétractation déshonorante, ou de le livrer, en cas de refus, à toute la haine des prêtres, dans ce malheureux pays où ils ne mettent pas plus de bornes à leur vengeance qu'à leur pouvoir, qui y est absolu. Le prélat continuait à habiter Rignana, tant parce que, malgré le changement des circonstances, il ne se croyait pas libre, que parce qu'il craignait de fournir à ses ennemis de nouveaux prétextes de le compromettre. Il y reçut une lettre du nonce, pleine de politesse et de

douceur, avec la demande d'une réponse à celle que le cardinal Consalvi lui avait écrite peu auparavant; mais les temps venaient de changer, et avec eux la politique et la morale de la cour de Rome. Le nonce indiqua lui-même à Ricci quelle était la réponse qu'on attendait de lui, savoir, une simple assurance de soumission et d'obéissance au pape. L'ancien évêque de Pistoie s'empressa de se rendre à ses désirs : il le fit, le 22 novembre, dans les termes mêmes qui lui avaient été suggérés, et outre cela il ajouta de nouvelles protestations de sa parfaite concordance, en matière de foi, avec l'église romaine, et de l'horreur que lui inspiraient les calomnies, au moyen desquelles on avait tenté de le faire paraître coupable d'hérésie et de schisme [1].

Le nonce en témoigna sa satisfaction, et envoya la lettre de Ricci au cardinal Consalvi, que la peur des armées françaises força d'ajourner l'affaire de l'évêque, jusqu'à des temps plus malheureux pour l'Italie, temps où Rome espérait pouvoir reprendre encore toute son audace et le plein exercice de sa puissance aussi anti-sociale qu'anti-chrétienne. Ricci profita de la trêve que lui laissaient ses persécuteurs, pour mettre la dernière main à la réponse régulière qu'il voulait faire à la bulle *Auctorem fidei*, afin de

[1] *Ibid.* p. 434 et 435.—*Idem*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 131.

prouver aux yeux des moins clairvoyans qu'elle ne condamnait que ce que le synode de Pistoie condamnait lui-même. Ce travail, comme nous l'avons déjà dit, n'a jamais été publié : il se trouve dans les archives de la famille Ricci[1].

Les malheurs de l'ancien évêque de Pistoie avaient été connus jusqu'en France, et y avaient trouvé des âmes ardentes et sensibles pour les déplorer et chercher à les faire finir. M. l'évêque Grégoire, dont le nom se rencontre si souvent dans l'histoire de la révolution européenne, dès qu'il s'agit d'une action qui exige du courage et de la vigueur, se distingua en cette circonstance (85). Écoutons Ricci lui-même parlant de cet homme vertueux : « Mon cher et respectable collègue, » Grégoire, évêque de Blois, a aussi fait toutes » les démarches possibles auprès de son gouver- » nement, pour qu'il vînt à mon secours, dès » qu'on eut appris mes tristes aventures (c'est- » à-dire peu après le retour des Français en » Toscane). Lorsqu'il eut reçu ensuite le dé- » tail que je lui faisais moi-même des mauvais » traitemens dont on avait usé envers moi, et de » ceux plus cruels encore qu'on me préparait, » il a redoublé d'intérêt pour moi et a renouvelé » ses efforts généreux pour protéger ma cause, » et pour me procurer l'appui de la république » française[2]. »

[1] *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 436.

[2] Il mio caro e rispettabile confratello il véscovo Grégoire

Sur ces entrefaites, le gouvernement appelé *des quatre*, institué par la régence autrichienne et le général Sommariva qui la présidait, le jour même de leur fuite, veille de celui de l'entrée des Français à Florence, ce gouvernement conservé par les vainqueurs donnait des preuves d'une incapacité et d'une nullité absolue. Ce fut, dit l'évêque Ricci, « un gouvernement imbécile qui, par » l'ineptie de sa conduite, mérita d'être flétri » sous le nom de *gouvernement des quadrupè-* » *des* [1].

Le général Miollis, qui commandait en Toscane, résolut de faire cesser les désordres sans nombre qui étaient la suite nécessaire d'un pareil état de choses : il voulut mettre fin à l'absurde contradiction que commettaient ses compatriotes, en forçant les Toscans d'obéir aux suppléans de ces mêmes fléaux de tous les honnêtes gens, dont ils venaient si heureusement de délivrer la capitale. A cet effet, il substitua aux *quatre* partisans de

di Blois, si è anch' egli dato ogni premura di soccorermi pres o il governo francese, quando gli furono note le mie triste vicende. Dopo che poi ha avuto da me medesimo un riscontro dei cattivi trattamenti che ho ricevuto, e di quel più che mi si preparava, si è fatto un maggior impegno di patrocinare la mia causa, e di procurarmi l'appoggio del suo governo — *Ricci* Memor. MS. sul suo arresto, f°. 4, p. 4.

[1] Un governo imbecille, che per la sua stolta condotta meritò di essere qualificato sotto il titolo di governo dei quadrupedi. — *Ibid.* f°. 3, p. 4.

l'Autriche, *trois* amis des Français et des hommes éclairés que le génie de Léopold avait fait naître sous son règne. Les nouveaux régens s'adjoignirent un ministre de la police entièrement dans leurs principes et dans leurs vues.

Ce fut à cette époque que furent retrouvés les trente mille actes d'accusation, instructions de procès, etc., fabriqués sous le gouvernement sénatorial. Les infâmes délateurs compromis dans ces ténébreuses écritures furent saisis de mortelles angoisses, par la crainte d'être découverts; mais le gouvernement toscan, d'accord avec les autorités militaires françaises, ordonna que, pour prévenir toute vengeance particulière, et pour donner à la fois le plus bel exemple de générosité qu'on pût attendre des vrais amis de l'ordre et de la liberté, sous quelque système d'administration que ce fût, ordonna, dis-je, que tous les procès seraient brûlés publiquement. En vertu de ces dispositions, on fit à l'amour de la paix le sacrifice d'un grand nombre de papiers, parmi lesquels se trouvaient, sans aucun doute, les procès les moins intéressans, et qui furent consumés à la satisfaction générale; ce qui rétablit pleinement la tranquillité et la concorde.

Quelques procès avaient été préalablement accordés à la curiosité du petit nombre d'hommes probes et modérés dont, en aucun cas, on n'avait rien à craindre. Celui de l'évêque Ricci, entre autres, fut envoyé à ce prélat (86). « Parmi

» les choses qui me regardaient personnellement,
» dit-il, et qui pouvaient servir de matériaux
» pour la rédaction de mes *Mémoires*, j'y trouvai
» la preuve d'un fait curieux pour moi, savoir,
» que j'avais été détenu à Saint-Marc sur les in-
» stances de l'archevêque de Florence.... *Nihil*
» *tam occultum quod non revelabitur* (Rien n'est
» si caché qui ne doive être un jour révélé) [1]. »

Ce fut à l'occasion du brûlement des procès que le gouvernement *des trois* fit faire à Ricci les plus amples protestations d'estime pour sa personne et de regrets pour les indignes vexations dont il était si injustement la victime. Outre cette honorable réhabilitation de sa réputation, l'évêque demanda encore une attestation formelle de l'invalidité des accusations qui avaient été intentées contre lui, et que le secrétaire de la juridiction de la couronne ne put lui refuser. Ce ne fut qu'alors qu'il crut voir s'ouvrir les portes de sa prison. Sa *villa* de Rignana reprit à ses yeux l'aspect d'une retraite agréable et tranquille, où il continua de séjourner, au milieu des occupations champêtres et de ses travaux accoutumés; il les avait déjà entrepris,

[1] Fra le cose che mi riguardano personalmente, e che possono dar lume a queste memorie, vi è il riscontro ch'io fui detenuto in S. Marco ad istanza dell' arcivescovo di Firenze... Nihil tam occultum quod non revelabitur. —*Ibid.* f°. 2, p. 4.

N. B. La seconde partie de ces *Mémoires* fut terminée le 10 avril 1802. — *Ibid.* f°. 1, p. 3.

avant cette époque, pour le soulagement des indigens laborieux, et il les poursuivit dans le même but, et dans celui de contribuer à la bonification des terres ainsi qu'aux progrès de la civilisation et de la moralité des peuples.

Il fut surpris dans ses philanthropiques desseins par une forte maladie, que l'on eut tout sujet d'attribuer à ses chagrins passés : on se hâta de le transporter à Florence, où de prompts secours lui rendirent la santé. Il serait allé goûter les charmes de la convalescence à sa maison de campagne, si l'arrivée imminente du nouveau roi que la république française venait d'imposer si impolitiquement et si despotiquement à la Toscane ne lui eût fait un devoir de l'attendre [1].

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 437-440.

CHAPITRE LXXIV.

LOUIS Ier. ROI D'ÉTRURIE, Y APPORTE LE FANATISME ET LA TYRANNIE. — ROME RECOMMENCE A PERSÉCUTER. — ABOLITION DE TOUTES LES RÉFORMES, ET RÉTABLISSEMENT DE TOUS LES ABUS. — BIGOTERIE DE LA REINE-RÉGENTE. — DÉVOTION DE RICCI. — LETTR DE L'ARCHIDUCHESSE **** D'AUTRICHE.

Voici le jugement que porte l'évêque Ricci sur le roi Louis :

« Un prince élevé par un philosophe éclairé, » tel que s'était toujours montré le capucin frère » Adéodat, avant qu'il fût devenu monseigneur » Turchi, évêque de Parme, devait nécessairement » avoir acquis beaucoup de lumières en » Espagne, où il ne manque point d'hommes » distingués par leurs talens et leur éducation [1]. »

Mais ce roi, entièrement dominé par les comtes parmesans, Ventura et Salvatico, au lieu de faire

[1] Un principe educato da un filosofo illuminato, quale si mostrò sempre il cappuccino fra Diodato, prima che diventasse monsignor Turchi, vescovo di Parma, dovea certamente avere acquistati grandi lumi in Spagna, dove non mancano talenti grandi e bene coltivati. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, part. 3, f°. 1, p. 2.

paraître les vertus philosophiques qu'on était en droit d'attendre de lui, ne s'annonça, dès son entrée à Florence, qui eût lieu le 12 août 1801, que comme un fanatique et un tyran, au point qu'on répéta bientôt dans toute la capitale, les murmures contre lui, que faisaient entendre même les courtisans espagnols de sa propre suite (87).

« Le comte Salvatico, continue Ricci, sans » avoir décidément un mauvais cœur, était igno- » rant et tout-à-fait nul; il se laissait aveuglé- » ment conduire par les moines et par le nonce. » Le renversement de tout ce qui servait à entre- » tenir le bon ordre, la ruine totale des finan- » ces, les emplois les plus importans confiés aux » personnes les plus ineptes, la législation para- » lysée, tout cela était l'effet, non de la méchan- » ceté, mais de l'incapacité de ce seul homme[1]. »

On était menacé, dit M. l'abbé X, de toute la maligne influence du capucin-évêque Turchi, prêtre ambitieux et fourbe, qui n'avait signalé son épiscopat que par les homélies séditieuses qu'il avait publiées à Parme, contre les réformes

[1] Il conte Salvatico, che senza esser cattivo di cuore era ignorante e da nulla, si lasciava ciecamente condurre da' frati e dal nunzio. Il rovesciamento di ogni buon ordine, la total rovina delle finanze, l'istallamento delle persone più inette ne' più alti gradi, la legislazione paralizzata, tutto era effetto non della cattività, ma della incapacità di quest' uomo. — *Ibid.* f°. 2, p. 1.

ecclésiastiques du grand-duc Léopold et de Ricci. La nouvelle cour, en entrant en Toscane, paraissait n'avoir posé les pieds qu'en frémissant sur cette terre d'infidèles. L'ancien évêque de Pistoie ne dut aucunement être étonné de se voir refuser, par les comtes Ventura et Salvatico, l'audience qu'il les avait priés d'obtenir pour lui du roi leur maître. Déjà celui-ci, en entendant prononcer le nom de Ricci, avait naïvement demandé à ses courtisans « si c'était Ricci *l'hérétique*[1]. »

A peine le règne de l'ignorance et de la faiblesse eut-il commencé, que Rome reproduisit audacieusement toutes ses prétentions et reprit tout son pouvoir. Le nonce Morozzo exigea impérieusement de l'évêque Ricci, comme on avait fait auparavant, la rétractation accoutumée (88). Le gouvernement dressa le plan de la restauration de l'inquisition de la foi, « sur le pied de la féroce » inquisition d'Espagne, dit M. l'abbé X[2]. » On proposa de soustraire à la lecture les ouvrages de controverse religieuse, et d'exiler les partisans des anciennes réformes. Heureusement pour la Toscane que le ministre français à Florence veillait à ses intérêts, et qu'il ne cessait de réclamer contre les mesures absurdes d'un gouvernement

[1] Se era quello eretico. — *Ibid.* f°. 2, p. 4. — *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 441 et 442.

[2] Sul piede feroce della Spagua. — *Ibid.* p. 443.

sans lumières et sans prudence : la peur qu'on avait de son influence empêcha du moins de précipiter les choses, et mit un obstacle insurmontable aux mauvais desseins du nonce contre l'ancien évêque de Pistoie.

Elle ne put pas empêcher la publication de la loi du 15 avril 1802, que le parti fanatique avait eu soin de tenir secrète jusqu'alors, afin d'éviter toute opposition. Cette loi avait pour but la destruction de toutes les réformes utiles et la perte de tous les réformateurs. On y abolissait d'un seul coup tous les règlemens en matière ecclésiastique, quels qu'ils fussent, émanés depuis l'empereur François Ier.; on couvrait d'épithètes injurieuses les gouvernemens qui, jusqu'à cette époque, avaient montré le désir de réformer leurs clergés et les cérémonies du culte; on enlevait à jamais au prince tout pouvoir et toute influence même sur les personnes et sur les biens des prêtres; on privait les évêques de leur autorité spirituelle légitime et inaliénable, pour leur accorder une autorité temporelle qu'ils ne peuvent et ne doivent jamais avoir; on livrait les Toscans sans défense au double despotisme de la cour romaine; on déclarait les réformes qui avaient été faites en Toscane illégales et hérétiques, ce qui constituait tous les fidèles de l'ex-grand-duché dans un état d'excommunication, dont le nouveau roi d'Étrurie se chargeait, disait-il, de les faire absoudre; enfin on rétablissait sur des bases inébranlables le

tribunal de l'inquisition et la juridiction de la nonciature[1].

Il est difficile d'exprimer l'alarme que répandit la publication inattendue d'une pareille loi, et le trouble qu'elle jeta dans les esprits. Les ministres de France et d'Espagne s'élevèrent fortement contre des mesures diamétralement opposées, ainsi que les principes qui les avaient dictées, au concordat récemment conclu entre la république française et la cour de Rome (89). Mais le coup était porté : la seule chose qu'on gagna par cette désapprobation universelle, ce fut de faire tomber la loi dans le mépris, et de prouver, aux yeux de toute l'Europe, la nullité du prince qui l'avait portée. La loi du 15 avril ne fut pas révoquée; néanmoins les lois anciennes du grand-duché sur les matières ecclésiastiques, quoique abrogées par la nouvelle disposition du souverain, demeurèrent en vigueur et en pleine activité, sans que le ministère, qui ne cherchait qu'à faire renaître les temps déplorables de Côme III, eût la force de s'y opposer.

Le fanatisme perdit, à cette époque, deux de ses principaux soutiens en Italie, savoir, le duc de Parme et l'évêque de la même ville, Turchi. Le roi Louis d'Étrurie les suivit de près : il mourut le 27 mars 1803[1].

[1] *Ibid.* p. 444.
[2] *Ibid.* p. 445.

La reine Marie-Louise fut déclarée régente pendant la minorité de son fils. « Sans expérience, » légère et bigote, » dit M. l'abbé X, et, en outre, entièrement dépendante de l'ancien ministère et de l'intrigant et ignorant Morozzo, nonce pontifical, elle ne songea qu'à s'unir fortement à eux, pour fonder, d'un commun accord, à Florence, une *académie catholique*, dont le but était de maintenir ce qu'ils appelaient la pureté de la foi dans la capitale et dans toute la Toscane, et qui avait pour règlemens ceux du Saint-Office lui-même : on la composa de tous les ennemis des réformes de Léopold.

Leurs premiers travaux furent d'abolir les décrets et les lois réglementaires de ce prince sur l'administration ecclésiastique, la discipline et les saines études ; ils y substituèrent la superstition, le cagotisme et les pratiques de dévotion les plus puériles.

Ce funeste commencement fit craindre des opérations encore plus désastreuses, d'une institution dont rien ne paraissait pouvoir arrêter l'activité destructive. La France et l'Espagne (90) s'empressèrent d'y mettre ordre, et, sur leurs réclamations, l'académie catholique fut dissoute. Les ministres de ces deux puissances furent, en même temps, chargés d'exiger de la reine qu'elle modérât un zèle aussi pernicieux que mal entendu.

Ricci, qui se vit de nouveau arraché, comme

par miracle, aux persécutions qui le menaçaient, attribua ce miracle à la protection manifeste de sainte Catherine, sa parente; et, pour lui témoigner sa reconnaissance, il l'associa comme patrone au saint titulaire de l'église de Rignana, à laquelle il fit, à cette occasion, des réparations considérables, et qu'il orna avec magnificence. Non content de ces signes extérieurs de sa dévotion personnelle à sainte Catherine de Ricci, il mit aussi tout en œuvre pour animer celle de ses paysans; il composa même des hymnes en l'honneur de la sainte et les fit chanter par les fidèles[1].

A peine la reine eut-elle appris toutes ces choses, qu'elle en conçut de l'ancien évêque de Pistoie une opinion meilleure que si on avait pu la convaincre qu'il était réellement le plus vertueux et le plus éclairé des hommes. Elle commença à soupçonner que son salut n'était pas irrévocablement désespéré, qu'il était peut-être encore possible de le réconcilier avec le pape, auquel jusqu'alors elle avait pensé, avec le vulgaire de ses sujets, *qu'il ne croyait pas*. Concevoir cet espoir et vouloir réussir dans son projet de médiation fut la même chose pour Marie-Louise. Pour y préparer les voies, elle prit un moyen aussi étrange que l'était le projet lui-même. Elle ordonna des prières dans plusieurs couvens de religieuses, pour que le ciel daignât amollir le

[1] *Ibid*. p. 446 et 447.

cœur du prélat prétendu hérétique (91). Ensuite elle fit résoudre le pape à traverser Florence, lors du voyage qu'il était à la veille de faire en France, pour couronner l'empereur Napoléon [1].

Cette circonstance en fit naître une autre qui mit le comble au ridicule de cette comédie de dévotes. Pie VII était fort lié, à cette époque, avec l'archiduchesse **** d'Autriche, fondatrice d'un conservatoire de filles *paccanaristes*, dans la capitale même du monde catholique; il lui accordait toute sa confiance. Lui ayant parlé de l'invitation qu'il avait reçue de la part de la reine d'Étrurie, et du désir que manifestait cette princesse de lui faire recevoir l'évêque Ricci dans ses bonnes grâces, la mystique archiduchesse voulut jouer un rôle dans cette pieuse entreprise.

« Aussi simple par elle-même qu'elle avait été » séduite par ceux qui l'entouraient, » dit M. l'abbé X [2], l'archiduchesse **** était alors dirigée spirituellement par le père Paccanari, « ex-jésuite, » homme immoral, intrigant et très-peu éclairé. » Les preuves de ces assertions ont été fournies par Pie VII lui-même, qui fut enfin obligé de supprimer le conservatoire de filles que Paccanari avait fait instituer à ses fins, et qu'il faisait entretenir par

[1] *Ibid.* p. 448 et 449.

[2] Quanto semplice, altrettanto sedotta —*Ibid.* p. 450.

[3] Ex-gesuita, uomo immorale, intrigante e di scarsi lumi. —*Ibid.*

la princesse autrichienne, conservatoire « où ré» gnaient le libertinage et le quiétisme [1]. » Le père Paccanari fut relégué dans un couvent, où on le renferma pour le reste de ses jours.

Quoi qu'il en soit, cette même archiduchesse **** qui, continue notre biographe, « faisait tant » parler d'elle dans ce temps-là, à cause de l'ac» cueil flatteur qu'elle recevait constamment du » pontife romain [2], » adressa à Ricci, le 19 octobre 1804, une lettre *insipide* [3], dont nous allons rapporter quelques passages.

L'archiduchesse commence d'abord par accuser l'ancien évêque de Pistoie d'avoir fait faire à Léopold, son père, bien des choses « contraires à la » religion [4], » pour lesquelles, dit-elle, ce prince est déjà « irrévocablement jugé, sans que nous » sachions quelle a pu être la sentence [5]. » Elle lui demande ensuite « une rétractation publique, » sincère et formelle de ses erreurs [6], afin de

[1] Ove regnava il libertinaggio e il quietismo. — *Ibid.*

[2] Che in quei giorni faceva tanto discorrere di se, per le buone accoglienze che riceveva dal romano pontefice. — *Ibid.*

[3] Insipida. — *Ibid.*

[4] Contrarie alla religione. — *Ibid.*, et, dans l'*Appendix*, *Documenti* da inserirsi secondo la chiamata delle pagine, nella vita di monsig. vescovo Scipione de' Ricci, p. 25-27.

[5] Irrevocabilmente giudicato, senza che noi sappiamo il come. — *Ibid.*

[6] Una pubblica, sincera e formale ritrattazione dei suoi errori. — *Ibid.*

» fléchir, de cette manière, la colère de Dieu [1]. » Enfin, elle le menace de « l'enfer qui, lui dit-» elle, vous attend si vous ne vous repentez pas. » Et encore ne sera-ce pas *un seul* enfer, chose ce-» pendant qui serait déjà si terrible; mais autant » d'enfers qu'il y a de personnes que vous avez » induites en erreur, dans tous les pays du mon-» de.... Je finis, ajoute-t-elle, par vous dire que » je veux, à toute force, avoir votre âme qui » m'est chère, parce quelle a coûté tout le sang » de mon Jésus [2]. » Le moyen qu'elle lui indique de faire ce dont Dieu voulait bien lui fournir l'occasion, peut-être pour la dernière fois, est de se jeter aux pieds du pape, et surtout d'avoir, en le faisant, sa lettre à la main.

Sans entrer dans la question de savoir si cette lettre aussi niaise que malséante avait été écrite par la princesse, sans conseil et sans secours, ou si elle l'avait été à l'instigation et avec l'aide du pape, Ricci y répondit, le 27 octobre, par une lettre pleine de dignité et de respect, dans laquelle

[1] Così placare l'ira di Djo. — *Ibid.*

[2] . . . . l'inferno che l'aspetta, se lei non si ravvede, è non un inferno, cosa pure tanto orribile, ma tanti inferni quante persone lei ha indotte nell' errore, in tutti i paesi.... Finisco con dirgli, che voglio a tutti i patti l'anima sua che mi è cara, avendo costato tutto il sangue di mio Gesù. —*Ibid.*

N. B. La lettre autographe de l'archiduchesse M****, et la réponse de Ricci, se trouvent parmi les *Lettere diverse*, anni 1769-1810, n°. 121 et 122.

il chercha à détromper l'archiduchesse sur le compte de Léopold. Les intentions de ce grand prince, votre père, lui dit-il, ont toujours été, pendant tout son règne, aussi pures que la plupart de ses actions ont été visiblement et éminemment dirigées vers le bien de la religion.... Quant à ce qui le regarde personnellement, il se contente de dire qu'il a constamment vécu dans l'unité de l'église avec le Saint-Siége, devant lequel il a souvent protesté de son entière soumission, et qu'il sera charmé de pouvoir de nouveau en convaincre Pie VII, en lui parlant lors de son passage par Florence [1].

[1] *Ibid.* Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 451-454.

CHAPITRE LXXV.

PASSAGE DU PAPE ALLANT COURONNER L'EMPEREUR NAPOLÉON. — SON RETOUR. — INTRIGUES ET SUBTILITÉS DE LA COUR DE ROME POUR EXTORQUER DE RICCI UNE DÉCLARATION APPELÉE D'ORTHODOXIE. — RÉFLEXIONS DU PRÉLAT.

Ricci se proposait de négocier lui-même sa réconciliation avec le pape, et il espérait pouvoir y parvenir de vive voix, mieux que n'avaient réussi jusqu'alors tous les médiateurs qui s'étaient présentés pour le faire. Un de ceux-ci avait été le cardinal Spina qui, au moyen des explications franches qu'il avait données sur tout ce qui s'était passé avant cette époque, avait encore augmenté les espérances de l'ancien évêque de Pistoie. Pour mieux guider Spina dans ses tentatives, on lui avait communiqué la lettre qu'avait écrite à Ricci le cardinal Consalvi, en réponse à celle que le prélat avait adressé au pape. « Cette lettre, » s'écria-t-il aussitôt sans hésiter, n'est pas conçue » conformément aux intentions du pape. Je recon» nais qui l'a rédigée, à certaines phrases et à » certaines tirades, qu'il est accoutumé d'em-

» ployer, comme des lieux communs, dans tous
» ses écrits [1]. »

L'affaire traîna en longueur, comme tout ce qui doit se traiter en dépit des entraves que des intrigans de profession, tels que les courtisans pontificaux, savent faire naître à chaque pas, afin d'empêcher le succès des entreprises qui ne sont pas dans leurs intérêts. Le cardinal Spina se vit forcé de remettre la fin de cette négociation, en cas qu'elle ne fût pas terminée avant cette époque, jusqu'à son prochain séjour en France, où il devait suivre le pape qui allait couronner Napoléon empereur (92). « Il crut, dit Ricci, » qu'il aurait une occasion plus favorable d'ar» ranger la chose, lorsqu'il aurait accompa» gné le Saint-Père à Paris, puisque, loin des » manéges et des jalousies de cour, et surtout » loin du secrétaire d'état (Consalvi), il aurait » pu en parler directement au pape, en toute li» berté et en toute confiance [2]. »

[1] Non può essere questa lettera, disse egli risolutamente, secondo le intenzioni del papa. Conosco chi può averla distesa, da certe frasi e da certi passi che gli sono come luoghi comuni in tutti li scritti. — *Ricci*, mem. MS. sul suo arresto, f°. 2, p. 3.

[2] Si credè allora che più opportuna occasione gli si presentasse di trattare, accompagnando il S. Padre a Parigi, giacchè, lontano dagl' intrighi e dalle gelosie di corte, e specialmente dal segretario di stato, avrebbe potuto con piena libertà e confidenzà parlare con il pontefice. — *Ibid.* f°. 3, p. 2.

Les amis de Ricci à Florence avaient la meilleure idée du caractère personnel de Pie VII : ce pontife est beaucoup loué dans la vie manuscrite de l'évêque de Pistoie, pour sa douceur chrétienne, son amour de la paix et son intention prononcée et inébranlable d'opérer le vrai bien de l'église, particulièrement dans ses négociations avec la France « Le Saint-Père, y est-il dit, » animé par les sentimens les plus exemplaires » de douceur chrétienne et d'un véritable désir » de concorde, bien loin d'irriter l'esprit entre- » prenant de l'empereur des Français par une » résistance mal-entendue, n'a pas refusé de se » prêter à ses vues, toutes tendantes à réorgani- » ser le culte catholique en France, et il a réglé, » d'accord avec lui, plusieurs articles disciplinai- » res, d'une manière très-peu conforme aux opi- » nions des rédacteurs de la bulle *Auctorem*[1]. »

Ricci se porta à Florence, au commencement de novembre. Ce qui l'embarrassait le plus, c'était le moyen d'obtenir une audience du pape, dont les ministres de la reine-régente ne lui

[1] Il S. Padre animato dai più esemplari sentimenti di cristiana dolcezza e di vera pace, non che irritare con una malintesa resistenza lo spirito intrapprendente dell' imperatore dei Francesi, non ricusò di prestarsi alle di lui mire, tendenti a riordinare in Francia il culto cattolico, concordando con esso molti articoli disciplinari, ben pococonformi ai sentimenti dei compilatori della bolla *Auctorem*. — *Ab. X*, stor MS. del sinodo di Pistoja, p. 132.

avaient point fait annoncer l'arrivée, comme ils avaient fait aux autres évêques toscans, que le gouvernement avait avertis par une circulaire, du jour où Sa Sainteté aurait pu les recevoir. Pie VII était logé dans le palais même de la reine, chez qui l'ancien évêque de Pistoie n'avait jamais été; ce qui augmentait encore la difficulté d'y aller dans les circonstances actuelles.

Un nouvel orage sembla gronder pour quelques instans sur la tête de Ricci. Déjà ses ennemis le menaçaient ouvertement d'une punition exemplaire, et ses amis le pressaient d'abandonner la Toscane, tandis qu'il en était encore temps.

Mais la fièvre jaune qui venait de se déclarer à Livourne, et le cordon qu'on se hâtait de tirer pour empêcher qu'elle ne se répandît dans toute l'Italie, fit avancer le départ du pape pour la France. Peu avant cela, le cardinal Fesch avait promis de procurer une audience à Ricci : en quittant Florence, il lui fit conseiller d'écrire à Pie VII, à Paris [1].

L'évêque obéit. Sa lettre, fort longue, roule tout entière sur ses protestations de soumission au Saint-Siége, et sur les assurances qu'il donne de la pureté de ses intentions dans toutes ses réformes, et principalement dans ses réformes synodales, qu'il n'a jamais défendues, après qu'elles eurent été condamnées par Pie VI. Il finit par dé-

[1] *Idem*, vita MS. del vescovo Ricci, p. 455 et 456.

clarer qu'il veut fermement mourir dans l'unité de l'église dans laquelle il a toujours vécu. Cette lettre est du 21 novembre [1].

Le pape ne répondit point. Déjà il avait formé la résolution de terminer cette difficulté avec Ricci personnellement, lors de son retour en Italie ; et il l'en fit avertir. La reine d'Étrurie le savait ; elle fit témoigner à l'évêque combien sa réconciliation avec le souverain pontife lui aurait été agréable. Ricci alla immédiatement trouver la reine, la remercia de l'intérêt qu'elle prenait à lui, et de ses bons offices auprès de Sa Sainteté, et promit de se rendre chez le pape aussitôt qu'il serait arrivé à Florence [2].

Ricci était plein de confiance dans le pape, surtout à cause de ce qui se passait alors en France (93) : il ne songeait pas que c'est précisément lorsque la cour de Rome se voit forcée de céder aux puissans, qu'elle devient plus exigeante avec les faibles, afin de compenser, en quelque manière, par cet excès de despotisme d'un côté, ce qu'elle a dû relâcher de l'autre, de ses prétentions accoutumées.

« La cour pontificale, dit l'ancien évêque de » Pistoie, s'efforçait, à cette époque, d'arracher

[1] *Ibid.* p. 456-463. — *Idem*, stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 133 et suiv.

[2] *Ibid.* p. 141. — *Idem*, vita di monsig. de' Ricci, p. 464 et 465.

» aux évêques Le Coz, Saurine, etc., une espèce
» de condamnation et de réprobation de la fa-
» meuse constitution civile du clergé ; elle vou-
» lait que ces prélats, appelés constitutionnels,
» signassent une formule qui n'était nullement
» d'accord ni avec les lois du royaume, ni avec
» les libertés gallicanes. La formule qu'ils propo-
» saient de leur côté, concertée avec le ministre
» des cultes, Portalis, et pleinement approuvée
» par l'empereur, finit par faire disparaître tout
» sujet de division : le pape l'accepta et la jugea
» suffisante, et il ne fit, dans la suite, aucune
» difficulté d'accueillir, en leur donnant des té-
» moignages éclatans de son affection paternelle,
» ces mêmes prélats, desquels il n'exigea rien de
» plus, comme l'auraient voulu les *curialistes*....
» Les doutes que l'on élevait sur l'orthodoxie du
» synode de Pistoie avaient beaucoup d'analogie
» avec les sujets de mécontentement que l'on di-
» sait avoir contre ces évêques [1]. » Ricci ne se

[1] La corte pontifica esigeva in quel tempo dai vescovi Le Coz, Saurine, etc., una specie di condanna e di riprobazione della famosa costituzione civile del clero, e voleva che da questi vescovi, così detti costituzionali, si sottoscrivesse una formola che non era punto coerente alle costituzioni del regno e alle libertà gallicane. La formola da essi proposta, concertata col ministro del culto, Portalis, e commendata d'all' imperatore, tolse poi ogni inquietezza : avendola approvata e ricevuta il papa, che in seguito accolse coi più chiari segni di paterno affetto quei vescovi, senza esigere nulla di più

plaint, dans cette circonstance, que de la « du-» reté que l'on fit éclater envers le respectable » évêque Grégoire [1]. »

Le moment était venu où il allait éprouver toute cette dureté à son tour. Le pape, bien préparé au rôle qu'il devait jouer, était arrivé à Florence, dès le 6 mai 1805. Ce ne fut que trois jours après, la veille de son départ pour Rome, qu'il envoya le vice-gérent chez l'ancien évêque de Pistoie, pour lui faire connaître son extrême désir de l'embrasser, ce qui cependant, lui faisait-il dire, ne pouvait pas avoir lieu, à moins que Ricci ne signât la formule de déclaration, dont le même vice-gérent était porteur.

Elle contenait que le soussigné « acceptait pu-» rement et simplement, de cœur et d'esprit, tou-» tes les constitutions apostoliques contre Baïus, » Jansénius et Quesnel, depuis Saint-Pie V jus-» qu'alors; qu'il acceptait nommément la bulle » dogmatique *Auctorem fidei*, qui avait condamné » quatre-vingt-cinq propositions tirées du synode » de Pistoie, célébré sous sa présidence et publié » par son ordre, propositions qu'il condamnait » également sous les mêmes qualifications et dans

come avrebbero preteso i curiali..... Le questioni sul sinodo di Pistoja erano molto analoghe a quelle che volevano farsi a quei vescovi. — *Ricci*, memor. MS. sul suo arresto, f°. 4, pag. 1.

[1] .... durezza che si era dimostrata verso il rispettabile vescovo Grégoire. — *Ibid.*

» les sens respectifs exprimés dans ladite bulle;
» que ledit soussigné désirait finalement qu'en
» réparation du scandale, cette déclaration fût
» rendue publique. Florence le 9 mai 1805[1]. »

Rien n'est capable de peindre le trouble de Ricci, pris ainsi à l'improviste et pressé de toutes parts, sans qu'on lui laissât le temps de se consulter ou de consulter ses amis, de se calmer et de réfléchir; sans qu'on lui permît la moindre discussion; sans qu'on voulût répondre à une seule de ses demandes, résoudre aucun de ses doutes. Toutes les observations qu'il adressa à monsignor Fenaja (c'est le nom du vice-gérent) pour le prier de considérer son état, d'avoir quelque pitié des inquiétudes, de l'agitation qui bouleversaient son âme, pour le conjurer de permettre qu'il lui soumît quelques-unes des difficultés qui obsédaient son esprit, furent inutiles. Il ne reçut d'autre réponse, sinon qu'il n'y avait plus lieu à discuter; qu'il fallait se soumettre et donner au pape la preuve qu'il exigeait, ou se résoudre à être entièrement abandonné par le Saint Père, qui ne voulait de réconciliation qu'à ce prix.

Quelques heures se passèrent dans cet inexprimable tourment de délibérations, d'hésitations et d'anxiétés continuelles, jusqu'à ce que Ricci se décida enfin, ou plutôt (car il avoue lui-même qu'il était entièrement hors de lui), que ses amis,

[1] *Ab. X*, vita MS di monsig. de' Ricci, p. 466.

le chanoine Palmieri et l'abbé Fontani, les seuls qui fussent présens à cette scène déplorable, le décidèrent à céder au malheur des temps. Il obéit en gémissant, à ces impulsions étrangères et au mouvement de son cœur, et donna, par amour de la paix et de l'unité, une preuve de faiblesse dont le déshonneur avait été voilé le plus possible; il le donna, pour se soustraire à jamais aux persécutions de l'ignorance et du fanatisme, dont le pouvoir augmentait de jour en jour en Toscane[1].

Voici quelques-unes de ses réflexions, écrites après l'événement (le 17 octobre 1805), et qui prouvent que Ricci ne manqua d'énergie en cette occasion par aucun des motifs ordinaires qui rendent surtout coupable l'inconstance des hommes dans leurs opinions et dans leur conduite. Les opinions de l'ancien évêque de Pistoie demeurèrent toujours les mêmes, après qu'il eut si manifestement déclaré qu'il en changeait : son changement apparent, et c'est là sa meilleure excuse, ne lui procura ni places, ni honneurs, dont il ne voulait plus. Il ne fit, en se soumettant à cette humiliante et pénible démarche que diminuer à son égard l'estime des seuls hommes qu'il pût estimer, et tromper sa propre conscience qui lui défendait de fléchir; mais cette même conscience (et elle ne lui parlait jamais en

[1] *Ibid.* p. 467-470.

vain) lui disait qu'il devait, à tout prix, cesser d'être un sujet de discorde dans l'église, et de scandale pour les esprits simples. Ce fut la fausse idée, que l'humilité chrétienne est une vertu, qui l'entraîna dans l'erreur.

« Je n'entrai point en dispute avec lui (Fenaja), » dit-il, sur l'expression *accepter* toutes les con» stitutions apostoliques, émanées contre les er» reurs de Baïus, Jansénius, etc. S'il y a réelle» ment des erreurs, le bon catholique les con» damne partout où elles se trouvent [1].

» Baïus, ajoute-t-il, ce pieux et docte théolo» gien qui a tant illustré l'église, sacrifia à l'a» mour de la paix sa propre considération, plutôt » que de s'engager à soutenir que les propositions » avaient été avancées par lui dans un sens ca» tholique, et nullement dans le sens hérétique » et erroné, dans lequel le pape avait entendu » les condamner; il abjura des erreurs qu'il n'a» vait jamais professées. Il s'acquit par là, la » tranquillité pour lui-même, et procura un cha» peau de cardinal au père Toledo, tandis qu'il » donnait à l'église un grand exemple d'humilité » et de modestie, et qu'il laissait la cour de

[1] Io non entrai con esso (Fenaja), in questione sull' espressione accettare tutte le costituzioni apostoliche, emanate contro gli errori di Bajo, Giansenio, etc.... Se gli errori vi sono, ovunque sieno, il buon cattolico gli condanna. — *Ricci*, mem. MS. sul suo arresto, f°. 6, p. 1.

» Rome jouir de la vanité de son triomphe [1]. »

C'est là l'histoire de Ricci, qui crut devoir faire le même sacrifice et pour les mêmes motifs. Ses deux amis l'y exhortèrent encore, par la crainte que leur inspiraient les demi menaces du vice-gérent. « Ils ne tardèrent pas de com» prendre aussi par les discours de Fenaja, dit » le prélat, qu'il était question de me conduire à » Rome, comme un obstiné et un rebelle, si mon » affaire ne se terminait pas à l'instant. Ils con» naissaient le caractère des cardinaux qui tyran» nisaient le pape, et ils me voyaient exposé à » tous les événemens, sans protection et sans » appui [2]. »

Ricci signa enfin, devant monsignor Fanaja, qui alla aussitôt porter la déclaration au pape, et

[1] Bajo quel pio e dotto teologo, che tanto ha illustrato la chiesa, sacrificò all' amor della pace la propria estimazione, e piuttosto che impegnarsi a sostenere che le proposizioni erano da lui dette nel senso cattolico, e non già nel senso eretico ed erroneo in cui il papa avea inteso di condannarle, abjurò gli errori che non avea mai tenuti, e procurò a se la pace, al P. Toledo un capello cardinalizio, alla chiesa un grande esempio di umiltà e di modestià, e alla curia la vanità del trionfo. — *Ibid.* loco cit. et p. 2.

[2] Capivano anch' essi dal discorso di Fenaja, che si trattava di condurmi a Roma, come un ostinato e ribelle, se qua non si sbrigava l'affare. Conoscevano il carattere dei cardinali che tiraneggiavano il papa, e mi vedevano in qualunque evento, privo di protezione e di appoggio. — *Ibid.* f°. 7, p. 4.

revint, par ordre de celui-ci, prendre l'évêque pour le conduire au palais (94).

Pie VII fit au prélat un accueil plein de bonté et de tendresse. Ricci s'empressa de protester de la pureté inaltérable de ses intentions et de ses vues, dans toute sa conduite, et nommément lors de la tenue de son synode, où il n'avait soutenu que dans un sens catholique, les propositions condamnées dans un sens hérétique par la bulle *Auctorem* : il présenta au pape une déclaration qu'il avait écrite et signée pour en faire foi. Le pape la lut attentivement et la lui rendit, en disant qu'elle n'était aucunement nécessaire; qu'il était pleinement convaincu de tout ce que l'évêque lui disait : il ajouta, dit Ricci, « que » personne ne pouvait juger de mon sentiment » intérieur, et que, quand je déclarais que ce » sentiment avait toujours été catholique, cela » suffisait pour qu'il ne fût plus permis d'en » douter [1] » Il termina, en disant qu'il se faisait dorénavant lui-même le défenseur de l'orthodoxie et de l'honneur de Ricci, et qu'il les aurait soutenus en toute occasion et partout [2].

Sur ces entrefaites, entrèrent dans l'apparte-

[1] Che niuno poteva giudicare del mio interno sentimento, e che quando io dichiaravo che questo era stato sempre cattolico, ciò bastava per non doverne dubitare. — *Ibid.* f°. 8, p. 3 et 4.

[2] *Ab. X*, vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 471. — *Idem*, stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 142.

ment où se trouvaient le pape et l'ancien évêque de Pistoie, la reine d'Étrurie et monsignor Menocchio, confesseur de Sa Sainteté. Tous deux complimentèrent Ricci sur sa réconciliation avec le Saint-Siége, ce qui donna occasion à Menocchio de dire que le synode de Pistoie étaitl' unique cause de toutes les révolutions qui agitaient l'Europe, et que l'évêque avait fort bien fait d'en accepter la condamnation. Ricci trouva bon de ne pas répondre à un propos aussi ridicule que déplacé [1].

Ce confesseur de Pie VII passait pour un saint, et même pour un *saint à miracles* [2], dit l'évêque Ricci. On avait répandu que, lors de son premier passage à Florence, pour aller à Paris au couronnement de l'empereur, il avait guéri miraculeusement une religieuse incurable; mais, ce prodige n'ayant eu qu'un effet momentané, toute l'importance qu'on avait voulu lui donner en le publiant, s'évanouit bientôt avec la prétendue guérison de la malade. « Menocchio était » grand admirateur de Gerdil, et avait pour lui » beaucoup de vénération; l'ignorance en théo» logie de ce cardinal est suffisamment prouvée » par ses écrits, et elle a été victorieusement re» levée par l'évêque de Noli [1]. »

[1] *Idem*, vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 472.

[2] Santo da miracoli. — *Ricci*, mem. MS. sul suo arresto, f°. 8, p. 473.

[3] Grande ammiratore e veneratore di Gerdil, la cui impe-

Il ne faut donc pas s'étonner s'il se montrait l'adversaire du concile de Pistoie d'un manière si extravagante. Il en donna une autre preuve en cette occasion. Le pape s'était montré fort sensible à la peine que Ricci lui avait dit ressentir de devoir passer, en quelque manière, en vertu de sa propre déclaration, pour avoir soutenu les quatre-vingt-cinq propositions de la bulle *Auctorem*, dans le sens hérétique qu'avait condamné cette bulle; ce qui était faux. Il paraissait incliner à changer ces mots *en réparation du scandale*, en ceux-ci : *pour l'édification générale* [1]. Mais Menocchio, usant, ou plutôt abusant de l'influence que lui donnait sur Pie VII son caractère de directeur spirituel, l'en empêcha, parce que, lui dit-il, on accusait généralement le synode de Pistoie, « du renversement total de la disci-» pline, et de la guerre qu'on avait faite jus-» qu'alors à la religion [2]. »

M. l'abbé X nous rend aussi compte des motifs qui déterminèrent l'évêque Ricci à signer la déclaration que le souverain pontife lui avait fait présenter.

Il était fermement résolu, nous dit-il, à se dis-

rizia teologica e bastantemente chiara da' suoi scritti, e luminosamente rilevata dal vescovo di Noli. — *Ibib.*

[1] A riparazione dello scandalo..... A comune edificazione.

[2] Di tutto il rovesciamento della disciplina, e della guerra fatta alla religione. — *Ibid.*

culper de l'accusation d'hérésie qu'on lui intentait, sur ce qu'on prétendait qu'il ne croyait pas au pape, accusation à laquelle son refus de voir Pie VII qui, aurait-on ajouté, lui tendait les bras, n'eût fait que donner un nouveau poids, surtout au moment où, par un élan subit de dévotion, Florence tout entière était aux pieds de Sa Sainteté.

Outre cela, Ricci se voyait pressé par la reine-régente, qui voulait à tout prix se donner le mérite d'avoir opéré une réconciliation, que tant d'éminens personnages avaient entreprise sans pouvoir y réussir. Il supposait qu'il en aurait eu tout à craindre, et même qu'il n'eût plus eu à s'attendre qu'à un nouvel emprisonnement ou à un exil perpétuel, si, par une dangereuse obstination dans ce qu'on appelait son schisme, il avait blessé l'orgueil de cette princesse, et l'avait frustrée de la satisfaction d'attacher son nom à une négociation, dont la réussite devait encore lui valoir des droits qu'elle croyait incontestables à la gloire céleste.

D'ailleurs, le pape avait manifesté son intention de couper court à toutes les difficultés et à toutes les disputes, et il avait inventé la déclaration comme le seul moyen propre à terminer les différends. Ricci, qui n'aimait pas moins que lui la paix et l'unité religieuse, crut lui devoir le sa-fice de son amour-propre, en faisant ce qui n'était, dit-il, à le bien considérer, qu'un acte de

soumission et d'obéissance, « qui ne lésait en » rien le dépôt de la foi [1]. »

Il réfléchit que, s'il cédait sur des points de discipline, il ne faisait que plier aux circonstances. Celles-ci avaient totalement changé; il fallait donc qu'un homme prudent et sage changeât avec elles, et que, continuant à vouloir le bien, il se décidât à le vouloir par d'autres moyens que ceux qu'il avait mis en œuvre jusqu'alors. Il réfléchit, en outre, que, redevenu homme privé, il devait abandonner au jugement du pape les innovations qu'il avait faites et les réformes qu'il avait introduites comme évêque, sans l'intervention du Saint-Siége. On lui avait dit que l'église entière s'était déclarée contre lui; il crut donc devoir tolérer avec l'église ce qu'elle ne pouvait pas plus approuver qu'il ne l'approuvait lui-même. Il accepta la bulle *Auctorem*, pour ne pas paraître un novateur ambitieux et obstiné.

Il est vrai que cette acceptation ne regardait pas seulement la discipline : elle emportait aussi la condamnation des propositions que le Saint-Siége avait signalées dans sa sentence, et contenait même la condamnation de Baïus, de Jansénius et de Quesnel.

Ricci avait consumé sa vie dans l'étude de cette matière, cependant il voulut encore l'examiner de nouveau, et le résultat de ses recherches fut,

[1] Senza ledere in niuna parte il deposito della fede.

qu'il ne fallait pas, par un entêtement hors de saison, réveiller les trop longues discussions, et la discorde que les écrits de ces auteurs avaient fait naître dans l'église. Rome avait montré le même entêtement à soutenir ses bulles contre le jansénisme, que ses adversaires à les refuser : un schisme déplorable en avait été la suite naturelle, et l'histoire de la religion n'avait été, pendant long-temps que celle d'une perpétuelle dispute théologique. Les deux partis (c'est toujours l'évêque Ricci qui parle) étaient également ennemis de l'erreur, partout où ils la voyaient; mais les arguties de l'école, l'échauffement d'une querelle théologique, et, plus que toute autre chose, l'orgueil de l'esprit humain, et la jalousie de secte avaient dicté des sentences mutuelles de condamnation qui éternisèrent la discorde et la haine. Et puis, Baïus et Jansénius ne s'étaient-ils pas eux-mêmes soumis au Saint-Siége? Tous les catholiques n'avaient-ils pas condamné les cinq propositions? L'ancien évêque de Pistoie les condamna de même, ainsi que celles qui sont énoncées dans la bulle *Auctorem fidei*, quels que fussent les écrits où elles se trouvaient.

Ces réflexions et d'autres encore, faites après l'espèce de surprise dont on s'était servi envers lui pour obtenir la signature de la déclaration, et faites dans le calme et dans le silence, déterminèrent l'évêque Ricci à soutenir cette même déclaration spontanément et sans aucune instigation

étrangère. Il y était encore poussé par la persuasion que le pape ne voyait en lui qu'un homme dont les opinions avaient toujours été saines et les intentions pures, et qui avait été entraîné par la force des circonstances, à opérer des réformes que d'autres circonstances, nous dit-il, avaient paru ensuite rendre nuisibles [1].

La nouvelle de sa réconciliation avec Pie VII procura à Ricci un grand nombre de visites et de lettres de compliment, que tous les prélats de la Toscane s'empressèrent de lui faire ou de lui écrire. Le public ne cessa également plus, depuis cette époque, de lui montrer l'estime la plus distinguée et la plus grande vénération. Ce n'avait point été là son but, en faisant le pas important qui avait bien dû coûter à sa raison et à son esprit. Aussi se hâta-t-il de se dérober à cet empressement général qui n'avait rien de flatteur pour lui, et il alla chercher la solitude à sa maison de campagne.

Ce fut là qu'il apprit le jugement qu'on prononçait sur l'acte qu'il venait d'émettre. Les uns n'y voyaient qu'une preuve d'inconstance et de faiblesse; les autres le regardaient comme une vraie rétractation et une abjuration de ses erreurs. Ricci n'avait prétendu faire ni l'un ni l'autre, et il croyait qu'on devait le juger, plus d'après les

[1] *Ab. X*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 144-151. — *Idem*, Vita di monsig. de' Ricci, p. 475 et 476.

intentions qu'il avait eues en agissant, que d'après ses actions elles-mêmes.

Ce fut de là aussi qu'il écrivit au pape, le 20 mai 1805, pour le complimenter sur son retour dans sa capitale, pour ratifier de nouveau sa *déclaration*, et pour protester de toute sa soumission et de toute sa gratitude[1].

[1] *Ibid.* p. 473, 474, 477 et 478. — *Idem*, Stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 151 et suiv.

CHAPITRE LXXVI.

RÉCONCILIATION SINCÈRE DE RICCI AVEC LE PAPE. — MACHINATIONS DU CARDINAL CONSALVI POUR CHANGER LA DÉCLARATION EN RÉTRACTATION. — SILENCE DE RICCI. — SES OCCUPATIONS. — SES VERTUS. SA MALADIE. — SA MORT.

Ricci était sincère dans les sentimens qu'il exprimait au pape, et tout nous porte à croire que le pape l'était également dans sa réconciliation avec lui.

M. l'abbé X nous fait remarquer combien était grande la différence de la conduite du Saint Père avec celle des persécuteurs de Ricci, qui n'avaient jamais cru pouvoir exiger une rétractation assez solennelle et assez déshonorante, et avec celle du cardinal Consalvi qui n'avait payé que par les duretés les efforts du prélat pour se rapprocher de la cour de Rome qui le repoussait. La raison en est, selon cet écrivain, que Pie VII, encore évêque d'Imola, « lorsque la Toscane travaillait à la réorganisation de son régime ecclésiastique, par les soins de l'infatigable et éclairé grand-duc Léopold ; Pie VII qui, comme on le savait généralement, n'avait pas vu de mauvais

» œil l'esprit de la nouvelle législation du grand-» duché [1], » ne voulait pas condamner dans un autre ce qu'il avait autrefois approuvé lui-même.

A peine le pontife eut-il reçu la lettre de Ricci, qu'il chargea monsignor Fenaja de l'en remercier en son nom, et de lui promettre une réponse de sa propre main. Cette réponse, dit M. l'abbé X, fut retardée pendant un mois entier, par les intrigues que suscitèrent les ennemis de l'évêque et de ses anciennes réformes, les rédacteurs de la bulle *Auctorem*, et le cardinal Consalvi, « qui » avait écrit à Ricci la lettre que nous avons » rapportée plus haut, pleine de tout le fiel des » *curialistes* [2] : » ils étaient tous également irrités de voir que cette affaire s'était terminée si facilement sans leur participation et à leur insu. Ne pouvant obtenir que le pape, contre ses promesses, annulât ce qui avait été fait, et exigeât de l'ancien évêque de Pistoie de nouvelles rétractations et des abjurations moins vagues, sous le vain prétexte que sa déclaration était peu franche et incomplète, ils durent se borner à glisser quel-

[1] Quando la Toscana andava a riordinarsi nel regime ecclesiastico, per opera dell' instancabile ed illuminato granduca Leopoldo, ed era noto che egli non vedeva di mal' occhio lo spirito della legislazione toscana. — *Idem*, Stor. del sinodo di Pistoja, p. 143 et 144.

[2] Che aveva scritta la già riferita lettera al vescovo, piena di tutto il fiele dei curiali.

ques expressions injurieuses dans la réponse de Pie VII à Ricci, et à dicter les termes plus insultans encore, dans lesquels le pape allait rapporter toute cette affaire devant le collége des cardinaux [1].

La lettre du souverain pontife, en date du 21 juin, contenait le témoignage de la joie que lui avaient causée leur réconciliation, conséquence de la sincère adhésion du prélat à toutes les sentences émanées du Saint-Siége contre le jansénisme et le synode de Pistoie, et surtout la confirmation spontanée de la déclaration qu'il avait signée à Florence. En parlant à Ricci de celle-ci, le pape ou ses conseillers ajoutaient malignement : « Par le moyen duquel acte vous » avez déclaré que vous réprouviez et condamniez » les choses que vous aviez mal faites [2]. »

Le consistoire fut tenu le 26 du même mois. Pie VII, après y avoir rendu compte aux cardinaux des affaires de France, passa à celles de l'ancien évêque de Pistoie. Il raconta ce qui avait eu lieu à Florence, lors de son dernier séjour, et rapporta textuellement les termes précis de la *déclaration* que cet évêque avait signée. Tout s'était passé dans l'ordre jusqu'alors; mais le pontife, en rappelant les protestations que Ricci lui avait faites de vive voix, dans leur première en-

[1] *Idem*, vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 479.

[2] Col quale si dichiarò di riprovare e condannare le cose da se mal fatte. — *Ibid.* p. 480-482.

trevue, dit que ce prélat l'avait assuré « que, » même au milieu de ses erreurs, son esprit était » toujours demeuré attaché à la foi orthodoxe et » au siége apostolique [1]. » Il termina en disant que, depuis son retour à Rome, Ricci lui avait écrit pour ratifier « la *rétractation* faite à Florence [2]. »

M. l'abbé X relève avec raison ces détours, ces petites vexations, par lesquelles on espérait navrer l'âme de Ricci, et le pousser à quelque résolution qui aurait fourni l'occasion de renverser et d'annuler tout ce qui avait été fait. Comme l'ancien évêque de Pistoie, il attribue tous ces manéges aux conseillers perfides du pape, qui surprenaient sa simplicité et imposaient à sa faiblesse [3].

Ricci lui-même est encore plus précis sur cet article, dans les *Mémoires* manuscrits qu'il nous a laissés de son arrestation par les Arétins : il accuse ouvertement le cardinal Consalvi du lâche dessein d'avoir encore voulu le persécuter, même après son entière défaite [4]. Les preuves qu'il en

[1] Di avere avuto anche in mezzo agli errori, l'animo addetto alla fede ortodossa ed alla sede apostolica.

[2] La ritrattazione fatta in Firenze. — *Ibid*. p. 482-484. — *Idem*, Storia MS. del sinodo di Pistoja, p. 153 et suiv.

[3] *Idem*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 485.

[4] Lorsque Ricci rédigeait ses *Mémoires*, le cardinal Consalvi était encore dans toute la force de sa puissance : on ne

donne sont trop importantes pour ne pas être rapportées ici dans les expressions originales.

« Le cardinal Consalvi, dit l'infortuné évêque, » était très-piqué de ce que mon affaire avait été » terminée sans son intervention et son appro- » bation, et, habitué comme il l'est à traiter le » pape avec une supériorité qui ne lui appartient » pas, je ne doute nullement qu'il ne le lui ait » fait connaître[1]. »

La réponse du pape à la lettre de Ricci (nous en avons rapporté plus haut le passage le plus remarquable) fut envoyée de Rome au nonce pontifical en Toscane, lequel la fit parvenir au

peut donc pas accuser le prélat de s'être acharné sur un ennemi abattu.

Maintenant que ce *prince de l'église* est mort, ses actions sont du domaine de l'histoire.

Mais, quand même il eût encore vécu, accablé sous le poids de la disgrâce à laquelle il n'a pas su résister long-temps, nous ne nous serions fait aucun scrupule de publier les faits conservés dans les écrits de l'évêque de Pistoie. Plus ces faits rabaissent à nos yeux la réputation usurpée du cardinal Consalvi, plus ils lui acquéraient de mérite auprès de sa cour, à laquelle, comme tous les vrais enfans du Saint Siége, il avait cru de son devoir de sacrifier son honneur et sa conscience.

[1] Il cardinal Consalvi si trovava assai indispettito per la ultimazione del mio affare, fatta senza l'intervento e l'approvazione di lui, ed avvezzo com'è, ad agire col papa con una superiorità che non gli conviene, non dubito che glie lo avrà fatto conoscere. — *Ricci*, Memor. MS. sul suo arresto, f°. 10, p. 2.

prélat, qui se trouvait alors en ville. Le même jour, le nonce fit une visite à l'ancien évêque de Pistoie, « et, dit celui-ci, par ordre du cardinal » secrétaire d'état (ce furent ses expressions), il » voulut me faire sentir la désapprobation géné- » rale de ma lettre au pape, comme si elle était » une preuve de ma dissimulation lors de la si- » gnature de la formule. Il ajouta que le pape en » était fort mécontent; qu'il aurait voulu m'en » faire ressentir son indignation; que toute la » réconciliation avait été sur le point d'échouer, » ce qui n'avait été empêché que par la mention » que le pape avait faite de ma lettre dans son al- » locution au consistoire. Finalement, il me dit » (toujours, cependant, au nom du secrétaire d'é- » tat), que le pape était bon, et qu'il avait été » surpris; mais que je fisse bien attention à » régler ma conduite avec circonspection à l'a- » venir [1]. »

[1] E di commissione, per quanto mi disse, del cardinale segretario di stato, volle farmi sentire la disapprovazione della mia lettera al papa, quasi che fosse una prova di mia simulazione nella soscrizione della formula. Soggiunse che il papa n' era scontentissimo, che avrebbe voluto farmene sentire la sua indignazione, che era stata sul punto di abortire questa riconciliazione, se ormai non avesse fatto menzione di questa lettera nell' allocuzione. Finalmente, sempre però in nome del segretario di stato, disse che il papa era buono e che era stato sorpreso; ma che avvertissi a regolar bene da qui avanti la mia condotta. — *Ibid.*

Ricci ne répondit que par un sourire de compassion à ces vaines menaces, qui désormais étaient plus que déplacées. Il prouva au nonce que Pie VII était entièrement satisfait de tout ce qui s'était passé, et il le prouva par la lettre même de ce pontife, conçue en les termes les plus obligeans et les plus flatteurs.

« Ensuite, c'est lui-même qui parle, ayant » pris un ton plus sérieux et plus décidé, je lui » dis que M. le cardinal m'offensait; que mon » rang, l'éducation que j'avais reçue comme chré- » tien et comme citoyen, et surtout le caractère » dont j'étais revêtu, me faisaient avoir en abomi- » nation et en horreur toute espèce de feinte et » de dissimulation. Je lui fis comprendre que » l'affaire avait été entreprise et conduite à sa fin » par le Saint Père lui-même, avec l'intervention » et la médiation de S. M. la reine, et qu'il n'y » avait eu aucun lieu à surprise [1]. »

Ayant de cette manière réussi sans peine à montrer que le pape approuvait pleinement sa conduite et ses sentimens, et qu'il le lui avait

[1] E quindi messomi in tuono più serio e più risoluto, gli dissi che il signore cardinale mi offendeva; che la mia condizione, la mia cristiana e civile educazione che avevo sortito, e sopra tutto il carattere di cui ero fregiato, mi facevano abbominare e abborrire ogni infingimento. Gli feci comprendere che l'affare era immaginato e maturato dal S. Padre medesimo, coll' intervento e la mediazione di S. M. la regina, e che non vi era luogo a sorpresa. — *Ibid.* f°. 10, p. 3.

clairement fait connaître par sa lettre, comme il l'avait fait connaître à l'église toute entière par son allocution au consistoire des cardinaux, malgré les expressions par lesquelles une main ennemie avait encore trouvé le moyen de défigurer ces deux pièces de conviction, Ricci pria le nonce de donner une attention particulière à un passage de la lettre de Pie VII, ainsi conçu :

« Plût au ciel que vous nous eussiez mis depuis » long-temps dans le cas de vous procurer cette » consolation (de leur réconciliation); pour au- » tant que la chose nous concerne personnelle- » ment, cette consolation ne vous aurait jamais » manqué. Certes, nous avons toujours été, non- » seulement disposé à vous presser sur notre » cœur, et à vous recevoir dans la grâce du Saint » Siége avec toute la tendresse imaginable, mais » nous l'avons toujours ardemment désiré, et » nous n'attendions de vous autre chose que l'acte » précisément, qui était indispensable, et que... » vous vous êtes enfin décidé à faire [1]. »

« Je pourrais donc dire, continua l'ancien » évêque de Pistoie, après avoir relu ce pas-

[1] Così ci avesse ella assai prima posti in istato di darle un tale conforto, come per la parte nostra non le sarebbe mai mancato. Noi certo siamo stati ognora, non che disposti, ma desiderosi di accoglierla al nostro seno, e riceverla nella grazia di questa santa sede, con tutta la possibile tenerezza, nè altro aspettavamo da lei, che appunto quell' atto indispensabile a cui... si è finalmente indotta. — *Ibid.* №. 11, p. 1.

» sage au nonce, je pourrais donc dire que ma » première lettre au pape, écrite le 29 mars 1800, » pour le complimenter sur son exaltation, ne lui » a jamais été présentée : je pourrais ajouter que » la réponse incivile que me fit alors M. le cardi» nal Consalvi, au nom du pape, fut faite à l'insu » de ce pontife, et fut conçue en opposition à ses » maximes et à ses sentimens ; qu'elle fut fabri» quée par une personne qui produisit une fausse » lettre de ma part, entièrement différente de » celle que j'avais écrite, afin de pouvoir m'a» dresser une réponse inconvenante, injurieuse » et rédigée avec toute la haineuse animosité » dont est capable une âme basse et un homme » sans éducation [1]. »

Ricci se contenta de prendre ce ton de dignité et de montrer toute la fermeté d'un homme d'honneur devant le nonce. Hors de là, le silence et la résignation furent les seules armes qu'il opposa à ses ennemis, de peur de les aider lui-même à

[1] Al papa dunque, potrò dire io, non fu presentata la mia lettera, per la di lui assunzione, scritta nei 29 marzo 1800, e soggiungerò poi che la incivile risposta, fattami allora dal Sig. cardinal Consalvi in nome del papa, fù fatta senza saputa di lui, e contro le massime e i sentimenti di esso, e fù fata da persona che finse una mia lettera, tutta diversa da quella ch' io scrissi, per farmi una risposta impropria, ingiuriosa, e scritta con tutto quel fiele di cui è capace una persona vile e ignorante. *Ibid.*

parvenir au comble de leurs souhaits, la rupture de son accommodement avec Rome.

Le 1er. juillet, il écrivit de nouveau au pape avec la plus grande effusion de cœur, pour le remercier de sa lettre obligeante.

Le 17, il en reçut une seconde réponse, de pure civilité, et aussi affectueuse que la première.

Cette correspondance directe entre l'ancien évêque de Pistoie et le Saint Père, rendit vains tous les efforts des intrigans et toutes les machinations de ses persécuteurs [1].

Lorsque le prélat eut reçu la lettre du pape, il alla voir le nonce. « Il me dit, ce sont les paro- » les de Ricci, avec beaucoup de politesse, qu'il » ne doutait pas de ma sincérité, mais qu'il ne » pouvait pas concevoir le motif pour lequel le » cardinal secrétaire d'état continuait à insister » sur la nécessité de surveiller ma conduite. Je » répondis par un sourire, et je demandai s'il » faisait alors fort chaud à Rome. Cette question » indifférente déconcerta un peu le nonce, qui, » depuis lors, n'est jamais plus entré dans de » semblables discours [2]. »

[1] *Ab. X*, Stor. del sinodo di Pistoja, p. 159 et 161. —*Idem*, Vita di monsig de' Ricci, p. 485-489.

[2] Mi disse con molta pulizia, che non dubitava della mia sincerità, ma che non sapea come dal Cardin. segretario di stato s'insistava per che invigilasse sulla mia condotta. Risposi con un sorriso, e domandai se vi era gran caldo in Roma.

L'évêque de Pistoie, après avoir consigné cette anecdote dans ses *Mémoires*, dit qu'il ne l'a communiquée à personne pendant sa vie, pour éviter les commentaires, les interprétations et les disputes qu'elle aurait pu occasioner : il ne voulait pas contribuer à troubler la paix de l'église et son propre repos qu'il venait d'acheter à si haut prix ; il se rappelait que la paix de Clément IX n'avait pu être rompue par les ennemis de l'ordre, que lorsque les soi-disant jansénistes s'en furent trop hautement vantés. « La cour de Rome, ajoute-t-il, » n'étant pas provoquée, n'aura ni occasion ni » prétexte de s'alarmer et d'inventer de nouvelles » intrigues pour gâter et renverser ce qui a été » fait, comme l'auraient peut-être désiré le car» dinal secrétaire d'état et quelque autre *curia»liste*[1]. »

Questa insulsa domanda sconcertò alquanto il nunzio, che non è mai più entrato in simili discorsi. —*Ricci*, Mem. MS. sul suo arresto, f°. 11, p. 3.

[1] La curia non irritata mancherà di occasione e di pretesto di allarmarsi, e d'inventare nuove machine per isconciare il fatto, come avrebbe forse desiderato il Cardin. segretario di stato e qualche altro curiale. —*Ibid.* f°. 11, p. 4.

N. B. Cette troisième partie des *Mémoires* de l'évêque Ricci sur son arrestation, porte à la fin la date du 17 octobre 1805. —*Ibid.* f°. 12, p. 1.

Ces Mémoires sont suivis d'un journal de M.**, comprenant, jour par jour, ce qui arriva pendant tout le temps que dura cette détention, p. 1–466 ;

Les détails des vexations qu'éprouva, à la même époque,

Quoi qu'il en soit, Ricci, honoré par tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître, ne s'en montra que plus modeste : l'opinion publique le désignait comme le prélat le plus digne d'occuper le siége de Florence lorsqu'il viendrait à vaquer, et celui de Pise lorsqu'il fut vacant.

La satisfaction que lui causaient ces témoignages d'estime de la part de ses compatriotes fut un peu troublée par plusieurs lettres qu'il reçut de Toscane et de l'étranger, avec des reproches amers sur ce qu'on appelait sa faiblesse et sa désertion du parti de la vérité. Il se vit attaqué jusque dans des imprimés, comme un homme qui avait lâchement rétracté ses opinions.

L'ancien évêque de Pistoie se consola dans la société des savans et des artistes célèbres : il cultivait lui-même les belles-lettres, et il fut fait membre de diverses académies.

Les études religieuses dont il se faisait un devoir continuaient à être ses occupations principales. Il composa, à cette époque, quelques ouvrages de piété; entre autres, des considérations sur les épîtres de saint Paul, sur l'oraison dominicale, etc. L'importance qu'il attachait à faire croître la

l'évêque détenu, mais pour des matières simplement ecclésiastiques, p. 1-33;

Enfin le procès original, tel qu'il fut instruit, avec toutes les dénonciations du barigel, les interrogatoires des témoins et quelques documens qui viennent à l'appui : environ 200 pages.

dévotion des fidèles envers sainte Catherine de Ricci, qui, dit-il, avait si ardemment médité les mystères de la passion de Jésus-Christ (95), fit qu'il demanda directement au pape une indulgence plénière pour le jour de la fête de cette sainte et celui de son octave, à mériter dans toutes les églises et chapelles de la Toscane. La lettre de Ricci avait été écrite le 20 janvier 1806; il y reçut une réponse dans le mois de février suivant, par laquelle le pape lui accordait tout ce qu'il avait désiré [1].

Il ne songea plus alors qu'à faire célébrer avec la plus grande pompe la fête de la sainte, sa parente. Il fit imprimer les prières qu'il voulait que le peuple lui adressât, et il y ajouta des instructions aux dévots pour bien mériter l'indulgence pontificale; il fit frapper de petites médailles, et graver des images de sainte Catherine avec des inscriptions pieuses et des oraisons, pour être distribuées aux fidèles [2].

On a peine à reconnaître en cet endroit le collaborateur éclairé de Léopold, et l'éloquent auteur du discours contre l'abus des indulgences, prononcé à l'assemblée des évêques toscans.

Les minuties religieuses de Ricci n'avaient point étouffé ses vertus. Il se conduisit avec beaucoup de grandeur d'âme envers la famille du sé-

[1] *Ab. X*, Vita MS. di monsig. de' Ricci, p. 490-499.
[2] *Ibid.* p. 500.

nateur Ricci, lors de la mort de ce frère qui s'était si long-temps montré le plus fanatique de ses persécuteurs.

Les aumônes qu'il faisait aux pauvres étaient très-abondantes; sa fortune venait cependant de recevoir un échec considérable, lors de la réunion de la Toscane à l'empire français en 1806. La pension de deux mille écus (11,200 fr.) dont il jouissait, cessa de lui être payée jusqu'à ce qu'il eût pu fournir les preuves de la légitimité des titres sur lesquels elle lui avait été assignée, ce qui n'eut lieu que peu avant sa mort [1].

Ricci sentait sa fin approcher. Il voulut encore jouir des plaisirs de la campagne; mais, pour ne pas être pris au dépourvu avant de quitter Florence, il mit ordre à toutes ses affaires et fit son testament.

A peine fut-il à sa *Villa*, qu'il eut deux fortes attaques d'épilepsie, qui firent tellement craindre pour ses jours, qu'on lui administra les secours de la religion; après quoi il se fit transporter à Florence.

Il paraissait y recouvrer la santé et les forces, lorsque, tout à coup, son mal le reprit de nouveau et avec plus de violence qu'auparavant. Des humeurs qui d'abord avaient couvert tout son corps, et que les médecins attribuèrent aux chagrins qu'il avait soufferts, se fixèrent ensuite

[1] *Ibid.* p. 501-504.

aux jambes et lui causèrent des douleurs aiguës.

Sa dévotion augmentait à mesure que sa santé s'affaiblissait. On l'a vu, plus d'une fois, pleurant aux pieds de son confesseur. L'onction avec laquelle il disait la messe, dit son biographe, quand ses forces le lui permettaient encore, ce qui n'était que bien rarement, ne saurait être décrite : il demeurait, après la consécration, comme en extase, l'hostie en main et répandant un torrent de larmes. Sa patience, sa résignation, sa douceur pendant une longue maladie et de cruelles souffrances édifiaient toutes les personnes qui l'approchaient.

Ricci reçut le viatique, le 18 janvier 1810, et, dès ce moment, il ne s'occupa plus que de ce qu'il croyait devoir faire pour le bien de son âme : il paraissait déjà détaché du monde, dans lequel un reste de vie le retenait encore comme magré lui. Il ne tarda pas à demander l'extrême-onction. Le 25 janvier, il reçut de son curé la bénédiction papale appelée *in articulo mortis* (à l'article de la mort), et enfin le 27, pendant la nuit, il expira [1].

Les sentimens de religion qu'il fit éclater à la fin de sa vie, et surtout dans ses derniers instans, convainquirent de sa sincérité sur cet article, ceux qui lui avaient fait l'injure d'en douter avant cette époque (c'est M. l'abbé X qui parle). Ce dont on eut encore tout lieu de se convaincre,

[1] *Ibid.* p. 508-511.

c'est qu'il ne sentait aucun remord de ses actions passées : il ne parlait jamais de ses réformes; seulement on l'entendait souvent demander pardon à Dieu de ce qu'il avait pu mêler de motifs humains aux maximes qui l'avaient guidé pendant l'exercice de son épiscopat [1].

Son corps fut embaumé avec soin, et exposé, le 30 janvier, à l'église de Sainte-Marie-Majeure, sa paroisse. On s'y porta en foule pour le voir; et, pendant plusieurs jours, il fut pleuré par ses compatriotes, qui rappelaient à l'envie ses vertus, ses lumières et les rares qualités de son cœur.

Les chanoines et tout le clergé de la cathédrale demandèrent à la famille de Ricci qu'il leur fût permis de faire eux-mêmes les fonctions religieuses autour du cadavre. Ils se prosternèrent processionnellement à Sainte-Marie-Majeure, et s'acquittèrent avec beaucoup de pompe des devoirs que leur avaient imposés l'admiration et les regrets. Même l'évêque de Fiesole, que nous avons vu donner des marques si petites de son dépit contre le mérite supérieur de l'ancien évêque de Pistoie, fut entraîné par le mouvement général, et il alla officier auprès des restes de son estimable collègue.

Ces cérémonies étant terminées, le corps de l'évêque Ricci fut transporté à sa *villa* de Rignana,

[1] *Ibid.* p. 512.

où il avait demandé à être enterré par son curé [1].

Le vertueux pontife fut regretté à l'étranger comme il l'était en Toscane, et sa famille en reçut les témoignagnes les plus honorables. Nous ne citerons ici que la lettre de condoléance que le pape, aussitôt que la mort de Ricci lui eut été annoncée, s'empressa d'écrire au chevalier Jean-Baptiste Ricci, frère du prélat. Toli, évêque de Pistoie et Prato, qui avait succédé à Falchi, fit célébrer à Pistoie même un service funèbre avec beaucoup de solennité, et le peuple y assista, en donnant les signes de la douleur la plus vive et la plus vraie [2].

L'auteur de la vie manuscrite de Ricci a ajouté à ces détails une courte *conclusion*, dans laquelle il répond à ceux qui ont accusé le prélat d'avoir été le seul à réformer la discipline ecclésiastique, et à s'attribuer des droits qu'une longue habitude avait réservés au Saint-Siége. Il prouve que les réformes qui avaient été entreprises ne regardaient point la discipline universelle, mais seulement des abus, sinon particuliers au diocèse de Pistoie et Prato, du moins plus intolérables là que partout ailleurs; abus dont l'existence retenait le peuple dans l'ignorance, dans la superstition et dans le fanatisme; abus qui nourrissaient l'ambition, l'avidité et la dissolution du haut

[1] *Ibid.* p. 513-516.

[2] *Ibid.* p. 517.

clergé et des moines; abus enfin, que, lorsque Ricci avait perdu toute influence, on a extirpés, pour la plupart, au grand contentement des personnes pieuses et sensées, et sans que le peuple semblât y prendre le moindre intérêt[1].

« Dans ces derniers temps, dit encore le même » écrivain dans son histoire du concile diocésain » de Ricci, on a vu généralement applaudir les » opinions et les maximes que l'on avait prises » en horreur dans les actes du synode de Pistoie, » et aujourd'hui l'on met tranquillement et même » avec zèle à exécution un nombre considérable » de ces mêmes réformes qu'on détestait à l'époque » que de cette assemblée[2]. »

L'auteur finit, d'après l'exemple, dit-il, de l'évêque Ricci, par déclarer qu'il accepte et vénère de tout son cœur la bulle *Auctorem fidei*. Après quoi il ajoute : « Le 30 mai 1822, moi » prêtre X, j'ai rédigé ces Mémoires, en foi de » quoi je les signe de ma main[3]. »

[1] *Ibid.* p. 521-524.

[2] In questi ultimi tempi........ si sentono applauditi quei sentimenti che si esecravano nel sinodo, e si osservano messe in pratica tranquillamente e con soddisfazione, non poche di quelle riforme che si abborrivano nel questo sinodo. — *Idem*, stor. MS. del sinodo di Pistoja, p. 165.

[3] Aidì 30 maggio 1822. — (Signé :) Io P. X, ho stesse queste memorie, ed in fide, mano propria. — *Ibid.* p. 166.

CHAPITRE LXXVII.

RÉSUMÉ DE LA VIE ET DU PONTIFICAT DE RICCI.

L'ÉDUCATION de l'enfance avait imprimé à l'âme sensible de Scipion de Ricci le caractère de la dévotion; mais la culture de sa raison et la trempe de son esprit ne permirent pas qu'il devînt un fanatique ou un superstitieux. Il était né catholique romain; on le destinait à l'état ecclésiastique. Le jansénisme était son seul refuge, et il l'embrassa de bonne foi.

Ses réflexions sur la cour pontificale qu'il visita, sont précieuses dans la bouche d'un prêtre sincèrement pieux; son refus d'y faire fortune, en entrant dans la carrière de la prélature, montre tout le désintéressement de sa belle âme : il voulait pouvoir demeurer honnête homme.

Ricci assista à la catastrophe des jésuites, qu'il détestait comme un corps politique dont l'existence menaçait les gouvernemens et les rois, corrompait la morale des peuples et prostituait la religion. Il ne voyait en eux que les falsificateurs de la saine doctrine, les satellites de la tortueuse politique papale, les ennemis de tout

homme qu'ils ne pouvaient pas faire servir à leurs fins, les empoisonneurs de Gauganelli.

Dès qu'il eut été nommé vicaire-général de l'archevêché de Florence, Ricci manifesta sa ferme intention d'être un bon prêtre patriote, toujours prêt à seconder le prince qui régnait alors pour le bonheur de la Toscane. La première preuve qu'il en donna, fut de coopérer à la publication des livres qui dévoilaient l'ambition, la cupidité, l'infamie publique et les crimes de plusieurs papes, livres que Rome avait condamnés *au premier chef*, comme irréligieux et impies.

Devenu évêque de Pistoie et de Prato, il se traça avec sévérité la ligne de ses devoirs, et y demeura constamment et courageusement attaché, jusqu'à ce que la fureur de ses ennemis le força à quitter la place.

Le commencement de son gouvernement épiscopal fut aussi l'origine de tous les maux qu'il eut à souffrir dans la suite, et des persécutions sous lesquelles il succomba. Il avait irrité le corps puissant et dangereux des moines, et en attaquant leurs priviléges, en dévoilant leurs turpitudes, il menaçait la cour de Rome de la perte des plus nombreux et des plus zélés de ses émissaires; dès lors sa propre perte fut jurée.

Un philosophe aurait toléré le superstitieux culte du *sacré cœur*, ajouté par les jésuites aux superstitions précédentes, jusqu'à ce que la raison

humaine en fit justice. Un philosophe, s'il avait dû souffrir que les cloîtres recélassent encore des individus des deux sexes, qui eussent fait vœu de violer toutes les lois de la nature et de ne remplir aucun des devoirs de la société, aurait peut-être mis fort peu d'importance à ce que ces individus vécussent ou non selon les règles bizarres de leurs instituts, et qu'ils conservassent la continence qu'ils croyaient être agréable à Dieu.

Mais Ricci était catholique de bonne foi, et son office de pasteur l'obligeait à surveiller le dépôt de la croyance religieuse de sa secte. Le culte du *sacré cœur* était à ses yeux une idolâtrie, d'autant plus périlleuse qu'elle etait introduite par les partisans de toutes les erreurs, les docteurs du plus infâme relâchement dans la morale, en un mot, par les jésuites, auxquels elle était destinée à donner du crédit et du pouvoir.

Il ne pouvait voir qu'avec horreur le débordement des mœurs, dans les couvens de religieuses dominicaines, où les moines du même ordre enseignaient ouvertement l'athéisme, et faisaient régner le libertinage le plus déhonté; où l'impureté, le sacrilége et les désordres de toute espèce étaient parvenus à leur comble. Il devait exprimer toute son indignation de l'indifférence des supérieurs, du général même de l'ordre, de la cour de Rome et du chef de tous les catholiques, instruits depuis long-temps de ces turpitudes, et refusant de faire la moindre démarche pour y met-

tre un terme. N'avait-il point toutes les raisons pour en conclure que ces gens-là n'étaient pas de la même religion que lui, et pour les mépriser, puisqu'ils feignaient de ne le persécuter que par zèle pour cette religion?

Quelle âme religieuse ne gémirait pas en voyant l'immoralité conduire à la profanation, et la corruption enfanter l'impiété? En tolérant ces crimes, Rome annonçait clairement son intention de s'en servir; c'était encourager à les commettre, ceux dont elle voulait faire ses complices.

La haine du nombreux parti attaché à l'existence de tous les abus de pouvoir de la cour de Rome, n'empêcha pas Ricci de marcher d'un pas ferme dans la route qu'il avait eu le courage de se tracer. Faisant main basse sur plusieurs pratiques de dévotion pernicieuses ou pour le moins inutiles, il travailla constamment à rendre le culte plus respectable en l'épurant, à rendre ses ministres plus dignes d'être respectés en faisant d'eux des prêtres exemplaires, les pères du peuple, destinés à l'instruire dans ses devoirs, à le guider dans sa conduite, à le consoler dans ses maux. Animé par des vues aussi saines, il ne pouvait que proscrire les missionnaires ambulans, et réprouver les catéchismes imposés aux fidèles par la cour de Rome; propres seulement, les uns et les autres, à fanatiser la multitude en faveur des absurdes prérogatives de la papauté.

Ricci était tolérant, puisque sa piété était celle

d'un homme juste et raisonnable, plutôt que celle d'un aveugle religionnaire. C'était se contredire comme *catholique*; mais le temps était venu où cette inconséquence dans les maximes du *catholicisme* allait être indispensable. Ricci, qui détestait la conduite et les opinions des deux religieuses perverties de son diocèse, détesta bien plus encore la cruauté de l'archevêque Martini, qui avait usé de violence pour les convertir [1]. On attribua, dans le temps, à l'évêque de Pistoie le décret de Léopold, qui abolissait jusqu'au nom même de l'inquisition en Toscane, c'était faire le plus bel éloge de ce pasteur philantrope.

[1] Ricci, dont la piété et la crédulité ne sauraient être mises en doute, qui pleurait d'attendrissement lorsqu'il tenait à la main l'hostie consacrée dans laquelle il voyait son Créateur et son Dieu, l'évêque Ricci ne voulait pas qu'on infligeât les punitions corporelles, même les plus légères, à des femmes qui se vantaient hautement de leur athéisme, quoiquelles fussent liées à la Divinité par des sermens solennels, et qui, égarées par le libertinage le plus effréné de cœur et d'esprit, abusaient d'une manière infâme de cette même Divinité rendue matériellé et visible à leurs yeux......

Quelle critique sublime de toute *loi* possible *sur le sacrilège !*

C'était alors ou jamais qu'il fallait invoquer les bourreaux et les supplices. La postérité aurait détesté l'erreur de Léopold et de Ricci; mais elle les aurait plaints, parce qu'ils étaient convaincus et de bonne foi.

Heureusement que le grand-duc et son zélé coopérateur, malgré cette conviction, on pourrait même dire en dépit de cette conviction, avaient devancé leur siècle.

L'instruction publique était l'objet des plus grands soins de Léopold et de Ricci, comme elle l'est de tous les vrais amis de l'humanité. L'évêque travailla surtout à former des ecclésiastiques éclairés et sages, parce que ceux-ci, à leur tour, devaient éclairer le peuple, et veiller à ce que la paix et la prospérité de l'état résultassent naturellement de la concorde des ménages et de l'éducation d'une jeunesse vertueuse et patriote. Pistoie eut son académie ecclésiastique; et, si les études des réguliers avaient été réformables, l'activité de Ricci, encore excitée par les exhortations de Léopold, y aurait introduit une meilleure méthode d'enseignement. Mais les moines ne sont d'aucun pays : ce ne sont que des égoïstes ignorans et portés au mal, attachés par intérêt à la cour de Rome, qui les soutient au prix de toute espèce de sacrifices, comme étant la soldatesque la plus dévouée de sa redoutable milice. Avoir tenté de les corriger, avoir voulu en faire des prêtres utiles, de bons citoyens, était un crime qui exaspéra à tel point contre l'évêque de Pistoie, et la cour de Rome et les moines, que, pour renverser ce dangereux ennemi de l'erreur, tout fut mis en œuvre, même des tentatives d'assassinat.

L'établissement du patrimoine ecclésiastique ne causa pas de moindres inquiétudes à Rome. Des ministres du culte, salariés par une administration entièrement indépendante de l'influence de la cour

pontificale, allaient perdre de vue les intérêts de celle-ci, pour ne plus s'occuper que de ceux de la morale et de la religion. Cette révolution, aussi désirable pour la Toscane que redoutée par une puissance dont l'élévation et la grandeur exigent l'obéissance servile et l'avilissement de tout ce qui l'entoure, semblait devoir s'opérer d'autant plus promptement, que Ricci lui-même s'occupait sans relâche du soin de faire disparaître les obstacles qui s'opposaient à son plein succès. Non content d'éclairer son clergé sur les droits inaliénables du pouvoir civil, sur ceux de la juridiction spirituelle de ce clergé lui-même, sur les usurpations par lesquelles le Saint-Siége s'est emparé et des uns et des autres, il montrait encore, par son exemple, comment ces droits doivent être rendus à leurs légitimes possesseurs, surtout depuis que le prince qui régnait en Toscane leur en faisait un devoir. Autorisé par le gouvernement, que Ricci reconnaissait comme étant la seule autorité qui pût légalement régler le contrat civil du mariage, cet évêque dispensa des empêchemens à cet acte, tous ceux de ses diocésains qui lui en alléguèrent des motifs valables, sans permettre que la *daterie* romaine continuât à épuiser la Toscane, en s'y arrogeant un pouvoir qu'elle n'a jamais eu, et dont on lui paie l'exercice au poids de l'or.

Les prêtres privés de tous les biens attachés exclusivement à l'église, le furent encore par l'é-

vêque de Pistoie de toute juridiction temporelle, de toute autorité sur les affaires du siècle, et lui-même renonça aux monstrueux priviléges, que des temps d'ignorance avaient fait accorder au haut clergé, en lui attribuant des cours judiciaires, une police armée et des prisons. Toujours fidèle au plan de soustraire le clergé à l'influence de la cour de Rome, qui en faisait un corps *anti-social* dans l'état, Ricci dénonça au prince l'abus du serment de fidélité, que le Saint-Siége exigeait de tous les évêques en leur accordant leurs bulles. Pour la plupart d'entre eux, ce serment était un lien fatal : il les retenait dans la plus funeste opposition à toutes les mesures législatives, qui, dans le but de faire le bonheur du peuple, étaient conçues dans le dessein de restreindre le pouvoir pontifical, le plus puissant obstacle à ce bonheur.

Sur ces entrefaites, Ricci ne cessait de répandre les lumières dans son diocèse, avec les livres qu'il jugeait propres à produire cet effet : beaucoup de ces livres étaient des productions jansénistes, il est vrai, ce qui, à certains égards, était un mal, parce que la dureté de principes des jansénistes, et leur austérité sur des pratiques pour le moins indifférentes, menaçaient d'en faire une secte intolérante et cruelle, si jamais elle parvenait à dominer. Mais, on y apprenait à ne pas reconnaître d'autorité infaillible, et l'on y démontrait l'absurdité et l'injustice de la plupart

des actes de celle qui se vante d'infaillibilité, ce qui disposait les esprits à un généreux élan vers l'indépendance des idées, le plus bel apanage de l'intelligence humaine, comme la servilité de la conscience est le dernier degré de l'avilissement moral.

Les réformes du diocèse de Pistoie alarmèrent, non-seulement la cour de Rome, mais encore le ministère toscan : celui-ci, ne cessant d'alléguer des difficultés et de susciter des obstacles pour lasser et dégoûter le grand-duc de ses heureuses innovations, voyait tous les plans de sa malicieuse résistance, renversés par la facile et entière réussite des entreprises de Ricci. Les ministres de Léopold craignaient, à la fois, les regards perçans de leur maître et ceux du public, que sa nouvelle législation tendait à faire porter sur toutes leurs opérations. C'était saper le despotisme jusque dans ses bases, l'ignorance et le secret. Aussi ne négligèrent-ils rien pour maintenir ces fléaux, s'ils ne pouvaient encore les accroître, malgré les efforts du prince pour faire juger par une nation éclairée les actes d'un gouvernement franc et sans mystères.

Cette parité d'intérêts entre le ministère et la cour de Rome, serra les nœuds d'une alliance qui n'avait d'autre effet que de perpétuer les maux de l'humanité, en perpétuant les ténèbres dont s'entoure toute puissance qui veut nuire. Une aristocratie avide et égoïste se hâta d'entrer

dans cette ligue, qui lui promettait la conservation de tous les préjugés sur lesquels reposent ses injustes priviléges; et Ricci, en guerre ouverte contre le pape et ses moines, la noblesse et le gouvernement, n'eut pour la soutenir que l'estime de Léopold et le témoignage d'une conscience sans reproches.

Mais on approchait d'une époque qui, en développant de plus en plus les projets du grand-duc et de l'évêque, son confident, forçait aussi les ennemis naturels des réformes à concentrer les moyens d'attaque et de résistance dont ils pouvaient disposer contre leur courageux et infatigable adversaire; tandis que celui-ci, en dévoilant sans cesse leur méchanceté et leur incapacité, les exposait à toute la colère du prince et à la perte irréparable de leur funeste influence. Nous parlons de l'époque du synode de Pistoie, que Ricci convoqua enfin d'après les ordres de Léopold, lorsqu'il crut avoir assez instruit ses diocésains et *nationalisé* son clergé, pour les faire entrer dans des vues également inspirées par la religion et le patriotisme. Il ne fut point trompé pour ce qui regardait la majorité de ses prêtres, à qui il avait rendu leur dignité et leurs droits, en même temps qu'il reprenait ses propres droits sur la cour de Rome. La populace seule demeura exposée aux intrigues et aux puissans moyens de corruption que mirent en usage les ministres, les grands et les émissaires du pape.

Le succès de Ricci trompa Léopold. Il commit l'inexcusable faute d'appeler à ses conseils tout le haut clergé de la Toscane, c'est-à-dire, un corps nécessairement intéressé à contrarier les intentions qu'il avait manifestées d'opérer le bien ; et il fournit imprudemment à ce corps dangereux l'occasion de populariser son opposition, et de se proclamer ouvertement le soutien et le guide d'une multitude ignorante et égarée, que lui-même avait séduite, et qui désormais lui servit de prétexte pour motiver sa coupable résistance.

L'issue de l'assemblée ecclésiastique de Florence fut le signal d'un tumulte à Prato. Cette émeute populaire fut réprimée sans peine ; mais l'exemple était donné : la tourbe des hypocrites et des fanatiques avait vu combien facilement la superstition enflammait un peuple que de longues années d'un rapetissant despotisme avaient replongé dans l'enfance. Rome, cette Rome que les gouvernemens même *catholiques*, ses ennemis nés, flattent aussi souvent qu'elle les aide à étouffer la généreuse flamme de raison et de patriotisme qui s'est allumée dans le cœur des nations, Rome osa concevoir le vaste plan d'armer les peuples contre tous les souverains réformateurs des abus, parmi lesquels abus elle-même tient le premier rang. Déjà ses redoutables projets s'étaient manifestés ouvertement dans la révolution aristocratique et monacale de la Belgique, où elle faisait prêcher le dogme de la souveraineté du peuple, au profit des moines cu-

pides et de nobles imbéciles, et surtout à son propre profit.

Les révoltes de plusieurs villes de la Toscane furent fomentées dans le même esprit et par les mêmes agens. Celle de Prato fut suivie d'une autre à Pistoie, qui ne put être calmée que par la fuite de Ricci et par l'abolition des réformes religieuses qu'il avait établies, par le retour des erreurs, des pratiques puériles et superstitieuses, des actes d'avilissement et de servilité envers la cour de Rome, qu'il avait abolis. Cet esprit de vertige s'étendit jusqu'à Florence, où le ministère qui avait tout provoqué, qui avait soutenu les malveillans et les avait constamment guidés vers la plus déplorable des restaurations, se hâta d'en tirer parti, pour mettre tout d'un coup la dernière main à cette œuvre de ténèbres et d'iniquité.

Il le pouvait sans peine. Le seul homme qui aurait brisé cet instrument du génie du mal, venait de quitter la Toscane. Léopold, monté sur le trône impérial, ne se soutint pas à la hauteur des circonstances ; et la philosophie eut à pleurer à la fois la mort de Joseph II et l'élévation du grand-duc. Le fanatisme remporta en tous lieux une victoire complète, et ramena en triomphe l'ignorance et la superstition, ses compagnes ordinaires.

Sur ces entrefaites, la révolution française attirait sur elle les regards de l'Europe, et ne per-

mettait plus de détourner les yeux sur des intérêts plus secondaires. Le cri de *liberté* prononcé à l'assemblée nationale de France, avait retenti dans tous les cœurs, et préparé dans tous les pays aux guerriers de la grande nation, l'accueil qui était dû à des libérateurs et à des frères. Le sacerdotalisme et la féodalité frémissaient à leur approche, et les conseils des rois, qui s'étaient de nouveau constitués les appuis de la noblesse et du clergé, invoquaient leurs trahisons et leurs poignards.

Basseville fut, en Italie, une des premières victimes de cette ligue liberticide, et Rome encore teinte de son sang, Rome qui avait, dans sa démence, osé former le projet d'affronter les braves enfans de la patrie, saisit ce moment pour accabler l'évêque Ricci, qui jouissait d'un repos philosophique, loin du diocèse auquel il avait renoncé dès qu'il avait été convaincu qu'il ne pouvait plus y faire du bien. Une bulle, monument de mauvaise foi, fut lancée contre lui, pour servir désormais de point de ralliement à tous ses ennemis, de prétexte à toutes les persécutions sous le poids desquelles on espéra pouvoir enfin le faire succomber. Quoique éloigné du monde et de ses tempêtes, Ricci ne se croyait pas moins obligé à assister de ses lumières, ceux de ses frères qui étaient exposés à leurs fureurs, et chacune de ses décisions était un éclatant hommage rendu à la vérité. C'est ainsi que, sur des doutes

qui lui furent communiqués de France, il répondit que les prêtres pouvaient et devaient même y prêter le serment national prescrit par les représentans du peuple, et que les fidèles ne pouvaient se dispenser de regarder ces prêtres obéissans comme les vrais et légitimes pasteurs auxquels était confié le soin de leurs âmes.

Rome et la Toscane elle-même furent, à cette époque, envahies par les armées républicaines, qu'elles avaient eu l'imprudence d'irriter par une conduite tortueuse, appelée politique dans les cours, mais que les peuples qui n'ont d'autre guide que la morale, flétrissent du nom de duplicité et de perfidie.

Ricci vivait alors dans une retraite volontaire, loin d'un monde qui l'avait méconnu.

Il y fut arraché d'une manière bien pénible. Des brigands descendus d'Arezzo pour égorger les traînards de l'armée française, en pleine retraite dans toute l'Italie, depuis la perte de la bataille de la Trebbia, prirent possession de la capitale de la Toscane, au nom de l'empereur d'Autriche et d'une Madone prétendue miraculeuse de leur ville : ils y commirent tous les excès et tous les crimes qu'on devait attendre d'une tourbe fanatisée par ses prêtres, et sans cesse excitée au mal par un gouvernement inepte. L'ancien évêque de Pistoie fut jeté en prison avec tous les amis de l'ordre et de la vertu, avec tous les partisans de Léopold et de sa sage législation, avec tous les jansénistes qui

n'avaient pas sacrifié les intérêts de leur patrie à l'insatiable despotisme de Rome.

Ici se déroule la longue liste des persécutions que Ricci eut à souffrir, et où jouèrent un rôle infâme les personnages les plus éminens par leur naissance, leurs dignités, leur caractère. Intrigues, machinations, cruautés de toute espèce, rien ne fut négligé pour assouvir l'implacable vengeance de Rome et de ses partisans, et pour satisfaire l'amour-propre blessé des grands que Léopold avait fait rentrer dans la nullité à laquelle la nature les condamnait. Pendant que l'atroce *chambre noire*, le tribunal des aristocrates terroristes de la Toscane, plongeait trente mille familles dans le deuil, Ricci, tour à tour flatté et menacé, fatigué par les moyens les plus capables d'épuiser la patience et le courage d'un vieillard isolé, attaqué par tous les côtés faibles que son âme candide et vertueuse offrait à l'astuce et à la malignité de ses ennemis, Ricci avait peu à peu été préparé à un acte de condescendance, auquel il n'aurait jamais consenti, s'il avait pu le voir sous le même aspect que l'ont vu les amis de son honneur et de son nom.

Déjà les victoires des Français en Italie avaient arraché le malheureux évêque à la cour de Rome, qui le regardait comme sa proie, et qui désirait ardemment de se le faire livrer par une régence fanatique, comme jadis les princes bigots de la

maison de Médicis lui livraient les plus éclairés de leurs sujets, qu'elle brûlait en haine des lumières [1].

Mais bientôt après, les, Toscans sacrifiés à une déplorable politique, devinrent, par la plus illégitime des cessions, le partage d'un despote faible et superstitieux, d'une femme extravagante et d'un ministère sans talens comme sans vertus. Rome sentit que ses jours de gloire allaient renaître, et se promit bien de regagner en Toscane tout le terrein qu'elle perdait ailleurs. L'abolition des institutions libérales de Léopold et des Français, et le rétablissement des abus qu'ils avaient extirpés, précédèrent la chute de Ricci. Ce prélat, accablé sous des maux sans fin, terrifié par d'atroces antécédens, séduit par tout ce qui était capable de lui faire prendre un acte de faiblesse pour un acte de vertu, signa un écrit qu'il crut n'être qu'un oubli du passé, mais que les fourbes, ses ennemis, surent convertir en une condamnation de toute sa conduite et des motifs qui l'avaient dirigée.

L'humiliation de Ricci fut le seul succès dont Pie VII put se vanter, à son retour à Rome, après le couronnement de l'empereur Napoléon. Ses autres succès ne regardaient que la religion, et ce

[1] Voyez les *Notes et pièces justificatives*, note 1re, tom. 1er, p 220, en note.

ne sont pas ceux dont on se vante à la cour des papes.

Après cela, l'ancien évêque de Pistoie ne fit plus que traîner une vie languissante, jusqu'au moment où la mort mit un terme à ses chagrins et à ses maux.

CHAPITRE LXXVIII.

RÉSUMÉ DES GRIEFS DE LA COUR DE ROME.

La vie entière de Ricci, comme nous venons de le voir, fut un enchaînement d'attaques contre la cour de Rome, dont il ne cessa de combattre les prétentions aux droits imprescriptibles des gouvernemens et des peuples, et le despotisme spirituel sur tous les membres du clergé catholique, dont il démasqua les fraudes hypocrites, dont il dévoila l'ambition, la cupidité, les intrigues et les cabales, qu'il menaça enfin, d'une chute inévitable et prochaine, en la citant au nom de la religion, de la justice et de la raison, à la barre du monde civilisé.

Pouvait-il régner de l'harmonie entre une puissance toute jésuitique qui flattait, caressait, exaltait par tous les moyens en son pouvoir, un corps tour à tour insolent et cauteleux, que les princes chrétiens l'avaient forcé de dissoudre; et un prélat ennemi déclaré des jésuites, dont il signalait à l'animadversion de tous les amis de l'humanité, les pernicieuses maximes de morale, aussi-bien que les principes subversifs de toute

société, les dangereuses pratiques d'une dévotion superstitieuse, et les traits d'une scélératesse d'horrible mémoire.

Le zèle de Ricci, lorsqu'il n'était encore que vicaire-général de l'archevêché de Florence, pour le rétablissement des études ecclésiastiques, d'après une méthode d'enseignement plus raisonnable que celle qui avait servi jusqu'alors à diriger la masse des docteurs en théologie, fut un autre grief que la cour de Rome ne pardonna pas plus facilement que celui d'avoir cherché à déconsidérer la société de Jésus et ses anciens membres. Le motif en est palpable : toutes les doctrines reçues étaient favorables au système de sacerdotalisme universel qu'elles avaient servi à fonder, et au pouvoir des papes qu'elles soutenaient : elles avaient été inventées pour ceux-ci seulement, et par leurs courtisans ou leurs créatures. Chaque trait dirigé contre les scholastiques et les casuistes modernes, était un acte d'hostilité contre la cour de Rome : toute tentative pour porter l'attention des clercs sur les saintes écritures, et pour faire accorder quelque autorité aux canons et aux saints pères de la primitive église, était une brèche faite à la domination temporelle du chef d'un culte qui ne devrait rien avoir de commun avec les choses de ce monde; c'était une victoire remportée sur ses prétentions à l'infaillibilité spirituelle, lesquelles sont sans cesse en contradiction avec les paroles de ceux qui vi-

vaient avant la fabrication de cet absurde dogme.

Nous dirons la même chose de l'activité de Ricci pour propager et répandre les bons livres, que, disait cet évêque éclairé, tout le monde a le droit de connaître et de juger, le domaine de la vérité étant le patrimoine de tous les hommes sans exception. L'épiscopat de Ricci ne fut qu'une suite d'opérations tendantes à relever les études et à leur fournir des matériaux propres à les faire prospérer.

Mais ce qui acheva de rendre la cour de Rome irréconciliable avec l'évêque de Pistoie et Prato, ce fut l'affaire des dominicains de son diocèse. Avoir révélé à la face de l'univers que les fausses vertus ou les vertus forcées des moines et des religieuses ne sont que de l'hypocrisie, et deviennent le plus souvent un stimulant presque irrésistible, qui entraîne dans tous les excès les plus opposés à la perfection contre nature qu'on voulait affecter; avoir montré des écoles de corruption et de libertinage dans ces institutions appelées *virginales*, destinées à former de chastes épouses et de modestes mères de famille; avoir fait avouer à ces prétendues vierges elles-mêmes, à ces épouses de Jésus-Christ, qu'elles n'étaient que des femmes dévergondées, cherchant le plaisir avec fureur, en trompant les vues de la nature, ou se livrant à des prêtres débauchés, et détruisant ensuite sans remords les fruits de leurs amours claustrales; avoir enfin mis au grand

jour l'infâme séduction du soi-disant tribunal de la pénitence : c'étaient déjà là des crimes irrémissibles aux yeux de celui dont l'existence, comme puissance, dépendait de l'aveuglement des hommes sur le compte des jongleurs impudens qui entouraient son trône. Que ne fut-ce point, quand les actives poursuites de Ricci eurent fait découvrir que les religieuses, les moines, leurs supérieures, et jusqu'au chef de tout l'ordre et au papelui-même, toléraient non-seulement ces désordres, mais encore qu'ils ne faisaient aucune démarche pour arracher les dominicains à leur incrédulité, à leur impiété, à leur athéisme, et pour les empêcher d'ajouter tous les jours de nouvelles victimes à celles qu'ils faisaient depuis près d'un siècle et demi ?

Ricci était janséniste, c'est-à-dire qu'il avait ouvertement arboré les couleurs de l'opposition contre la cour de Rome : il était franchement entré dans la ligue qu'avait formée d'abord l'exaspération d'un parti arbitrairement vexé par les papes ; et dont bientôt accoururent remplir les rangs ; tous les prêtres sensés qui considérèrent l'existence de Rome et de ses intolérables abus, comme incompatible avec l'état actuel des sociétés, et avec l'existence même de la religion sur laquelle les papes fondent leur domination.

L'évêque de Pistoie était publiquement en correspondance avec tout ce parti répandu en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie ; il l'était

nommément avec l'église que les jansénistes avaient fondée en Hollande, et qui, sans vouloir renoncer au généreux projet de ne plus former un *état dans l'état,* se vengeait constamment des anathêmes de la cour de Rome en lui offrant son amitié. Or, Rome ne pouvait repousser ces offres pour aucun autre motif, que parce qu'elle-même voulait continuer à être un *état dans l'état*, c'est-à-dire, à troubler tous les états où le clergé romain serait reconnu comme le directeur légitime des consciences des citoyens, et le pape comme le chef *absolu* de ce clergé.

Tous les travaux de Ricci dans son diocèse, servirent à le rendre odieux à ce que nous appelons les *ultramontains*, (expression dont les Italiens, moins *ultra-papistes* que bien des peuples d'en deçà les monts, sont justement choqués, et qu'ils ont remplacée par celle de *curialistes* ou esclaves dévoués à la cour de Rome). La revendication de ses droits, comme évêque, sur Rome qui en était en possession, et la restitution des droits des curés, étaient de dangereux exemples proposés à tous les prélats qui avaient encore quelque idée de l'organisation démocratique de la primitive église; elles menaçaient les papes d'une révolution qui allait les rendre les frères d'évêques devenus frères de leurs curés, et qui, en les privant d'un pouvoir et de richesses dont ils avaient joui jusqu'alors, allait encore les forcer à acquérir des talens et des vertus qu'ils n'avaient

jamais eues, et qui désormais auraient été les seuls moyens de se faire reconnaître comme *les premiers entre des égaux*.

Le projet de faire des moines autant de prêtres utiles et d'honnêtes citoyens, et celui de réformer les catéchismes, était vouloir à la fois priver les papes de leurs plus fanatiques et obscurans émissaires, et mettre les fidèles dans le cas de ne plus se laisser dorénavant ni égarer ni séduire par les agens de la cour de Rome. Le plan d'une *académie ecclésiastique* était le complément de cette restauration des études religieuses; et celui du *patriotisme du clergé* arrachait pour jamais à toute influence étrangère et les pasteurs et les troupeaux. L'épuration du culte des pratiques les plus superstitieuses était une conséquence de ce système, et n'irritait pas moins sensiblement la cour de Rome que les autres réformes. C'est sur ces momeries seules que se fondent les iniques revenus de cette cour, ainsi que l'espoir que les sources n'en tariront jamais.

Rome n'eut pas à faire à Ricci le seul reproche d'avoir usurpé, en tant qu'évêque, sur sa prétendue toute-puissance, et d'avoir propagé, comme *régaliste* (*anti-ultramontain*), la doctrine qui affranchit les puissances civiles du pouvoir religieux, et qui soumet au contraire le culte extérieur et ses ministres à l'action du gouvernement. Elle le vit aussi se dépouiller volontairement de l'autorité abusive que d'anciens préjugés attri-

buaient aux évêques, comme chefs des tribunaux ecclésiastiques nommés *officialités*. Ces tribunaux, aussi-bien que les évêques de qui ils dépendaient, étaient à l'entière disposition des papes, à qui les évêques prêtaient un serment aussi anti-religieux qu'anti-national. Ricci, pour extirper le mal jusque dans ses racines, réclama hautement contre ce serment, par lequel il est absurde, disait-il, que les évêques citoyens s'obligeassent à obéir à un prince étranger, et que des évêques probes et religieux pouvaient rarement tenir.

Mais le grief sur lequel lui furent adressés les plus sanglans reproches, ce fut d'avoir fait de tous ses principes, de toutes ses maximes, de son système tout entier et de tous ses plans de réformes, un seul corps de doctrine, sanctionné par une assemblée synodale de son diocèse, et réduit en canons d'après la marche reconnue régulière et légale des premiers siècles de l'église. Cette entreprise hardie attira sur sa tête les foudres du Vatican, et à leur suite des persécutions sans fin, qui prirent, suivant les circonstances, le caractère de la ruse, de la perfidie, de l'audace et de la cruauté la plus raffinée. Le haut clergé toscan embrassa presque généralement le parti de la cour de Rome[1], et s'acharna en masse

[1] On ne saurait trop la répéter, ni la répéter sous trop de formes, cette vérité incontestable, si bien sentie par Léopold,

contre celui de ses membres qui n'avait eu d'autre tort que de montrer des lumières et du courage, lors de la réunion de l'assemblée ecclésiastique que Léopold avait eu l'imprudence de provoquer. Ce prince, appelé au trône impérial, ne vécut que le temps nécessaire pour voir son œuvre chérie de la régénération de la Toscane renversée, et Ricci livré sans défense à la haine de ses ennemis qui triomphaient au nom de la superstition et du fanatisme.

Depuis cette époque, l'ancien évêque de Pistoie et Prato, demeuré sans autorité, se condamna volontairement à la retraite et au silence. Il ne put plus fournir à Rome aucun sujet de plainte; mais ceux qui existaient déjà pesèrent sur lui jusqu'à sa mort. Lors même qu'épuisé par de longues souffrances, effrayé par d'horribles menaces et égaré par de flatteuses promesses, il eut consenti à se

que l'ignorance et la superstition sont les plus dangereux auxiliaires qu'un gouvernement puisse choisir. Ceux qui, par état, entretiennent l'ignorance et fomentent la superstition, ne travaillent jamais que pour leur propre compte; et lorsqu'ils se sentent assez forts pour l'avouer ouvertement, de rampans qu'ils étaient devant le pouvoir, ils deviennent insolens et superbes, et ils écrasent le pouvoir sous leurs pieds. Eh! qui alors pourrait encore s'opposer à leur facile victoire? En vain invoquerait-on les lumières et les vertus des philosophes. Les misérables les ont combattus sans crainte comme sans péril : ils ont vaincu ces hommes généreux avec les armes de la puissance.....

condamner avec toute sa conduite passée, et à laisser un monument public de ce sacrifice de sa propre réputation à ce qu'on appelait trompeusement l'édification des fidèles et la paix de l'église; lorsque le pape lui-même se radoucit à la vue de cette humble abnégation de tout sentiment d'intérêt personnel, inspirée par de si généreux motifs, les exaltés du parti ne lâchèrent pas encore leur proie, et l'infortuné prélat, succombant enfin sous les maladies qui étaient le résultat des barbares traitemens qu'ils lui avaient fait essuyer, n'expira qu'abreuvé de toutes les humiliations qu'avaient pu inventer la haine et la vengeance.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE SOIXANTE-QUATRIÈME.

(64) (Page 4. *Les résolutions du gouvernement espagnol avaient exigé un pompt remède.*)

Une lettre de M. l'abbé Y vient à l'appui de ce qu'avance le biographe de l'évêque Ricci : elle est datée de Rome, 12 septembre 1794 [1].

« La réimpression du synode (de Pistoie que l'on allait publier en Espagne) a fait décider la fulmination du bref (*Auctorem fidei*) pour l'empê-

[1] Ibid. anno 1794, n°. 205.

La ristampa del sinodo che era per pubblicarsi in Spagna, ha decisa la pubblicazione del breve, affine d'impedirla. Il papa ci è stato per molto tempo dubbioso.

cher. Le pape cependant a hésité long-temps avant de s'y résoudre. »

En effet, la publication des actes du synode de Ricci n'eut pas lieu, par la peur que Rome inspirait encore à l'Espagne à cette époque. Toutefois les semences d'une réforme, dans le genre de celle qu'avait opérée le grand-duc Léopold, ne continuèrent pas moins à y germer; et, lorsque le changement des circonstances eut opéré un changement total dans les idées, lorsqu'il eut enhardi les vieux gouvernemens d'Europe, en abaissant la cour de Rome, leur ancienne ennemie, les évêques espagnols sentirent renaître leur courage, le ministère reprit ses premiers plans, et le concordat qu'il voulut conclure alors paraissait devoir être entièrement dans les principes des canonistes modernes. Le pape trembla, et les jansénistes se communiquèrent leurs espérances.

M. l'évêque Grégoire à l'ancien évêque de Pistoie, Paris, 18 septembre 1796[1].

« Je vois avec consolation que les bons principes commencent à pénétrer en Espagne, où plusieurs évêques pensent, dit-on, à réformer bien des abus. »

Le doyen Octave Ricci, au même; Pontremoli, 21 avril 1797[2].

[1] Ibid. anni 1796 e 1997, n°. 137.

[2] Ibid. n°. 254.

Io spero molto dal concordato che il papa dovrà stabilire

« J'espère beaucoup de bien du concordat que le pape sera obligé de conclure avec l'Espagne. Ce n'est pas le synode de Pistoie qui y demande à grands cris une réforme, ce sont les hommes qui se réveillent enfin, tirés de leur long sommeil par les coups que leur a portés le despotisme tyrannique de la scélérate Babylone (Rome). Je prévois aussi que le synode (de Pistoie), si maltraité jusqu'à présent, deviendra la règle disciplinaire des nouveaux catholiques d'Espagne. »

Le même au même; Pontremoli, 28 avril [1].

« On m'écrit de Rome qu'on y craint l'arrivée des ministres espagnols, autant qu'on craignait, il y a peu de temps, les approches de l'armée française. Celle-ci, en dernière analyse, n'exigeait qu'une contribution temporaire. Les autres menacent les fonds et les revenus stables d'où cette cour tire de quoi fournir sans cesse aux dépenses de son luxe et de son splendide entretien. »

con la Spagna. Non è il sinodo di Pistoja che strepita, sono gli uomini che una volta si destano, scossi dal tirannico despotismo della malvaggia Babilonia. Io spero ancora che il sinodo così malamente trattato, dovrà essere la regola di quella porzione di cattolicismo spagnuolo.

[1] Ibid. n°. 257.

Mi scrivono da Roma che si teme egualmente la venuta dei legati spagnuoli, come temevasi al suo avvicinarsi l'armata francese. Quella esigeva alla fin fine una contribuzione temporaria; questa minaccia i fondi e gli stabili da cui quella corte riceveva il suo lustro e il suo lauto sostentamento.

NOTE SOIXANTE-CINQUIÈME.

(65) (Page 6. *Elle (la bulle* Auctorem) *fut...visiblement méprisée même à Rome.*)

M. l'abbé Y à l'évêque Ricci ; Rome, le 2 mai 1794 [1].

« A Rome on parle de cette affaire (la condamnation du synode de Pistoie par la bulle *Auctorem*) encore moins qu'à Florence; c'est-à-dire, qu'on n'en parle pas du tout. »

NOTE SOIXANTE-SIXIÈME.

(66) Page 9. *Il fallut bien qu'il souffrît* (*Ricci*) *de passer dans le public pour un hérétique des plus dangereux.*)

Il suffisait alors de porter le nom de janséniste, pour se voir accablé de toute la haine implacable de Rome qui reconnaissait dans les jansénites les ennemis les plus dangereux de son injuste domination, et pour être en butte à toutes les persécutions et les vexations que peuvent faire souffrir les fanatiques, les superstitieux, les ignorans et

[1] Ibid. anno 1794, n°. 106.
In Roma si parla di questo affare, anche meno che in Firenze ; cioè non se ne parla punto.

les hypocrites. Le succès de la révolution française, que l'on regardait comme un complément du jansénisme, tandis qu'ils n'étaient tous deux que le résultat du progrès plus ou moins étendu des lumières, avait rendu cette fureur religieuse bien plus ardente encore qu'elle n'était avant cette époque.

Nous voyons dans une lettre de l'abbé de Bellegrade à Ricci, écrite d'Utrecht, le 30 juin 1789, que le comte Dugnani, alors nonce pontifical en France, accueillait d'une manière très-flatteuse les jansénites d'Utrecht, mieux même que ne l'avait fait le prince Doria, son prédécesseur [1].

Nous avons parlé, dans la note (63), de l'acharnement que montra le pape, en 1792, contre les mêmes jansénistes d'Utrecht qu'il tâcha de faire chasser du Noordstrand par le gouvernement Danois. On crut généralement, et non sans raison, que les deux partis étaient irréconciliables. En voici un exemple assez remarquable.

Le clergé constitutionnel était en horreur à Rome; mais les jansénistes, comme la souche d'où

[1] Ibid. anno 1789, part. 1, f°. 216.

N. B. L'exaltation de ce Dugnani fit naturellement craindre pour son jansénisme. M. l'évêque Grégoire écrivit à Ricci, le 18 septembre 1796 (Ibid. anni 1796 et 1797, n°. 137) : « On m'annonce que M. Dugnani est actuellement cardinal et » légat à Ravenne, et que cette nouvelle dignité a peut-être » changé quelque chose à ses opinions. »

les constitutionnels étaient sortis, l'étaient encore davantage.

On y a appris, écrivit M. l'abbé Y à Ricci, le 18 avril, 1795 [1], que l'abbé Clément, janséniste décidé, « avait eu une grande part dans la rédaction du plan de la constitution civile du clergé de France; et comme une preuve de sa catholicité, on m'a même assuré qu'il avait proposé de laisser la décision des causes majeures au Saint-Siége. C'était là le projet tel qu'il fut présenté à l'assemblée par ceux que l'on appelle *les jansénistes*; ce fut ainsi qu'on l'imprima; mais il ne fut pas approuvé sous cette forme, sans qu'il y eût aucunement de la faute des proposans. »

Voilà les jansénistes bien justifiés aux yeux de la cour de Rome comme constitutionnels; mais ils ne l'étaient pas comme jansénistes. Les constitutionnels eux-mêmes qui le savaient mieux que personne, lorsqu'ils voulurent rentrer dans les bonnes grâces du pape, cherchèrent à ne pas heurter la cour pontificale, par une faveur trop marquée, accordée au jansénisme. C'est ce que

[1] Ibid. anno 1795, n°. 91.

Aveva avuta gran parte nel piano della costituzione civile del clero, ed in contrassegno della sua cattolicità, mi si assicura che vi era proposta la remissione delle cause maggiori a Roma. Era questo il piano presentato all' assemblea dai così detti giansenisti. Tale fù stampato, ma non tale fù approvato, non però per colpa di chi lo proponeva.

l'abbé Mouton annonça à l'ancien évêque de Pistoie, par une lettre d'Utrecht (7 mars 1797), en lui communiquant le scrupule qu'avaient montré les évêques de France de confirmer la nomination de ce même abbé Clément, élu évêque de Versailles de la manière prescrite par la constitution. Ce scrupule, dit-il, naissait de ce que l'abbé Clément était janséniste, de ce qu'il avait toujours été en relation intime avec l'église d'Utrecht, et avec les prélats italiens et espagnols qui professaient les mêmes opinions. Le plus méticuleux de tous avait été Derbois, évêque d'Amiens; et M. l'évêque Grégoire, de qui ajouta-t-il, on attendait quelque preuve éclatante d'une courageuse franchise en cette circonstance, n'avait pas osé lui résister, parce qu'il savait bien que la réputation de Clément pouvait être réellement un obstacle invincible à une réconciliation avec le Saint-Siége [1].

NOTE SOIXANTE-SEPTIÈME.

(67) (Page 10. *Des écrivains qui professaient les mêmes opinions que lui (Ricci), publiaient en divers lieux des défenses de la doctrine de cet évêque.*)

L'évêque de Pistoie reçut aussi plusieurs let-

[1] Ibid. anni 1796 e 1797, nº. 227.

tres qui, en louant ce qu'il avait fait, et en blâmant le Saint-Siége qui l'avait censuré, cherchaient à le consoler de la condamnation qu'il avait subie.

Sciarelli, évêque de Colle, à Ricci; Colle, 22 septembre 1794 [1].

Il est remarquable d'entendre ce prélat s'exprimer comme nous allons le dire, au sujet de la bulle *Auctorem fidei*, que le cardinal Caraffa, préfet de la congrégation des évêques, venait de lui faire parvenir : « J'y trouve condamnées plusieurs propositions que mon faible entendement avait crues catholiques, avant la publication de cette bulle. »

Nous avons toujours vu, au contraire, l'évêque de Pistoie et ses partisans déclarer qu'ils condamnaient toutes les propositions condamnées par le Saint-Siége, et cela dans le sens même de la bulle, sens d'ailleurs, ajoutaient-ils, qui n'avait jamais été ni le leur, ni celui du synode diocésain. Ces sectaires, à l'exemple des jansénistes primitifs, ne savaient-ils pas eux-mêmes ce qu'ils croyaient ou ce qu'ils devaient croire? ou bien leur plus ou moins de foi dépendait-il, non de leur plus ou moins de piété ou de lumières, mais du plus ou moins de force de leur caractère

[1] Ibid. anno 1794, n°. 214.
Vi scorgo condannate alcune proposizioni, che il mio corto intendimento prima di questa bolla credeva cattoliche.

pour résister aux caresses et aux menaces de la cour de Rome?

Camille Albergotti Pezzoni au même; Arezzo, 22 septembre [1].

« La manie de la domination universelle rend toujours la cour de Rome de plus en plus obstinée dans la profession des pernicieuses maximes relâchées et *loïolistiques* : entichée de l'infaillibilité du pape, elle déclare la guerre à tous les défenseurs de la saine doctrine de l'église, qui est la doctrine de saint Augustin. Le saint Père n'inspire que la pitié, dans les circonstances actuelles, quand on le voit lancer et accumuler des sentences de condamnation, qui blessent l'autorité souveraine (il parle de la bulle *Auctorem*), et servent de base aux principes des partisans du relâchement (*lassisti*). C'est là l'œuvre des Bolgeni, des Cuccagni, des Marchetti, des Zaccha-

[1] Ibid. n°. 212.

La mania per la dominazione universale rende sempre più ostinata la corte di Roma nelle perniciose massime rilassate e loiolistiche, e gonfia dell' infallibilità papale, avventa colpi ai difensori della sana dottrina della chiesa, che è quella di S. Agostino. Fa pietà il S. Padre nell' attuali circostanze dell' Europa, quando avventa e precipita condanne, che feriscono l'autorità sovrana, e garanstiscono le massime dei lassisti. — Queste sono opera del Bolgeni, Cuccagni, Marchetti, Zaccharia, etc.... Questa serotina sorpresa fatta al papa da quei smaccati molinisti, contro la dottrina agostiniana, è un nuovo infallibile monumento della fallibilità del medesimo..

ria, etc. Cette tardive surprise faite à la conscience du pape par des molinistes déhontés, pour renverser la doctrine *augustinienne*, est un nouvel argument infaillible de la faillibilité du pontife romain. »

L'abbé Mouton, au même; Utrecht, 6 novembre [1].

Ce sont simplement des complimens de condoléance sur la condamnation du synode de Pistoie, et l'envoi d'une longue lettre incluse, datée de la même ville, le 31 octobre [2], dans laquelle l'archevêque d'Utrecht, et ses suffragans les évêques d'Harlem et de Deventer, protestent de leur attachement à la personne de Ricci, et renouvellent la déclaration de leur adhésion et de celle de leurs églises au *saint synode diocésain de Pistoie*, que le pape, y est-il dit, avait condamné, *pour combler la mesure du scandale qu'il avait déjà donné en ne l'approuvant pas ouvertement.*

M. l'abbé D. au même; Gênes, 29 janvier 1795 [3].

Il envoie à Ricci le décret de l'inquisition de Gênes, imprimé à Gênes même, et portant la date suivante : *Ex ædibus S. inquisitionis Genuæ, die* 19 *septembris* 1794 (du palais de la sainte inquisition de Gênes, le 19 septembre

[1] Ibid. n°. 225.
[2] Ibid. n°. 226.
[3] Ibid. anno 3795, n°. 13.

1794). Ce décret était lancé contre les actes du synode de Pistoie, proscrits, comme on s'y exprimait, par la bulle pontificale. M. l'abbé D. ajoute à cette pièce, remarquable pour l'époque, la copie d'une lettre écrite par *fra Benedetto* (frère Benoît) Solari, évêque de Noli, au sénat Génois, pour improuver et attaquer ledit décret, et la condamnation des actes du concile de Pistoie, laquelle il déclare ne point vouloir accepter.

M. l'abbé Y au même; Rome, 30 janvier[1].

« La publication du bref de condamnation du synode (de Pistoie) a été défendue dans les états de la maison d'Autriche. »

Le chevalier Jean Gianni au même; Pise, 9 février 1796[2].

« La déclaration de l'évêque de Noli y a été lue, c'est-à-dire à Rome, avec la plus grande indignation.... On n'est pas demeuré moins stupéfait, lors de l'apparition inattendue d'une criti-

[1] Ibid. n°. 14.

Il breve di condanna del sinodo è stato proibito negli stati della monarchia austriaca.

[2] Ibid. anni 1796 e 1797, n°. 17.

La dichiarazione del vescovo di Noli è stata letta ivi, cioè in Roma, col maggiore sdegno... Ha pure fatto stordire l'inaspettata critica del famoso giornale, che malgrado il suo attaccamento e la pensione che gode da Roma, ha avuto il coraggio d'intaccare la bolla *Auctorem fidei* in tre articoli, sopra che l'Em°. Gerdil lo ha confutato con un libretto in 8°, pubblicato in Roma.

que dans le fameux journal (probablement celui de Pise), dont le rédacteur, malgré son attachement pour la cause pontificale et la pension qu'il reçoit de Rome, a eu le courage d'attaquer la bulle *Auctorem fidei*, sur trois de ses articles : l'éminentissime Gerdil a essayé de le réfuter, dans une brochure in-8°., publiée à Rome. »

L'abbé Mouton au même, Utrecht, 8 mars [1].

Il lui annonce qu'il s'occupait alors à revoir et à corriger, en sa qualité de théologien et de Français, l'ouvrage du canoniste belge, le Plat, en faveur du synode de Pistoie.

M. Grégoire (évêque de Blois) au même; Paris, 13 janvier 1797 [2].

« Vous m'avez annoncé que la bulle *Auctorem fidei* a été repoussée à Naples, Turin, Venise et Milan. » Il demande les pièces qui constatent ce rejet, si elles existent, afin de les rendre publiques par la voie des journaux.

NOTE SOIXANTE-HUITIÈME.

(68) (Page 11. *L'influence française se faisait de plus en plus sentir en Italie, avec la force des armes républicaines.*)

C'était en Italie comme en Espagne : les nouvelles idées, également favorables aux gouver-

[1] Ibid. n°. 35.
[2] Ibid. n°. 204.

nemens et aux clergés nationaux, ne trouvant plus la même résistance de la part de Rome réduite à défendre sa propre existence, se propageaient rapidement et étaient bien accueillies, surtout par ce qu'on avait nommé jusqu'alors le bas sacerdoce. Les constitutionnels français contribuaient de tout leur pouvoir à cette révolution morale, en répandant leurs opinions et leurs maximes, à mesure qu'ils étendaient leurs communications avec leur correspondance, seul moyen de rendre enfin leur église, sinon plus respectable devant le Saint-Siége, du moins plus redoutable, ce qui produisait le même résultat.

L'abbé Clément à l'évêque Ricci; Paris, le 1er. septembre 1796 [1].

Il lui parle des peines que ne cessait de se donner M. l'évêque Grégoire, dans la vue de concilier les esprits des personnes bien pensantes de tous les pays catholiques, et de tous les fidèles craignant Dieu. « Il voit avec consolation des témoignages uniformes de ce sentiment (de la crainte de Dieu) dans la manière favorable dont l'Espagne voit la canonicité de notre clergé de France. L'épiscopat y estime le nôtre seul catholique, et il a éprouvé la valeur de l'ancien. Il n'y a pas jusqu'aux inquisitions qui y sont favorables. Elles viennent de rendre leur décret contre la prétention opposée des brefs répandus en France et passés en Espa-

[1] Ibid. n°. 122.

gne, qu'elles déclarent faux et obreptices, avec la défense ordinaire d'en prendre la lecture et de se les conserver. »

Le même au même; Paris, 14 septembre [1].

Il invite au concile national qui devait se tenir à Paris l'année suivante, Ricci, Tamburini, Zola, de Vecchj, etc., etc., et, s'ils ne peuvent pas s'y rendre, il les prie, au nom du clergé de France, de l'éclairer au moins par leurs lumières.

M. l'évêque Grégoire au même; Paris, 18 septembre [2].

Il le remercie d'avoir consenti à être agrégé à la *Société de philosophie chrétienne* de Paris, et il promet de respecter les motifs qu'il apportait pour demander que son nom ne fût pas rendu public.

Le même au même; Paris, 13 janvier 1197 [3].

Il désirait proposer aux professeurs réintégrés de l'université de Pavie, à l'évêque de Noli et au père Degola, de se faire membre de la *Société de philosophie chrétienne*.

L'abbé Clément (devenu évêque de Versailles) au même; Paris, le 24 janvier [4].

« M. de Blois et moi nous voyons avec la plus

[1] Ibid. n°. 135.
[2] Ibid. n°. 137.
[3] Ibid. n°. 204.
[4] Ibid. n°. 203.

grande consolation, que nous pouvons espérer, pour de si importans travaux (la tenue du concile de France), les secours des hommes les plus forts de l'Italie, tant par leurs mémoires, que peut-être en personne même. » Il fait part de son élection à l'évêché de Versailles.

Le même au même; Paris, le 7 août [1].

Il annonce la convocation du concile pour le 15 du mois, et demande les secours spirituels promis.

Le même au même; Paris, 30 août [2].

Il lui fait connaître l'attendrissement du concile, en apprenant par ses lettres qu'il priait et faisait prier pour son heureuse issue.

L'évêque Clément au même; Paris, 4 décembre [3].

On y annonce que le docteur belge Le Plat, en correspondance avec Ricci depuis la publication de la défense du synode de Pistoie, a été appelé à Paris pour travailler, de concert avec les évêques assemblés, à la réorganisation de la religion en France, qui était « *énormément ignorante et superstitieuse.* » M. l'évêque Grégoire voulait passer à Florence, pour diriger de là, une députation que la nouvelle église gallicane avait l'intention d'envoyer au pape, et pour mieux fraterniser avec

[1] Ibid. n°. 310.
[2] Ibid. n°. 316.
[3] Ibid. n°. 359.

les églises de la république italienne et avec celles d'Espagne. La lettre contient un *post-scriptum* du docteur Le Plat.

L'évêque Ricci fut aussi invité à assister au second concile national des constitutionnels français, ou du moins à lui communiquer ses lumières par lettres, et à engager d'autres prélats italiens à faire de même. Cette invitation se trouve dans une lettre écrite par le même évêque de Versailles, au nom de la commission du premier concile de Paris, le 8 février 1800, époque à laquelle Ricci ne jouissait pas de la liberté, ce que l'on ignorait en France [1].

NOTE SOIXANTE-NEUVIÈME.

(69) (Page 11. *Le grand-duc venait de signer un traité de neutralité avec la nouvelle république.*)

Voici de quel œil ce traité qui bannissait le fléau de la guerre, avec ses horribles conséquences, de toute la Toscane, était considéré à la cour du prêtre qui se dit le vicaire du pacifique Jésus-Christ.

M. l'abbé Y à l'évêque Ricci; Rome, 7 mars 1795 [2].

[1] Ibid. anni 1789-1810, n°. 16.

[2] Ibid. anno 1795, n°. 42.

Qua se ne dicono infamie secondo il solito, e di lui e della

L'accommodement dont nous venons de parler avait été conclu par le comte Carletti. « Ici on dit tout le mal imaginable, comme de coutume, et de la personne de ce ministre et de son opération. Mais si, après cet éminent service, il pouvait également réussir à ouvrir une négociation (avec la France) pour l'empereur;.... il acquerrait de grands mérites auprès de toute la maison d'Autriche, sans devoir aucunement se mettre en peine des vociférations de ces messieurs (de la cour pontificale.) »

NOTE SOIXANTE-DIXIÈME.

(70) (Page 11. *On ne refusait déjà plus le nom de* grande nation (*à la nation française.*)

Le clergé lui-même, soit conviction, soit pour faire sa cour aux vainqueurs, convertit le langage injurieux dont il s'était servi jusqu'alors en parlant des Français, dans les expressions les plus flatteuses.

Le doyen Octave Ricci à l'ancien évêque de Pistoie; Pontremoli, 4 juin 1796.

Il lui parle des instructions pastorales publiées par les versatiles prélats, l'archevêque de Milan,

sua operazione. Ma se egli riuscisse ad aprire negoziato anche per l'imperatore.... avrebbe de' meriti grandi con tutta le casa d'Austria, checchè ne latrassero questi signori.

et les évêques et prêtres du pays occupé en Italie par les Français, nation « qui n'était plus, comme auparavant, descendue des Cannibales, mais qu'on vantait, au contraire, comme étant pleine d'humanité et de zèle [1]. »

La réputation de Cannibales avait été généralement donnée aux Français en Italie, par tous les gouvernemens imbéciles et timides, qui espéraient inspirer aux peuples le courage du désespoir contre de prétendues espèces de monstres, sur le compte desquels ils croyaient les avoir effrayés par des contes d'enfans. Le gouvernement papal se distingua surtout par ces puériles inepties. Il fit répandre dans tous ses états que les républicains français étaient des impies, des barbares; qu'ils épousaient plusieurs femmes et adoraient plusieurs Dieux, entre autres l'idole appelée *arbre de la liberté;* qu'ils violaient les femmes et les filles, et mangeaient les enfans. Cela est rapporté dans une brochure publiée par Annibal Mariotti (pérugin, et magistrat municipal sous les Français), qui, lors de l'entrée des brigands d'Arezzo à Pérouse, fut arrêté pour avoir, dans le temps, réfuté les absurdes calomnies papales. Il fut un des vingt individus détenus pour *jacobinisme*, que la régence de Pérouse choisit parmi

[1] Ibid. anni 1796 e 1797, n°. 73.

.... che non è più discendente dai Cannibali, ma piena di umanità e di zelo.

un millier de victimes qui étaient entassées dans ses prisons, et qu'elle accorda aux *Arétins* (qui n'en avaient demandé que dix), pour *orner* leur retour triomphal à Arezzo. La brochure porte le titre de « Discours concernant quelques accusations qu'on suppose avoir été dirigées contre Annibal Mariotti, pour le rendre suspect de jacobinisme. De la *villa* du *Pantano*, le 18 juin 1800 (sans date du lieu ni d'année, quant à l'impression)[1]. »

NOTE SOIXANTE-ONZIÈME.

(71) (Page 13. *Ce furent les miracles et notamment le clignement d'yeux des images de* Madones, *exposées à la vénération du peuple dans les églises et au coin des rues.*)

Nous ne nous occuperons que du miracle de la fameuse Madonne d'Ancône, et ce que nous en dirons sera puisé dans un ouvrage publié il y a quatre ans, de manière que le lecteur y verra tout à la fois quel était l'esprit des gouvernans du temps dont nous traçons l'histoire, et quel est celui qu'ils cherchent à faire prévaloir encore actuellement.

[1] Parlata intorno ad alcune imputazioni che si credono date ad Annibale Mariotti per supporlo reo di giacobinismo. — Dalla villa del Pantano, 18 giugno 1800. Vide p. 41, 42, 57 et suiv.

Cet ouvrage est intitulé : « Tableau historique et moral de l'invasion de l'Italie en 1796, et du clignement miraculeux qui a eu lieu à la même époque, des yeux de la sainte image de la très-sainte Vierge Marie, vénérée à l'église cathédrale d'Ancône; Assise, 1820. Avec permission [1]. »

L'auteur est M. l'abbé Vincent Albertini, anconitain et professeur d'éloquence à Fermo. Après son portrait, qui est immédiatement suivi de celui de la Madonne, se trouve la *Dedica dell' autore alla beatissima Vergine* (Épître dédicatoire de l'auteur à la bienheureuse Vierge.) Ensuite vient l'introduction dont le commencement est surtout remarquable. « La politique moderne, y est-il dit fort sérieusement, n'a d'autre but maintenant que de s'occuper à organiser les plans et les systèmes les plus modérés d'une amnistie qui doit être aussi salutaire qu'elle sera sans restrictions, et de l'oubli le plus sincère et le plus illimité du passé, dans la persuasion que c'est là, non un palliatif momentané, mais une panacée dont l'effet sera durable pour tous les maux qui ont si long-temps accablé l'Europe [2]. »

[1] Quadro storico morale dell' italica invasione seguita nel 1796, e del portentoso e contemporaneo aprimento d'occhi della sagra imagine di Maria santissima venerata nella cattedrale di Ancona; Assisi, 1820. Con permesso.

[2] Ibid. p. 9.

La moderna politica tutta si occupa dei più moderati piani e sistemi, delle più salutari amnistie, e di una *dimenticanza*,

Certes, on ne peut pas accuser M. Albertini de voir les choses en noir !

Entré en matière par une longue dissertation sur les *yeux très-amoureux* (amorosissime luci) de la Vierge, il dit que rien n'avait été plus ordinaire jusqu'alors, que de la voir tourner vers nous ces mêmes yeux, mais seulement du haut du ciel où elle habite. C'est à Ancône, à qui l'auteur adresse à ce sujet un beau compliment, qu'était réservé le singulier bonheur de posséder la première image de Vierge qui ouvrît et fermât visiblement des yeux peints sur la toile, et cela dans des momens où la présence des Français entretenait la violente agitation des esprits [1]. »

On s'attend bien à ce qu'il attribue cette agitation qu'il appelle *convulsion* à « l'abominable race des misanthropes antisociaux, qui ont voulu passer pour des philosophes régénérateurs [2]; » et il soutient que l'histoire les confondra avec les Ravaillac, les Cromwell, les Mirabeau, les Marat et les Robespierre.

Il parle, enfin, du miracle d'Ancône, qui eut lieu le 25 juin 1796, c'est-à-dire à l'époque

la più disinvolta ed estesa, sul fondamento ch' ella esser possa non momentanea, ma costantissima panacea di tutti que' mali, che già tanto afflissero l'Europa.

[1] Ibid. p. 30.

[2] Ibid. p. 33.

Abominevol razza di antisociali e misantropi, sedicenti filosofi rigeneratori.

même où les nouvelles qu'on répandait des défaites des Français en Allemagne et dans la haute Italie, faisaient croire aux sujets du Saint Père qu'il ne fallait plus qu'un peu de fanatisme populaire, très-facile à réveiller au moyen de quelques prétendus prodiges, pour achever de se débarrasser de la présence des républicains. « Les anges, dit l'auteur à ses compatriotes, les anges qui, au haut de l'empyrée, vénèrent profondément leur éminente souveraine, ces mêmes anges, ô Anconitains! à qui il n'est pas permis de la regarder en face, envièrent, en quelque manière, votre sort [1]. »

Tout le peuple d'Ancône courut vers cette image de la miraculeuse Vierge, et donna les signes les plus sincères de pénitence, de joie, de dévotion. Le cardinal évêque Ranuzzi se montra des plus empressés [2].

Il y avait un motif plausible pour que la Vierge fît son miracle à Ancône plutôt qu'ailleurs. M. l'abbé Albertini nous l'explique en ces termes :

« La très-fortunée Ancône, placée au centre de l'Italie, est un port de mer; ce qui fait que les vaisseaux pouvaient porter, en peu de temps,

[1] Ibid. p. 45.

Gli angioli che sull' empiriche sedi venerando stanno profondamente l'eccelsa loro sovrana, gli angioli cui non consentesi fissarle in volto uno sguardo, starei quasi per dir che invidiassero allor vostra sorte.

[2] Ibid. p. 48 et notes, et p. 102.

cette nouvelle depuis le golfe Adriatique jusqu'aux nations les plus éloignées des deux hémisphères [1]. »

Ce fut Jésus-Christ, nous assure l'auteur, qui conçut la première idée de ce prodige antirépublicain ; il lui fait tenir cet étrange discours à sa mère : « Va, ô conciliatrice et médiatrice entre Dieu et l'homme que tu as vaincu! J'ai placé en toi le siége de mon pouvoir. C'est par ton entremise que je fais les grâces que l'on me demande. De même que tu m'as donné l'essence (l'être) d'homme, de même je te donnerai *l'essence de Dieu*, ce qui veut dire ma toute-puissance au moyen de laquelle tu pourras tirer de peine tous ceux qui se recommanderont à toi [2]. »

M. Albertini veut, dit-il, non la mort, mais la conversion du pécheur. Il aurait même désiré que l'empereur Julien, que les historiens chrétiens ont nommé l'*apostat* et qu'il appelle l'*impie inconoclaste*, eût pu voir une seule fois le miracle dont la très-noble ville d'Ancône a joui pendant plusieurs mois [3].

On sent bien que la fameuse *restauration* des

[1] Ibid. p. 56.

[2] Ibid. p. 88.

Vanne, o paciéra e mediatrice tra Dio e l'uomo ch' hai vintò! In te collocai del mio regno la sede. Per tuo mezzo io faccio le grazie che mi si chiedono. Se tu desti a me l'esser di uomo, io darò a te l'esser di Dio, che quanto dire la mia onnipotenza, con cui possi chi a te si raccomanda aiutare.

[3] Ibid. p. 96.

gouvernemens absolus, qui est aussi un miracle, ne peut pas être passée sous silence par l'historien de l'image miraculeuse. « Tous les princes » italiens, à l'exception des républiques qu'on a » éteintes, sont dans la stupeur, comme après » un long rêve, en se voyant rentrés dans leurs » domaines féodaux, sur lesquels aucun pouvoir » humain ne pouvait plus les faire compter [1]. »

Suit l'histoire de l'image miraculeuse placée dans une chapelle magnifique de la cathédrale de Saint-Cyriaque à Ancône [2].

« Un prodige aussi inouï, fut authentiqué par plus de quatre-vingt mille témoins oculaires, et par des enquêtes légales. On en publia chez l'imprimeur Sartori une sincère relation le 6 juillet, par ordre de son éminence monseigneur le cardinal-évêque Ranuzzi, d'heureuse mémoire. Outre cela, le député actuel, M. le chanoine Betti, se fit un saint devoir de faire passer ce fait à la postérité, au moyen d'une inscription gravée sur la pierre, et qui, pour qu'on en conservât à jamais la mémoire, fut placée dans la cathédrale [1]. »

[1] Ibid. p. 98.

Tutti gl' itali principi, dell' estinte repubbliche in fuori, si stupiscono, come di un sogno si stupirebbero, nel vedersi rientrati ne' feudali loro dominj, su cui la umana potenza non potea più contare.

[2] Ibid. p. 102, note stor.

[3] Ibid. p. 103.

Così inaudito porténto..... venne autenticato da più di ot-

» Le 25 novembre 1796, fut terminé le procès-verbal que l'on avait dressé sur les preuves de ce miracle, selon toute la rigueur des formes[1]. »

Le pape venait d'instituer par bref du 22 novembre une confrérie pieuse pour honorer cette image, sous le nom de *fils* et *filles de Marie*. Enfin, après le miracle, il fut impossible de fermer l'église pendant douze nuits consécutives, tant était grande la foule qui s'y portait[2].

Veut-on des preuves encore plus spécifiées? en voici : « Le 6 juillet, trois peintres, et monsignor le vicaire Pacifici, le greffier M. François Vallacca, et M. l'avocat Bonavia, accompagnés de divers témoins pris dans la classe de MM. les chanoines, de plusieurs nobles et de quelques étrangers, allèrent examiner la manière dont la sainte image était peinte, afin de connaître avec certitude s'il ne s'y était pas glissé quelque imposture, œuvre de l'humaine malice, par le moyen

tanta mila testimoni oculari, non che da legali ricognizioni. Fù pubblicata colle stampe dal Sartori, nel 6 luglio 1796, una genuina relazione, per ordine dell' Em°. Sig[r]. cardinale vescovo Ranuzzi di fel. mem. Ed oltre a questo, l'attual deputato Sig[r]. Can°. Betti si fece un sagro dovere di tramandare ai posteri una lapide ed analoga iscrizione nella cattedrale chiesa riposta.

[1] Ibid. p. 104.

Nel 25 novembre venne ultimato il processo di tal prodigio colle forme le più rigorose.

[2] Ibid.

de l'altération des couleurs, etc. A peine eut-on ôté le verre qui la recouvrait, que l'image ouvrit, deux fois de suite et plus qu'elle n'avait encore fait jusqu'alors, et qu'elle referma ses yeux bienheureux, pour confirmer de plus en plus la vérité du premier miracle [1]. »

On ne conçoit pas trop d'où provenait l'incrédulité des commissaires examinateurs, puisque l'auteur avoue que, lors de la procession solennelle du 26 juin, lendemain du miracle, la Vierge n'avait fait qu'ouvrir, fermer et tourner les yeux de toutes parts, à la grande joie des habitans qui pleuraient à chaudes larmes. Le 26 juin 1800, et le 15 août 1817, cette même procession eut lieu en actions de grâces, mais la Vierge ne regarda plus rien [2] : il paraît qu'elle en avait assez vu !....

Pie VII couronna l'image miraculeuse le 13 mai 1814, événement qui fut consacré par une inscription. Il fixa sa fête annuelle au second di-

[1] Ibid. p. 105.

Da tre pittori, da Monsig^r. vicario Pacifici, dal cancelliere Sig^r. Francesco Vallacca, dal Sig^r. Av^o Bonavia unitamente a varj testimonj presi dal ceto dei Sig. canonici, di varj cavallieri e di alcuni forestieri, nel fare la ricognizione della positura, colla quale è dipinta la sagra imagine, e per riconoscere se v'era inganno alcuno della umana malizia, con alterare il colore, etc., tolto appena il cristallo, ella bene due volte aprì e chiuse più dell' usato gli occhi beatissimi a nuova conferma del già operato miracolo.

[2] Ibid.

manche du même mois, et y attacha le gain d'une indulgence plénière. Ce ne fut pas la seule. M. l'abbé Albertini dit qu'il serait trop long de vouloir dresser un catalogue des indulgences plénières et partielles que Pie VI et Pie VII ont accordées en faveur de cette image[1].

Enfin, je rapporterai avec l'auteur une dernière preuve à laquelle il paraît attacher d'autant plus d'importance, qu'il est certain d'avance que personne ne s'y attend. Le général Bonaparte, qui se rendit à Ancône, peu après l'époque où s'était opéré le prétendu prodige, se fit apporter par les chanoines de la cathédrale l'image miraculeuse au palais Trionfi où il était logé. Il la fit dépouiller de tous ses riches ornemens et de ses bijoux, qu'il remit au président de la municipalité, pour servir de secours à l'hôpital le plus pauvre de la ville. L'avocat Bonavia, partisan des Français quoique dévot, raconta alors au général tout ce qui s'était passé, et appuya son récit du témoignage de cent mille personnes, toutes présentes lorsque le miracle avait eu lieu. Bonaparte prit l'image et la considéra long-temps avec la plus grande attention. « On ne peut pas précisément assurer avec certitude, dit M. Albertini, que la Vierge ouvrit les yeux en sa présence; mais on ne peut pas s'empêcher d'en former, du moins, la conjecture. Ce grand personnage ne cessa de

[1] Ibid. p. 106.

regarder l'image fixément, et tout à coup on le vit changer de couleur. Il fit, outre cela, des gestes qui indiquaient le trouble et la surprise. » Il finit par lui rendre tous ses bijoux et ses ornemens (au grand dommage des hôpitaux et des pauvres que ce nouveau miracle replongeait dans la misère), et il la fit placer sur son autel ordinaire, où, pour plus grande vénération, ajoute l'auteur, il ordonna qu'on la couvrît d'un voile[1].

La publication des Mémoires de l'estimable docteur Antommarchi, nous a prouvé que, même dans ses derniers momens, l'empereur ne parlait qu'avec très-peu de vénération des madonnes italiennes.

« Le prodige, dit M. Albertini en terminant, fut ensuite attesté par des personnes de toutes les classes, par des riches et des pauvres, des magistrats et de simples bourgeois, des ecclésiastiques et des laïques, des dévots et des incrédules, des catholiques et des protestans, des infidèles et des Juifs, de toutes les nations, de tous les climats, de tous les rangs, comme il est constaté dans le procès-verbal qui se trouve aux archives de la vé-

[1] Ibid. p. 107.

Non si pottrebbe con tutta certezza asserire che la Vergine aprisse alla presenza di lui le pupille; gli è forza non ostante di formarne almeno la congettura. Quel valente personaggio rimirò sempre fisso l'imagine, e videsi improvvisamente cangiar di colore. Ed oltracciò fece de' moti indicanti sbalordimento e sorpresa.

nérable cathédrale d'Ancône [1]. » Les incrédules, les protestans, les Turcs et les Juifs ne s'attendaient, certes, pas plus à devoir figurer parmi les témoins d'un miracle opéré par et au profit de la cour romaine, que ne s'y attendait l'empereur Napoléon.

Le 22 septembre, le miracle continuant régulièrement à se montrer aux curieux, l'empereur d'Allemagne fit faire une procession solennelle, fit un riche don en cire, et destina une forte somme d'argent pour célébrer des messes. Amélie, alors duchesse de Parme, broda elle-même des tissus précieux qu'elle envoya à la sainte Vierge [2].

La reine d'Étrurie, morte il y a peu de temps duchesse de Lucques, a été tellement frappée de la victorieuse logique de M. l'abbé Albertini, qu'elle avait formé le dessein de l'arracher à son université de Fermo, afin de s'en servir elle-même pour *illuminer* sa propre université, à la grande édification de ses sujets. Nous ne savons pas si le roi-duc régnant, son fils, a persévéré dans cette pieuse intention.

NOTE SOIXANTE-DOUZIÈME.

(72) (Page 13. *Ces miracles.... étaient interprétés.... comme des signes irrécusables de la*

[1] Ibid. p. 108.

[2] Ibid. p. 109.

victoire que les soldats apostoliques allaient remporter sur les troupes républicaines.)

Nous joindrons ici quelques passages des lettres que l'évêque Ricci reçut à cette époque, et où il est parlé des prétendus miracles de la Vierge, de la guerre faite au pape par le général Bonaparte, des négociations entre la république et la cour de Rome, etc., etc.

Le doyen Octave Ricci à l'évêque Ricci. Pontremoli, 23 juillet 1796 [1].

« Les miracles des images d'Ancône, de Rome, de Civita-Vecchia, de Macerata et d'Ascoli.... occupent tellement les esprits qu'on ne parle plus des Français. »

L'abbé Mouton au même; 30 août [2].

« Il paraît que les négociateurs du pape en France n'ont pas été heureux dans leur commission, et on dit que c'est parce qu'ils ont été trop fins. Les succès momentanés du général Wurmser ont fait croire à M. Pieracchi qu'il ne devait plus se presser de traiter avec le Directoire de France. Il s'est présenté néanmoins au jour convenu; mais, pour s'excuser d'entrer en négociation, il a prétexté qu'il n'avait pas pu retrouver ses pou-

[1] Lettere diverse, anni 1796 e 1797, n°. 97.

I prodigj delle imagini di Ancona, di Roma, di Civita Vecchia, di Macerata e di Ascoli.... talmente occupano ciascuno, che ormai più non si parla dei Francesi.

[2] Ibid. n°. 121.

voirs. Les mauvaises nouvelles étant venues ensuite, les pouvoirs se sont retrouvés, mais le Directoire lui a dit qu'il n'avait pas le temps de l'entendre. Les papiers publics prétendent même qu'il a reçu ordre de partir dans les vingt-quatre heures, et on pense qu'après la prise de Mantoue, Bonaparte aura celui de s'avancer vers Rome. »

Le doyen Ricci au même. Pontremoli, 13 octobre [1].

« Vous aurez sans doute lu la lettre de Buonaparte au cardinal Mattei. Il y parle en grand homme, et ce qu'il dit est humiliant pour le cardinal. »

Le même au même. Pontremoli, 22 octobre [2].

Même sujet. « Voilà les reproches que méritent les ministres du sanctuaire, quand ils veulent se mêler de choses qui ne les regardent point. »

M. l'évêque Grégoire au même. Paris, 15 janvier 1797 [3].

« Je ne serais pas surpris et surtout je serais fort aisé de voir renaître la république romaine, et les vertus chrétiennes y resplendir dans tout

[1] Ibid. n°. 149.

Ella avrà letta la lettera di Buonaparte al card. Mattei. In essa parla da grand' uomo ed è umiliante pel cardinale.

[2] Ibid. n°. 151.

Ecco i rimproveri che si meritano i ministri del santuario, quando voglionsi intrigare in cose che non sono del loro dipartimento.

[3] Ibid. n°. 204.

leur éclat. Mais si les successeurs de saint Pierre continuent à être princes de Rome, Dieu veuille leur transmettre les talens et les qualités de Benoît XIV et de Ganganelli ! »

Le chevalier Jean Gianni. Livourne, 3 février [1].

Après avoir parlé de la rupture entre la France et Rome, et de la guerre ridicule qui allait suivre, il dit : « Je crois que lorsqu'aura eu lieu la première défaite des soldats bénits du pape, déjà préparés par de saints exercices à monter au ciel, après qu'ils auront péri dans l'acte même de donner la mort à leur prochain, je crois, dis-je, qu'alors le pape sera saisi d'une belle peur. » On aura bien vite recours à l'assistance d'un tiers pour remédier au mal, « afin, comme s'expriment ordinairement les prêtres romains, que les ennemis du souverain de Rome consentent, du moins, à respecter les droits et les intérêts de l'église. Si les choses se passent réellement de cette manière, le prince qui sera choisi comme médiateur, aura

[1] Ibid. n°. 209.

Credo che quando accaderà la prima disfatta delle benedette truppe papaline, già preparate colli santi esercizj a salire in cielo morendo nell' atto di dare la morte al loro prossimo, allora una calda paura scuoterà il papa, etc., etc.,... acciò, come sogliono pretestare li preti romani, vogliano salvare li dirriti e l'interessi della chiesa. In tale ipotesi, quel sovrano mediatore, avrebbe un' occasione bella da impiegare la sua opera per nettare da tante sozzure le menti ed i costumi della Babilonia.

l'occasion la plus précieuse d'employer tous ses efforts pour purger de l'excès de leurs souillures les esprits et les mœurs de Babylone (Rome). »

M. l'évêque Grégoire au même; Paris, 23 février [1]:

« Dieu veuille que le chef de l'église, au lieu d'une cour temporelle, n'ait plus que des collaborateurs dans la vigne du Seigneur : alors les abus disparaîtront, et les successeurs de saint Pierre en seront plus respectables et plus respectés. »

M. le chevalier Jean Gianni au même; Pise, 26 février [2].

La paix étant faite avec la France, il n'y avait plus autre chose à craindre pour la monarchie temporelle du pape, que le mécontentement toujours croissant du peuple romain, provenant du dérangement des finances, que les contributions à payer à la république avaient ruinées sans retour.

Le doyen Ricci au même; Pontremoli, 3 mars [3].

Il croit que tout bon catholique doit se réjouir des malheurs de la cour de Rome, qui peuvent seuls réduire le Saint-Siége à se contenter d'être ce qu'il aurait toujours dû demeurer.

[1] Ibid. n°. 219.
[2] Ibid. n°. 222.
[3] Ibid. n°. 226.

Le même au même; Pontremoli, 18 mars [1].

A propos des énormes contributions payées par le pape à la France, il dit: « J'étais à Rome quand y arrivèrent les millions de l'Espagne pour la transaction faite sur les bénéfices. Lambertini vivait alors, et il prononça ces paroles mémorables : *Qu'ils sont bons les princes qui paient pour obtenir ce dont ils pourraient librement disposer sans rien donner à personne!* — Voilà donc que maintenant chaque chose retourne en son lieu. Il n'est que trop vrai ce que dit le proverbe, que les biens mal acquis ne durent guère. »

Le même au même; Pontremoli, 24 mars [2].

[1] Ibid. nº. 232.

Io ero in Roma quando giunsero i milioni di Spagna per la transazione fatta su i benefizi. Vivea allora Lambertini, e disse queste memorande parole : Quanto mai sono buoni i principi che pagano per avere una cosa di cui potrebbero disporre senza alcun pagamento! — Ecco dunque che le ossa tornano al loro luogo. E troppo vero il proverbio, che le cose di male acquisto hanno breve durata.

[2] Ibid. nº. 236.

Sono stati malamente da quella corte interpetrati i prodigj adoperati dalla Vergine, su i quali si fondava tanto lo spropositato declamatore, nel proclama che inviava per eccitarli ai soldati romani. Può idearsi cosa più barbara e più sciocca di quella insipida orazione? — Ho unito al proclama la lettera umiliante del papa a Buonaparte. Si desidererebbe il ritorno di persone illuminate, che ne facessero la concordanza, e che dessero il senso cattolico a quelle proposizioni. — Quel de-

« La cour de Rome a mal interprété les miracles qu'avait opérés la Vierge, et sur lesquels appuyait si fort l'absurde déclamateur dans la proclamation qu'il adressait aux soldats romains pour les animer au combat. Peut-on se faire l'idée d'une chose plus barbare ou plus ridicule que cet insipide discours? — J'ai joint à la proclamation la lettre humiliante du pape à Buonaparte. On désirerait beaucoup qu'il se trouvât ici quelques personnes éclairées pour en faire accorder les propositions entre elles, et pour leur donner un sens catholique. — L'argent qui, depuis tant d'années, est injustement allé se perdre dans le gouffre (du trésor pontifical), doit rentrer actuellement dans la circulation, à laquelle il avait été enlevé. Dieu permet que les *voleurs* soient volés à leur tour. »

M. l'évêque Grégoire au même; Paris, 31 mars [1].

naro che ingiustamente per tant' anni è corso a questa voragine, dee ritornare a quel circolo d'onde si era partito. Chi ruba, permette Iddio che sia derubato.

N. B. Nous joindrons à la fin de cette note les lettres du général Buonaparte au cardinal Mattei; la proclamation incendiaire que le pape fit répandre pour animer ses soldats; la lettre du pape au général français pour lui demander la paix, et la réponse de celui-ci; ainsi que plusieurs autres pièces intéressantes dont nous venons de faire mention et qui sont précieuses pour l'histoire du temps.

[1] Ibid. n°. 239.

Il lui annonce que les prêtres dissidens de France sont furieux d'apprendre que le pape a reconnu la république, en traitant la paix avec elle, et que le clergé constitutionnel est chagrin d'entendre que le traité qui a été conclu ne termine pas le schisme de l'église gallicane. Il témoigne son désir, tant de fois exprimé et toujours plus ardent, de voir Ricci monter sur le siége archiépiscopal de Paris.

§ I. — Les Italiens à l'extrême obligeance desquels nous devons tous les matériaux de cet ouvrage ne seront pas fâchés de voir ici quelques lettres inédites de François Milizia, auteur du *Dictionnaire biographique des architectes*, des *Élémens d'architecture*, etc., etc. Milizia se trouvait à Rome au moment même du changement de gouvernement, et il communiquait à M. Laurent Lami (héritier du sénateur Adami dont il a pris le nom), son ami, à Sienne, les nouvelles les plus intéressantes et l'impression que faisaient sur lui les événemens de cette époque, au fur et à mesure qu'ils avaient lieu. Ces lettres, pleines de plaisanteries spirituelles, ne sont pas d'ailleurs d'un intérêt simplement local; elles doivent servir à prouver quelle était, à la fin du dernier siècle, l'opinion des Italiens pensans.

Lors de l'entrée des Arétins à Sienne, la mère de M. le chevalier Adami déchira et brûla toute sa correspondance avec François Milizia, laquelle aurait pu le mener au bûcher où l'on brûla les

Juifs. Il ne put recueillir, après cette horrible catastrophe, que quelques morceaux épars qui n'avaient point été consumés. Ayant eu la bonté de nous les confier, nous avons heureusement réussi, en les rapprochant, à en faire les dix lettres dont on va lire ce que la décence nous a permis de traduire en français [1].

N° 1. Rome, 20 août 1796.

« Mon ami,

» J'ai reçu aujourd'hui votre lettre, mais déjà d'une très-vieille date, c'est-à-dire du 25 juillet.

» Je vous rends mille grâces de votre cordialité.

[1] N°. 1. Roma, 20 agosto 1796.

Amico amabil^mo,

Oggi ricevo una sua gratiss^ma, ma colla barba grigia : è in data de' 25 luglio.

Mille grazie della sua cordialità. Riverenze degli amici, e particolarmente della mia metà. Al Sig^r. Cte. Carletti i miei rispetti.

La santis^ma Urbe dell' orbe fa rider più che mai per le sue vertigini. Ancora è incocciata a credere disfatti e scacciati d'Italia i nefandissimi Galli. Perciò la mattina di là, i valorosi Quiriti fischiarono in folla, e con sassi e con coltelli diedero la caccia a un pajo di commissarj francesi.

Frattanto Buonaparte, benchè morto, e poi fuggiasco, e poi in una gabbia di ferro, e poi venuto a Firenze e sepolto nell' orto di Mio, ha costretto di portarsi al suo quartier generale a Verona il card. Mattei, arcivescovo di Ferrara e principe romano. Se egli volesse ancor una dozzina di porporati, e sei dozzine di prelati, e dodici dozzine di abati ,

Les amis vous saluent et surtout ma femme. Mes respects à M. le comte Carletti (celui qui conclut dans la suite le premier traité entre la Toscane et la république française).

» La très-sainte ville par excellence se rend plus ridicule que jamais par ses extravagances. On s'y obstine encore à croire les exécrables Français battus et chassés d'Italie. C'est pourquoi, l'autre matin, les valeureux Romains s'attroupèrent en foule pour huer et poursuivre, à coups de pierres et le couteau à la main, deux commissaires français.

» Sur ces entrefaites, Buonaparte, quoique déjà mort, puis mis en fuite, puis renfermé dans une cage de fer, puis arrivé à Florence et enterré dans le jardin de Miot, a forcé le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare et prince romain, de se porter à son quartier-général à Vérone. S'il avait demandé encore une douzaine de cardinaux, et six douzaines de prélats, et douze douzaines d'abbés, le tout avec plusieurs autres douzaines, ... il aurait bien fallu qu'ils fussent allés se prosterner devant lui.

tutto questo con altre dozzine di ogni genere musicorum, bisognerebbe che andassero ad pedes. Oh quanto abbiamo da ridere!

E quei 12,000 Francesi venuti di fresco a Bologna, ed altri che li raggiungerano dove vorranno andare? Roma è di nuovo in cacarellis. Si raccomandi a S. Cacò.

E con tutto il cuore l'abb. Vale.

Et les douze mille Français arrivés nouvellement à Bologne, et ceux qui doivent les suivre, où se rendront-ils ? Rome est de nouveau dans les transes...... »

» Je vous embrasse de tout mon cœur. »

N°. 2. Rome, 26 août 1796.

» Mon ami,

» Mille grâces, etc.....

» Il semble que les affaires de Livourne vont se gâter encore davantage. Cette ville est fortement menacée par les Anglo-Corses. D'un autre côté, les Gallo-Corses, de Livourne où ils se trouvent, menacent la Corse. Chiens corses contre chiens corses. Quel tapage ! Quand finira-t-il ? car, après tout, il faudra bien en finir une fois. »

N°. 2. — Amico gentil^mo,

Grazie cordialissime per la sua cordialità. Ne la ringrazia anche mia consorte, laquale devotamente la riverisce insieme con tutti gli amici, che fanno di lei spesso onorata menzione.

Ella mi riverisca il Sig^r. Cte. Carletti, e gli dia anche un amplesso.

Par che le cose di Livorno vogliano più imbruttirsi. Vien assai minacciato dagli Anglo-Corsi. All' incontro i Gallo-Corsi da Livorno minaccian la Corsica. Cani corsi contro cani corsi. Che cagnara! E quando finirà? Finalmente finirà.

Il card. Pignatelli se n' è fuggito a Napoli per timore d'esser trasportato a Brescia, dove ha dovuto andare il card. Mattei e un Monsig^r. Lagreca, che voleva fare a Ferrara il proto-quanquam.

L'argenteria delle chiese e delle case non basta; si prenderà

» Le cardinal Pignatelli s'est enfui à Naples, de peur d'être transporté à Brescia, où a dû aller le cardinal Mattei et un monsignor Lagreca, qui voulait faire le rodomont à Ferrare....

» L'argenterie des églises et des maisons ne suffit pas. On prendra le reste pour le donner tout ensemble aux *ex-très-chrétiens*. Le nombre des assignats (cedole) croît tous les jours; donc on fera banqueroute. Tant mieux; on ne saurait être saint, si l'on n'est pauvre. Rome veut être sainte : c'est là son goût. Ainsi soit-il....

» Pasquin avec l'abécédaire en main, lit A. C. B. Azara, Cacò (Cacault), Busca. Busca était secrétaire d'état le matin; mais le soir?....... Aimez-moi. Adieu.

» François Milizia. »

N°. 3. Rome, 21 octobre 1796.

« Monsieur le chevalier, mon très-cher ami,

» Je suis enchanté d'apprendre que vous vous

il resto per darla tutta agli ex-cristianissimi. Le cedole crescono; dunque si fallirà. Tanto meglio. Non si può esser santo, se non si è povero. Roma vuol esser santa : questo è il suo gusto. Amen.

Pasquino colla santa croce in mano, legge A. C. B. Azara, Cacò, Busca. Busca Segr° di stato la mattina; ma il giorno? — Mi ami, mi commandi; mille amplessi. Vale.

Devot^mo^ obb^mo^ serv. V° am°.

Roma, 26 agosto 1796. Francesco Milizia.

N°. 3. — Roma, 21 8bre 1796.

Amabil^mo^ Sig. convalare amic^mo^,

Mi consolo ch' ella stia bene. Benone anche noi, che l'as

portez bien. Nous faisons de même et nous attendons avec impatience, afin de rire de tout ce qui se passe. Je ris comme un fou, en voyant tant d'extravagans qui se sont alambiqué le cerveau pour faire de la politique, et qui n'ont su en tirer que des romans. . . . .

» Maintenant, messieurs les Romains se présentent la bourse à la main, pour fournir des dons gratuits en faveur des armées pontificales qui feront, dit-on, monts et merveilles. Les femmes aussi..... donnent gratis ce qu'elles peuvent donner. Vous seriez-vous jamais attendu à voir les troupes du pape monter à cinquante mille hommes? »

N°. 4. Rome, 8 avril 1797.

.... « Ici on tient des congrégations de cardinaux pour établir l'économie. Notre Très-Saint

. . . .

pettiamo tutti con ansietà per ridere e stSridere. Io rido solo come un matto, in veder tanti stralunati che si spoliticano il capo, e non fanno che romanzi. . . . .

Ora i signori romaneschi stanno colla loro borsa in mano per fare doni gratuiti per l'armamento, che ha da far mari e monti. Anche le donne, benchè senza borsa, danno gratis quel che sanno dare. S'aspettava ella mai che le truppe pontificali monteranno a 50,000?

La riverisce cordialmente mia consorte cogli amici, i quali domandano spesso di lei. Io l'ab° con tutto il cuore, e sarò sempre il suo amicone Milizia. Vale.

N°. 4. — Gentilm° amico,

Tutti i comuni amici domandan amichevolmente di lei; e

Père et Seigneur a dit que ce n'est pas le moment de penser à économiser. Je lui en fais mon compliment.

» On avait demandé un million à Gênes. Gênes a répondu qu'elle n'avait rien à donner. Donc Rome s'emparera de la vaisselle et des boucles d'argent pour les donner aux Français.

» Les richesses augmentent : pour une piastre espagnole (fr. 5, 35 cent.), on donne dix-huit

tutti la riveriscono ; la più cordial riverente è la mia metà con cui mi rallegro ch' ella goda buona salute. Se la goda.

Quì si tengono congregazioni purpuree per l'economia. Il santissimo signor nostro ha detto, che non è questo tempo da pensar ad economia. Evviva!

Si era chiesto un milione a Genova. Niente, Genova ha risposto. Dunque Roma si chiapperà posate, e fibbie, per darle ai Galli.

La richezza quì cresce. Per un pezzo duro si danno diciotto paoli in carta. Città di carta sporca! Papa di carta sporca!

Un amplesso al cittadino Carletti, è un' altro alla cittadina Cosa Rara, ch' è la mia Dulcinea del Toboso. E che si ch' ella, Sig[r]. Lami gran padrone mio reverendissimo, quando ella meno vi pensa, mi vedrà avanti al duomo di Siena. Basta. Del futuro si sa poco. I più dotti, quanto più dotti, aman il preterito.

Ella mi voglia bene, perchè io l'amo e l'abbraccio con tutto il cuore. Vale.

Il Masini è presidente dell' amministrazione centrale della sua Emilia. Espiega i vanni alla libertè, all' egalité. Egli è più dell' imperator re, che sta a soldo d'alcuni mercanti.

Roma, 8 april 1797.

pauls en papier (fr. 9, 63 cent.). Ville de papier salé....... [1].

» P. S. Massini est président de l'administration centrale de son Emilia (la légation de Bologne). Il a déployé son vol vers la liberté et l'égalité. Il est plus roi que l'empereur, qui est lui-même à la solde de quelques marchands. »

N°. 5. Rome, 12 mai 1797.

« L'agent impérial a grand'peur de devenir républicain *transpadan*. Au contraire, le citoyen Massini, membre central, voudrait que tout le monde fût membre, et que jusqu'à l'ami Lami fût membre.

N°. 5. Roma, 12 maggio 97.

Mi rallegro col mio amicis^mo^ Sig^r^. Lorenzo che goda buona salute, e se la goda. Anche noi stiamo bene, e già sul solito Esquilino, da dove la mia consorte le fa cordialissimi baciamani.

L'agente imperiale ha gran paura di diventare repubblicano traspadano. All' incontro il cittadino Masini, membro centrale, vorrebbe che ognuno fosse membro, e anche l'amico Lami membro. Il nostro Sig^r^. papa non sa più far la piscia.

Ella non si scordi di me. Amiamoci. Vale. Al Cte. Carletti un amplesso.

Franco Milizia.

[1] On préférait les assignats les plus maniés et par conséquent les plus sales, au papier neuf et propre, mais qui était souvent faux.

» Monsieur notre pape a une rétention d'urine.

» Embrassez le comte Carletti.

» François Milizia. »

N°. 6. (Sans date.)

« Le 1er. jour d'août, au matin, de bonne heure, le fiscal Barberi est nommé dictateur, *ne quid respublica detrimenti capiat* (pour que la république ne souffre aucun dommage), et monsignor Consalvi, *magister equitum* (général de cavalerie). On arrête et on conduit au château Saint-Ange Angelucci, les deux frères Bouchard et le juif Ascarelli. — Le soir, aux armes! Les places, les ponts, les rues, tout est encombré de soldats. Le palais de Montecavallo est mis en état de siége. On ne voit que canons, caissons, escadrons, cui-

N°. 6. Gentilmo amico,

Salutazioni nostre e dei nostri con tutto il cuore; salutazioni al Carletti.

A dì 1 agosto di buon mattino, dittatore Barberi il fiscale, ne quid republica detrimenti capiat; e magister equitum Monsigr. Consalvi: arrestati e condotti in fortezza Angelucci, due fratelli Bouchard, e il giudio Ascarelli. — La sera, all' armi! Piazze, ponti, strade, piene di squadre. Il Montecavallo in stato d'assedio: cannoni, cassoni, squadroni; corazzieri e cavalleggieri in carabine: soldati di linea e civici con carichi e stracarichi. Chi va lì? Chi va quì? Indietro, non si passa, non si passegia. Il general Giustiniani, il general Sinibaldi, il general.... tutti i generali in veglia tutta la notte; nò quella de' cappucini.

A dì 2 item. Vivaldi si arresta e si incastella.

rassiers et chevau-légers armés de carabines; troupe de ligne et gardes nationaux armés de carabines chargées et surchargées. Qui va là? Qui va là? En arrière! On ne passe pas! On ne se promène pas! Le général Giustiniani, le général Sinibaldi, le général......, tous les généraux, enfin, font pendant la nuit la veillée, qui ne fut pas celle des capucins.

» Item. Le 2 août, on arrête Vivaldi et on l'enferme au château.

» Item. Le 3, on arrête le gros Camille, marchand de friture au pont Sixte.

» Item. Le 4, les récollets d'*Araceli* se rendent au réfectoire du couvent de la *Minerve*, pour solenniser la fête de saint Dominique.

A dì 3 item. E arrestato Cammillone, friggitore a ponte Sisto.

A dì 4 item. I zoccolanti di Araceli vanno nel refettorio della Minerva a solennizzar S. Domenico.

Item. Finchè non siegue l'esplosione de' congiurati. Congiurati sono gli arrestati, ed eglino stessi han detto pubblicamente e ridetto, che a' dì 5 agosto deve scoppiar la congiura, per sventrare papa e papato, porporati e prelati, e frati e signoria. E se quest' opera santa non può eseguirsi al dì 5, si farà al dì 8; e se non al dì 8, si farà al dì 15. Basta; si avviserà prima di farsi, perchè tale è la pratica costante de' Cattilinarj. E perchè si vuol molto danaro per sollevar la marmaglia, perciò tra cospiratori è l'Ebreo Ascarello, ricco sfondato di debiti.

Tra' fasti romani il più fatosissimo è questo; nè la cede a quello delle madonne stradarole.

» Item. Il en sera de même jusqu'à ce qu'éclatera la conspiration des conjurés, car vous saurez que ceux qu'on a arrêtés sont des conjurés, et eux-mêmes ont dit publiquement et répété diverses fois que, le 5 août, doit éclater la conspiration dont le but est d'éventrer le pape et la papauté, les cardinaux, les prélats, les moines et la noblesse. Si cette œuvre pie ne peut pas s'exécuter le 5, ce sera pour le 8; et si ce n'est pas le 8, ce sera le 15. Quoi qu'il en soit, avant de rien entreprendre, on aura soin d'avertir tout le monde, puisque telle a été l'habitude constante de tous les conspirateurs anciens et modernes. Et parce qu'il faut beaucoup d'argent pour soulever la canaille, on a eu soin d'enrôler parmi les conjurés le juif Ascarello, qui a infiniment....... de dettes.

» Le trait le plus digne de figurer avec orgueil parmi les fastes romains est sans doute celui que je viens de raconter : il ne doit pas même céder le pas à l'histoire des madones des ruelles (delle madone stradarole). »

N°. 7. Sept-Collines, 8 septembre 1797.

« Mon très-cher ami,

» Nos madones des ruelles augmentent de jour

N°. 7. Sette Colli, 8 7bre 1797.

Amicis^mo amico,

Con tutto il cuore ella è salutata dalla mia metà, e da tutta la brigata.

en jour en nombre, et gagnent en beauté et en richesses; aussi ne cessent-elles plus de nous rompre la tête. Les Romains sont retombés dans l'enfance : *Laudate, pueri, madonnam* (enfans, louez la madone:)

» Le nombre des assignats croît encore plus que celui des madones, et la misère croît en même temps. C'est là l'abondance *secundùm Romanos* (selon les Romains.....)

» J'apprends que chez vous aussi on arrête pour opinions. Cela me fait peine.

» Il sera beau de voir *sous verre* le roi-cardinal, évêque de Tusculum [1].

Queste madonne stradarole crescono in numero, in beltà, in ricchezza e in rompiculo. I Romani fanciulleggiano. Laudate, pueri, madonnam.

Più delle madonne crescon le cedole e le carestie. Dunque Roma sta, secundùm Romanos, in ventre di vacca. Anche Giona fù in ventre di pesce.

Sento che anche costì si carcerino degli opinanti. Non ne ho gusto.

Sarà bello in vetrina il re cardinale vescovo del Tuscolo.

Se ella vuole che le sue graditissime lettere mi pervengan più presto e meglio, non vi metta più nè Angeletti, nè strada papale, nè Gesù. Mando io a prenderle dalla posta.

Roma teme un' invazione di eserciti napoletani.

Questa mattina il papa non ha voluto andare alla cappella papale al Popolo : non gli piaccion troppo le fischiate.

Amiamoci. Vale.

[1] L'archevêque de Frascati. Il craignait l'air, et se tenait habituellement dans une espèce de cage ou de guérite vitrée.

» Rome craint une invasion des troupes napolitaines.

» Ce matin, le pape n'a pas voulu aller à la chapelle pontificale, à l'église dite *du Peuple*. Il n'aime pas trop à être sifflé. »

N°. 8. Rome, 16 décembre 1797.

« ..... Nous jouissons ici saintement du plaisir d'avoir des madones grandes et petites.

» Tout y est cher, très-cher, et par conséquent très-agréable.

» Les Cisalpins font les fanfarons à Urbin. Il faut prendre le temps comme il vient, et s'ils arrivaient jusqu'ici, il faudrait bien aller les complimenter et danser gaiement avec eux la carmagnole.

N°. 8 Roma, 15 xbre 1797.

Si rides, bene est; ego quidem rideo. Fra tutte le bestie, l'uomo è sì ridicolo e deridicolo, che bisogna ridere, anche quando egli piange.

Dunque io mi rallegro ch' ella goda perfetta salute, e se la goda.

Noi godiamo qui santamente delle madonne, delle madonnine. Tutto ci è caro, carissimo, e perciò più graditissimo.

I Cisalpini fanno gli smargiassi in Urbino. Convien prender il tempo come viene; e se eglino vengono qua, convien dar loro il ben venuto, e ballare allegramente la carmagnola.

Tutti gli amici domandano spesso della sua amabil per.....

No. 9. Rome, 2 février 1798.

« Mon aimable ami,

» Je vous remercie de tout mon cœur de l'invitation que vous me faites, d'aller goûter auprès de vous les plaisirs du carnaval. Nous avons ici un carnaval continuel de processions, en signe de pénitence, pour la découverte de certaines reliques qu'on a tirées du *sancta sanctorum* (du saint des saints), et qui sont accompagnées de prophéties qui promettent des miracles de miracles. En attendant, les armées françaises ont occupé Urbin, la Marche (d'Ancône), l'Ombrie, et l'invasion de Rome est imminente. Grand événement! Il faudra donc en jouir et bien rire.

» François Milizia. »

No. 9. Roma, 2 febro. 1798.

Amabilmo. amico,

La ringrazio cordialmente dell' invito ch' ella mi fa di venir a godere costì l'allegria del carnevale. Quì si gode un carnevale di prossessioni di penitenza, per certe sante reliquie estratte da sancta sanctorum; corredate da profezie che prometton miracoli di miracoli. Frattanto gli eserciti francesi hanno occupato Urbino, la Marca, l'Umbria, e l'invasione di Roma è imminente. Avvenimento massimo. Dunque bisogna goderselo e ridere.

Mia consorte la riverisce devotamente, con tutti gli amici. Amiamoci. Vale.

Devmo. obmo. serv. Vo. amico,

FRANCESCO MILIZIA.

N°. 10. Rome, 2 mars 1798.

« Mon estimable ami,

» Rome est sans son pape: c'est Sienne qui possède Sa Sainteté. Que fait chez vous notre seigneur le Saint-Père avec le cardinal Zelada?

N°. 10. Roma, 2 Marzo 1798.

Stimat^mo^. amico,

Le rendo tante grazie per cotesto P. priore gentilm°, che io andai a ritrovare, e nol trovai più. Lo riverisco di cuore. Mi parve un galantomone.

Roma è spapata. Siena è impapata. Che fa di bello costì il nostro Signore col cardinale Zelada? Grandi ospiti ha ora la Toscana! Badi a se.

La metamorfosi di Roma è seguita con tutta tranquillità, e per ogni piazza, tra feste e applausi, si è solennizzato l'albero della libertà. Ma dopo la calma, bisogna che venga burrasca. Monti, Trastevere, Borgo, etc., si danno al diavolo, e con Cristi e Madonne, gridando Viva Maria, si avventano contro i Francesi e contro i neonati repubblicani romani. Qualche centinajo fra morti e feriti. Un altro centinajo arrestati del popolo barbaro. De' fucilati alla piazza del Popolo, ventidue. Altri se ne fucileranno, forse alquanti preti. Il prete Marchetti arrestato ed esiliato. Macherani. Consalvi, Barberi e altri monsignori in castello. Roma è in tranquillità, e la repubblica romana fra suoi municipalisti conta ora l'exabate Caforo e l'expadre Solari. Non già il Milizia. Egli gode del suo niente, e ride col divino Platone, che non era divino, e definì il mondo una tragicomedia, perchè si piange di quà e si ride di là : noi siamo nella regione del riso, ch' è il vero paradiso. Il ninferno è nel pianto.

La mogliere l'arciriverisce con tutti gli amici.

Voilà de grands hôtes pour la Toscane! Quelle prenne garde à elle!

» La métamorphose de Rome a eu lieu avec la plus parfaite tranquillité; et, dans toutes les places publiques, parmi les fêtes et les applaudissemens, on a célébré l'érection de l'arbre de la liberté. Mais, après le calme, il faut bien qu'il naisse quelque bourrasque. Les quartiers de Monti, Trastevere, Borgo, etc., se sont donnés à tous les diables, et avec des Christ et des madonnes à la main, criant *Vive Marie!* ils se sont précipités sur les Français et sur les républicains romains nouveau-nés. Quelques centaines de personnes sont demeurées sur le pavé ou mortes ou blessées. Une autre centaine *de populo barbaro* (du peuple barbare) a été arrêtée. A la place dite *du Peuple*, on en a fusillé vingt-deux. On en fusillera encore d'autres, et il y aura peut-être parmi eux quelques prêtres. Macherani, Consalvi, Barberi et autres monsignori ont été mis au château Saint-Ange. Rome est fort tranquille, et la république romaine, entre autres magistrats municipaux, compte maintenant l'ex-abbé Caforo, et l'ex-père Solari. Non pas Milizia qui y savoure le bonheur de ne rien être, etc... »

François Milizia mourut d'une fluxion de poitrine, peu de jours après avoir écrit cette dernière lettre, dans le même mois de mars 1798. Il était né à Oria (terre d'Otrante), dans le royaume de Naples, en 1725, et avait vécu long-temps à

Rome, dans la familiarité des artistes les plus célèbres, et du sage ministre espagnol, Nicolas Azara.

§ II. — Nous avons promis de rassembler à la fin de cette note, les documens les plus intéressans pour servir à l'histoire du Saint-Siége, à cette époque critique. Les voici tels qu'ils furent alors publiés.

Nous les avons extraits d'une brochure italienne intitulée : « Recueil des documens concernant les différends qui existent maintenant entre la république française et la cour de Rome [1], sans date de lieu ni d'année. »

« Traité d'armistice ratifié par Sa Sainteté. — Après le plus mûr examen, nous avons pris une pleine et entière connaissance du traité d'armistice conclu entre nous et la république française, par la médiation de Sa Majesté catholique, et signé en notre nom à Bologne, le 23 du courant, par le marquis Antoine Gnudi, muni de notre part des facultés et des pleins pouvoirs spéciaux et nécessaires; par le général Buonaparte, commandant en chef de l'armée française d'Italie, et par les citoyens Garreau et Salicetti, commissaires du gouvernement français auprès de ladite armée; et enfin par M. le chevalier D. Nicolas d'Azara, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté

[1] Raccolta di documenti risguardanti le presenti emergenze tra la repubblica francese e la corte di Roma.

catholique, résidant près le Saint-Siége; lequel traité est de la teneur suivante [1] : »

Suit le traité d'armistice par lequel le pape promet d'envoyer à Paris un ministre, spécialement et uniquement chargé de l'excuser auprès du directoire de toute complicité dans l'affaire du meurtre de Bassville; de délivrer les détenus pour opinions; de fermer ses ports aux ennemis de la France. Sa Sainteté consent de plus à l'occupation par les Français des légations de Bologne et de Ferrare, et de la citadelle d'Ancône; elle s'engage à payer à la république 21,000,000 de francs, dont 15 ½ millions en espèces, et 5 ½ en denrées, à déterminer par les commissaires français, et à livrer cent tableaux, statues, etc., et cinq cents manuscrits, également au choix des commissaires, outre les bustes désignés de Ju-

[1] Ibid. p. 3.

Trattato d'armistizio ratificato da sua santità. — Avendo ben riconosciuto e maturamente considerato il trattato di armistizio tra noi e la repubblica francese, conchiuso colla mediazione di S. M. C., e firmato in nome nostro in Bologna, il giorno 23 del corrente mese, dal marchese Antonio Gnudi munito per parte nostra delle opportune speciali facoltà e plenipotenza, dal general Buonaparte comandante in capite dell' armata francese d'Italia, e dai Citt. Garrau et Salicetti, commissarj del governo francese presso la detta armata, e dal Sig^r. Cav. D. Niccola d'Azara ministro plenipotenziario della maestà sua residente presso la santa sede, il qual trattato è del seguente tenore.

nius et de Marcus Brutus. Ce traité porte toutes les signatures requises, et la date de Bologne, le 5 messidor an 4 de la république [1].

La traduction italienne est terminée par ces paroles :

« Nous avons accepté, approuvé, ratifié et confirmé ce traité, comme en effet nous l'acceptons, approuvons, ratifions et confirmons; promettant sur notre foi et parole, de l'observer et de l'exécuter, et de le faire inviolablement observer et exécuter dans tous ses points et articles. Nous promettons aussi de ne jamais y contrevenir, ni de permettre qu'il y soit contrevenu directement ou indirectement, en aucune de ses parties : nous ne doutons nullement qu'il ne soit également et de la même manière observé et exécuté par la république française, et par le général et les commissaires ci-dessus nommés. En foi de quoi nous avons signé de notre main, la présente approbation, acceptation, ratification et confirmation, et nous avons ordonné qu'on y appose notre sceau pontifical.

» Donné dans notre palais du Vatican, ce jourd'hui, 27 juin 1796.

» *Signé* : PIUS P. P. VI.

« Lieu du sceau [2]. »

[1] Ibid. p. 4-6.

[2] Ibid. p. 9.

Lo abbiamo accettato, approvato, e ratificato, e confer-

On put bientôt se convaincre du peu de valeur de la parole et de la foi du pape. Dès le 13 septembre, Gacault, agent de la république française en Italie, se vit forcé de se plaindre au secrétaire d'état pontifical de la non-observation de l'armistice, relativement aux époques fixées pour les paiemens auxquels le pontife romain s'était obligé. « Que le traité de paix soit conclu ou non, lui écrivit-il, il n'en faut pas moins observer les conditions de l'armistice ; et l'engagement contracté par Sa Sainteté de prendre toutes les mesures nécessaires pour son exécution est si formel, que l'agent soussigné n'a pas le moindre doute à cet égard [1]. »

mato, come in effetto lo accettiamo, approviamo, e ratifichiamo, e confirmiamo; promettendo sulla nostra fede e parola di eseguire ed osservare in ogni punto ed articolo, e di giammai contravvenirvi, nè permettere che direttamente o indirettamente vi si contravvenga in maniera alcuna, persuasi che ugualmente sarà eseguito ed osservato nello stesso modo dalla repubblica francese e dal generale e commissarj di sopra nominati. In fede di che abbiamo firmato di nostra mano la presente approvazione, accettazione, ratifica, e conferma, e comandato che vi si apponga il nostro pontificio sigillo.

Dato dal nostro palazzo Vaticano, questo dì 27 giugno 1796.

Firm. : Pius P. P. VI.

Loco + sigilli.

[1] Ibid. p. 10.

Sia o nò conchiuso il trattato di pace, eseguirsi vogliono le condizioni dell' armistizio, e troppo formale è l'impegno

Le 21 du même mois, Cacault témoigna son mécontentement des faux bruits qu'on se plaisait à faire répandre à Rome, sur les prétendus désavantages des armées françaises en Italie, afin d'induire le peuple en erreur, et de l'exciter contre les républicains [1].

« Les Romains, dit-il, jettent follement des cris ridicules de guerre, propres seulement à provoquer ce fléau, avec toutes ses conséquences les plus funestes. On refuse de prêter l'oreille aux vérités politiques les plus palpables; on ne fait que répandre et confirmer de mille manières une foule d'erreurs historiques et morales. Tout paraît être abandonné au délire d'imaginations brûlantes, enflammées encore par l'esprit d'imposture et de perfidie. Les ennemis de Rome ne peuvent contenir leur joie, depuis qu'ils ont entendu dire que monsignor Galeppi avait été envoyé à Florence, avec l'ordre de répondre sèchement que le pape ne pouvait en conscience accepter les articles qui lui avaient été proposés pour la conclusion de la paix. Ils se réjouissent également des clameurs des insensés, qui croient que le mot *guerre de religion*, déjà si mal appliqué dans l'abus qu'en ont vainement fait les puissances coalisées, puisse avoir ici aucun autre résul-

contratto da S. S. di assicurarlo colle debite misure, perchè abbiane il menomo dubbio il sottoscritto agente, etc.

[1] Ibid. p. 11.

tat que celui d'y faire commettre des crimes individuels, dont ne sera responsable que celui là seul qui pouvait et devait les empêcher [1].

Le pape, sur ces entrefaites, se berçant de plus en plus, de l'espoir de voir les Français chassés de l'Italie, suspend l'exécution de l'armistice, en faisant arrêter les sommes que l'on transportait en France. Il rompt toute négociation de paix qu'il dit être incompatible avec la religion catholique et son devoir de souverain, et il publie une proclamation pour annoncer cette résolution à ses sujets [2].

On y remarque le passage suivant, à propos de la force qu'il voulait, disait-il, opposer à la force. « A cet effet, Sa Sainteté enjoint à tous les

[1] Ibid. p. 12 et 13.

Tutti inalzano stoltamente ridicoli clamori di guerra, atti solo a provocarla con tute le più funeste conseguenze. Non si vògliono riconoscere le verità politiche le più palpabili; solo si sparge un torrente di errori storici e morali. Sembra tutto abbandonato al delirio di accese fantasie, stravolte dall' errore e dalla perfidia.

Tripudiano i nemici di Roma nell' udire che monsignor Caleppi sia stato spedito a Firenze, coll' ordine di rispondere seccamente, che il papa non può in conscienza accettare gli articoli di pace proposti. Gòdono pure delle grida degli insensati, che credono che la parola di guerra di religione mal applicata, giusto l'abuso che già ne fecero senza successoi coalizzati, possa avere altra virtù che quella di far nascere dei delitti individuali.

[2] Ibid. p. 14 et suiv.

évêques, aux curés, aux magistrats, et à toute autre personne en place, d'encourager les peuples qui dépendent d'eux à prendre les armes, et de les exciter même au son du tocsin, comme il a été ordonné par la *notification* du 31 janvier 1793[1].

Et en attendant, ajoute le pape, il priera le Tout-Puissant, « afin qu'il daigne protéger sa sainte religion et la cause de ses fidèles[2]. »

Nouvelles plaintes de Cacault, le 28 septembre. Elles nous apprennent la suspension du transport des deux millions, qui avaient déjà été consignés aux commissaires français et mis en dépôt sous leur scellé. On avait également arrêté le transport des bestiaux dont l'agent français avait donné reçu au gouvernement romain, et on annonçait le projet de replacer au musée les statues que les commissaires avaient choisies, en vertu de l'armistice[3].

Dans une lettre du même Cacault au cardinal secrétaire d'état (7 octobre 1796), on lit : « C'est très-mal servir les intérêts de Sa Sainteté, que

[1] A tale effetto inculca (S. S.) a tutti i vescovi, ai parrochi, ai magistrati, e ad ogn' altro d'incoraggire i popoli da loro indipendenti (dipendenti) a prender l'armi, e ad incitarli anche col suono delle campane a martello, come fù ordinato nella notificazione dei 31 gennaro 1793.

[2] Ibid. p. 16.

Affinchè voglia degnarsi di proteggere la sua santa religione, e la causa de' suoi fedeli.

[3] Ibid. p. 19 et 20.

d'échauffer et d'enflammer les esprits, dans toute l'étendue des états ecclésiastiques, où il règne un esprit de hauteur et d'arrogance qui n'est propre qu'à exaspérer les partis [1]. »

Sur la demande du général Buonaparte, adressée audit cardinal par l'agent français, savoir si la proclamation dont nous avons parlé était émanée du gouvernement pontifical, ou s'il fallait l'attribuer à la méchanceté de ses ennemis, le secrétaire d'état répondit que le pape reconnaissait ce manifeste comme son ouvrage, et qu'il en avait jugé la publication nécessaire, pour être toujours en état de défense [2].

Buonaparte, qui n'opposait que la patience du courage éclairé à l'opiniâtreté de l'ignorance orgueilleuse, résolut d'envoyer à Rome le cardinal Mattei, légat pontifical à Ferrare, ville qui était alors au pouvoir des Français. « Vous connaissez, M. le cardinal, lui écrivit-il, la force et la puissance des armées que je commande. Pour détruire le pouvoir temporel du pape, il ne me manque que de le vouloir. Allez à Rome; voyez le Saint-Père; éclairez-le sur ses vrais intérêts; détachez-le des intrigans qui l'entourent, qui veulent sa

[1] Ibid. p. 25.
Si serve molto male agl' interessi di S. S. riscaldando ed alterando gli spiriti in tutta l'estensione dello stato ecclesiastico, dove regna una petulanza propria solo ad irritare.

[2] Ibid. p. 28 et 29.

perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement français me permet encore d'écouter des propositions de paix. Tout peut s'arranger. La guerre si cruelle pour les peuples, a des résultats terribles pour les vaincus. Évitez de grands malheurs au pape. Vous savez combien je désire personnellement de finir par la paix, une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans péril [1]. »

Le général manifesta les mêmes sentimens dans une lettre qu'il écrivit à Cacault, de Vérone, le 7 brumaire (28 octobre 1796).

« J'attache bien plus d'importance au titre de conservateur du Saint-Siége qu'à celui de son destructeur. Vous savez bien vous-même combien nos sentimens ont toujours été conformes à ce sujet; et, moyennant les facultés illimitées que m'a données le directoire, si à Rome on veut

[1] Ibid. p. 30 et 31.

Voi conoscete, Sig[r]. cardinale, le forze e la potenza dell' armate ch' io comando. Per distruggere la potenza temporale del papa, non mi manca che il volerlo. Andate a Roma, vedete il S. Padre, schiaritelo su i suoi veri interessi, staccatelo dagli intriganti che lo circondano, che vogliono la sua perdita e quella della corte di Roma. Il governo francese permette che io ascolti ancora delle proposizioni di pace. Tutto può accomodarsi. La guerra sì crudele per i popoli, ha de' risultati terribili per i vinti. Evitate delle grandi infelicità al papa. Voi sapete personalmente quanto desidero finire con la pace, una lotta che la guerra terminerebbe per me senza gloria come senza pericolo.

faire preuve de jugement, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde, et pour tranquilliser les consciences timorées de plusieurs peuples [1]. »

Depuis quelque temps Cacault ne cessait d'écrire au secrétaire d'état, et ne recevait jamais de réponse, lorsqu'on intercepta les lettres suivantes :

1°. Une lettre d'Antoine-Marie, archevêque d'Iconium et nonce à Florence, au cardinal Busca, secrétaire d'état, en date du 31 décembre. Il lui communiquait qu'il avait appris confidentiellement du marquis Mandfredini, ministre du grand-duc de Toscane, que l'intention de la France était de conclure la paix avec Rome *à tout prix*, et que les menaces de ses ministres et de ses généraux n'étaient pas sérieuses [2];

2°. La réponse du cardinal Busca (4 janvier 1797), avec ordre de tâcher d'obtenir des détails plus positifs de Manfredini, sans cependant com-

[1] Ibid. p. 32 et 33.

Ambisco assai pù il titolo di conservatore della S. Sede, che quello di distruggitore. Benlo sapete voi stesso quanto conformi siano sempre stati su questo proposito i nostri sentimenti, e mediante la facoltà illimitata, che dato m' ha il direttorio, se in Roma si vuol fare senno, ce ne approfitteremo per dar la pace a codesta bella parte del mondo, è tranquillizzare le coscienze timorate di molti popoli.

[2] Ibid. p. 35 et suiv.

promettre en rien le gouvernement pontifical [1];

3°. Une lettre du cardinal Busca à monsignor Albani à Vienne (7 janvier 1797). On y voit à découvert toute la perfidie de la cour de Rome, qui faisait négocier par ledit prélat, avec le baron de Thugut, une alliance offensive et défensive entre le Saint-Siége et le gouvernement impérial; celui-ci s'engageait à envoyer le général Colli pour prendre le commandement des troupes pontificales contre les Français [2].

« Quant à moi, dit le cardinal secrétaire d'étatt, tant que je pourrai espérer d'obtenir des secours de l'empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que me font les Français [3]. »

Il expédie à Vienne les deux lettres dont nous venons de parler, pour être, dit-il, une preuve convaincante du grand désir qu'ont les Français de faire la paix. Il communique à Albani, pour qu'il en fasse part au gouvernement impérial, toutes les dispositions qu'il a prises pour faire convenablement recevoir et traiter le général Colli à Ancône. Il accorde à ce général des appointemens au nom du pape : il demande un corps d'Autrichiens

[1] Ibid. p. 37 et 38.

[2] Ibid. p. 38 et suiv.

[3] Ibid. p. 39.

In quanto a me, fino a tanto che avrò speranza sull' assistenza dell' imperatore, andrò temporeggiando relativamente alle proposizioni di pace fatteci dai Francesi.

pour couvrir la Romagne, et désire qu'on envoie des troupes par mer, de Trieste à Ancône. Il ne s'occupe que d'armemens ; il rend compte de la solennité avec laquelle avait eu lieu, à Saint-Pierre, la bénédiction des drapeaux des volontaires faite par l'archevêque Brancadoro : « la cérémonie, dit-il, fut très-attendrissante et fort applaudie [1]. »

Il parle ensuite des efforts continuels qu'il faisait pour allumer un incendie général dans toute l'Europe.

« Je ne puis pas même aujourd'hui, dit-il, vous transmettre les brefs pontificaux pour l'électeur de Saxe et pour l'électeur de Trèves, comme vous me l'avez demandé, parce que monseigneur Stay n'en a pas encore terminé la rédaction. »

« Notre seigneur (le pape) ne croit pas qu'il soit nécessaire, pour à présent, d'émettre les autres brefs que vous m'avez proposés, parce que, devant être adressés à presque tous les souverains catholiques de l'Europe, ce serait déclarer, avant qu'il fût temps, une guerre qui est, en quelque sorte, une *guerre de religion*. Cette démarche du pape ne pouvant demeurer cachée aux Français, nous serions, pour les raisons que je vous ai déjà communiquées, exposés à toute leur indignation, avant d'être assurés de l'alliance de S. M. I. Sur ce que vous me direz, concernant ce point

[1] Ibid. p. 40-43.
La funzione fù tenera ed applaudita.

de *guerre de religion*, le pape se résoudra à lancer les brefs, et à faire toute autre démarche que vous exigerez de lui [1]. »

La suite nécessaire de cette interception de lettres, et de la connaissance des secrets importans qu'elle avait révélés au général Bonaparte, fut un ordre à Cacault de quitter Rome sur-le-champ. Cet ordre signé Bonaparte porte la date de Vérone, 3 pluviôse an 5 [2].

Cacault le communique au cardinal secrétaire d'état, et obéit [3].

Bonaparte qui ne voulait avoir aucun tort, même envers ceux qui en avaient eu tant à son

[1] Ibid. p. 44.

Neppure oggi posso trasmetterle i brevi pontificj per l'elettore di Sassonia e per l'elettore di Treveri, come da lei mi fù insinuato, perchè monsignor Stay non gli ha ancora terminati.

Non crede nostro Signore di scrivere per ora gli altri brevi da lei propostimi, perchè dovendo essere diretti a quasi tutti li sovrani cattolici di Europa, sarebbe stato un dichiarare ina tempo una quasi guerra di religione. Non potendo questo fatto del papa rimanere occulto ai Francesi, saremmo per le ragioni che altre volte le ho dètte, esposti alla loro indignazione, prima di esser sicuri dell' alleanza con S. M. I. Dai riscontri ch' ella mi darà su questo punto di guerra di religione, si risolverà il S. Padre a scriver brévi e a dare altri passi.

[1] Ibid. 45.

[2] Ibid. p. 46.

égard, écrivit de Vérone au cardinal Mattei, le 5 pluviôse :

« Voilà donc cette comédie ridicule sur le point d'être terminée !..... Les lettres que je vous envoie vous montreront plus clairement encore la perfidie, l'aveuglement et la sottise de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome [1]. » Il le prie de dire au pape que, quelque chose qui arrive d'ailleurs, il peut demeurer tranquillement à Rome. « Premier ministre de la religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui-même et pour l'église [2]. »

« Nonobstant cette lettre et d'autres encore du général en chef de l'armée française, toutes écrites dans le même esprit de conciliation, dit l'éditeur de la brochure italienne, on a entendu publier dans tout Rome la proclamation suivante, aussi impertinente et aussi absurde qu'elle était pour lors hors de saison [3]. »

[1] Ecco dunque questa ridicola commedia sul punto di finire.... La lettere che io vi mando... vi mostreranno anche più chiaramente la perfidia, l'acciecamento e la storditezza di quelli che dirigono attualmente la corte di Roma.

[2] Ibid. p. 47.

Primo ministro della religione, troverà a questo titolo protezione per se e per la chiesa.

[3] Ibid. p. 48-52.

Non ostante questa e altre lettere conciliatorie del generale in capite dell' armata francese, si è veduto pubblicato per Roma il seguente inopportuno e indecente proclama.

« Harangue adressée aux braves qui combattent sous les étendards de l'église, pour le salut commun. »

Arringa alla brava gente che milita sotto gli stendardi della chiesa per la comune salvezza.

Ecco giunto il momento tanto sospirato, di venire all' armi, popoli valorosi, già di Quirino, ora del principe degli apostoli, membri fedeli del patrimonio di S. Pietro, figli diletti della santa romana chiesa! Le iniquità di ogni genere commesse ovunque hanno penetrato quei sedicenti liberatori, quei finti amici, ma veri oppressori e tiranni dei popoli, vi hanno scosso, vi hanno fatto pensare risolutamente ai vostri interessi. L'irreligione, anzi l'ateismo il più impudente portato da costoro in trionfo, facendovi giustamente tremare, di vedervi non solo vilipesa ma affatto abolita la santa vostra religione, sì gelosamente custodita, e a voi tramandata illibata dai vostri maggiori, vi ha fatto da veri cattolici abominare di voler pace, nè amicizia cogli empj; con chi, avendo rinunziato alla stessa vostra fede, si è reso più indegno del vostro consorzio, che il gentile, e il pubblicano, come quelli, ai quali il divino legislatore neppur voleva si desse il buon giorno. L'esperienza funesta della loro feroce, e inumana condotta contro gli altri vostri consudditi di Avignone, e di Carpentrasso, di Bologna, Ferrara, non che di altri stati d'Italia, derubati, devastati, dissestati, portati a morire infelici per i loro barbari capricci, ed impegni; le ingiustissime pretensioni di tanti milioni di scudi, e di tante belle cose, codici, statue, quadri, e quadri di chiese, i migliori di Roma, e dello stato, a titolo d'armistizio, non per guerra che non faceste loro, ma per premio anticipato di non avervi potuto assassinare; le condizioni più dure ancora di una mentita pace, colle conseguenze più detestabili, e rovinosissime, che potevano derivarsene; le continue minaccie insolenti fatte

« Il est enfin venu le moment si désiré de courir aux armes, ô peuples vaillans, jadis sujets de Quirinus, aujourd'hui sujets du prince des apô-

a voi, e al vicario di Gesu Cristo, al sommo pontefice, al nostro amato sovrano, di cui hanno stancato l'eorica pazienza, vi hanno determinato ad ogni costo ad implorare prima l'ajuto divino, e poi a decidervi di tentare la forza delle armi, a rispingere la forza con la forza a, mostrarvi Romani, già lungo tempo avvezzi a debellare i superbi. Sì, avete sospirato ardentemente questo momento, di rimettere in campo l'antico vostro valore, terribile all' universo. Il nostro sommo pastore vi ha secondato con tutti i mezzi, che somministra la prudenza umana. Il cielo stesso si è manifestamente dichiarato in favor vostro, e con l'avervi finora mantenuti illesi quasi per miracolo, spettatori soltanto delle altrui calamità, e coll' avervi tanto sensibilmente avvertiti la Vergine beata cogli occhi suoi pietosi a non lasciarvi sedurre dagli astuti e mensogneri nemici, e a non fidarvi di loro, nè in pace, nè in guerra. Ma guerra appunto richiedevano il vostro interesse, e il vostro dovere, la conservazione della vostra santa religione, quel Dio stesso, che n'è l'autore. Voi la voleste da saggi; dovete ora farla da Romani, da cattolici, e da cattolici i più favoriti dal cielo, che vi ha fatti i custodi, i depositarj della sede della verità, della cattedra infallibile di san Pietro. All' armi, dunque! tutti all' armi! vegliate! alzatevi da giganti non degeneri dai vostri avi! Prevenite un nemico, che ormai conoscete per le sue imposture; ma che non ha sperimentato ancor voi, e perciò a torto vi disprezza. A suo danno, e vergogna senta il peso delle vostre braccia. Già la storia indita l'aurea sua penna, per registrare nei fatti dell' immortalità le gloriose vostre gesta. L'Europa da un estremo all' altro tien fisso in voi lo sguardo; non dubita del vostro coraggio, e d'un esito felice, che gli corrisponda. L'ottimo imperatore nostro Fran-

tres, fidèlement attachés au patrimoine de saint Pierre, et fils bien-aimés de la sainte église romaine! Les iniquités dans tous les genres com-

cesco II, il difensore magnanimo, l'avvocato della chiesa romana, nel tempo stesso che manda in nostro ajuto gl' intrepidi volenterosi Ungari, Transilvani, Croati, e Alemanni, vi ha spedito alla prima richiesta del santissimo nostro affettuoso padre Pio VI, uno de' migliori, più sperimentati, e più pregiati generali, che solo vi mancava, che bramavate. Ei venne sollecito. È fra di voi. Il nome solo di Colli non vi commuove, non rinfonde spirito, non ravviva gli animi di tutti i popoli? Quel Colli, che per due anni ha rese impenetrabili le fanci di Saorgio, le Termopila dell' Italia, i colli di Raux et di Brois, ove i cadaveri de' forsennati Francesi hanno colmato le valli, e appianate le più orride scoscese balze; quello stesso Colli viene a condur voi alla vittoria infaillibile, non alla pugna. Egli è Italiano come voi, vi ama teneramente, confida in voi con ragione più che altri non crede. A voi ora sta di non ismentirlo, di non cimentare il vostro, e il suo onore, ma di crescergli allori sul crine incanutito fra l'armi, e le battaglie. L'onor commune vuole da voi, che lo stimiate un nuovo Cesare, onde per mezzo vostro, *venga, veda, vinca.* Fortunati voi che potete sperarlo con tanto fondamento! Assistiti dalla potente mano del Dio degli eserciti, a nomen del quale spargerete, se fia d'uopo, il sangue, vorrete paventare un furbo, ma vile nemico, nemico dello stesso Dio, e degli uomini; che più ha confidato sin ora nelle sue frodi, nei tradimenti, nelle soverchierie, e nelle millanterie, che nel vero valor militare? Voi sotto l'immagine di quella Vergine medesima, che vi ha eccitati a questa impresa, potrete dubitare dell' amoroso efficace di lei patrocinio? Voi generosi cavalieri, che nelle vostre insegne portate lo sfolgorante segno della croce, non vorrete

mises partout où ont pénétré ces soi-disant libérateurs, ces amis feints, les vrais oppresseurs et les tyrans des peuples, vous ont ébranlés, vous ont fait penser résolument à vos intérêts. L'irréligion, que dis-je ? l'athéisme le plus impudent qu'ils mènent en triomphe, vous a fait craindre

augurarvi, e credere firmato ne' divini decreti, che siccome Costantino il grande vinse il tiranno Massenzio in virtù di quel segno divinamente comparsogli al ponte Milvio, e per tal vittoria egli stabilì nella capitale del mondo, e nel mondo tutto dominante la religione cattolica, voi del pari da questo segno salutare protetti, trionferete di più empj, e brutali nemici; e menterrete sacra, e inviolabile la religione medesima in Roma, in Italia, e ovunque all' autor suo, il Verbo incarnato, piacque di propagarla? E non vi brilla di gioja il volto, non vi si dilata il cuore a sì dolce considerazione, che la divina Providenza abbia voi prescelti a sì grand' opra; che i Romani, i figli prediletti della romana, della santa religione cattolica, ne sieno il più potente, il più definitivo sostegno? Coraggio adunque. Non temete: all' armi! Noi tutti, che restiamo alle nostre case, non ci staremo indolenti sulla vostra sorte. Non cesseremo di contribuire ai vostri bisogni; nulla vi mancherà. Porgeremo fervorose preghiere all' altissimo Iddio, affinchè diriga ad immancabil mira i vostri colpi; e pieni intanto di fiducia, che con tali presidj umani, e divini siate per riportare il più pronto, e più segnalato trionfo; aspettiamo di venirvi incontro a ricondurvi salvi, e giulivi al primiero vostro soggiorno, per tendere insieme allo stesso sommo dator d'ogni bene quelle grazie, che l'effusione del grato nostro cuore saprà suggerirci. Dio è in Israële: risorgeranno tra voi i Giosuè, e i Gedeoni; non temete: all' armi! all armi!

avec raison de voir votre sainte religion non-seulement méprisée, mais encore entièrement abolie ; cette religion si soigneusement conservée et transmise sans tache jusqu'à vous par vos ancêtres !

» En vrais catholiques, vous avez eu horreur de faire aucun traité de paix, de contracter la moindre amitié avec des impies, avec des gens qui, puisqu'ils ont renoncé à la foi que vous professez, se sont rendus plus indignes de vivre en bonne intelligence avec vous, que ne le sont le païen et le publicain, à qui le divin législateur ne permettait pas même qu'on souhaitât le bon jour. L'expérience funeste de leur conduite inhumaine et féroce envers vos cosujets d'Avignon, de Carpentras, de Bologne, de Ferrare, et envers les sujets d'autres états d'Italie, qu'ils ont tous dépouillés, ruinés, chassés de chez eux, ou qu'ils ont traînés à une mort certaine et malheureuse pour contenter leurs barbares caprices; l'injuste prétention de tant de millions d'écus, de tant de beaux objets, manuscrits, statues, tableaux, et même tableaux d'églises, les meilleurs qu'il y eût à Rome et dans les états pontificaux, et cela à titre d'un armistice conclu avec eux, non pas pour les indemniser d'une guerre que vous ne leur aviez point faite, mais comme le prix exigé d'avance, pour qu'ils renonçassent au projet de vous piller et de vous perdre; les articles plus durs encore d'une paix mensongère, portant avec elle les con-

ditions les plus abominables et les plus ruineuses, qui en étaient une conséquence ; les menaces continuelles qu'ils faisaient insolemment à vous et au vicaire de Jésus-Christ, au suprême pontife, à notre souverain chéri, dont ils ont enfin lassé l'héroïque patience : tout a servi à vous déterminer, quoi qu'il en dût coûter, d'abord à implorer l'assistance divine, ensuite à tenter le sort des armes, à repousser la force par la force, à vous montrer de vrais Romains, accoutumés de tout temps à dompter les superbes.

» Oui, vous avez désiré ardemment l'occasion de faire de nouveau briller votre antique valeur, si terrible à tout l'univers. Notre pasteur suprême vous a secondés par tous les moyens que fournit la prudence humaine. Le ciel lui-même s'est manifestement déclaré en votre faveur, tant en vous conservant, comme par miracle, sains et saufs jusqu'à cette époque, et simples spectateurs des calamités de vos voisins, qu'en vous faisant si visiblement avertir par la bienheureuse Vierge, qui en ouvrant ses yeux charitables, vous a prémunis contre la séduction d'ennemis astucieux et trompeurs, auxquels vous ne deviez vous fier ni en paix ni en guerre.

» Mais c'était la guerre, précisément, que vous ordonnaient de faire votre intérêt et votre devoir, la conservation de votre sainte religion, et Dieu même, ce Dieu qui en est l'auteur. Vous avez voulu la guerre en hommes sages; maintenant

vous devez la faire en Romains, en catholiques, et en catholiques les plus favorisés par le ciel, qui vous a constitués les gardiens, les dépositaires du siége de la vérité, de la chaire infaillible de saint Pierre.

» Aux armes, donc! courez tous aux armes! réveillez-vous; levez-vous comme des géans qui n'avez point dégénéré de ce qu'étaient vos ancêtres. Prévenez un ennemi dont vous ne connaissez que trop les impostures, mais qui n'a pas encore éprouvé les effets de votre courage, et qui pour cela seul, quoique à tort, ose vous mépriser. Qu'il sente à son dommage et à sa honte le poids de vos bras. Déjà l'histoire a saisi sa plume d'or pour enregistrer vos glorieux faits dans les fastes de l'immortalité. L'Europe, d'une extrémité à l'autre, a les yeux fixés sur vous; elle ne doute ni de votre valeur, ni de l'heureux succès qui doit la couronner.

» Notre excellent empereur François II, le magnanime défenseur, *l'avocat* de l'église romaine, non content d'envoyer à notre secours les intrépides volontaires Hongrois, Transylvains, Croates et Allemands, a encore fait partir, à la première demande de notre très-saint et affectueux père Pie VI, un de ses généraux, le meilleur, le plus expérimenté et le plus estimé, la seule chose qui vous manquât, et que vous désiriez obtenir. Il s'est hâté d'arriver; il est parmi nous. Le seul nom de Colli ne vous émeut-il pas,

ne vous donne-t-il pas du courage, n'anime-t-il pas les esprits de tous les peuples? Ce Colli qui, pendant deux années entières, a rendu impénétrables les gorges du Saorgio, les Thermopyles de l'Italie, les montagnes de Raus et de Brois, où les cadavres des forcenés Français ont comblé les vallées et aplani les rochers les plus escarpés; ce même Colli vient vous guider, non pas à des combats incertains, mais à une victoire immanquable. Il est Italien comme vous; il vous aime tendrement; il a en vous une entière confiance, et a toutes les raisons de l'avoir plus qu'on ne le croit communément.

» C'est à vous maintenant de ne pas le démentir, de ne pas compromettre votre honneur et le sien, mais d'ajouter encore de nouveaux lauriers à ceux qui ceignent déjà ses cheveux blanchis au milieu des combats et des armes. L'honneur qui vous est commun avec lui exige que vous le regardiez comme un autre César, afin que par vous il puisse *venir, voir, vaincre*. Il n'est que trop heureux de pouvoir l'espérer avec tant de certtiude!

» Aidés comme vous l'êtes par la main puissante du Dieu des armées, au nom duquel vous répandrez, s'il le faut, votre propre sang, pourriez-vous craindre un ennemi rusé mais lâche, qui est l'ennemi de Dieu lui-même aussi-bien que des hommes, et qui jusqu'à ce jour a mis sa confiance dans la fraude, les trahisons, les sur-

prises, les bravades, plutôt que dans la véritable valeur militaire? Vous qui combattrez sur l'image même de cette Vierge qui vous a excités à le faire, pourrrez-vous douter de sa bienveillante et efficace protection? Vous, généreux chevaliers qui portez dans vos étendards l'éclatant signe de la croix, ne vous direz-vous pas à vous-mêmes, et ne croirez-vous pas fermement que votre victoire est écrite dans les divins décrets? De même que le grand Constantin, par la vertu de ce signe qui lui était miraculeusement apparu au pont Milvius, vainquit le tyran Maxence, et par cette victoire établit dans la capitale du monde et dans le monde tout entier la dominante religion catholique; de même vous autres, protégés par ce signe salutaire, vous triompherez d'ennemis encore plus impies et plus féroces, et vous maintiendrez la même religion sacrée et inviolable à Rome, en Italie et partout où il plut au Verbe incarné, son auteur, de la propager.

» Et votre visage ne brille-t-il pas de joie? votre cœur ne se dilate-t-il pas à une aussi douce idée que celle de vous regarder comme choisis par la divine Providence pour ce saint œuvre; celle qui vous montre dans les Romains les fils bien-aimés de la religion romaine, de la sainte religion catholique, ceux qui doivent en être le soutien le plus puissant, le plus inébranlable?

» Courage donc! ne craignez rien! aux armes! Nous tous qui demeurons dans nos habitations, nous n'y serons pas insensibles à votre sort. Nous

ne cesserons jamais de contribuer à tous vos besoins : rien ne vous manquera. Nous offrirons de ferventes prières à Dieu tout-puissant pour qu'il dirige vos coups et ne les laisse point tomber en vain. Dans la pleine confiance que tant de secours humains et divins vous feront remporter la victoire la plus prompte et la plus signalée, nous nous préparerons à aller à votre rencontre, pour vous reconduire sains et saufs et triomphans aux lieux qui vous ont vus naître, afin de rendre tous ensemble au suprême distributeur de tout bien les actions de grâces que l'effusion de notre cœur reconnaissant saura nous inspirer. Dieu est dans Israël : vous verrez reparaître au milieu de vous les Josué et les Gédéon : ne craignez rien. Aux armes ! aux armes ! »

Le général français, avant de se mettre en marche, adressa aussi une proclamation aux sujets du pape sur le territoire desquels il allait entrer. Promesses de sûreté et protection aux habitans pacifiques et désarmés, et menaces de saccager et d'incendier les villes et les villages où l'on aurait sonné le tocsin, et d'en faire fusiller les magistrats, furent tout ce qu'elle contenait. Elle était datée de Bologne, le 12 pluviôse an 5 [1].

Le lendemain il manifesta les motifs qu'il avait pour commencer la guerre. 1°. Le pape a refusé d'observer les conditions de l'armistice qu'il avait

[1] *Ibid.* p. 53.

conclu. 2°. « La cour de Rome n'a pas cessé d'armer ni d'exciter les peuples à la croisade par ses manifestes, etc., etc. 3°. Elle a entamé des négociations hostiles contre la France avec la cour de Vienne. 4°. Le pape a confié le commandement de ses troupes à des officiers généraux envoyés par la cour de Vienne. 5°, Il a refusé de répondre aux demandes officielles qui lui ont été faites par le citoyen Cacault, ministre de la république française. 6°. Le traité d'armistice a donc été violé et rompu par la cour de Rome, etc.

» *Signé* BONAPARTE [1]. »

L'arrivée du général Colli au Vatican fournit, dans la suite, aux Italiens le sujet d'un ballet qui fut représenté publiquement sur le grand théâtre de Milan. On y avait fait exprimer, dans des danses très-vives et fort variées, par le militaire autrichien et le Saint-Père, toute la joie qu'ils ressentaient d'avance du triomphe dont ils croyaient immanquablement devoir bientôt jouir. D'autres

[1] Art°. 2 La corte di Roma non ha cessato di armare nè di eccitare co' suoi manifesti i popoli alla crociata, etc. Art°. 3. Ha intrapreso delle negoziazioni ostili contro la Francia, con la corte di Vienna. Art°. 4. Il papa ha confidato il comando delle sue truppe a dei generali uffiziali austriaci, mandati dalla corte di Vienna. Art°. 5. Ha ricusato di rispondere ai passi uffiziali che gli sono stati fatti dal Citt. Cacault, ministro della repubblica francese. Art°. 6. Il trattato di armistizio è dunque stato violato e infranto dalla corte di Roma. — Sottoscritto : BONAPARTE.

danses marquaient la prompte défaite des troupes pontificales et la fuite de celles-ci devant un ennemi trop généreux, qui refusa une seconde fois de profiter de sa victoire. Nous renvoyons le lecteur à la spirituelle lady Morgan.

Ce fut alors que le pape adressa à Bonaparte la lettre suivante, si différente de sa proclamation aux soldats de l'Église.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Désirant terminer à l'amiable nos différends actuels avec la république française, par la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, parfaitement connu de vous, et monsignor Galeppi, et deux séculiers, le duc don Louis Braschi, notre neveu, et le marquis Camille Massimi, lesquels sont revêtus de nos pleins-pouvoirs, pour concerter avec vous, promettre et souscrire les conditions justes et raisonnables que nous espérons d'obtenir. Nous nous engageons, sur notre foi et parole, à les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout temps. Convaincus des sentimens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes décidés à ne pas sortir de Rome : vous verrez par-là combien est grande notre confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous

donnant la paternelle bénédiction apostolique. — Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an 22e. de notre pontificat.

» (Signé) Pie pape VI. »

Bonaparte répondit :

« Au quartier-général de Tolentino, le 1er. ventôse an 5.

» Très-Saint-Père, je dois remercier Votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire.

» La paix entre la république française et Votre Sainteté vient d'être signée : je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

» J'engage Votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemie de la France, ou qui se laissent guider par les passions haineuses qui entraînent la perte des états.

» Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de Votre Sainteté.

» La république française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

» J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaite que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner dans toutes les occasions les preuves de res-

pect et de vénération, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

» Son très-obéissant serviteur,

» (Signé) Bonaparte. »

Ces lettres se trouvent dans toutes les feuilles politiques de cette époque.

Le traité de paix de Tolentino, conclu le 1er. ventôse an 5 (18 septembre 1797 v. s.), obligea le pape à l'exécution du traité d'armistice qu'il avait violé. Il dut renoncer à toute alliance contraire aux intérêts de la France, et promettre de ne jamais accorder le moindre secours à aucun des ennemis de la république, à quelque titre ou sous quelque dénomination que ce fût. Il dut licencier ses nouvelles levées et fermer tous ses ports aux ennemis de la France. Outre cela, il fallut qu'il renonçât *purement et simplement* à tous les droits qu'il avait jamais pu avoir sur Avignon et son territoire, sur le comtat Venaissin et ses dépendances, et qu'il les transportât et abandonnât à la république française. Une pareille renonciation, transport et abandon *à perpétuité* eut lieu pour les légations de Bologne et Ferrare et pour la Romagne. Ancône, sa citadelle et son territoire demeurèrent aux Français jusqu'à la paix continentale. Les 15,000,000 en numéraire, dus en vertu de l'armistice, furent convertis en 30,000,000, et les chevaux et fournitures pour l'armée, les manuscrits et objets

d'art durent être livrés selon convention. Le meurtre de Basseville dut être désavoué à Paris par un envoyé extraordinaire et ministre spécial, et le pape fut condamné à payer 300,000 francs à la famille de cet infortuné. Il fallut qu'il mît en liberté les détenus pour opinions.

Ce traité de paix fut ratifié par Sa Sainteté, le 23 février 1797, comme l'avait été celui d'armistice, et le directoire-exécutif l'arrêta et signa dans les formes requises. Les Français, en disant que qui fut parjure une fois pouvait bien l'être une seconde, ne se fièrent pour son exécution qu'à leurs victoires.

NOTE SOIXANTE-TREIZIÈME.

(73) (Page 13. *L'archevêque Martini joua le zèle de la conviction, et alla prendre l'image... pour la transporter avec la plus grande pompe à l'église métropolitaine.*)

Depuis lors, l'archevêque Martini se fit l'apologiste et le propagateur de tous les miracles auxquels, certes, il n'ajoutait pas la moindre foi; mais c'était à ses yeux un moyen sûr pour entretenir l'ignorance et la superstition du peuple, et pour être par là toujours à même de déchaîner son fanatisme, qu'il lui devenait très-facile ensuite de diriger selon ses intérêts ou ses désirs de vengeance.

Nous possédons les relations imprimées de deux de ces prétendus prodiges, et nous en donnerons ici les titres. Il est remarquable que c'était toujours avant l'entrée ou après le départ des troupes françaises que les miracles avaient lieu : pendant le temps de l'occupation de la Toscane par les républicains, les lois de la nature furent soigneusement respectées par les saints et par les âmes de l'autre monde.

§ I. — « Lettre apologétique sur l'apparition d'une âme pendant le mois d'août de la présente année 1800, près des collines de Rosano, à peu de distance de Florence, écrite par le pléban de Villamagna, avec l'approbation du très-illustre et très-révérend monseigneur l'archevêque Antoine Martini. Florence, 1800. Avec approbation [1]. »

C'est l'âme d'une paysanne qui apparut, nous assure-t-on, dans une prairie à une bergère, pour lui demander quelques *pater* et quelques *ave*, dont elle avait besoin, disait-elle, pour sortir du purgatoire. Jusqu'à dix mille personnes à la fois se portèrent sur les lieux, pour y

[1] Lettera apologetica sull' apparizione di un' anima, seguita nel mese d'agosto del corrente anno 1800, presso ai poggi di Rosano, non lungi dalla città di Firenze, scritta dal pievano di Villamagna, coll' approvazione dell' illustr. e reverend. monsignore arcivescovo Antonio Martini. Firenze, 1800. Con approvazione.

trouver la bergère qui soutenait qu'elle voyait l'âme du revenant.

§ II. — « Relation abrégée de la production miraculeuse d'huile, qui se fit ou fut découverte le 30 mai 1806, dans le vénérable monastère de Sainte-Marie-des-Anges et Sainte-Marie-Madelaine-des-Pazzi, par l'intercession de la béate Marie-Barthólomée Bagnesi, vierge florentine du tiers-ordre de Saint-Dominique, authentiquement confirmée (ladite production miraculeuse) par sentence de la cour archiépiscopale de Florence, le 10 décembre 1806. Florence, 1807. Avec approbation [1]. »

La dévotion exigeante des Florentins, qui tous voulaient de l'huile des lampes de la béate Bagnesi, épuisait le couvent. Sainte Pazzi, son ancienne, en *créa* sept barils à la fois. La reine-régente d'Étrurie accourut à la première nouvelle, et se fit oindre : Martini garantit le miracle, et les fidèles se prosternèrent.

[1] Breve ragguaglio della produzione prodigiosa d'olio, seguita o scoperta il dì 30 maggio 1806, nel venerabile monastero di S. Maria degli Angeli e S. Maria Maddalena de' Pazzi, ad intercessione della beata Maria Bartolommea Bagnesi, vergine fiorentina del terz' ordine di S. Domenico, verificata autenticamente per sentenza della curia arcivescovile fiorentina, del dì 10 dicembre 1806. Firenze, 1807. Con approvazione.

NOTE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

(74) (Page 14. *Ces indignes moyens ne purent triompher du courage et de la valeur des armées républicaines.*)

Les lettres suivantes contiennent des détails sur le meurtre de Duphot, et sur les circonstances qui précédèrent et suivirent immédiatement l'établissement de la république romaine. On a déjà vu quelque chose à ce sujet dans les dernières lettres de François Milizia, qui se trouvent dans la pénultième note, et que nous n'avons pas cru devoir séparer.

L'abbé Masi à l'évêque Ricci; Rome, le 29 décembre 1797[1].

Il raconte l'assassinat du général Duphot. Un Français qui s'était trouvé dans un cabaret du quartier appelé le *Trastevere* (de l'autre côté du Tibre), avec plusieurs Romains qui l'habitaient, paie toute la dépense qu'ils y avaient faite, et, après cela, leur fait crier sans la moindre peine, *Vive la république française ! Vive la liberté ! Vive Bonaparte !* etc. Il les entraîne à sa suite jusqu'au palais de l'ambassadeur français, où ils renouvellent leurs cris, et lui-même se met à déclamer en faveur de la révolution. On envoie

[1] Lettere diverse, anni 1796 e 1797, no. 382.

des troupes pour dissiper le rassemblement. Joseph Bonaparte (l'ambassadeur) qui était descendu dans la rue avec plusieurs Français de ses amis, parmi lesquels se trouvait le général Duphot, pour s'assurer par eux-mêmes de la cause de ce tumulte, est assailli par les soldats pontificaux, et le général est blessé à mort dans la mêlée. Il expire sans vouloir se confesser, dit en terminant l'abbé Masi, et l'ambassadeur de la république part de Rome, dans la nuit, quoique le pape lui eût fait donner une garde pour sa sûreté.

Le doyen Ricci au même; Pontremoli, le 17 février 1798 [1].

Il parle des changemens arrivés à Rome, nouvellement devenue république démocratique. Il dit qu'il n'a jamais douté « qu'il ne dût en naître pour l'église le bien inappréciable dont, ajoute-t-il, nous sommes maintenant spectateurs.....

L'abbé Masi au même, Rome, 23 février [2].

Entrée des Français; détrônement du pape.

[1] Ibid. anno 1798, n°. 23.

...... che ne sarebbe venuto alla chiesa quel gran bene di cui ora noi siamo spettatori... Ecco finalmente abolito l'obbrobrioso nome di corte; ecco annichilata la superba monarchia. Vorrei che contemporanei a Pio VI vivessero, quei vecchi despoti del Vaticano, perchè flagellati così nella loro superbia, facessero, meglio disposti, un nuovo passaggio alla eternità.

[2] Ibid. n°. 27.

« Dimanche dernier, 18 du courant, la messe fut célébrée à l'autel pontifical de Saint-Pierre, par monseigneur le vice-gérent, avec l'assistance de treize cardinaux; la cérémonie se termina par un *Te Deum* en actions de grâces pour l'événement qui venait d'avoir lieu. » Le pape partit de Rome le mardi suivant, surlendemain.

Le doyen Ricci au même; Rome, 10 mars.

Il rend compte de la fanatique émeute de la populace romaine, surtout de celle au delà du Tybre, contre les républicains français et leurs propres démocrates, aux cris de *Vivent Marie, la religion et le pape !* Un grand nombre de personnes y avaient perdu la vie. « Ce qui m'étonne le plus, c'est que cette révolte a été toute entière l'œuvre des moines et des prêtres. Dieu clément ! un capucin chef de rebelles ! Ce sont des mots que le fanatisme seul est capable de faire marcher ensemble. Et cependant la chose est ainsi [1]. »

L'abbé Masi au même; Rome, 13 avril [2].

Domenica scorsa, 18 del corrente, si celebrò la messa all' altar papale di S. Pietro da Monsigr. vicegerente, coll' assistenza di tredici cardinali, con il Te Deum in fine, in esultanza, etc.

[1] Ibid. n°. 40.

Quello che mi fa specie è che tutta (la rivolta di Roma) sia stata opera di frati e di preti. Dio buono! Un cappuccino capo di ribelli! Sono termini che non ci vuole che un fanatismo per conciliarli insieme. Eppur tant' è.

[2] Ibid. n°. 60.

« A la première fête de Pâques, les curés annoncèrent devant l'autel qu'il était permis de travailler (sauf l'obligation d'entendre la sainte messe) pendant les deux jours de fête suivans, comme pendant les autres jours ouvrables; je crois qu'on annonça la même chose pour beaucoup d'autres fêtes de l'année. — Le lundi, seconde fête de Pâques, on chanta dans les églises paroissiales, et dans quelques-unes non paroissiales, le *Te Deum* pour la fondation ou plutôt la restauration de la république. — Un dragon à cheval de la troupe française s'est déclaré prêtre et apostat : le général commandant lui a accordé sa démission; ensuite *in manibus* (entre les mains) de monseigneur vice-gérent, il a abjuré ses erreurs, et il a été reçu de nouveau dans la communion des fidèles. »

Nella prima festa di pasqua fù annunciata di sull' altare dai parochi la facoltà (salvo l'obbligo di ascoltare la Santa Messa) di poter lavorare come negli altri giorni feriali, nelle due seguenti feste, e lo stesso credo si annunciasse per molte altre feste dell' anno. — Lunedì, seconda festa di pasqua, si cantò nelle chiese parochiale, ed in alcuna anche non parochiale il Te Deum per la fondazione, ossia ripristinazione della repubblica. — Un dragone a cavallo di questa truppa francese si è manifestato sacerdote e apostata : il generale comandante gli ha accordata la dimissione ; indì in manibus di Monsigr. vicegerente, ha fatta l'abjura de' suoi errori, e si è riunito alla comunione de' fedeli.

Le même au même ; Rome, 12 mai [1].

« Quoique les noms de *daterie* et de *chancellerie* aient été abolis, cependant les affaires qui sont envoyées à ces congrégations romaines continuent à être expédiées, ni plus ni moins que par le passé, et il s'en présente tout autant qu'il s'en présentait autrefois. Il n'y a pas d'autre différence, si ce n'est qu'au lieu que jadis les bureaux et les employés se trouvaient dans un local déterminé, selon le département auquel ils appartenaient respectivement dans l'une ou dans l'autre de ces mêmes congrégations, maintenant il faut que les expéditionnaires se portent à l'habitation de chacun desdits employés. » — Dans les lettres suivantes l'abbé Masi annonce, entre autres arrestations, celle de deux chefs de ces tribunaux, ce qui n'empêcha pas encore les tribunaux d'agir.

Le prêtre Palmieri au même ; Gênes, 12 mai.

Il avait entendu parler des insurrections qui avaient eu lieu dans les états pontificaux contre les Français, à la suite des troubles exci-

[1] Ibid. n°. 77.

Quatunque soppresse le denominazioni di dateria e di cancellaria, si prosiegue tuttavia a spedirsi le materie che capitano, niente meno di come e quanto si è praticato per lo passato. Non vi è altra differenza, che dove da prima gli ufficii e li rispettivi ufficiali avevano sede fissa, secondo la rispettività delle loro incombenze in uno o in un altro de' suddetti tribunali, adesso conviene alli spedizionieri portarsi alle rispettive loro case.

tés par le fanatisme à Rome. « Nous avons appris jusqu'ici ce qui s'était passé à Città di Castello. Est-il possible que ces insensés ne veuillent pas comprendre qu'ils déshonorent la religion, en voulant faire la servir de prétexte aux désordres qu'ils excitent [1].

M. l'évêque Grégoire, au même; Paris, 20 germinal an 6 de la république [2]?

« Voilà donc enfin la république romaine établie : combien je l'avais désiré, combien j'en suis réjoui! Je respecte dans Pie VI le chef de l'église, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il nous a fait bien du mal. D'un mot, d'un seul mot il aurait pu calmer les troubles qui déchiraient l'église gallicane; ce mot eût empêché le sang de couler : il ne l'a pas fait! »

L'abbé Masi au même; Rome, le 1er. juin.

On représentait alors à Rome une comédie, où figurait l'évêque de Faenza, « comme approbateur de la liberté du mariage entre personnes inégales de rang et de naissance [3]. »

[1] Ibid. n°. 78.

Si è sentito anche quà l'occorso in Città di Castello. Possibile che quei pazzi non vogliano intendere che disonorano la religione, volendosene servire per pretesto di disordini?

[2] Ibid. n°. 80.

[3] Ibid. n°. 90.

.... con figura di approvatore della libertà del matrimonio tra persone di estrazione e di nascità disuguali.

Le même au même ; Rome, le 25 juin[1].

On met sur le théâtre *Fénélon ou les religieuses de Cambrai*, traduit en italien.

Le même au même ; Rome, le 29 juin[2].

« Hier on publia un édit d'abolition de toutes les confréries, congrégations, réunions, de quelque institution qu'elles fussent, sans aucune exception, hormis les confréries rurales, dont le but est d'aider les desservans des paroisses. »

Le jour de saint Pierre, sa statue est habillée et ornée pontificalement, comme de coutume, mais sans le *trirègne* (la tiare) qu'on remplace par la mitre d'évêque.

M. l'évêque Grégoire au même ; Paris, 17 juillet[3].

On disait le pape dangereusement malade. « Nous craignons en France que sa mort n'occasione un nouveau schisme, si les cardinaux, qui sont une superfétation inutile dans l'église, ont, quoique disséminés, la prétention de vouloir élire son successeur, tandis que le peuple romain voudra sans doute, et avec raison, jouir de ses

[1] Ibid. n°. 104.

[2] Ibid. n°. 108.

Ieri emanò editto di abolizione di tutte e singole confraternite, congregazioni, adunanze, di qualsivoglia istituzione, niuna eccettuata, a riserva delle rurali, erette in soccorso delle parrocchie.

[3] Ibid. n°. 126.

droits. Si vous saviez quels vœux ardens nous formons pour que vous soyez un jour sur le siége de saint Pierre ! Vous termineriez les funestes divisions qui ont agité l'église, et l'église reprendrait un nouveau lustre. »

L'abbé Masi au même ; Rome, 8 décembre [1].

Il annonce l'arrivée d'environ quatre-vingt mille Napolitains à Rome, le 27 novembre et jours suivans. Le 5 décembre, le bruit s'étant répandu dans la ville, du prochain retour de quelques milliers de Français qui s'étaient retirés à leur approche, les habitans du quartier d'au delà du Tibre, veulent, au nombre de huit mille, escalader le château Saint-Ange, encore au pouvoir des républicains. La mitraille en écrase plusieurs et les fait renoncer à ce projet.

Le même au même ; Rome, le 15 décembre [2].

Fuite des Napolitains, chassés par une poignée de Français.

NOTE SOIXANTE-QUINZIÈME.

(75) (Page 14. *Rome succomba, et son gouvernement... devint une démocratie à l'instar de celle de France.*)

Dès que le pape ne fut plus le maître à Rome, les nouveaux gouvernans, quoique très-catholi-

[1] Ibid. n°. 202.

[2] Ibid. n°. 203.

ques, adoptèrent les mesures que d'autres gouvernemens s'étaient vus obligés de prendre, pour mettre un frein au sacerdotalisme, et borner l'influence des prêtres au seul département des affaires de conscience et des relations de l'autre monde. C'était rappeler les réformes de Léopold, les plans de Ricci et du synode de Pistoie, et la constitution civile du clergé de France. Aussi les lois de la république rencontrèrent-elles à Rome, les mêmes difficultés qu'avaient toujours rencontrées les entreprises contre la cour pontificale. Je ne parlerai ici que du serment civique.

§ I. — A peine la constitution romaine l'eut-elle exigé des fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques, qu'il eut ses antagonistes et ses défenseurs. Parmi ces derniers, on distingue un abbé, M. Mastrofini, qui, il y a peu d'années, a voulu prouver *grammaticalement et géométriquement*, que Dieu est *un et triple* [1]; ce que ses adversaires prétendirent ne pas devoir être prouvé de cette manière, le seul désir de le faire étant, selon eux, une hérésie manifeste. Cet étrange sujet de dispute excita une guerre fort vive à Rome, depuis la dernière restauration. (Voyez *l'Esprit de l'église*, l. 8, part. 2, tom. 8, pag. 154 et en note.)

Le titre de la brochure de M. Mastrofini est :

[1] Son ouvrage est intitulé : *Metaphysica de Deo trino et uno;* Romæ, 1814.

« Honnêteté du serment civique, proposé par l'article 367 de la constitution romaine; dissertation du citoyen Mastrofini; Rome, an 6 de la république française, 1er. de la république romaine [1]. » Elle a 43 pages, et est dédiée « au tribun Camille Corona [2]. » Le premier paragraphe ne donne pas une grande idée des talens de l'avocat de la Sainte-Trinité; le voici: « La grandeur romaine se ranime; c'est-à-dire, que les Scipion, les Brutus, les Pompée s'empressent de renaître sur les bords du Tibre [3]. »

L'auteur du *Cri de la foi* prétend encore aujourd'hui que, comme il n'est pas probable que le cardinal-vicaire et le *maître du sacré palais* aient autorisé, dans le temps, M. Mastrofini à publier sa défense du serment civique, cet auteur, pour l'avoir fait, est excommunié *ipso facto*, de manière à ne pouvoir être absous que par le pape seulement; qu'il doit payer cent écus d'or d'amende à la fabrique de Saint-Pierre; et qu'il faut qu'il aille ramer pour le reste de ses jours dans une galère [4].

[1] Onestà del civico giuramento, proposto nell' articolo 367 della romana costituzione. Dissertazione del cittadino Mastrofini. Roma, anno 6 repubblicano, 1 romano.

[2] Al romano tribuno Camillo Corona.

[3] La romana grandezza ravvivasi: vuol dire, i Scipioni, i Bruti, i Pompei si affrettano a rinascere sulle rive del Tevere.

[4] L'autore del Grido della fede al Sigr. D. Marco Mastrofini,

§ II. — On vit aussi paraître *l'Opinion* (Parere) de Bolgeni, également favorable au serment, et qu'il fit réimprimer peu après dans une brochure intitulée :

« Jugement de Jean-Vincent Bolgeni, bibliothécaire du collége romain, sur le serment civique prescrit par la république romaine aux professeurs et aux fonctionnaires publics ; Rome, à l'imprimerie Salomoni, an 7 de la république [1]. »

Bolgeni était un ex-jésuite entièrement dans les principes de la société, et pendant long-temps le conseiller intime de Pie VI. C'est là surtout ce qui rend son écrit des plus piquans.

Quoique *l'Opinion* de Bolgeni eût excité les plus violens murmures parmi les dévots, l'auteur n'en continua pas moins à soutenir, que le serment de *haine à la monarchie et à l'anarchie*, et de *fidélité et attachement à la république et à la constitution*, le seul serment qui fût exigé par la république romaine, ne renfermait rien de contraire à la religion, et que tout catholique pouvait le prêter en conscience [2].

già professore di mattematica e di filosofia, etc., p. 3. In Roma, 1822. Con licenza de' superiori.

[1] Sentimenti di Gian Vincenzo Bolgeni, bibliotecario del collegio romano, sul giuramento civico, prescritto dalla repubblica romana agli istruttori e funzionarj pubblici. Roma, nella stamperia Salomoni, anno 7 repubblicano.

[2] Ibid. p. 5 et suiv.

Plusieurs ecclésiastiques et théologiens ont approuvé ce serment. Celui qui était prescrit par la république cisalpine, moins innocent en apparence, a été approuvé par le fait, lorsque plusieurs moines, prêtres et évêques de la haute Italie l'ont prêté; et dans le droit, lorsqu'ils ont publié des mandemens et d'autres écrits en sa faveur [1].

La constitution, ainsi qu'elle le déclare, n'a aucun rapport avec la religion. Celle-ci est, par-là, remise dans l'état où elle se trouvait sous les empereurs païens, auxquels cependant les premiers chrétiens devaient obéissance et soumission. La république n'ordonne rien qui soit contraire à la religion; mais aussi elle ne punit pas ce qui n'est que contre la religion, comme, par exemple, la violation des vœux religieux, qui ne regardent que la conscience [2].

La haine jurée à la monarchie n'est qu'extérieure, c'est-à-dire qu'elle n'est que la promesse de s'abstenir de tout acte qui servirait à rétablir le gouvernement d'un seul, et de faire tout ce qui est favorable à la conservation de la démocratie. L'auteur avait exprimé cette opinion dans son *Parere*, que le gouvernement se chargea de faire imprimer en signe d'approbation [3].

[1] Ibid. c. 1, p. 11.
[2] Ibid. c. 2, p. 16 et suiv.
[3] Ibid. c. 6, p. 46 et suiv.

Pie VI, consulté par un cardinal archevêque, sur la prestation du serment de fidélité à la république cisalpine, assembla une congrégation de trois cardinaux et un prélat secrétaire, et d'après leur avis, répondit qu'il n'était pas permis de le prêter. L'auteur, qui veut à toute force demeurer catholique romain et citoyen romain, soutient que ce n'est point là un jugement *ex cathedrâ* (un jugement dogmatique)[1].

Le pape avait été interrogé officiellement par trente évêques français, sur la canonicité du serment substitué par le gouvernement à celui de la constitution civile du clergé, laquelle, dit Bolgeni, avait été abrogée. Le pape consulta la même congrégation, et ensuite il répondit que chacun devait agir d'après les lumières de sa conscience; mais que, dans le doute si la chose était mauvaise, il fallait ne point jurer[2].

Les évêques insistèrent et prétendirent que le pape était obligé, par le devoir de sa place, de déclarer catégoriquement si le serment était licite ou non. Il consulta de nouveau, et la réponse fut qu'on demeurait *in decretis* (qu'on s'en tenait au décret précédent); l'obligation de décider, imposée au Saint-Siége, étant réelle à la vérité, mais illimitée quant au temps; c'est-à-dire que le pape,

[1] Ibid. c. 9, n°. 69 et suiv., p. 64.

[2] Ibid. n°. [illegible] p. 6[illegible].

tenu en conscience de répondre, pouvait, s'il le jugeait à propos, ne répondre jamais [1].

§ III.—Nous ne citerons comme opposant à la prestation du serment civique, que le docteur Marchetti, déjà plusieurs fois nommé dans cét ouvrage, et toujours comme l'avocat du fanatisme et de la superstition.

Il existe une brochure sous le titre ridicule de : « Métamorphose du docteur Jean Marchetti, changé de pénitencier en pénitent, exposée par Jean-Vincent Bolgeni, théologien de la sainte pénitencerie apostolique ; pour réfuter un libelle imprimé, sous le nom de Fermino Terreni, pénitencier d'Acquapendente, sur le serment appelé civique. 1800 [2]. »

[1] Ibid. n°. 75, p. 68.

C'est ainsi que les papes, à qui nos gouvernemens modernes laissent si impolitiquement la faculté entière d'instituer ou de ne pas instituer les évêques catholiques, nommés aux siéges vacans, confessent, à la vérité, qu'ils sont obligés d'accorder les bulles, mais cependant se réservent le droit de ne les accorder jamais, si les intérêts de la cour de Rome, ou leurs intérêts personnels, ou quelque désir particulier de vengeance s'y opposent.

[2] Metamorfosi del dott. Giovanni Marchetti, da penitenziere mutato in penitente, esposto da Giovan Vincenzo Bolgeni, teologo della sacra penitenzeria apostolica, in confutazione di un libretto stampato sotto nome di Fermino Terreni, penitenziere di Acquapendente, sul giuramento detto civico. 1800.

On y apprend que le serment déterminé par la constitution romaine fut condamné par Pie VI, dans un bref du 30 janvier 1799 [1].

En 1798, le pape avait envoyé, de Florence, à monsignor Passeri, vice-gérent, une formule de serment tel qu'il pouvait être prêté, si le gouvernement républicain d'alors avait exigé qu'on prêtât celui qui avait été prescrit par la constitution. Le gouvernement demanda ce serment aux professeurs du collége romain et de la *Sapience*, à la fin de la même année [2].

La formule constitutionnelle était : Je jure haine à l'anarchie et à la monarchie, fidélité et attachement à la république et à la constitution [3]. » Le pape permit définitivement par son bref du 16 janvier 1799, de dire : « Je N. N. jure que je ne prendrai part à aucune conjuration, aucun complot et aucune sédition, tendant au rétablissement de la monarchie, et contre la république qui est actuellement revêtue du pouvoir; (je jure) haine à l'anarchie, fidélité et attachement à la république et à la constitution, sauf cependant la religion catholique [4]. » Cette formule fut approu-

[1] Ibid. prefazione, p. 3.

[2] Ibid. c. 2, n°. 6, p. 9.

[3] Giuro odio all' anarchia e alla monarchia, fedeltà ed atacamento alla repubblica ed alla costituzione.

[4] Io N. N. giuro che non avrò parte in qualsivoglia con-

vée par le gouvernement, mais seulement comme interprétation, et on resta dans l'obligation de prêter le serment littéralement comme il se trouvait dans la constitution. Monsignor Boni, pro-vice-gérent accorda par écrit (*in scriptis*) aux professeurs, la permission de se conformer aux ordres du pouvoir, tous leurs efforts pour contenter le pape étant inutiles, et n'y ayant aucun lieu de douter de leur intention de ne concevoir le serment que comme il le concevait lui-même. Bolgeni alors publia son apologie du serment interprété comme le pape le désirait, et les gouvernans approuvèrent son écrit. C'est cet écrit que Marchetti, après le départ des Français, dénonça comme impie et hérétique [1].

Le cardinal-vicaire Della Somaglia, demeuré à Rome, avait, aussitôt après le détrônement du pape, ordonné par un édit d'obéir au nouveau gouvernement, d'après les préceptes des saints apôtres [2].

Le pape était encore à Rome, que déjà tout le le collége des cardinaux se portait à Saint-Pierre *in publicâ formâ* (en pompe solennelle), pour y

giura, complotto o sedizione, per il ristabilimento della monarchia, e contra la repubblica che attualmente comanda; (giuro) odio all' anarchia, fedeltà ed attaccamento alla repubblica ed alla costituzione, salva per altro la religione cattolica.

[1] Ibid. c. 2, nº. 15 et suiv., p. 16.

[2] Ibid. c. 9, nº. 77, p. 67.

chanter le *Te Deum*, en actions de grâces de l'institution de la république [1].

Depuis la condamnation du serment, les professeurs du collége romain l'ont rétracté, et Bolgeni, en particulier, a rétracté son apologie, non parce qu'ils avaient erré, dit-il, mais parce qu'ils avaient donné du scandale au peuple, contre leur intention, et qu'il fallait le réparer [2].

Pie VI avait défendu à deux reprises, de prêter le serment imposé par la constitution romaine, la première dans la réponse qu'il fit à un prêtre qui l'avait consulté, la seconde dans son bref du 30 janvier, adressé au pro-vice-gérent Boni [3].

Par ce même bref, il condamna les professeurs qui avaient juré purement et simplement, selon le texte de la constitution, leurs restrictions et explications verbales lui paraissant insuffisantes [4]. Pie VI condamna le serment ordonné par la république cisalpine, dans une lettre adressée au cardinal archevêque de Ferrare. Ce serment était plus contraire au catholicisme (*papal*), que celui de la république romaine [5].

A la fin de cette brochure se trouve le *Parere* (Opinion) de Bolgeni sur l'aliénation des biens

[1] Ibid. n°. 78, p. 70.
[2] Ibid. n°. 83, p. 74.
[3] Ibid. c. 11, n°. 91, p. 78.
[4] Ibid. n°. 101 et suiv., p. 85.
[5] Ibid. Append. art. 3, n°. 208, p. 160.

ecclésiastiques, et ses *éclaircissemens sur cette opinion*, concernant le scandale que la publication du premier écrit avait fait naître, éclaircissemens déjà imprimés sous le régime républicain, qu'il rétracta lorsque ce régime eut cessé d'exister, et auxquels il veut ajouter des notes explicatives et atténuantes.

Son opinion était que la religion, la justice et les lois de l'église permettent l'aliénation des biens de celles-ci, aussi souvent que les besoins de l'état le requièrent; que l'on se trouvait dans ces circonstances sous la république romaine; que par conséquent le gouvernement pouvait aliéner, sans demander la permission à personne, parce que « la souveraineté civile et ses représentans ne sont pas et ne peuvent pas être compris sous ces lois (celle de l'église qui défendent l'aliénation). Les biens et les fonds ecclésiastiques sont des choses temporelles, et n'appartiennent pas à l'essence de la religion, ne lui sont pas nécessaires [1]. »

C'est là le passage qui avait le plus irrité le pape, et le théologien-pénitencier ne croit pouvoir adoucir le prince *restauré* que par une rétractation pure et nette. Il est donc vrai de dire

La sovranità civile ed i rappresentanti di essa non sono e non possono essere compreso sotto queste leggi. I beni e fondi ecclesiastici sono cose temporali, e non appartengono all' essenza e necessità della religione.

qu'un des dogmes de la foi catholique, prise dans le sens de la cour de Rome, est que *les biens ecclésiastiques sont de l'essence même de la religion*. Cela nous porte à conclure que Pie VI, en cédant une partie des états pontificaux aux Français, et Pie VII, en ratifiant la vente des biens nationaux en France, se sont montrés de vrais apostats, et que Léon XII, pour faire son salut, doit reprendre Avignon sur son fils aîné, le roi de France, et prétendre la *haquenée* de son vassal, le roi de Naples.

Bolgeni terminait son *parere* par ces mots :

« Les citoyens et les étrangers pourront donc, en toute tranquillité et sûreté de conscience, acheter les biens ecclésiastiques, que les autorités constituées de la république romaine feront exposer en vente, sans se soucier aucunement de l'opposition ou du consentement du Saint-Siége [1]. »

[1] Ibid. *Parere*, etc. Append. no. 232 et suiv., p. 180 et suiv.

Potranno dunque e i cittadini ed i forestieri con tutta sicurezza e quiete di coscienza, comprare quei beni ecclesiastici, i quali dalle autorità costituite della repubblica romana saranno messi in vendita, senza mettersi in pena del beneplacito apostolico.

NOTE SOIXANTE-SEIZIÈME.

(76) (Page 15. *D'autres (Français) prirent possession de la Toscane, le 25 mars 1799.*)

L'entrée des Français à Florence fut annoncée aux Toscans par un édit du grand-duc, qu'ils prirent pour ce qu'il était en effet, savoir pour un ordre d'obéir à ces mêmes Français tant qu'ils seraient les maîtres de la Toscane. Ils furent bien cruellement *désappointés*, quand ils se virent traîner, par les terroristes réactionnaires, dans des prisons infectes; quand on les menaça de l'exil, des galères, de la mort, et cela uniquement parce qu'ils avaient obéi. Ils ne savaient point encore que, lorsque le souverain est assez honnête homme pour vouloir tenir ses promesses, même au détriment de ce qu'il considère comme son intérêt, il est toujours entouré de vils agens de la tyrannie qui les lui font violer, ou qui les violent en son nom. L'édit du grand-duc était littéralement conçu comme il suit [1] :

[1] Ferdinando III per grazia di Dio principe reale d'Ungheria e di Boemia, arciduca d'Austria, granduca di Toscana, etc., etc. Nell' ingresso della truppa francese in Firenze, riguarderemo come una prova di fedeltà, di affetto e di gratitudine dei nostri buoni sudditi, se secondando le nostre sovrane intenzioni, conserveranno una perfetta quiete, rispetteranno la truppa francese ed ogni individuo della medesima, e si

« Ferdinand III, par la grâce de Dieu, prince royal de Hongrie et de Bohème, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, etc., etc.

» Lors de l'entrée des troupes françaises à Florence, nous regarderons comme une preuve de fidélité, d'affection et de reconnaissance de la part de nos bons sujets, ce qu'ils feront pour seconder nos intentions souveraines, en conservant une parfaite tranquillité, en respectant les troupes françaises et tous les individus qui les composent, et en s'abstenant de tout acte quelconque qui pût leur donner des motifs de se plaindre. Cette conduite sage leur acquerra de plus en plus notre bienveillance. — Donné le 24 mai 1799.

» (Signé) Ferdinand.
» V. François Seratti.
» Caïetan Rainoldi. »

NOTE SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

(77) (Page 16. *La faiblesse des Français en Italie, à cette époque....... etc.*)

Depuis le départ du général Buonaparte, la

asterranno da qualunque atto che potesse darli motivo di lamento. Questo savio contegno impegnerà sempre più la nostra benevolenza a loro favore.

Dato li 24 maggio 1799. Ferdinando.
V. Francesco Seratti.
Gaetano Rainoldi.

cause des Français en Italie n'était allée qu'en déclinant. Les Italiens l'appelaient de tous leurs vœux, pour les délivrer de la ténébreuse réaction qui les menaçait, tellement que les gouvernemens républicains eux-mêmes durent leur imposer silence.

Le doyen Octave Ricci écrivit à l'ancien évêque de Pistoie, de Pontremoli, le 4 juin 1798[1] :

« L'horrible silence qu'on est obligé de garder sur le compte de Buonaparte, dans toute la Cisalpine et dans la Ligurie, me surprend. En Lombardie, celui qui parle de ce général est puni de mort. Que veut dire ce mystère ?

NOTE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

(78) (Page 21. *La capitulation de cette ville (Florence)...... laissait toute la latitude pour étendre...... les œuvres de violence, d'arbitraire et d'un zèle aveugle, que l'on méditait.*)

Dès que les Florentins furent bien sûrs que les Arétins étaient aux portes de leur ville, que Bologne était au pouvoir des Autrichiens qui marchaient sur la Toscane; et que le peu de Français

[1] Lettere diverse, anno 1798, n°. 112.

Mi fa specie l'orribil silenzio, che tanto in tutta la Cisalpina che nella Ligure, si dee tenere di Buonaparte. Chi ne parla in Lombardia è punito di morte. Cosa è mai questo mistero?

qui demeuraient encore dans la capitale se préparaient à l'évacuer le lendemain matin; en un mot, dès qu'ils furent bien sûrs qu'il n'y avait plus rien à craindre, ils furent, est-il dit, saisis, « le 4 juillet, du plus courageux enthousiasme. Cet enthousiasme, que la présence des Français avait violemment et péniblement comprimé pendant cent et un jours [1], » s'exerça uniquement sur l'arbre de la liberté, sur les armes de la république et tous les emblèmes de la démocratie, que les braves Florentins abattirent et brisèrent, afin de mettre à leur place la madonne d'Arezzo et la double aigle impériale. Le 5, les Français » et les partisans scélérats de la démocratie furent arrêtés l'un après l'autre, et mis dans des prisons, où ils se trouvent encore, dit l'auteur de la brochure à laquelle nous avons emprunté ce passage, en attendant l'inévitable punition qui plane au-dessus de leur tête [2]. »

§ I. — La *Gazette universelle* de Florence, qui venait de substituer le mois de juillet à mes-

[1] .... d'un sì ardimentoso entusiasmo, troppo oramai compresso dal penoso stato di violenza, in cui erano stati per lo spazio di cent'un interi lunghissimi giorni. — Collezione istorica di tutti i fatti d'armi ed altri avvenimenti di guerra, che hanno avuto luogo in Italia fra le armate belligeranti, nel corrente anno 1799, dall' esplosione delle ostilità fin a tutto il dì 23 luglio; Firenze, 1799. — Vide a pag. 63.

[2] *Ibid.* p. 64.

I malvaggi partitanti della democrazia furono successiva-

sidor, l'an de grâce 1799, à l'an VII de la liberté, le *Vivent l'empereur et la sainte Vierge!* au *Vivent la république et la grande nation!* l'*illustrissime et révérendissime seigneur* au *citoyen*, annonça dans son numéro du mardi 9 juillet[1], l'entrée imminente de l'avant-garde de l'armée arétine, commandée par *l'illustrissime seigneur capitaine Mari*, et pour laquelle la police exigeait qu'on montrât beaucoup de respect.

La capitulation avait été signée par le gouvernement plus illustre qu'éclairé de cette époque, de la manière suivante[2] :

« Le très-sage et le très-vigilant sénat florentin a fait parvenir aux Arétins par l'entremise de M. le chevalier Windham, ministre d'Angleterre, les conditions qu'il mettait à leur entrée à Florence, afin qu'ils vissent si elles étaient de leur goût. »

Il paraît qu'elles plurent; car un commissaire arétin vint examiner l'état des forteresses, de leur artillerie et des munitions, ainsi que les logemens que l'on avait destinés à ses troupes. Il communiqua aussi, de son côté, aux sénateurs

mente arrestati e riposti in carcere dove stanno tuttora, aspettando l'inevitabile gastigo che loro sovrasta.

[1] *Ibid.* n°. 55, p. 522.

[2] Il sapientissimo e vigilantissimo senato fiorentino transmise ad essi le condizioni del loro ingresso in Firenze, per mezzo del Sig^{r}. Cav. Windham, ministro brittannico, affinchè avessero osservato se esse erano di loro soddisfazione.

les demandes des Arétins, savoir : 1°. si le sénat désirait qu'ils fissent leur entrée à Florence ; 2°. s'il consentait à leur remettre les forteresses de la ville, ses portes, toutes les armes et munitions ; 3°. s'il accordera aux Arétins les honneurs militaires ; 4°. s'il leur donnera le logement, les rations, etc., enfin, s'il ne leur refusera rien de tout ce qu'ils pourront exiger à l'avenir. Le sénat s'empressa de répondre, 1°. qu'il le désirait de tout son cœur ; 2°. qu'il en était fort satisfait ; 3°. très-volontiers ; 4°. que leurs demandes étaient justes, etc., etc., enfin, en un mot, qu'il n'avait plus rien à leur refuser.

Les Florentins allèrent à la rencontre de leurs soi-disant libérateurs, et leur adressèrent un discours plein de la plus servile adulation, dans lequel ils déclarèrent que si la nation française était composée d'un plus grand nombre d'individus que ne l'était la nation arétine, elle ne pouvait cependant, pour tout le reste, lui être en aucune manière comparée. Cela valut aux Florentins une réponse en style de mélodrame où ils reçurent le titre de *peuple aimable*.

§ II. — « Ce fut avec cette énergie remarquable, dit l'ouvrage dont nous avons tiré cette anecdote, que messieurs les Florentins firent éclater les mouvemens de leur cœur magnanime[1]. »

[1] Insurrezione, etc., di Arezzo, p. 309-312.

Con questa energia esternarono i signori Fiorentini i moti del loro cuore magnanimo.

Cet ouvrage porte pour titre : « Insurrection de l'illustre et courageuse ville d'Arezzo, qui a merveilleusement eu lieu le 6 mai 1799, contre la force des armées et contre les fraudes anarchiques des Français, publiée pour la gloire de la très-sainte Marie de la Consolation, par le chanoine Jean-Baptiste Chrisolino des comtes de Valdoppio, etc., etc., et curé de la cathédrale d'Arezzo; à Città-di-Castello, 1799. — Avec approbation[1].

§ III. — Nous revenons au journal de Florence. Voici comment il décrit l'entrée des Arétins :

« A la tête des troupes était le noble homme, Laurent Mari, capitaine-commandant de la division du Valdarno et de l'avant-garde arétine, officier qui s'est beaucoup distingué dans cette mémorable expédition. La marche de la cavalerie était ouverte par l'illustre M. Windham, digne ministre de Sa Majesté britannique. L'excellente dame, madame Alexandre Mari, que l'on voyait comme une nouvelle amazone, à cheval, au milieu d'un groupe d'officiers, mérite aussi qu'on

[1] Insurrezione dell' inclita e valorosa città di Arezzo, mirabilmente seguita il dì 6 maggio 1799, contro le forze delle armi e de' frodi dell' anarchia francese, esposta a gloria di Maria Santissima del Conforto, dal canonico Gio. Battista Chrisolino de' conti di Valdoppio, etc., e paroco della cattedrale aretina. In Città di Castello, 1799. — Con approvazione.

fasse d'elle une mention toute particulière[1]. »

Ils étaient précédés par les drapeaux de l'empereur et du grand-duc, mêlés avec les étendards de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, et l'éditeur de la gazette dit que cette armée était au-dessus de tout éloge.

§ IV. — Opposons à cette narration une description moins sérieuse mais plus vraie. Elle est tirée d'un poëme burlesque intitulé : *l'Hégire toscane ou la Crémanie; à Crême*[2].

Le poëte dit d'abord que le ministre anglais avait engagé le sénat à signer la capitulation de Florence, en vertu de laquelle les Arétins eurent le droit d'arrêter toutes les personnes qui leur auraient été désignées comme suspectes. Il ajoute ensuite[3] :

[1] Alla testa delle truppe eravi il nobil uomo Lorenzo Mari, cap. comandante la divisione del Valdarno e avanguardia aretina, uffiziale benemerito di sì memorabile impresa; come pure apriva la marcia della cavaleria l'illustre Sig^r. Windham, degno ministro di Sua Maestà brittannica. Merita pure che si faccia particolar menzione della egregia Sig. Alessandra Mari, laquale novella amazzone, vedevasi a cavallo in mezzo a diversa uffizialità. — Loco cit. p. 533.

[2] L'Egira toscana o sia la Cremania, con note. — In Crema. Per Luigi Presidenti, S. del B. G.

[3] Dopo due giorni fecero l'ingresso
Del Casentin le truppe, e del Valdarno,
Colle aretine, e presero il possesso
Delle città, che signoreggia all' Arno;

« Deux jours après, les troupes du Casentino et du Valdarno avec celles d'Arezzo firent leur entrée, et prirent possession de la ville qui commande à l'Arno. Elles étaient conduites par une femme et par un moine.

» Le révérend Père capitaine était soldat de

Ed erano di questo le brigate
Guidate da una donna e un frate.

15.

E militava sotto San Francesco
Il padre condottiero riverito,
E si vedea, che stava bene a desco,
E gli reggeva forte l'appetito,
Perchè manifestava una collottola,
Che pareva di ciccia una pallottola.

16.

Ad onta della sua costituzione,
Ei come un Saracino cavalcava,
Al popolo facea l'allocuzione,
E un bianco fazzoletto sventolava,
E alzando spesso la sua voce pia,
Lacrimando dicea, Viva Maria!

17.

Non men di lui la donna ardita e lesta
Si monstrava fra gl' altri cavalieri.
Cangiata avea nell' elmo la sua cresta,
E avea gli atti e portamenti fieri;
E le reliquie in essa si vedea
Della distrutta patria d'Enea.

Vid. cant. 3, str. 14 e seg. p. 52 e 53.

saint François. On voyait qu'il tenait bien sa place à table, et qu'il avait un appétit excellent. Car il avait le cou tellement gros qu'il paraissait n'être tout entier qu'une boule de chair.

» En dépit des statuts de son ordre, il montait à cheval comme un Sarrasin : il parlait sans cesse au peuple, et s'avançait en agitant son mouchoir blanc. Parfois il élevait sa pieuse voix, et s'écriait en pleurant : *Vive Marie!*

» La femme, non moins hardie ni moins leste, se distinguait parmi les autres cavaliers. Elle avait changé sa coiffe contre un casque, et tous ses mouvemens étaient fiers, sa contenance était martiale, etc. » Le reste est un jeu de mots que la décence et le respect qu'on doit aux dames ne permet pas de traduire.

L'héroïne (bien moins coupable sans doute que le grave ministre anglais qui la faisait figurer avec la madone, des moines et des brigands, vit encore et habite Florence, où on lui rend toute la justice qu'elle mérite, en ne se ressouvenant plus que de sa beauté et de ses galanteries passées. Comme le conseil aulique ne se pique pas de politesse envers le beau sexe, il est à supposer que c'est sous un tout autre point de vue qu'il a jugé madame Mari digne d'être nommée *baronne du Saint-Empire romain*. Nous aurions désiré rapporter en son entier, et avec tous ses *considérans*, le diplôme qui contient des preuves aussi précieuses de la munificence impériale;

mais nous n'avons jamais pu réussir à le voir, quelques instances que nous en ayons faites. Commencerait-on à comprendre qu'il y a des *honneurs* qui ne sont nullement honorables ; qu'il y en a même qui déshonoreraient la personne qu'ils ne feraient pas rougir?

NOTE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME.

(79) (Page 24. *Les principes dont se vantaient beaucoup de prêtres et de moines,..... étaient favorables à ces meurtres.*)

Voici une de ces anecdotes qu'il est précieux de conserver pour l'histoire du fanatisme : elle est rapportée par un témoin oculaire.

§ I. — Le doyen Octave Ricci, à la vue du cortége qui accompagnait le cadavre de Pie VI, qu'on transportait de France à Rome, par ordre du premier consul, communiqua à l'ancien évêque de Pistoie les réflexions qu'on va lire. La lettre porte la date de Pontremoli, 27 février 1802.

« Le passage des cendres de Pie VI aurait dû avoir lieu immédiatement après sa mort : alors le cortége aurait marché au milieu des applaudissemens, que les fanatiques de cette époque donnèrent à la très-sainte religion, qu'ils avaient ravalée au niveau de l'armée allemande. Grand Dieu ! Je ne puis me rappeler ces temps-là sans frémir; ces temps consacrés aux vengeances per-

sonnelles, aux vols et aux pillages de toute espèce! Nous avions ici, il m'en souvient encore, pour prédicateur, un capucin qui portait sur la poitrine une large plaque en argent, avec l'effigie de la madone d'Arezzo. Il y avait un nombre considérable de détenus, tant dans les prisons que dans la forteresse, et même dans les couvens de religieux. Eh bien! le moine impudent se permit de déblatérer, dans ces circonstances, contre les jacobins, et il excita ses auditeurs à la vengeance. Figurez-vous combien, en vomissant cette rapsodie anti-évangélique, il accrut encore le féroce fanatisme de la populace. Je voulus lui donner chrétiennement sa revanche. Il m'était tombé entre les mains certaines lettres que le moine avait écrites à une jeune personne, pour l'inviter à toute autre chose qu'au sermon. Je les lui montrai, et ensuite, en sa présence, je les déchirai et les jetai au feu, en lui disant : *Voilà la vengeance que je prends de vous*. J'avais, cependant, commencé par faire mes conditions, qui étaient que le moine s'engagerait à partir au plus tôt; ce qu'il fit. Il y a dans ce genre une infinité de traits que l'on pourrait raconter [1]. »

[1] Ibid. anni 1789-1810, n°. 86.

Il passaggio delle ceneri di Pio VI sarebbe dovuto succedere immediatamente dopo la sua morte, che sarebbe passato fra gli applausi che dai fanatici riscuoteva la religione santissima posta a livello coll' esercito tedesco. O Dio, non

§ II. — Mais ce n'est là qu'un fait isolé. Nous avons dit que le massacre de ce qu'on appelait les *jacobins* était devenu *de précepte* à cette époque, et qu'on l'ordonnait au nom du prince et de Dieu. Une courte analyse de l'ouvrage suivant mettra ce que nous avançons hors de tout doute.

« Réponse d'un théologien arétin à la demande d'un directeur spirituel, imprimée à Pise par Pierraccini, 1799 [1]. »

La demande était : « Si ceux qui dénoncent ou arrêtent les *jacobins* transgressent le commandement divin de pardonner les offenses ; et si,

posso ricordarmi di quei giorni senza altamente riscuotermi! giorni consecrati alle private vendette e ai ladroneccj d'ogni sorte. Predicava a quei dì in questo luogo un cappuccino, con in petto una larga imagine d'argento della madonna d'Arezzo. Erano allora moltissimi detenuti, chi in carcere, chi in fortezza, e chi nei chiostri de' religiosi. Declamò in quei momenti l'impudente frate contro dei giacobini, e animò i suoi uditori alla vendetta. Imagini quanto accrebbe l'entusiasmo della plebaglia, con quel zibaldone antievangelico che vomitò. Io però volli renderli cristianamente la pariglia; poichè venutemi in mano certe sue lettere dirette ad una giovane, che invitava a tutt' altro che alla predica, glie le mostrai; indi alla sua presenza le lacerai e le gittai sul fuoco; e gli dissi : Ecco la vendetta che di lei mi prendo, a patti però che accettasse la partenza, come seguì. Di questi fatti se ne potrebbero raccontare infiniti.

[1] Risposta di un teologo aretino alla domanda di un direttore spirituale; stampata in Pisa, per il Pieraccini, 1799.

paraissant mus par un esprit de vengeance, ils manquent à la charité envers le prochain [1]? »

Pour mieux résoudre le problème, l'auteur pose en fait que le jacobinisme n'est pas une offense particulière faite à quelques individus, mais bien un crime public, puisque « les projets des jacobins sont principalement, qu'ils sont même uniquement conçus dans l'intention de détruire la religion et de détrôner les puissances civiles légitimement établies, » et que, pour cela seul, lesdits jacobins méritent d'être jugés par le peuple, selon les lois humaines, d'être condamnés à mort, exécutés et déclarés infâmes [2].

Les princes et leurs magistrats, continue-t-il, sont les *Dieux* du peuple, les vicaires et les lieutenans du Dieu suprême, comme nous l'apprend l'écriture sainte, qui est d'accord avec le pouvoir civil pour condamner tous les détracteurs de ce pouvoir [3].

« Le souvenir du cri des Toscans rebelles, qui

[1] Ibid. § 1, p. 3.

Se coloro che denunziano o arrestano i così detti giacobini, trapassino il divino comandamento di perdonar l'offese, e così come mossi da spirito di vendetta, manchino alla carità verso il prossimo?

[2] Ibid. § 4, p. 6.

Le loro vedute sono principalmente, anzi unicamente dirette a distruggere la religione e le civili potestà legittimamente stabilite.

[3] Ibid. § 5, p. 7.

a été entendu dans toutes les rues de Florence, du cri de *Mort au tyran!* c'est-à-dire (je frémis en le répétant) mort à Ferdinand III, à ce prince juste, pieux, clément, au fils de Marie-Louise; ce souvenir pourra-t-il laisser lieu à la moindre hésitation chez les bons chrétiens, chez les sujets fidèles? Osera-t-on mettre en doute si ces rebelles méritent ou non, la haine, l'exécration, la vengeance des sages? Sous prétexte de faire triompher la religion, nous rendrons-nous complices de ces âmes désespérées qui se sont résolues à détruire et à annihiler cette même religion, pour autant que cela dépend d'eux? Pour montrer notre attachement au souverain légitime, laisserons-nous impunis ceux qui sont altérés de son sang? Quelle étrange charité envers le prochain est celle-là! Réfléchissons-y. Considérons bien cette charité si mal entendue; elle a tous les caractères les plus évidens du jacobinisme..... *La face du Seigneur est contre ceux qui font le mal; elle exterminera leur mémoire de la terre* (Psaum. 33 autr. 34, vers. 17). Vous entendez ici dans quels termes le Dieu de la justice prononce ses sentences, lorsqu'il s'agit de pécheurs publics; et nous, par zèle de religion, confondant la vengeance publique qui est commandée, avec la vengeance privée qui est défendue, abandonnerons-nous la voie des divins jugemens, et suivrons-nous les sentiers de notre morale humaine? C'est là précisément la philosophie

moderne, ou, comme je l'ai déjà dit, c'est là le caractère du jacobinisme [1]. »

L'auteur parle ensuite de ce qu'il appelle les jacobins du temps de l'apôtre saint Jude, et, suivant l'exemple de cet apôtre, il compare les jacobins modernes aux incrédules juifs, aux anges rebelles, aux habitans de la Pentapole, parce que, dit-il, ils ont abjuré la révélation et qu'ils méprisent toute puissance légitime [2].

[1] Ibid. § 7, p. 8 et 9.

Ora le voci dei ribelli Toscani, udite per ogni contrada : *Morte al tiranno*, cioè (inorridisco a dirlo) a Ferdinando III, al giusto, al pio, al clemente, al figlio di Maria Luisa, dovranno presso i buoni cristiani e sudditi fedeli venire in deliberazione, se in fatto meritano o nò l'odio, l'esecrazione, la vendetta dei saggi? Per far trionfare la religione, useremo noi connivenza a quell' anime disperate che sono determinate e risolute di volerla vedere, per quanto è dal canto loro, annientata e distrutta? Per mostrare il nostro attaccamento al legittimo sovrano, lasceremo impuniti coloro che sono sitibondi del suo sangue? Che specie di carità verso il prossimo è mai questa? Se noi ben consideriamo questa male intesa carità, essa è il più deciso carattere del giacobinismo.... *La faccia del Signore è contro a quelli che fanno male, per esterminar la loro memoria dalla terra.* — Psalm. 33, al. 34, ver. 17. — Voi quì sentite, come il Dio della giustizia regola i suoi giudizj nel fatto dei pubblici peccatori; e noi per zelo di religione, confondendo la pubblica vendetta ch' è comandata, colla privata ch' è proibita, abbandoneremo le traccie dei giudizj divini, e seguiteremo le orme della nostra umana morale? Questa è appunto la moderna filosofia, o sia come ho detto, il carattere del giacobinismo.

[2] Ibid. § 8, p. 9.

Il s'attache encore au même apôtre, pour prouver qu'il faut honorer l'autorité, et il se sert pour cela d'un passage puisé dans les livres apocryphes, concernant la conduite respectueuse que tint l'archange Michel, dans sa dispute avec le diable, lorsqu'il fut question de savoir à qui appartiendrait le corps de Moïse. « Michel, dit-il, quoiqu'il fût aussi revêtu d'un caractère [1], » s'abstint cependant de maudire le diable (qu'il appelle *le maire des ténèbres*, il potestà delle tenebre), « parce que celui-ci était pourvu d'une autorité légitime [2]. » La *légitimité* du diable!

Il rapporte ensuite l'histoire de Sebua ou Sobua, courtisan de *l'impie roi Achas*, et qui devint « le majordome de son fils et successeur, Ézéchias, prince pieux et d'un caractère doux [3]. » Sebua, par son orgueil, compromettait la réputation du nouveau roi, et Dieu le punit exemplairement (Isaïe, 22, vers. 15). « Si Dieu traita de cette manière cet impie jacobin qui diffamait son maître, ajoute l'auteur, pourquoi, repoussant un si lumineux exemple, nous montrerons-nous animés d'une fausse charité chrétienne envers les modernes jacobins qui vilipendent avec tant d'im-

[1] Sebbene esso pure fosse rivestito di un carattere.

[2] Ibid. p. 10.
Perchè rivestito di autorità legittima.

[3] Dell' empio re Achazzo... maggiordomo del figlio e successore Eze chia, principe pio e d'indole dolce.

pudence notre prince et notre seigneur? N'avons-nous pas sur eux tout pouvoir et jusqu'au pouvoir de les exterminer, *puisque Dieu lui-même l'a expressément commandé*[1]? »

Ici l'auteur rappelle l'ordre que Dieu donna aux Juifs d'exterminer tous leurs ennemis vaincus, sans exception aucune, de peur qu'ils ne corrompissent les conquérans par l'exemple de leur corruption; ces ennemis étaient les Chittéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phériséens, les Chivéens, les Jébuséens, etc., etc. (Deutéron. 20, vers. 16 et suiv.). « Ne sommes-nous pas précisément dans les circonstances que le divin législateur a signalées dans cet endroit? Nous qui avons vu naître le jacobinisme en Toscane, nous savons combien peu nombreux étaient ses adhérens dans le principe, et jusqu'à quel nombre ils sont parvenus en un court espace de temps, au moyen des maximes perverses adroitement répandues par ce peu d'adeptes. Nous devons, par conséquent, ou tirer une juste vengeance de cette abominable race de monstres, ou nous résoudre à être rebelles au prince et à Dieu.

[1] Se Iddio così trattò quel empio giacobino che infamava il suo padrone, e perchè noi, ponendo dall' un dei lati sì luminoso esempio, useremo la mal supposta carità cristiana verso i moderni giacobini, che con tanta sfacciataggine vilipendono il nostro signore? Non abbiamo noi forse la facoltà anco di sterminarli, quando egli stesso lo ha espressamente comandato?

Car la rébellion ne consiste seulement pas à faire ce qui est défendu, mais aussi à omettre ce qui est commandé [1]. »

L'auteur rapporte ensuite comme exemple du crime de félonie, encouru par omission, celui de Saül, à qui Dieu avait ordonné de battre les Amalécites et de faire mourir tous ses prisonniers, hommes, femmes, vieillards, enfans, enfans à la mamelle, bœufs, moutons, chameaux et ânes (I Sam. 15, vers. 3 et suiv.), et qui osa épargner la vie du roi Agag, et réserver quelques bestiaux pour les offrir en sacrifice. Cela fit que Dieu se repentit de l'avoir fait roi, quoique le prophète Samuel, pour le consoler plus ou moins, eût fait tuer, écarteler et hacher en morceaux le roi Agag *devant la face du Seigneur*.

Voici les horribles conséquences que l'auteur tire de ces cruautés.

« Si, en suivant la route que nous tracent ces commandemens d'en haut et ces divins exemples,

[1] Ibid. § 9, p. 11 et 12.

Non siamo noi precisamente nelle circostanze che quì rileva il divino legislatore! noi che abbiamo veduto nascere il giacobinismo in Toscana, sappiamo quanto pochi erano sul bel principio, e fino a qual numero sono in breve tempo cresciuti per gl' insegnamenti di quei pochi. Dobbiamo dunque o prendere la giusta vendetta di questa abbominata razza di mostri o sofferire di essere ribelli al principe e a Dio : imperciocchè la ribellione non consiste solamente in far ciò ch' è vietato, ma anche in omettere ciò ch' è comandato.

il est permis à un homme mortel d'entrer dans la discussion des jugemens de messire le seigneur Dieu, pour moi je suis d'avis que notre adorable souverain a été condamné à souffrir la courte mortification (bien trop longue encore à nos yeux) de devoir descendre de son trône, parce qu'il avait si mal à propos écouté la voix de la clémence qui est innée en lui, et qu'il avait laissé pulluler et mûrir, au milieu de la vigne qui lui était confiée, une si ample moisson d'impies Chananéens et de pernicieux Amalécites [1].

» Appuyé sur de telles autorités, nous concluons qu'il paraît incontestable, que la dénonciation des jacobins au gouvernement est ordonnée par un commandement formel de la Divinité, et que personne ne peut se dispenser d'y obéir, sans abjurer manifestement tout l'ensemble des dogmes sacrés... Quant aux arrestations, elles doivent être mises sur la même ligne que les dénonciations, tant que ceux qui arrêtent, le

[1] Ibid. § 10, p. 12 et 13.

Se dietro a questi comandamenti ed esempj divini, è permesso ad un uomo mortale di entrare nella discussione de' giudizj di Messer Domine Iddio, io per me son d'avviso, che il nostro adorabil sovrano abbia dovuto soffrire la breve, ma per noi troppo lunga mortificazione di scender dal trono, per avere inopportunamente usato della sua innata clemenza, lasciando germogliare e pervenire a maturità nella vigna a lui affidata, tanta messe d'empj Cananei e di perniciosi Amaleciti.

font pour prêter secours au gouvernement. Mais dans les endroits où l'observation des commandemens divins est assurée, au moyen de la vigilance que des individus spécialement chargés de cet office mettent à le remplir, dans les endroits où l'on punit ceux qui transgressent ces commandemens, et où l'on ne néglige rien de ce qu'exige le maintien de la sûreté sociale, là seulement les arrestations faites par le peuple sont des actes arbitraires, et ceux qui y prêtent la main sont rebelles au pouvoir légitime...... Cependant, cette limitation ne s'étend pas jusqu'à l'arrestation des personnes que le gouvernement cherche et qu'il ne peut pas trouver [1].

» Si nous devons cacher les fautes des jacobins, dans l'espoir qu'ils s'amenderont un jour, il en

[1] Ibid. § 11, p 14.

Per queste autorità, e' pare incontrovertibile, che la denunzia de' giacobini al governo sia un espresso comendamento di Dio, all' adempimento del quale niuno possa sottrarsi senza manifestar rinunzia a tutto il complesso dei sacri dommi..... Circa poi agli arresti, questi pure vanno di pari passo colla denunzia, fintantochè gli arrestanti prestano l'opera sua al governo; ma ove questo per via di speciali persone a ciò destinate procura l'osservanza dei divini comandamenti, ne punisce i trasgressori, e provvede alla sicurezza della società, allora gli arresti popolari divengono atti arbitrarj, e gli arrestanti sono refrattarj alle potestà legittime.... Questa limitazione però non si estende all' arresto di quelli che il governo cerca e non può trovare.

résulte qu'il faut se hâter d'abolir tous les jugemens criminels; car l'espérance d'un amendement quelconque de la part de quelque coupable que ce soit, du moins pour autant que peut le scruter la perspicacité humaine, cette espérance ne manque jamais entièrement. C'est ainsi qu'en affectant le zèle de la religion, nous ne faisons que marcher dans les voies des jacobins; nous rejetons l'autorité de l'Évangile qui nous ordonne *de le dire à l'église*, et nous nous rendons réfractaires au fondateur de la même église, qui donne le commandement absolu *d'extirper le mal d'au milieu de nous*, sans aucun égard à l'espoir de la conversion [1]. »

L'auteur de ces pages infâmes, celui qui cherchait à propager d'aussi atroces principes, était un prêtre toscan, César Malamina, qui, lorsqu'il publia son libelle, était depuis vingt ans professeur de langues orientales à l'université de Pise, et le fut pendant vingt ans encore, c'est-à-

[1] Se noi dobbiamo tacere le colpe de' giacobini, sulla speranza che quando che sia si ravvedano, non è più luogo ai giudizj criminali, perchè la speranza del ravvedimento, secondo le umane vedute, non può mai mancare; così noi pure, affettando spirito di religione, calchiamo in realtà l'orme de' giacobini, e rigettiamo il vangelo che ci comanda : *Dillo alla chiesa;* e siamo refrattarj al fondatore della medesima, che ci ordina assolutamente : *Togli via il male di mezzo di te*, senza riguardo alla speranza del ravvedimento.

dire, jusqu'à sa mort, qui eut lieu il y a environ cinq ans. La brochure de Malanima ne fut pas plus poursuivie par le ministère public que ne l'avait été sa personne.

§ III. —L'abbé Fontani, ami de l'évêque Ricci, entreprit de la réfuter, dans un opuscule d'environ cent pages, qu'il a fait imprimer à la suite du *Teologo*, sous le titre d'*Examen de la réponse d'un théologien arétin à la demande d'un directeur spirituel, imprimée à Pise par François Pieraccini, avec approbation* [1].

Le bon prêtre n'était pas propre à publier une réfutation solide de son féroce collègue, par cela seul qu'il était prêtre. Son caractère lui faisait un devoir de soutenir les principes de la Bible, en exécrant ceux de Malanima, qui cependant sont les mêmes. Fontani s'attacha à prouver que le théologien avait fait un *abus* scandaleux du code sacré des juifs et des chrétiens, tandis qu'il n'en avait réellement fait qu'un *usage catholiquement légitime*. Il se contenta de prouver que les idolâtres ennemis des Hébreux n'étaient pas des jacobins, et que le Dieu de l'ancien et du nouveau testament ne pouvait point avoir désigné ceux-ci à la vengeance exterminatrice de ses dévots.

[1] Esame della risposta di un teologo aretino alla domanda di un direttore spirituale, stampata in Pisa, per Francesco Pieraccini, con approvazione.

L'opuscule de l'abbé Fontani contient un passage important. Le voici :

« En réponse à ce que j'ai dit relativement à la qualité des personnes qui ont elles-mêmes *dénoncé* et *arrêté*,..... on pourrait facilement m'opposer que, parmi les accusateurs des jacobins, il y a eu beaucoup d'*ecclésiastiques*, et entre ceux-ci, plusieurs qui se sont servis *du secret de la confession*; qu'un *grand nombre* d'autres ont engagé le peuple à dénoncer et à arrêter, non-seulement par leurs discours, mais encore par l'exemple qu'ils donnaient, en se faisant chefs et conducteurs des turbulens, et en se portant eux-mêmes, chargés de leurs armes, aux habitations des citoyens, pour y faire des visites domiciliaires et des exécutions personnelles [1]. » C'était alors comme du temps de Jésus, dit l'abbé Fontani, lorsque les pharisiens et les prêtres étaient mêlés avec le peuple et allaient l'arrêter, et qu'ils demandaient à grands cris sa mort.

[1] Ibid. p. 108.

In replica a quanto ho detto circa la qualità delle persone esecutrici delle *denunzie*, *arresti*, etc., potrebbe facilmente oppors che, fra gli accusatori de' giacobini, vi sono stati molti *ecclesiastici*, e fra questi non pochi che si sono prevalsi del *segreto della confessione sacramentale*; e molti pure che hanno incoraggito il popolo all' esecuzioni, non solo con le parole, ma ben anche con l'esempio, essendosi fatti capi e condottieri degli altri, e portatisi carichi di armi a far le visite domiciliari e l'esecuzioni personali.

NOTE QUATRE-VINGTIÈME.

(80) (Page 43. *Les principaux membres du sénat, s'étant constitués en un comité de terreur, désolèrent leur patrie par les oppressions, les injustices et les cruautés les plus inouïes.*)

Voici, sur cette époque funeste, ce que j'ai trouvé dans une petite brochure italienne qu'on croit avoir été écrite par le vertueux ministre toscan François-Marie Gianni. Elle porte le titre de *La Toscane, depuis le* 23 *mars* 1799, *jusqu'au* 20 *mai* 1801 ; *Gênes, de l'imprimerie Frugoni.*

§ I. — A peine les Français avaient-ils évacué la Toscane après la bataille de la Trebbia, que le sénat florentin, qui s'arrogea l'autorité suprême, se montra l'ennemi le plus cruel de tous ceux qui avaient pris part aux affaires sous la domination française. Ce fut en vain que l'on invoqua le *motu proprio* du grand-duc Ferdinand III, qui avait imposé à ses sujets le devoir d'obéir aux Français ; ce fut également en vain qu'on produisit la preuve d'avoir comblé de bienfaits les nobles et les riches, et d'avoir empêché, autant que possible, les maux de l'occupation militaire. *Trois inquisiteurs de la chambre noire, un auditeur de consulte et un secrétaire sans foi* appelèrent auprès d'eux *le plus atroce des satellites*, pour être l'instrument de

leurs coupables intentions [1]. Les rapines, le fanatisme, la cruauté, les empoisonnemens, les expositions infamantes, les proscriptions qui ont eu lieu alors, ne sont malheureusement pour le nom toscan, que trop connus, et seront éternellement conservés dans l'histoire pour l'exemple de la postérité. On pourra peut-être douter d'une seule chose, savoir, si ces horreurs furent l'effet de la méchanceté ou de l'ignorance; mais l'historien impartial est forcé de convenir que l'une et l'autre ont eu une égale influence sur les événemens, pendant tout le temps qu'ont duré ces indignes opérations.

[1] Pour l'intelligence des lecteurs non toscans, nous ajouterons ici les noms des personnages qui ne sont que désignés par le sénateur Gianni. Les trois inquisiteurs étaient les sénateurs Améric Antinori, Roland del Benino et Marc Covoni. L'auditeur de consulte était Pierallini, et le secrétaire, Giunti. L'instrument de leur rage aristocratico-fanatique était Cremani. L'infamie de Giunti, maintenant exilé de Florence pour faux, comme Cremani l'est pour banqueroute frauduleuse, se trouve consignée dans un acte notarié, par le moyen duquel il prouva au *noble* sénat de sa patrie, qu'il était digne de le servir, puisque, intimement lié avec la plupart des autorités françaises pendant l'occupation, il ne les avait flattées que pour mieux les trahir. Espion, traître et agent provocateur, Giunti méritait de devenir délateur, bourreau, et secrétaire du comité terroriste, institué par le gouvernement anti-révolutionnaire, et il le fut. Nous donnerons l'acte authentique qui le concerne à la fin de cette note. — Note de l'auteur de la *Vie de Ricci.*

La fureur de parti fut telle, que les ministres les plus sages, les plus modérés de l'immortel Léopold furent mis en jugement et destitués des emplois distingués qu'ils occupaient; et que la justice fut outragée jusque dans son sanctuaire, par une déclaration portant que tous ceux qui suivaient *les drapeaux infâmes d'une nation exterminatrice de toute vertu*, c'est-à-dire de la nation française, ne seraient plus reçus désormais en témoignage devant les tribunaux. Ni le prince ni le peuple n'avaient jamais été trompés, en aucun temps, comme ils l'étaient alors.

Il est inutile pour l'objet que nous nous sommes proposé de démontrer, que ces ministres (les sénateurs) trahirent également leur souverain, leur patrie et leurs concitoyens; qu'ils ne soupçonnèrent pas même l'incertitude des événemens futurs; que leur haine et leur ambition les entraînèrent dans un abîme duquel ils ne seraient jamais sortis, si la générosité française n'avait été plus grande encore que leurs crimes. Mais il peut être fort important de faire réfléchir que, ni le devoir qui les lie au prince, à la Toscane, et à leurs compatriotes, ni l'expérience de leurs fautes passées, ni la magnanimité de leurs adversaires n'ont pu les rendre, jusqu'à présent, plus humains ni plus justes, et qu'ils sont peut-être encore prêts à profiter du premier moment favorable, pour immoler à leur implacable vengeance,

et leurs anciennes victimes, et des victimes nouvelles.

» Lorsqu'on vit à Florence approcher une seconde fois les phalanges républicaines, redevenues maîtresses de toute l'Italie par le gain de la bataille de Marengo, à laquelle aucune autre bataille n'est comparable dans les annales du monde, la tourbe des Allemands et les séducteurs du peuple se hâtèrent les uns et les autres de prendre la fuite [1], le voile mystérieux se déchira, et l'enchantement trompeur qui avait si long-temps fasciné les esprits fut enfin dissipé et entièrement détruit sous les murs d'Arezzo [2]. Les vrais coupables laissèrent à la merci des vainqueurs les victimes qu'ils avaient séduites; mais eux-mêmes, croyant que leurs crimes étaient indignes de pardon, abandonnèrent lâchement leurs postes : ils prouvèrent, par ce seul fait, qu'ils avaient trahi leur souverain et l'état. En fuyant, ils confièrent

[1] Les séducteurs du peuple étaient alors les membres de la régence, composée du général Sommariva, et des sénateurs Antinori, Covoni et Bartolini, nouvellement arrivé de Vienne. On aurait tort cependant de confondre entièrement ce dernier avec les autres. Le sénateur Gianni luimême le distinguait honorablement, comme nous le verrons plus bas. — Note du même.

[2] Cette ville fut prise, pillée et saccagée par les Français, rentrés en vainqueurs dans la Toscane, et qui brûlaient de venger les lâches assassinats de leurs frères d'armes. — Note du même.

les rênes du gouvernement à leurs émissaires [1], qui, à cause de l'insignifiance des places qu'ils avaient occupées jusqu'à cette époque, ne s'étaient point encore vus dans une position qui pût leur mériter la haine publique d'aucun des chefs des divers partis. Néanmoins ils placèrent à leur tête l'auteur de toutes les persécutions précédentes, l'ami de *Cremani* [2], l'adversaire le plus ardent de tout système de modération, de tout ce qui était français ou qui pouvait seulement de loin paraître français; ils lui adjoignirent un *avocat* [3] qui avait alors quelque peu de réputation, mais qui la perdit entièrement, par son caractère feint et artificieux, par la nécessité où il se trouva bientôt d'obéir aveuglément à son collègue, et par son ignorance absolue des affaires du gouvernement.

» Les choses étaient en cet état, quand le gé-

[1] Pierallini, Cercignani, Lessi et Piombanti. — Note du même.

[2] Pierallini. — Note du même.

[3] Lessi.

N. B. Sur l'exemplaire que nous avons consulté se trouve écrit en marge et à la main : « L'avocat Bernard Lessi, » homme d'un aspect...., avec le sourire obligé sur les lè» vres. Il est tellement souple, et sait si bien se plier aux » circonstances, que, en mai 1799, il proposa à la munici» palité de Florence de brûler le *libro d'oro* (livre d'or), le » palladium de la noblesse de cette ville, et le monument le » plus insensé de l'orgueil humain. » — Note du même.

néral *Dupont*, par un acte de justice, ordonna la levée du séquestre des biens des absens, et la mise en liberté des détenus pour opinions. L'ami de *Cremani* (Pierallini), formé de longue main à toutes les chicanes des tribunaux inférieurs, croyait, au moyen de subterfuges, pouvoir éluder, au moins en partie, les dispositions du général. Mais celui-ci, las de son obstination, le renvoya finalement de la direction des affaires.

» Le général *Miollis* succéda à *Dupont* dans le commandement en chef. Il ne cessait d'insister pour qu'on exécutât les décrets de son prédécesseur; mais il ne put jamais parvenir au noble but qu'il se proposait, celui de réorganiser l'université et les établissemens publics destinés à l'instruction, et beaucoup moins encore à celui de faire rendre les emplois à ceux qui en avaient été dépouillés pour opinions libérales. Les choses en vinrent à un tel point, que l'on ne put pas se dispenser plus long-temps de nommer trois individus du parti français [1], pour les adjoindre à ceux qui avaient été désignés et placés par la régence autrichienne et le général Sommariva.

[1] MM. Chiarenti, Pontelli et Deghores. Ils demeurèrent bientôt seuls par la démission de leurs trois collègues.

Ces messieurs ont publié un compte rendu de leur administration, fort intéressant pour l'histoire de cette époque, sous le titre d'*Aperçu des principales opérations de finances du gouvernement provisoire toscan*; Milan, an 9. — Note du même.

» Il était en effet ridicule de voir que la Toscane, entièrement occupée par les Français, fût gouvernée par ceux qu'avait choisis, pour cela, le général ennemi fugitif [1]. »

§ II. Une autre brochure est intitulée : « Défense d'Antoine Landi, Vincent Fioravanti, Antoine Berti et Joseph Moroni, prévenus de vol sur les grands chemins et d'assassinat, lue par le docteur Joseph Giusti devant la commission militaire de Florence (instituée par décret du général en chef Murat, le 2 pluviôse an 9 de la république), dans la séance du 27 juillet 1801 (8 thermidor an 9) [2]. » On y trouve le tableau suivant de la situation de la Toscane après la perte de la bataille de la Trebbia par les Français :

« Ce fut alors que l'irruption des barbares conduisit après elle le triomphe de l'ignorance, de la superstition, de l'anarchie, du crime : ce fut alors que les prêtres enseignèrent à couvrir tous les délits du voile de la religion, que les scélérats les plus vils ourdirent le complot funeste dont le but était l'anéantissement des lumières et des

[1] La Toscana, da' 25 marzo 1799, etc., p. 6-10.

[2] Difesa di Antonio Landi, Vincenzo Fioravanti, Antonio Berti e Giuseppe Moroni, imputati di grassazione e omicidio, letta dal dottore Giuseppe Giusti alla commissione militare di Firenze, istituita con decreto del generale in capo Murat, del 2 piovoso anno 9 della repubblica, nella seduta del 25 luglio 1801 (8 termidoro anno 9); traduzione dal francese.

vertus : ce fut alors que la domination d'un sénat usurpateur ramena dans notre patrie les temps affreux de Tibère. On ne vit plus que des scènes d'horreur.

» Les hommes les plus inattaquables de toutes les classes et de toutes les conditions, des citoyens honnêtes et pacifiques, des patriciens vertueux, des magistrats intègres, des militaires honorés, des ecclésiastiques respectables, des hommes d'un talent supérieur, la gloire de leur patrie, et qui sous mille titres avaient bien mérité de la nation, périrent en partie d'une manière misérable sous les coups des assassins ou sur les bûchers élevés par le fanatisme [1]. D'autres furent arrêtés arbitrairement et traînés devant un tribunal de cannibales [2] : là, sans la moindre ombre de justice, sans preuves contre eux, sans moyens de défense, ils furent barbarement condamnés à des expositions infamantes, aux galères, à la détention dans des forteresses, à l'exil. D'autres enfin, échappés avec peine et au travers de mille dangers, à leurs féroces persécuteurs, allèrent à l'étranger mener une vie vagabonde et misérable, portant partout avec eux le souvenir cruel de la tyrannie d'un

[1] « Allusion aux atrocités commises à Sienne, lors de l'entrée des Arétins. » — Note de M. Giusti.

[2] « La commission judiciaire de police, dirigée par l'assessenr Cremani, qui fut ensuite ministre de la police (*presidente del buon governo*). » — Note du même.

gouvernement inique, et de l'ingratitude de leurs concitoyens. Plus de trente mille familles furent victimes de ces proscriptions, et le père de ses peuples, Ferdinand [1], voyait avec complaisance, du sein de l'Allemagne, la ruine, le désespoir, l'extermination des meilleurs de ses enfans [2].

[1] Il est consolant de pouvoir avouer que la conduite de feu le grand-duc de Toscane, depuis la dernière restauration, nous autorise à supposer qu'il était égaré, à cette époque, par des conseillers perfides, dont les instigations infernales étouffèrent momentanément en lui sa justice et sa bonté naturelles. La mort de Ferdinand a fait couler en Toscane des larmes *bien sincères*, qui n'ont été taries que par la certitude de voir ce prince renaître tout entier dans son fils Léopold II. Que ne peut-on dire de tous les autres souverains que les fautes de Napoléon ont rendus à leurs peuples, ce qu'on disait avec tant de justice de Ferdinand III, savoir que, devenu homme dans la disgrâce, il s'était corrigé pour le bonheur de ses semblables, au-dessus desquels le sort devait encore le replacer! — Note de l'auteur de la *Vie de Ricci*.

[2] Voyez l'édit publié par le sénat, et d'après les ordres du souverain lui-même, le 10 décembre 1799. — « S. A. R. a » été fort satisfaite d'apprendre que son bon peuple montre » généralement la haine la plus prononcée pour tous ceux » qui ont été les adhérens et les fauteurs de l'ennemi et de » son système, ainsi que des maximes qu'il répandait, maxi- » mes destructives de tout ordre religieux, moral et poli- » tique.

» C'est pourquoi, il a déterminé, dans sa paternelle clé- » mence, les bases principales sur lesquelles seront établies » les punitions applicables à une série de délits non prévus

» Toute idée de morale fut renversée ; l'instruction publique fut empoisonnée jusque dans ses sources ; tout principe d'humanité et de justice fut anéanti. L'exécration du nom français fut mise à l'ordre du jour : l'insurrection, l'anarchie et le massacre des Français et de leurs partisans furent prêchés ouvertement par les ministres du sanctuaire, furent présentés comme des devoirs de conscience par mille écrits incendiaires, furent autorisés et encouragés par le gouvernement lui-même [1].

» par la loi, et que les uns ont commis comme séducteurs, » les autres comme séduits : il promet sa protection spéciale à » tous ceux qui sont demeurés constans dans l'amour et la fidé» lité dus à sa personne royale, etc. » — Note de M. Giusti.

[1] « Ces faits sont notoires et n'ont pas besoin de justification. Qu'on voie tous les imprimés publiés avec approbation du gouvernement, toutes les gazettes, etc. : partout on vomit les injures les plus terribles contre la nation française ; on exalte comme des actions héroïques, les excès du fanatisme, les atrocités des Arétins, qui, lors de la retraite des Français, allaient à la chasse de ces braves, comme à celle des bêtes féroces. Qu'on voie les préambules de tous les édits du sénat, etc., etc. » — Note du même.

Il cite l'édit du 12 septembre 1799, où le brigandage des Arétins est qualifié de *transport généreux*, le décret de la régence du 11 juin 1800, qui ordonne d'exciter le peuple à prendre les armes contre les Français, en faisant sonner le tocsin à leur approche, et répéter des signaux convenus, etc. ; la défense, sous peine de mort, du ministre de la police Cremani (14 juin), de répandre des nouvelles favorables aux Français ; enfin les mandemens et instructions pastorales de

» C'était là l'état de la Toscane, le 14 octobre 1800, jour où l'approche des républicains força les auteurs les plus connus de ces excès à prendre lâchement la fuite, en laissant pour gouverner la Toscane, leurs propres subdélégués, à qui ils inculquèrent pour toute instruction, de s'attacher le plus possible à maintenir le système qu'ils avaient eux-mêmes établi.

» En effet, ces créatures d'une régence et d'un général qui fuyaient, créatures dont l'autorité fut, contre toutes les règles de la politique, respectée par le vainqueur, après l'occupation de la Toscane, continuèrent à alimenter le fanatisme populaire, et à préparer le pays à un soulèvement général. Mais la générosité française s'étant lassée à la fin, on prit le parti, si nécessaire, d'adjoindre aux anciens gouvernans trois hommes plus dignes de confiance, etc. [1]. »

§ III.—Après avoir vu les crimes des *insurgés de la foi et de la légitimité,* il est bon de voir la sollicitude du gouvernement pour reconnaître leurs horribles services.

« Instruction circulaire à tous les commissaires créés par le décret (*motu proprio*) du 10 février 1800, etc.

plusieurs évêques, tendant à allumer le feu de la guerre au nom de Dieu et de la religion. — Ibid. Annotazioni in fine, p. 31-34.

[1] Difesa di Antonio Landi, etc., p. 17-21.

» Le décret vénéré du 10 février dernier déclare que S. A. R. a établi une commission chargée d'examiner le mérite des individus qui ont, pendant même l'insurrection des Arétins, ou après qu'ils eurent tracé ce grand exemple, donné des preuves soit de valeur militaire, soit de prudence dans la conduite politique, en faisant naître, en fomentant et en excitant le soulèvement contre l'ennemi dans quelqu'une des provinces du grand-duché. Ladite commission fera rédiger une histoire des faits qui ont illustré à cette époque, non-seulement la ville d'Arezzo, mais aussi toutes les autres villes, les bourgs et villages de la Toscane, en signalant les noms des personnes les plus dignes de récompense, et en indiquant toutes celles qui ont perdu la vie dans cet intervalle.

Suivent les dispositions particulières, et la nomination des commissaires spécialement chargés de les mettre à exécution. Cette instruction est datée du 24 mars 1800, et signée : Léonard Frullani.

§ IV. — Nous avons promis de rapporter à la fin de cette note un acte authentique qui prouve l'infamie de plusieurs vils *absolutistes* de ce temps de crise, et nommément du traître Giunti, secrétaire de la *chambre noire*, qui, par les avis importans que son actif espionnage le mettait à même de donner aux généraux de l'armée austro-russe de la haute Italie, ne contribua pas peu à la perte

de la bataille de la Trebbia par les Français, et à l'affreuse réaction qui répandit la désolation et la mort dans toute l'Italie. Voici cette pièce singulière. Elle nous a été confiée par un ami de l'ordre, que nous prions d'agréer nos plus sincères remercîmens [1].

» N° 15. — Le 26 novembre 1799. A Pistoie.

» Je soussigné déclare, comme étant la pure et simple vérité, et je m'engage, si j'en suis requis, à confirmer ma déclaration même par serment, que, dans le temps de l'occupation de la Toscane par les Français, et notamment la nuit du 2 mai 1799, jour de l'Ascension, j'ai signé, au su et par ordre de M. Horace Morelli, gonfalonnier de la commune de Florence, qui s'était concerté à ce sujet avec M. l'avocat Joseph Giunti, un plan pour la défense et le maintien de la tranquillité publique, plan qui devait être mis à exécution lors du départ des Français, que l'on espérait devoir

[1] N°. 15. — A dì 26 novembre 1799. *In Pistoja.*

Attestasi da me infrascritto, per la pura e mera verità, ricercato da confirmarsi etiam con speciale giuramento, come nel tempo della occupazione fatta dai Francesi della Toscana, e specialmente la notte del 2 maggio 1799, giorno dell' Ascensione, fù da me sottoscritto, di scienza e commissione del Sig[r]. Orazio Morelli, gonfaloniere della comunità di Firenze, concertato col Sig[r]. avvocato Giuseppe Giunti, un piano di difesa e sicurezza pubblica, per la sperata imminente partenza de' Francesi, e che il detto progetto, con minuta di editto da stamparsi, scritto di mia mano, che de

être fort prochain. Ledit projet avec la minute d'un édit à faire imprimer, écrit de ma propre main, et que l'on trouvera probablement encore chez M. Giunti, fut remis par nous, à sept heures du 3 mai, comme il était convenu, à M. Morelli dans la maison de celui-ci, et il y ajouta à l'instant lui-même tout ce qu'il crut nécessaire pour l'heureuse réussite de notre entreprise, qui n'était tentée que par des personnes de l'honnêteté la plus éprouvée.

» Je déclare également et j'atteste en conscience, que chaque fois que M. Morelli recevait par ses émissaires des nouvelles relatives aux armées et aux dispositions militaires et politiques des Français, elles m'étaient aussitôt annoncées pour être communiquées à M. Giunti : celui-ci, afin de parvenir à la connaissance de tout ce qui se passait, donnait des secours en argent à M. le marquis Bianchi d'Adda, aide-de-camp du géné-

ve essere presso il detto Sig[r]. Giunti, fù da noi portato a forma del convenuto, alle ore sette del dì tre, al Sig[r]. Morelli, nella di lui casa, ove dal med[o]. fù aggiunto quanto credeva opportuno alla felice riuscita dell' intrapresa, in cui tutti i componenti erano persone della più sperimentata onestà.

Devo altresì attestare ed assicurare in coscienza, che utte le volte che il Sig[r]. Morelli aveva dai suoi emissarj notizie interessanti le armate, e le disposizioni militari e politiche dei Francesi, mi erano fatte subito note per communicarsi al Sig[r]. Giunti, che all' effetto di procurarsi tutte le notizie, dava danari ed ajuto al Sig[r]. marchese Bianchi d'Adda, ordi-

ral Gaultier, aux domestiques de la famille Ricciardi, et à un domestique du commissaire Reinhard; il se faisait en outre transmettre les nouvelles les plus importantes par un sujet dont il était sûr. Désirant ardemment la prompte évacuation de la Toscane, il (Morelli) se procura par mon entremise, et fit communiquer au susdit M. l'avocat Giunti, le plan des opérations et des mouvemens de l'armée de Macdonald. En outre, le 21 et 22 juin, il conçut le dessein de créer un corps de milice urbaine, pour l'opposer aux violences des Français, et de le diviser en douze compagnies, à la tête desquelles il plaça des hommes attachés au prince et à la patrie, entre autres le marquis Antoine Corsi, le prieur Ricasoli, le capitaine Cellesi, Guerrazzi, le marquis Riccardi, etc., afin qu'ils se chargeassent de la défense intérieure de la ville: il sollicita si ardemment que, dès la nuit du 23 juin, il avait obtenu du com-

nanza del generale Gaultier, ai servitori di casa Ricciardi, ed ad uno del Commis°. Reinhard, procurandosi poi le migliori da un soggetto sicuro; che desiderando sempre l'evacuazione sollecita della Toscana, fece per mio mezzo raccogliere e comunicare al nominato Sig^r. Giunti il piano delle operazioni e movimenti dell' armata di Macdonald, e che finalmente, nel 21 e 22 giugno, immaginò di creare un corpo di milizia urbana per opporsi alle soverchierie dei Francesi, diviso in dodici compagnie, alla di cui testa nominò dei soggetti attaccati al principe ed alla patria, fra i quali il marchese Antonio Corsi, il priore Ricasoli, il capitano Cellesi, e Guer-

mandant français les armes nécessaires, quoique depuis long-temps elles eussent été toutes cachées, ainsi que les munitions, poudres, balles et canons, par un ordre spécial donné au munitionnaire Quinquernel. Finalement, presque tous les jours, dans la société de M. Giunti et de MM. Laurent Bartolommei, Ange Mezzeri, Sylvestre Aldovrandini et plusieurs autres personnes connues par leur attachement aux bonnes maximes, il (Morelli) parlait de sa douloureuse situation, et de la restauration tant désirée de l'heureux gouvernement de S. A. R. Ferdinand III.

» Moi, François Paur d'Antierfeld, comme assistant à la commune de Florence, par ordre de S. A. R. depuis le 24 mars jusqu'au 16 septembre 1799, j'atteste ce que dessus, de ma propre main.

» Le signataire, M. François Paur, a ratifié en toutes ses parties le contenu du présent témoi-

razzi, il marchese Riccardi, etc., per prendere la difesa interna della città; e che tanto si adoperò, che aveva nella stessa notte del 23 giugno, ottenute dal comando francese le armi occorrenti, per quanto fino da gran tempo le avesse fatte nascondere, unitamente a munizioni, polvere, palle e cannoni, per ordine dato al munizioniere Quinquernel; e finalmente che quasi tutti i giorni col prelodato Sig[r]. Giunti e Sig[ri]. Lorenzo Bartolommei, Angiolo Mezzeri, Silvestro Aldovrandini ed altri molti soggetti noti per le buone massime, parlava della sua dolorosa situazione e dello sperato ristabilimento del felice governo di S. A. R. Ferdinando III.

gnage, par un serment que moi, notaire soussigné, lui ai déféré, et qu'il a prêté en touchant selon les formes, etc.; et il a souscrit de sa main et de son caractère, cejourd'hui 26 novembre 1799, à Pistoie.

» (Signé) Joseph Seravalli, not. pub. fior. man. prop.

» Au nom de Dieu. Amen.

» La présente copie a été extraite de son original, qui est sur papier timbré, et se trouve chez l'illustrisme seigneur Horace Morelli, et dans ses mains; elle y est exactement conforme, sauf erreur, etc., ce jour, 6 décembre 1799.

» A Florence. En foi de quoi, etc.

» (Signé) Laurent Fabbrucci, docteur et notaire public de Florence. »

M. Giunti fut nommé dans la suite, et lorsque la Toscane eut été réunie à l'empire français, conseiller d'état près de l'empereur Napoléon. La

Io Francesco Paur d'Antierfeld, come assistente alla comunità di Firenze, per ordine di S. A. R. dal dì 24 marzo al 16 settembre 1799, attesto quanto sopra mano propria.

Il soprascritto Sig^r. Francesco Paur con suo giuramento per me not^o. infrascritto deferitogli, e da esso preso formaliter tactis, etc., ha ratificato in tutte le sue parti il contenuto della presente testimonianza, avendola firmata di suo pugno e carattere, questo di ventisei novembre 1799, in Pistoja.

Giuseppe Seravalli, not^o. pub^o. fiorentino, mano propria.

Al nome di Dio. Amen.

Estratta la presente copia dal suo originale in carta bollata,

personne qui possède l'original de la pièce que nous venons de soumettre au lecteur la communiqua aussitôt au général Radet, alors à Florence. Le général français en fit prendre une copie authentique et l'envoya au ministre de la police Fouché. Mais celui-ci ne crut pas que la conduite passée d'un espion et d'un traître fût incompatible avec sa promotion au rôle de serviteur d'un monarque absolu. Giunti demeura conseiller d'état....

NOTE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

(81) (Page 53. *Voilà donc un moine fanatique (Savonarole), condamné et brûlé par ordre du pape..., tacitement canonisé par un autre pape, adoré par une sainte et par un évêque vertueux.*)

Ricci disait la messe dans la chapelle intérieure, que les dominicains de saint Marc ont fait construire et orner magnifiquement en l'honneur de Savonarole, dans l'enceinte même des petites chambres qui étaient autrefois ses cellules ; au-dessus de la porte d'entrée on lit encore aujourd'hui cette inscription latine :

esistente appresso e nelle mani dell' Illmo. Sig^{r} Orazio Morelli, e concord. salv. etc. questo dì sei xbre 1799.

In Firenze. In quar. etc.

Lorenzo Fabbrucci, dottore et not^{o}. pub^{o}. fior^{o}.

Has cellulas Ven. P. F. Hieronymus Savonarola, vir apostolicus, inhabitavit. (Le vénérable père, frère Jérôme Savonarole, homme apostolique, a habité ces cellules.)

Pendant son séjour au couvent de Saint-Marc, l'ancien évêque de Pistoie fit quelques extraits des manuscrits qu'il trouva dans la bibliothèque, relativement au *saint hérétique*.

§ I. — Nous avons remarqué, entre autres, une lettre écrite le 9 mars 1495, par les magistrats de la république de Florence à messire Richard Becchi, son ambassadeur auprès du pape Alexandre VI, pour le remercier de toutes les peines qu'il s'était données, afin de leur faire obtenir que Savonarole continuât à prêcher dans leur capitale. Il y est fait mention de « faussetés et calomnies que des hommes envieux et pervers ne se lassent pas d'inventer et de répandre, sur le compte du frère Jérôme (Savonarole)... Non-seulement, ajoutent les magistrats, on a attaqué ce religieux, mais nous-mêmes nous avons été fortement soupçonnés, comme vous nous l'écrivez, de tolérer que frère Jérôme dans ses sermons parle peu honorablement et sans aucun respect en public, de la sainte église et de notre seigneur (le pape). C'est pourquoi, il nous paraît aussi équitable qu'urgent de vous faire clairement connaître que frère Savonarole, dans ses sermons, n'a jamais, jusqu'à ce jour, dépassé les bornes qu'ont tracées les convenances, et qu'une espèce

de convention tacite oppose communément à la hardiesse des prédicateurs. Cela n'empêche néanmoins pas que ces orateurs ne doivent condamner les vices en général, signaler les défauts des grands, et faire trembler les pécheurs, au moyen des peintures énergiques qu'ils savent faire à propos, des punitions divines dont ils les menacent. Si frère Jérôme était le moins du monde sorti des bornes dont nous venons de parler, dans ce qui concerne la sainteté de notre seigneur dont nous avons toujours été et sommes aujourd'hui les très-fidèles et très-dévoués enfans, nous n'eussions souffert, en aucune manière, qu'il prêchât davantage à l'avenir [1]. »

[1] Archivio *Ricci;* Opuscoli e frammenti diversi MS. — Cose attenenti al P. Savonarola, f°. 8.

Le false calumnie che sono dagli invidi e perversi homini contro fra Hieronymo tutto il dì ficte e machinate....

... E perchè non solo lui, ma noi ne siamo in qualche parte secondo ne scrivete, non poco gravati, come quelli che pare patiamo frate Hieronymo nelle sue predicazioni, e contro alla ecclesia, e alla sanctità di nostro signore ardisca con poco honor' e dignità di quella pubblicamente parlare, ci pare conveniente farvi manifesto intendere, che nè lui mai infino a quì in tal cosa è trascorso più che si patisca l'onesto della universale consuetudine de' predicanti in riprendere in genere i vitii e mancamenti de' principi, ed incuter' terrore alli peccatori con qualche promissione, ed assertione de' divini flagelli, e noi se di questo fusse in modo alcuno uscito, presertim toccando la sanctità del nostro signore, della quale sempre fummo, e siamo fedelissimi, et

Le 8 avril de la même année, les magistrats écrivirent au cardinal napolitain, protecteur de l'ordre de Saint-Dominique, qu'ils avaient une si grande vénération pour le prieur de Saint-Marc, frère Savonarole, qu'ils ne croyaient rien pouvoir faire de bien, à moins que ce moine ne les y eût exhortés. « Car la piété de cet homme est admirable, sa vie est sans tache, sa doctrine est excellente. Mais ce qui est au-dessus de tout ce que l'on peut dire, un mérite bien plus rare encore et que nous reconnaissons également en lui, c'est qu'il est animé par un esprit divin. Il ne nous a pas seulement prédit les choses vulgaires et communes qui nous sont arrivées jusqu'à ce moment, mais il nous a avertis dans ses sermons, des choses les plus extraordinaires et auxquelles nous devions le moins nous attendre, bien longtemps avant qu'elles n'arrivassent. Il est impossible d'exprimer de quelle utilité nous sont ses discours, tant pour le salut de nos âmes que pour la conservation et la tranquillité de notre république[1]. »

osservantissimi figliuoli, non haremo in modo alcuno comportato predicassi.

[1] Ibid. fº. 9 verso.

Est enim admiranda quædam in eo homine religio, vita immaculata, doctrina excellens. Et quod multò majus est, multòque rarius, loquitur in eo, quod omnes jam fatemur, divinus quidam spiritus. Et non quæ evenerunt nobis hactenùs non communia certe neque vulgaria, sed maxima pro-

Une troisième lettre des magistrats florentins est adressée au pape Alexandre VI lui-même, afin de le prier de permettre que Savonarole demeure au milieu d'eux. C'est un certificat des plus honorables de la piété, du savoir, de la pureté des mœurs, de la sainteté de la vie de frère Jérôme, et une réfutation des calomnies inventées pour le perdre. Cette lettre porte la date du 17 septembre 1495 [1].

§ II. — Suivent après cela des fragmens de quelques lettres du savant Antoine Magliabechi à Théophile Spizelius, pasteur protestant de l'église de Saint-Jacques d'Augsbourg.

Dans celle qui, marquée n°. 8, est de l'année 1679, on lit [2] :

fectò atque insperatissima, multò etiam antequam eveniret prænovimus, atque eventura quæ sunt, paulò post ipso prædicante cognoscimus. Dici non potest quanta ex ejus prædicatione percipiatur utilitas ad animarum salutem et rei nostræ publicæ conservationem, ac concordiam civitatis.

[1] Ibid. f°. 4.

[2] Ibid. (immédiatement après les lettres citées.)

Circa alle opposizioni fatte a Savonarola, sono inettissime e senza fondamento alcuno.

Intorno alla prima, e come uomo, e come cristiano, e come religioso, e come predicatore, era esso in obbligo d'impacciarsi delle cose pubbliche; mentre ogni cosa qua andava in precipizio, e non solo erano i costumi relassatissimi, ma inoltre l'ateismo regnava così sfacciatamente, che si stampava e ristampava infine in derisione della sacra scrittura, come può vedersi da' sonetti del Pulci e da altri. Mille e

« Quant aux inculpations faites à Savonarole, elles sont ineptes et sans fondement.

» Comme homme, comme chrétien, comme religieux, comme prédicateur, il était obligé de se mêler des affaires publiques. Car tout tendait vers sa ruine, et non-seulement les mœurs étaient très-relâchées, mais même l'athéisme triomphait si impudemment, qu'on imprimait et réimprimait des écrits dont le but était de tourner en ridicule les saintes écritures, comme on voit dans les sonnets du (chanoine) Pulci et d'autres. Mille et mille saints ont fait la même chose, dans des temps où l'on en avait bien moins besoin que lorsque vivait Savonarole.

» C'est un mensonge des plus effrontés que de dire qu'il cherchait à capter la bienveillance et la faveur. S'il avait désiré les honneurs, il aurait flatté la famille des Médicis et le souverain pontife Alexandre VI, qui lui avait fait promettre, pour le cas où il se serait rétracté, un chapeau de cardinal. »

Dans la lettre n°. 9, on trouve[1] :

mille altri santi hanno fatto l'istesso, anche in tempo di molto minor bisogno, che in quello del Savonarola.

Circa a che cercasse l'aura e il favore, questa è la maggior bugia che mai *post homines natos*, si sia udita. Se esso avesse cercato gl' onori, avrebbe adulata la casa de' Medici, e il sommo pontefice Alessandro VI, che gli aveva fatto intendere, che se si fosse disdetto, l'avrebbe fatto cardinale....

[1] Ibid.

« Le procès (de Savonarole) qui circule dans le public, est, sans le moindre doute, falsifié et tronqué. Ce fut la raison pour laquelle on n'osa pas le lire, comme il aurait fallu qu'on fît, en présence du même Savonarole; ce qui scandalisa tout le peuple; chose au reste dont les juges ne se mettaient nullement en peine. J'ai fait toutes les recherches possibles pour voir le vrai procès, mais toujours inutilement. Patriarca, employé à la chambre du fisc, et qui tient ces écrits sous sa garde, m'a dit avoir trouvé dans d'anciens mémoires, que ce procès avait été immédiatement enlevé, et que les ennemis du religieux l'avaient déchiré ou brûlé. Ils publièrent alors un procès interpolé et altéré, et afin qu'on ne connût pas la fraude, ils détruisirent le véritable procès, pour

Il processo.... che va attorno, non ci è dubbio alcuno che è falsificato e adulterato;.... onde non si ardirono di leggerlo, come dovevan fare al medesimo Savonarola, nel che scandalezzarono tutto il popolo; ma essi ciò poco curarono. Io ho fatto grandissime diligenze per vedere il processo vero, ma sempre in vano, avendomi detto il Patriarca, ministro di camera fiscale, e che ha sotto di se tali libri, che aveva trovato in alcune memorie, che detto processo fù subito levato, avendolo i nemici del padre abbruciato o tracciato. Diedero per tanto fuora un processo falsificato ed adulterato, e perchè non potesse conoscersi la fraude, abbruciarono subito il processo vero, acciochè non venisse voglia ad alcuno di confrontarlo, ed in tal maniera si facesse nota la loro iniquità.

ôter toute possibilité de confronter ces deux pièces et de découvrir leur iniquité. »

NOTE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

(82) (Page 59. (*Ricci dut*) *donner sa parole d'honneur qu'il n'entretiendait aucune correspondance quelconque.*)

La correspondance étendue de Ricci devait naturellement effrayer des tyrans qui n'opéraient que dans les ténèbres, et n'existaient que grâce à elles.

En effet, la réputation de l'évêque de Pistoie s'était répandue en tous lieux.

Voici deux lettres singulières qui, outre qu'elles sont intéressantes par elles-mêmes, serviront de preuve à ce que nous avançons.

La première est écrite par Isacarus, bethléemite, à l'évêque Ricci; de Rome, le 25 mars 1797 (peut-être 1798).

Il demande la réponse de Ricci aux *Annotations pacifiques* de Merchetti.

Il se plaint ensuite des persécutions auxquelles il était lui-même en butte à Rome, de la part des prêtres qu'on y nommait *bons chrétiens*, mais qui n'étaient dans le fond que des *esprits forts* [1]. Enfin, il le prie de l'excuser, s'il lui a écrit *à la*

[1] Spiriti forti.

manière apostolique [1], et il signe : « De votre béatitude, le très-humble, très-dévoué, très-obligé et très-affectionné serviteur; ami vrai et intime, Isacarus le bethléemite, de Jérusalem, ministre de Dieu, du sacré rite primitif chrétien, apostolique, oriental, ami véritable de ses amis, très-bien connu dans tous les pays, lequel vit, écrit et parle selon la vraie coutume apostolique... C'est assez [2]. »

La seconde lettre au même est sans date, mais elle se trouve placée avec les lettres de l'année 1798. Elle est d'un certain Caïetan-Victorin de Faria, moine pauliste à Lisbonne [3].

[1] Alla apostolica.

[2] Lettere diverse, anno 1798, nº. 48.

Di sua beatitudine umº divmo servº obligmo ed affezmo vero amico intrinseco, Isacarus betlemita di Gerusalemme, ministro di Dio del sacro rito primo cristiano apostolico orientale, amico vero degli amici, ben cognito assai per ogni parte, vive e scrive e parla alla vera apostolica usanza.... Basta così.

[3] Ce Faria était canarin et bramine : il se convertit au catholicisme. Sa femme étant morte, il se fit prêtre à Goa avec ses deux fils aînés; le troisième fut fait diacre. Tous quatre passèrent à Lisbonne, où ils vécurent dans le couvent des paulistes. Le diacre Faria y fut consacré prêtre.

Un des trois fils de Caïetan-Victorin de Faria (Dominique de Faria) est celui qui, sous le nom de l'abbé Faria, se rendit fameux à Paris, comme partisan et fauteur ardent de toutes les extravagances du somnambulisme. Il fut joué publiquement sur les théâtres des boulevarts.

« Les réguliers dans les Indes, dit-il, étaient devenus (vers la fin du XVIII[e]. siècle) ce qu'étaient les bonzes au Japon [1]. »

Il ajoute que les jésuites s'étaient faits brachmanes aux Indes, pour pouvoir jouir des priviléges de cette caste, dont ils avaient aussi adopté tous les rites idolâtres et toutes les pratiques superstitieuses. Il explique ensuite en quoi consistaient les principaux priviléges que les *religieux* de la société avaient acquis par ce moyen, savoir: « d'avoir l'entrée libre à toutes les cours indiennes; de n'être jamais mis à mort pour quelque délit que ce fût; et de jouir des faveurs de toutes les femmes qui plaisaient au brachmane, la croyance commune étant qu'un prêtre bracmane sanctifie les femmes avec lesquelles il a commerce [2]. » Le moine pauliste parlait sciemment, car il nous apprend qu'il avait lui-même été brachmane, avant d'embrasser la religion chrétienne.

[1] Ibid. n°, 96.

Li regolari erano divenuti li bonzi di Giapone, e le monache discepole di Diana, e loro monasterj li serragli dei regolari, come ho provato poi in questa corte, co' fatti espressi delle monache, che partoriscono più che le donne cattive.

[2] Ibid.

Di avere una franchezza nelle corti indiane, di non essere ammazzato per qualunque delitto, e di godere qualunque donna che avrà piaciuto al bracmano, perchè credono essere sanctificate dal sacerdote bracmano.

NOTE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

(83) Page 72. *Les gouvernans lui défendirent de faire aucune démarche, avant qu'ils n'eussent reçu du grand-duc.... une réponse qui n'arriva jamais.*

Il paraît que l'ignorance et le fanatisme des gouvernans de cette époque les auraient fait passer par-dessus toutes les considérations de prudence et de politique, que Ricci leur exposait d'une manière si lumineuse, si M. Frullani ne les en eût empêchés. Ils avaient déjà, à son grand chagrin, fait faire d'autres rétractations, également injurieuses au grand-duc Léopold et au bon sens. Nous rapporterons ici deux lettres à ce sujet.

M. l'abbé N*** à M. l'abbé N****; Florence, le 28 août 1800.

Il lui envoie, pour qu'il la communique à l'évêque Ricci, une copie de la très-longue rétractation *qu'il avait été force* de faire, de ce qu'on appelait toutes ses erreurs. Il s'y était déclaré très-humblement repentant de son amour pour la nouveauté; de son peu de respect pour le Saint-Siége; de sa coopération à la publication des Annales ecclésiastiques de Florence, etc., etc., toutes choses qu'il condamnait, ainsi que le synode de Pistoie, etc., etc., reconnaissant l'infail-

libilité du pape, etc. Cette rétractation avait été approuvée à Vienne, et publiée par ordre du grand-duc alors régnant [1].

Le même à Ricci; Florence, 28 novembre 1801.

« Je vous rappellerai de nouveau que vous reçûtes l'ordre de ne rien écrire (en matière de rétractation) sans l'approbation du gouvernement. Je suis tenté de croire que cet ordre, donné à une telle époque, était l'ouvrage de Frullani, qui se montra très-mécontent de ce qu'on m'avait fait faire à moi. Je pense que Frullani est encore fort puissant, et on me l'a dépeint comme un homme d'honneur [2]. »

Son influence ne fut pas de longue durée. Ce n'étaient pas de pareils ministres qu'il fallait à la reine d'Étrurie. M. Frullani donna sa démission avec M. Fossombroni, son ami. Ils servirent de nouveau honorablement leur patrie, sous le gouvernement impérial français, jusqu'au retour de Ferdinand III, qui les rendit aux places qui leur étaient dues.

NOTE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

(84) (Page 78. *La lettre à Mengoni porte la date du* 17 *mai* 1799.)

§ I. — L'abbé Mengoni, ancien secrétaire de

[1] Ibid. anni 1789-1810, n°. 19, 20 et 21.
[2] Ibid. n°. 70.

l'évêque Ricci, mourut le 12 novembre 1815, après une maladie longue et pénible, « emportant avec lui la gloire d'avoir résisté aux tentations les plus pressantes pour obtenir une rétractation qui l'aurait avili. » C'est ce que nous écrivit un Florentin, en nous communiquant avec la plus grande obligeance toutes les pièces relatives à la dernière persécution que les prêtres avaient fait essuyer à l'ex-rédacteur du Moniteur républicain à Florence.

Les misérables intrigues mises en œuvre pour troubler les derniers instans d'un ecclésiastique qui protestait spontanément et publiquement de son orthodoxie et de son inaltérable attachement à l'unité de l'église, prouvent à l'évidence que l'esprit de la cour de Rome et de ses émissaires est le même, dans tous les temps, dans tous les lieux, et qu'on y profite des plus petites circonstances comme des événemens les plus importans, pour étendre la puissance pontificale.

Le chanoine Joseph Mancini, aujourd'hui évêque de Massa, et alors vicaire-général de l'archevêque de Florence, chargea un prêtre nommé Mirri, *théologien spéculateur*, est-il dit dans la lettre d'un des amis de l'abbé Mengoni, de profiter de l'affaiblissement du malade pour extorquer une rétractation.

La formule à signer contenait l'acceptation de tout ce qui a été déterminé au concile de Trente, de tout ce que l'église a décidé sur la grâce et le

libre arbitre, des bulles de saint Pie V, Grégoire XIII, Urbain VIII, Alexandre VII, etc., et nommément de celles que l'on connaît sous les titres de *Unigenitus*, *Super soliditate* et *Auctorem fidei;* l'aveu de croire que le pape a la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'église, et que l'église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les autres; enfin, la condamnation des erreurs, des incrédules et des libertins en matière de religion, de la même manière que les condamne l'église, et celle des propositions anathématisées, par les bulles susdites, dans le même sens simple et naturel qui a été l'objet des anathèmes des souverains pontifes.

L'abbé Mengoni résista, et ayant appris par les bruits répandus parmi le peuple à l'instigation de ses vindicatifs collègues, qu'on le faisait passer pour un excommunié, auquel l'archevêque avait même l'intention de refuser l'administration du Viatique, il écrivit à ce même archevêque, le 31 octobre 1815, et dit que, non-seulement il avait toujours été et était encore bon catholique, mais que son désir le plus ardent était de mourir dans la communion des fidèles dans laquelle il avait constamment vécu.

Il écrivit le même jour au vicaire Mancini, et lui demanda « s'il exigeait de lui qu'il se souillât d'un mensonge, en se confessant coupable d'une faute dont on l'accusait, à la vérité, mais qu'il

savait ne pas avoir commise, ce que personne ne pouvait savoir mieux que lui? »

Morali (c'est le nom de l'archevêque actuel) insista pour obtenir la rétractation demandée, *qu'on espérait pouvoir joindre à celle de l'évêque Ricci*, pour compléter ainsi la victoire remportée par la cour de Rome. Voyant enfin que tous ses efforts étaient inutiles, il n'osa pas abuser davantage de la restauration de la légitimité dans sa patrie, et il permit qu'on accordât au malade les secours spirituels. L'abbé Mengoni reçut le Viatique, le 10 novembre, des mains du curé de Saint-Gervais, son confesseur : le prieur de Saint-Marco Vecchio avait allégué de vains prétextes pour se dispenser de remplir cet office, et il avait prié ledit curé de vouloir bien le remplacer dans cette circonstance.

§ II. — Il n'y a pas cinq ans qu'une nouvelle rétractation eut lieu. C'était un abbé Panieri, chanoine de la cathédrale de Pistoie, qui condamnait et réprouvait la doctrine qu'il avait enseignée sous l'évêque Ricci, concernant le sacrement du mariage et les dispenses des empêchemens ecclésiastiques. Cette rétractation, écrite de la main du chanoine, le 17 mars 1820, fut adressée par lui, avec une lettre, à monsignor Marchetti, d'Empoli (l'apologiste des miracles de la fin du siècle dernier), qui fit aussitôt imprimer l'une et l'autre à Rome, par De Romanis, *avec permission des supérieurs*, et en envoya

plusieurs centaines d'exemplaires à Florence. Il ne réussit cependant pas à réveiller des querelles depuis long-temps assoupies. Le gouvernement, instruit de ces intentions turbulentes, fit saisir le paquet au passage des frontières et le livra aux flammes.

NOTE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

(85) (Page 81. *M. l'évêque Grégoire... se distingua en cette circonstance.*)

La même chose avait eu lieu partout où les armées austro-russes étaient venues pour relever, à ce que disaient leurs proclamations, la foi et les mœurs outragées par l'impiété et la licence républicaines. On y avait restauré les anciens abus, au profit du fanatisme et de l'ignorance, et Rome s'était empressée de recommencer ses persécutions.

Le prêtre M. D. écrivit à Ricci, de Gênes, le 6 février 1801, pour lui apprendre les démarches que M. l'évêque Grégoire avait faites en sa faveur auprès du ministre Talleyrand, afin qu'il l'arrachât aux vexations de toute espèce que le prélat avait éprouvées par suite du brigandage arétin. Il lui dit que lui-même, ainsi que Zoli, Palmieri, Carega, Degregorj, étaient également sur le point d'être arrêtés et envoyés à Civita Vecchia, pour être livrés au gouvernement pontifical, si

les Autrichiens n'avaient pas été chassés fort à propos de Gênes par les troupes françaises. Il annonce enfin son départ pour Paris, où il allait assister au deuxième concile des constitutionnels, qu'il appelle *la sainte assemblée* (questa santa assemblea)[1].

NOTE QUATRE-VINGT-SIXIÈME.

(86) (Page 83. *Celui (le procès) de l'évêque Ricci...... fut envoyé à ce prélat.*)

Ce procès, dans le recueil des *Memorie, etc., sull'arresto di monsignor de' Ricci* (Mémoires, etc. sur l'arrestation de monseigneur de Ricci), est précédé du suivant « Avis[2]. Les actes dressés par la délégation de la police contre monseigneur l'évêque Ricci tombèrent entre les mains de

[1] Ibid. anni 1789-1810, n°. 51.

[2] Avviso. Essendo pervenuti in mano del Sig^r. Enrico Pontelli gli atti compilati dalla delegazione di polizia contro Monsig^r. vescovo Ricci, all' occasione che dal governo provvisorio toscano furono ritrovati imballati tutti i processi e carte relative alle operazioni della suddetta delegazione, non ostante che il detto governo facesse incendiare pubblicamente questo ammasso di processi, pure la curiosità salvò dalle fiamme alcuni di essi riguardanti persone più distinte e più conosciute: credè dunque il Cav^r. Pontelli di far cosa grata al vescovo Ricci con spedirli spontaneamente nel suo originale tutte le carte che lo riguardano e che sono le seguenti, etc.

M. Henri Pontelli (un des *Trois* du gouvernement), à l'occasion de la découverte que venait de faire le gouvernement provisoire toscan, de tous les procès et papiers relatifs aux opérations de la susdite délégation, et qui avaient été trouvés tels encore que les avait fait emballer le gouvernement précédent. Quoique ledit gouvernement provisoire eût donné ordre de brûler cet amas de procès, cependant la curiosité porta à sauver des flammes quelques-unes de ces pièces, qui concernaient les personnes les plus distinguées et les plus connues. Le chevalier Pontelli crut, en conséquence, faire une chose agréable à l'évêque Ricci, en lui envoyant, sans en avoir été requis, tous les papiers *originaux* qui le regardaient. Ce sont les pièces suivantes, etc. » — Le recueil de ces pièces est précédé par la lettre autographe d'accompagnement, de M. Pontelli, avec la date du 28 mai 1801.

NOTE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME.

(87) (Page 87. *Ce roi (celui d'Étrurie), entièrement dominé par les comtes Ventura et Salvatico, etc.*)

Voici un fragment d'une lettre du sénateur Gianni à son ami Biffi, écrite à Gênes, le 4 juillet 1804, et que nous possédons *autographe*. Elle commence par un éloge bien mérité de M. le con-

siller Frullani, mort, il n'y a pas un an, ministre des finances, et qui avait été directeur des secrétaireries, lors de la déplorable réaction du sénat florentin et de sa *chambre noire*. Cette lettre servira à éclairer quelques-unes des circonstances qui précédèrent la cession de la Toscane par la France à Louis de Parme : elle offre un portrait peu avantageux du comte Ventura [1].

» Mon ami Biffi, je savais déjà que Frullani a montré beaucoup d'égards pour ma fille, pendant la durée de la persécution. Je savais aussi qu'il s'est toujours exprimé avec énergie devant la régence, et qu'il y a toujours plaidé la cause de l'équité, surtout lorsqu'il fut question de mon procès et de la condamnation arbitraire que proposa de prononcer contre moi, le même juge qui avait déjà déclaré *qu'il n'y avait aucun lieu à me poursuivre*. Le général Sommariva a rendu cette justice à Frullani et à moi. Je ne dirai rien d'un des sénateurs qui, penchant pour la sentence arbitraire, se désista de son opinion après que Frullani se fut expliqué. Grâce au ciel, j'ai tout pardonné; je n'y

[1] Amico Biffi, sapevo che Frullani fece mille amicizie a mia figlia in tempo della persecuzione. Sapevo che in reggenza parlò con tutta la forza della giustizia, e specialmente quando fù questione del mio processo e della condanna arbitraria proposta da un giudice, che aveva votato non essere luogo a procedere. Il generale Sommariva ne ha resa giustizia a lui ed a me. Non parlo di un senatore che inclinando per la condanna arbitraria, se ne ritirò quando Frullani parlò.

pense plus, si ce n'est pour témoigner toute la gratitude que je sens pour Frullani.

» Je savais, outre cela, qu'il était tombé entre les mains de celui-ci une longue lettre que j'avais écrite au sénateur Bartolini, qui venait de mourir ou du moins d'avoir été frappé d'un coup mortel d'apoplexie : il n'en fit aucun mauvais usage. Ce n'est que long-temps après et lorsqu'il était trop tard, que j'appris de quelle nature étaient les instructions que portait le comte de Ventura, à son arrivée. Frullani doit également les connaître. Frullani pouvait me perdre à cette époque, et il n'en fit rien. Ventura avait déjà rempli l'objet de sa commission, quand il demanda au conseil d'état des renseignemens sur mon compte. Il reçut pour toute réponse un papier sans signature et sans date, qui contenait exactement ce que le barigel avait dit dans sa plainte contre moi, sur laquelle on bâtit ensuite mon procès.

Grazia a Dio, ho perdonato; non vi penso più altro che per gustare la gratitudine che sento per Frullani. Sapevo che restò in sue mani una lunga lettera che scrissi a Bartolini, che era morto o accidentato, e non ne fece cattivo uso. Posteriormente, ma troppo tardi, ho saputo con quali istruzioni venne il conte Ventura; e Frullani deve conoscerle. Frullani allora mi poteva rovinare, e non lo fece. Ventura aveva finita la sua commissione, quando ricercò di me al consiglio di stato, e ne ottene un fogliaccio anonimo, senza data, che conteneva appunto quanto disse il bargello nella sua querela, sulla quale fù fatto il mio processo. Io ho veduto questo fo-

J'ai vu ce papier et j'ai reconnu l'écriture du commis qui l'avait copié. Le comte Ventura eut l'âme assez charitable pour considérer ce chiffon comme une note officielle concernant les recherches qu'il avait été chargé de faire, et il m'adressa la misérable lettre que vous avez vue. Ce fut alors que je retournai de Pise à Florence, et que j'allai voir tous les ministres et tous les hommes puissans. Je reçus chez Frullani l'accueil le plus amical; il avait sur le cœur bien des choses qu'il ne voulut point me communiquer, et dont je ne savais que la moindre partie : je sus le reste dans la suite.

» Le duc de Parme donnait secrètement le ton au gouvernement, et le capucin (Turchi, évêque de Parme) ne cessait d'inspirer la haine pour toutes les institutions de Léopold et pour tous ceux qui avaient joui de sa confiance. Un prêtre tenait la correspondance et faisait le rôle de mé-

glio, e riconosciuto il carattere del commeso che lo scrisse. Il conte Ventura ebbe la dolcezza di prendere quel fogliaccio per una risposta alla sua ricerca, e mi scrisse la miserabile lettera che voi avete veduta. Allora tornai da Pisa a Firenze : feci il giro dei ministri e dei potenti, e da Frullani ricevei il più amichevole accoglimento; ma gli aveva in corpo molta robba che non volle dirmi : io la sapevo solamente in piccola parte, ma il più, l'ho saputo dopo.

Il duca di Parma dava il tuono segretamente, ed il cappuccino inspirava contrarietà per le cose e per le persone leopoldiste. Un prete in quel tempo teneva un carteggio da

diateur entre les gouvernans toscans et le duc de Parme. Le général Murat en était instruit; mais depuis qu'avait eu lieu la grande assemblée au palais Corsini, dans laquelle il avait obtenu tout ce qu'il désirait, il fermait les yeux sur ce qu'on faisait, tant avec Ferdinand, ex-grand-duc, qu'avec le duc de Parme, toujours selon les temps et les circonstances.

» Après la paix de Lunéville, on me pria d'écrire sur les affaires et la situation de la Toscane, pour l'instruction du duc de Parme. Ce fut par le canal du marquis Vincent Pavesi que passa cette correspondance : il donnait mes lettres au duc, et me communiquait ses réponses, qui étaient toujours accompagnées d'expressions de satisfaction. J'écrivais, comme j'en ai l'habitude, avec vérité et franchise. Jamais je ne parlais des personnes, mais toujours des choses. Il était facile alors de restaurer la Toscane, et je fis part

mediatore tra il governo toscano ed il duca di Parma. Il generale Mura lo sapeva, ma dopo la grande adunanza in casa Corsini, che gli fece ottenere ciò che voleva, lasciava correre tutto ciò che si faceva con Ferdinando ex-granduca, e con il duca di Parma, nei rispettivi tempi ed occasioni. Dopo la pace di Luneville, fui invitato a scrivere sulle cose toscane, per lume del duca di Parma. Il marchese Vincenzo Pavesi fù il canale del carteggio; dava le mie lettere al duca e mi riferiva le sue risposte, sempre con segni di gradimento. Io scriveva sempre al mio solito, con verità aperta e con sincerità. Mai parlai di persone, e solamente di cose. Allora era fa-

là dessus de mes faibles idées : mes vues étaient aussi désintéressées que loyales. Dans une lettre, je m'aperçus qu'il y avait un autre correspondant à Florence, et que le capucin n'ignorait pas que j'écrivais de mon côté : je ne changeai rien pour cela à la sincérité de mon style. Je continuai, jusqu'à ce qu'on eut proclamé formellement le roi Louis Ier. : je cessai alors d'écrire, parce qu'à lui seul étaient dus mes services. C'était ainsi que j'en avais agi avec Léopold, lorsqu'on proclama Ferdinand.

» Le gouvernement français m'avait appelé à Livourne pour rédiger un plan de restauration, et je le fis, malgré toutes les astucieuses tracasseries que m'opposa le gouvernement toscan de cette époque, gouvernement installé depuis la séance au palais Corsini dont j'ai déjà parlé. Le ministre Taleyrand approuva mon plan dans toutes ses parties. Vous l'avez vu, et vous savez que

cile il ristaurare la Toscana, ed io ne diedi le mie deboli idee, ma sincere e disinteressate. In una lettera mi avviddi che vi era chi scriveva da Firenze, e che il cappuccino sapeva il mio carteggio ; non cambiai perciò la sincerità del mio stile. Sinó a che fù proclamato Lodovico I formalmente, continuai ; ed allora cessai di scrivere, perchè a lui solo dovevo il mio debole servizio. Così feci con Leopoldo, quando fù proclamato Ferdinando.

Il governo francese mi aveva chiamato a Livorno per fare un piano di ristaurazione, e lo feci, malgrado le astute debolezze che mi oppose il governo allora toscano, installato dópo

j'y manifestais mon inébranlable résolution de ne vouloir *aucune place ni aucune autorité dans le gouvernement de mon pays*. J'ai appris depuis, quel usage on a fait de mon projet : Frullani doit aussi en être instruit. Je résolus d'abandonner la Toscane, etc. »

NOTE QUATRE-VINGT-HUITIÈME.

(88) (Page 88. *Le nonce Morozzo exigea impérieusement de l'évêque Ricci, comme on avait fait auparavant, la rétractation accoutumée.*)

M. l'abbé D. était en France, à cette époque, auprès de M. l'évêque Grégoire. Déjà, il avait écrit à Ricci, dans une lettre que nous avons citée, qu'il avait l'intention, après son séjour à Paris, de passer en Hollande, afin de connaître personnellement les saints persécutés dans ce pays (les jansénistes d'Utrecht) *et consolari invicem* (et afin de les consoler et d'en être consolé)[1].

la sessiones udddetta in casa Corsini. Il ministro Taleyrand lo approvò pienamente. Voi lo avete veduto, ed io vi espressi la mia determinazione di non volere, *nè posto*, *nè autorità nel governo del mio paese*. Ho saputo posteriormente l'uso che fù fatto del mio piano, e Frullani può saperlo ; ma allora io risolvei di lasciare la Toscana.

[1] Lettere diverse, anni 1789-1810, n°. 51.

Dopo la mia stazione a Parigi, io conto di passare in Olanda,

Lorsqu'il eut appris les nouvelles persécutions auxquelles Ricci allait être exposé, sous le régne de l'inepte ministère d'Étrurie, il s'empressa, ainsi que M. l'évêque Grégoire, à l'inviter à se rendre en France, seul moyen, mais moyen sûr de se soustraire aux tourmens que lui préparait la cour de Rome. La lettre que lui écrivirent, à cet effet, M. Grégoire et l'abbé D. en commun, porte la date de Versailles, le 9 février 1802 [1].

La dissolution du concile national, suite nécessaire de la conclusion du concordat de Napoléon avec Rome, laissait à tous deux quelques mois de loisirs, dont ils profitèrent pour voyager. Nous rapporterons celles de leurs lettres à Ricci, qui nous ont paru mériter l'attention du lecteur.

M. l'abbé D. à Ricci, Paris, 9 septembre 1802 [2].

Il lui parle d'un voyage qu'il venait de faire en Angleterre, avec M. l'évêque Grégoire, et décrit les mœurs corrompues, dissimulées sous un dehors décent et hypocrite, des habitans de la Grande-Bretagne. Ce qui l'avait le plus frappé, c'étaient les adultères commis par ordre des maris, qui chargeaient leurs femmes de séduire des jeunes gens de bonne famille, dont ils extorquaient ensuite beaucoup d'argent. Il passe de là

per conoscere di presenza quei santi perseguitati, e *conso invicem*.

[1] Ibid. n°. 82.

[2] Ibid. n°. 93.

aux divorces pour adultère, demandés par les maris qui voulaient se débarrasser de leurs femmes : ordinairement, ils se servaient pour cela de quelque séducteur connu par ses nombreux succès dans cet art affreux, et qui s'engageait pour une forte somme, à fournir ensuite à son commettant toutes les preuves de la faiblesse de son épouse. « J'ai vu, dit M. D., un rapport officiel, dans lequel on assure que sur dix causes en divorce, neuf sont de ce genre [1]. » Il annonce qu'il allait faire une tournée au Port-Royal : « Grégoire, dit-il, fera quelques courses à cette terre de bénédiction [2]. »

Le même au même ; Paris, 13 novembre [3].

Il donne une statistique de l'état du catholicisme dans la Grande-Bretagne. Londres contient huit mille catholiques, et quatorze ou quinze chapelles dédiées à leur culte ; son clergé est entièrement dominé par la cour de Rome, et par ses quatre vicaires apostoliques. L'Écosse a deux évêques, et un catholique sur cent habitans ; l'Irlande a deux évêques, et les catholiques y sont aux habitans professant d'autres cultes, comme quatre-vingt-dix à cent ; l'Angleterre en a deux à trois sur cent habitans.

[1] Ho veduto un rapporto ufficiale, in cui si asserisce che sopra dieci cause di divorzio, nove sono di tal natura.

[2] Grégoire farà alcune scorse a quella terra di benedizione.

[3] Ibid. n°. 99.

Ce qui, selon M. D., empêche surtout les anglicans de se faire catholiques, ce sont, 1°. les prétentions de la cour de Rome; 2°. le célibat des prêtres; 3°. la communion sous une seule espèce; 4°. l'office récité en latin. M. D. voudrait que le pape se tînt à sa vraie place, et qu'il étendît à tout le clergé anglais l'indulgence qu'il venait de montrer pour l'évêque Talleyrand (Rome l'avait sécularisé); il est persuadé qu'on s'arrangerait bientôt sur tout le reste, et que le schisme aurait cessé d'exister.

Il dit que le rapport sur les divorces frauduleux, dont il avait parlé dans les lettres précédentes, était une réponse de l'évêque de Rochester à lord Mulgrave.

Le même et M. l'évêque Grégoire, au même; Saint-Lambert, vallée de Port-Royal, 28 mai 1802 (peut-être 1803 [1].)

Ce sont des prières, des souvenirs, des regrets, des attendrissemens, des pèlerinages, etc., etc., qui tous se rapportent au lieu qui les a inspirés.

M. l'évêque Grégoire au même; Utrecht 4 juin 1803 [2].

La fin de la lettre est de M. D. qui avait accompagné M. Grégoire dans cette visite janséniennne. Il dit : « Ce jour a été pour nous un jour de fête. L'évêque Grégoire a célébré sollennelle-

[1] Ibid n°. 101.

[2] Ibid. n°. 137.

ment les saints mystères, auxquels j'ai pris part comme prêtre assistant. L'archevêque (d'Utrecht) y a assisté également sur son tabouret (faldistorio) : les bons fidèles en ont été fort consolés [1]. » Il parle beaucoup du *digne métropolitain*, de *son excellent clergé*, et de toute cette église qu'il appelle *une église martyre* [2].

Il paraissait cependant qu'il allait y avoir quelque changement dans la politique de la cour de Rome envers cette église. L'abbé Mouton avait écrit à Ricci d'Utrecht, le 31 décembre 1802 [3].

« Le nouvel évêque d'Harlem fait une exception parmi tous nos évêques depuis M. Codde, étant jusqu'ici le seul dont le sacre ait été souffert patiemment et en silence de la part de la cour de Rome; en sorte que nous lui faisons presque un scrupule de n'avoir pas été excommunié comme les autres. Il n'est pas difficile de voir en celà un motif d'intérêt bien entendu de la part de Rome; mais comme ce n'est pas sur cela qu'elle se règle, et que ses premières fautes sont toujours des lois pour elle, je ne sais pas ce que

[1] Oggi è stato per tutti noi un giorno di festa. Il vescovo Gregoire ha celebrati solennemente i SS. misteri, ai quali ebbi parte in qualità di prete assistente. L'arcivescovo vi assistette pure dal suo faldistorio : i buoni fedeli ne furono consolatissimi.

[2] Degno metropolitano,... ottimo suo clero,... *una chiesa martire*.

[3] Ibid. n°. 100.

signifie ou ce que peut présager ce silence pacifique et si long-temps soutenu de sa part. »

L'abbé Mouton mourut peu après avoir vu M. Grégoire et l'abbé D. Ce fut un certain De Jongh, doyen du chapitre métropolitain d'Utrecht, qui l'écrivit à Ricci, le 17 octobre 1803[1].

Au reste, *l'étrange* tolérance du Saint-Siége pour les jansénistes de la Hollande ne fut pas de longue durée; en 1815, immédiatement après la restauration qui venait de *légitimer* l'usage de ses vieilles armes, il se hâta de lancer ses foudres contre Willibrord Van Oss, nouvel archevêque d'Utrecht, et qui lui avait fait les soumissions accoutumées, lors de son élévation au siége archiépiscopal. (Voyez l'*Esprit de l'Église*, part. 2, liv. 9, tom. 8, p. 764.)

NOTE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME.

(89) (Page 90. *Le concordat récemment conclu entre la république française et la cour de Rome*, etc.)

Voici quelques détails sur le concordat, et d'autres anecdotes ecclésiastiques de cette époque, tirés de la correspondance de l'ancien évêque de Pistoie.

M. l'abbé D. écrivant au nom de M. l'évêque

[1] Ibid. nº. 108.

Grégoire, à Ricci; Paris, 6 thermidor an 9 (25 juillet 1801.)

Il lui communique le résultat des négociations de monsignor Spina, « sur le résultat desquelles le cardinal Consalvi a exercé la plus grande influence. La semaine dernière, dit-il, ce cardinal a signé, ainsi que le premier consul, un accord qui doit terminer nos différends ecclésiastiques avec Rome. Un sacrifice de notre part (les évêques constitutionnels) est inévitable : il ne sera que provisoire. Nous le devons à l'amour de la paix ; mais il ne se fera pas d'une manière déshonorante pour notre cause. Aucune rétractation n'aura lieu dans cette pacification. Peut-être proposera-t-on, tant à nous qu'aux dissidens, une démission générale, qui sera définitive pour les seconds et temporaire pour nous. Il paraît que les siéges épiscopaux seront réduits à soixante-dix, et cela pour ne pas trop charger la caisse de la nation, qui paraît décidée à fixer un salaire raisonnable pour les ministres du culte catholique. Peut-être que pour à présent on laissera au pape l'exercice de la confirmation (des nominations épiscopales). La déclaration de 1682 demeurera intacte; le reste sera peu à peu remis en vigueur. C'est-là en substance l'état actuel des choses qui nous concernent [1]. »

[1] Ibid. n° 60.
..... nelle quali ha avuto la maggior influenza il cardin.

Il ajoute à cela que le premier consul s'était montré fort satisfait des travaux du concile national, et qu'il en avait exhorté les pères à le pousser avec vigueur. Il dit encore que M. l'évêque Grégoire ne cessait de recommander l'évêque Ricci à toutes les autorités françaises et espagnoles, et jusqu'à Bonaparte lui-même. Enfin, il témoigne son étonnement de ce que l'église janséniste de Hollande demeurait dans le silence sur l'église constitutionnelle de France; et il l'attribue au respect humain qui faisait craindre aux catholiques (non romains) hollandais d'allumer de plus en plus contre eux le courroux de Saint-Siége.

Le même au même. Paris, 11 octobre 1801.

Il annonce la clôture du concile national par

Consalvi. La scorsa settimana questo cardinale ha soscritto, unitamente al primo consolo, un accordo che va a terminare le nostre vertenze ecclesiastiche con Roma. È inevitabile un sacrifizio dalla parte nostra: egli non sarà che temporaneo. Noi lo dobbiamo all'amor della pace; ma non si effetttuerà d'una maniera disonorevole alla nostra causa. Niuna ritrattazione avrà luogo in questa pacificazione. Forse sarà proposta e a noi e ai dissidenti una general dimessione, che sarà finale per i secondi, e provvisoria per noi. Pare che le sedi vescovili saranno ridotte a sestanta, e ciò per non gravar di troppo la cassa nazionale, che sembra decisà di fissare un appuntamento ragionevole ai ministri del culto cattolico. Forse per ora il papa avrà l'esercizio della conferma. La dichiarazione del 1682 rimarrà intatta; il resto poi tornerà in vigore a poco a poco. Eccovi in compendio lo stato attuale delle cose nostre.

insinuation amicale du gouvernement. Cette concession de la part du gouvernement lui avait paru devoir rendre la cour de Rome moins acharnée contre les constitutionnels. « Mais au contraire, dit-il, monsignor Spina a fait parvenir à *quelques-uns* des évêques appelés constitutionnels, un bref de Pie VII, plein des expressions les plus insultantes. Le pape offre le *bienfait de la réconciliation* aux évêques constitutionnels; il exige une *obéissance entière* et une *soumission en toutes choses;* il les exhorte à rentrer dans le sein de *l'unité;* il les oblige à s'assujétir aux *jugemens* prononcés par Pie VI sur les affaires de l'église gallicane; il leur ordonne de s'éloigner à l'instant même (statim abjiciant) des siéges épiscopaux, qu'ils occupaient *sans l'institution du siége apostolique*, etc.

» Les évêques, en conséquence d'un bref si injurieux et qui n'est pas revêtu du *placet* requis par la loi, ont présenté au premier consul un *mémoire* respectueux, mais énergique. Ils ont d'autant plus de raison de se servir d'une pareille mesure, que le premier consul s'était expliqué très-vivement avec plusieurs d'entre eux à ce sujet, en leur disant qu'il ne se serait rien passé qui fût contraire à leur honneur ou qui blessât leur conscience. En effet, le premier consul a pris des résolutions fort sages (il cite la nomination du ministre des cultes Portalis, et rend compte de l'attribution de ses pouvoirs).... Vous voyez

bien que les circonstances exigent quelques sacrifices; mais il paraît qu'à la fin les libertés gallicanes renaîtront dans toute leur ancienne vigueur.

» Sous peu de jours les évêques constitutionnels seront *invités* à donner leur démission : vous savez que le pape l'a déjà exigée d'une manière menaçante des évêques émigrés. Il semble que quelques-uns de ceux-ci seront réélus; mais en général, il y a apparence que les dispositions les plus favorables sont pour les constitutionnels [1]. »

[1] Ibid. no. 68.

Al contrario Monsig^r. Spina ha fatto passare ad alcuni de' vescovi, detti costituzionali, un breve di Pio VII, pieno delle più insultanti espressioni. Il papa offre *il benefizio della riconciliazione* a' vescovi constituzionali; esige un' *obbedienza piena* ed una *onnimoda sommissione;* gli esorta a rientrare nel seno della unità; gli obbliga ad assoggettarsi ai *giudizj* portati da Pio VI sugli affari della chiesa gallicana; ordina loro che si allontanino sul momento (statim abjiciant) dalle sedi vescovili o arcivescovili, che occupavano *senza l'istituzione della sede apostolica*, etc. I vescovi in conseguenza di un breve sì ingiurioso, e che non è rivestito della necessaria placitazione, hanno presentato al primo console una rispettosa ma robusta *memoire*. Eglino hanno tanto più motivo di usare di siffatta misura, quanto più vivamente il primo console si era spiegato con parecchj di loro, che nulla avverrebbe di contrario alla loro onoratezza, e lesivo alle loro coscienze. In fatti il primo console ha preso delle savissime determinazioni.... Voi vedete che le circostanze esigono qualche sacrifizio; ma alla fine pare che le libertà gallicane risorgeranno in tutto il loro vigore. Tra giorni questi, vescovi saranno *invitati* a dare la loro dimessione, come già sa-

M. l'évêque Grégoire au même; Saint-Lambert, vallée du Port-Royal (sans date, reçue par Ricci, le 10 décembre 1801.)

Il commence par des gémissemens sur Port-Royal et les saints pères qui l'habitaient; il dit ensuite :

« Vous aurez ouï parler du nouvel ordre de choses qui va modifier l'état du clergé français. Un M. Spina, envoyé de Rome, s'est permis d'envoyer aux évêques assermentés un bref qui peut-être aura été fabriqué à Paris, et qui est un monument d'injustice, d'insolence et d'ineptie. J'ai répondu avec fermeté à M. Spina; mais nous n'en resterons pas là et nous lui rappellerons les principes. Du reste, nous avons prouvé à l'église et au gouvernement notre propension à l'union, notre désir constant de la paix, en donnant nos démissions [1]. » C'est M. l'abbé D. qui termine la lettre par ces mots : « Dans cette sainte solitude, sur les cendres précieuses des martyrs de la vérité crucifiée, victimes innocentes de la cour de Rome, et jouets de la haine des jésuites [2]. »

pete che il papa l'ha esatta minacciosamente dai vescovi emigrati. Pare che alcuni di quelli verranno rieletti; ma in generale sembra che si abbiano le migliori disposizioni in favore de' costituzionali.

[1] Ibid. n°. 74.

[2] In questa santa solitudine,.... le ceneri preziose dei martiri della verità crocifisa, vittime innocenti della feroce curia romana, e bersaglio del livore gesuitico, etc., etc.

Le doyen Octave Ricci au même; Pontremoli, 28 novembre 1801.

Il dit en parlant de M. l'évêque Grégoire :

« Je suis un admirateur tellement enthousiaste de cet homme, qu'il me semble qu'on peut, avec raison, lui donner le titre de génie et de soutien de la vraie religion de Jésus-Christ. Je sais avec certitude que Rome le craint et l'estime; et celui qui le sait encore mieux que personne est M. Spina. Il apprit à le connaître à un dîner chez le premier consul, où Grégoire le réduisit à garder un fort modeste silence; heureux pour lui s'il n'avait jamais parlé! Maintenant, il (M. Grégoire) donnera quelques leçons au cardinal-légat, mais je crois qu'il n'a pas été fort satisfait du succès des premières [1]. »

Pannilini, évêque de Chiusi et Pienza, au même; Chiusi..... janvier 1802.

« Les nouvelles de l'ami commun D. m'ont été extrêmement agréables, et j'ai été vraiment

[1] Ibid, n°. 76.

Io di quest' uomo ne sono preso a segno, che meritamente mi sembra potersegli adattare il nome di génio e di sostenitore della vera religione di Gesù Cristo. So di sicuro che Roma lo teme e lo stima; e se taluno lo sa meglio di tutti, imparò a conoscerlo M. Spina, in un pranzo dal primo console, dove Gregoire lo ridusse a modestamente tacere, e beato lui se non avesse mai parlato! Ora farà un poco di scuola al cardinal legato; ma credo che non sia molto contento delle prime lezionj.

charmé d'apprendre qu'il était si intimement lié avec le grand évêque Grégoire, des lumières duquel il pourra beaucoup profiter après qu'ils auront été tous deux consolés par le Saint-Esprit dans le sanctuaire de Port-Royal [1]. »

Le doyen Octave Ricci au même; Pontremoli, 6 février 1802.

Les mêmes nouvelles que vous avez reçues m'ont été confirmées d'une autre part, et j'apprends que le mécontentement du légat devient de plus en plus sensible. Il voit souvent Grégorio (M. l'évêque Grégoire), et montre qu'il a pour lui toute l'estime que celui-ci mérite [2].

M. D. au même; Paris, 9 septembre 1802.

Il dit que la signature de toutes rétractations et formules de déclarations avait été strictement défendue par le gouvernement français aux assermentés : la majorité des évêques commençait à persécuter sourdement les constitutionnels [3]. Le

[1] Ibid. n°. 82.

Le nuove del comune amico D. mi sono state estremamente grate, ed ho veramente goduto di sentirlo sì bene unito col gran vescovo Gregoire, dei di cui lumi potrà esso molto profittare, dopo essere stati ambedue consolati dal S^to^ Spirito nel santuario di Porto Reale.

[2] Ibid. n°. 86.

Le istesse nuove che ha lei, mi si confermano per altra parte, e lo scontento del legato si fa ogni giorno più sensibile. Egli tratta molto con Gregorio, e mostra di averne quella stima che merita.

[3] Ibid. n°. 93.

post-scriptum est conçu en ces termes : « Talleyrand, ex-évêque d'Autun, a obtenu un bref de retour à la *vie séculière*, et il se mariera. La Jarente, d'abord évêque d'Orléans, puis apostat, puis marié, puis divorcé, a également obtenu un bref qui le rend habile à rentrer dans la carrière épiscopale [1].

L'abbé Palmieri au même; Gênes, 11 septembre 1802.

« Le bref du pape pour la sécularisation de Talleyrand a surpris la plupart de nos théologiens casuistes. Accoutumés à croire que c'est un moindre mal pour un prêtre, d'être concubinaire, adultère, etc., que d'avoir une permission de se marier, ils ont été entièrement déroutés. Quant à moi, je voudrais qu'on ne pût pas dire que ces concessions sont faites dans la seule vue d'éviter quelque grand mal; je désirerais qu'elles dérivassent d'un système équitable et régulier : alors j'en serais encore plus édifié. Dans tous les cas, j'aurais voulu qu'on eût instruit d'abord les fidèles, et puis qu'on fût passé à accorder ces grâces. Mais le mal est qu'on hait l'instruction, par la crainte de perdre des droits imaginaires;

[1] Talleyrand, già vescovo di Autun, ha ottenuto un breve di ritorno alla *vita secolare*, e si mariterà. La Jarente, già vescovo d'Orleans, poi apostata, poi maritato, poi divorziato, ne ha pur attenuto uno, che lo abilita a rientrar nella carriera episcopale.

et on fait des coups de main, peut-être dans l'espoir de confirmer par-là l'idée gigantesque de la toute-puissance papale, à laquelle, selon la cour de Rome, il n'est point de loi qui ne doive céder [1]. »

M. D. au même; Paris, 13 novembre 1802.

Il lui parle de l'extrême confusion des affaires ecclésiastiques en France, parce qu'elles étaient réglées par le gouvernement français et par la despotique cour de Rome, *au moyen de Caprara* [2], et parce que les dissidens avaient une prépondérance décidée. Le peu de bien qui existât encore s'était réfugié, dit-il, dans les dix diocèses « *de nos amis* (les constitutionnels) [3] »

Pannilini, évêque de Chiusi et Pienza, au même; Chiusi, 28 janvier 1803.

[1] Ibid. n°. 94.

A molti de' nostri casisti teologi ha fatto sorpresa il breve del papa per la secolarizzazione di Talleyrand: assuefatti a credere che sia minor male un prete concubinario, adultero, etc., che una licenza d'ammogliarsi, sono rimasti sconcertati. Quanto a me, non vorrei che queste concessioni potessero solo dirsi effetto di attrizione, ma di un giusto e regolar sistema, e allora ne sarei più edificato. Ad ogni modo non mi sarebbe dispiaciuto che si istruissero prima i fedeli, e poi si passasse a simili concessioni; ma il male è che si odia la istruzione per timore di perdere....... imaginarj, e si fan colpi di mano, forse colla lusinga di confermare con ciò l'idea gigantesca dell' onnipotenza papale, a cui niuna legge resiste.

[2] Per mezzo di Caprara.

[3] De' nostri amici. — Ibid. n°. 99.

« Certes, ils ont mérité toute notre admiration, ces habiles et intrépides évêques du concile (IIe. de Paris), au moyen desquels on désirait si ardemment que tout pût s'établir et se déterminer, pour être ensuite soutenu par le gouvernement. Mais c'est la politique qui a vaincu et d'une et d'autre part. Le Seigneur en saura faire naître le bien [1]. »

M. D. au même; Paris, 28 novembre 1803.

« Pour ce qui concerne nos amis (les constitutionnels) qui ont été réélus lors des nominations aux nouveaux siéges, le pape fut trompé lorsqu'on lui fit accroire qu'ils avaient signé ou une rétractation, ou quelque chose de semblable.

» Les seuls Charrier de la Roche, par politique, et Berdollet d'Aix-la-Chapelle, par l'effet d'une surprise momentanée, se sont rendus coupables de cette prévarication [2]. »

[1] Ibid. p. 103.

Meritarono certamente tutta la nostra ammirazione quei bravi vescovi del concilio, da cui ardentemente si desiderava, che tutto dovesse stabilirsi; ed essere sostenuto dal governo; ma se l'ha vinta la politica e da una parte e dall' altra: il Signore saprà cavarne del bene.

[2] Ibid. n°. 109.

Per quel che riguarda i nostri amici rieletti alle nuove sedi, il papa fù ingannato, allorchè gli si fece credere che avesser fatta una qualche ritrattazione o cosa simile.... I soli Charrier de la Roche per malizia, e Berdollet di Aix la

M. D. fait après cela quelques réflexions sur le nouveau concordat : il avait substitué aux cent dix-sept siéges qu'il y aurait eus, si l'on avait suivi la constitution civile du clergé, soixante-six siéges seulement, et aux quarante mille paroisses quatre mille. Ce *rétablissement* du culte, ajoute-t-il, a aussi rétabli « les mensonges des *conceptionistes* et des *cordicoles*, les superstitions des confréries populaires, les indulgences excessives et d'autres semblables puérilités [1], » le tout protégé et fomenté par la présence du légat qu'il appelle « une *superfétation informe*, inconnue dans les beaux siècles de l'église [2]. »

Il annonce enfin la nomination des cardinaux de Belloy, Cambacérès, Fesch et Boisgelin. « Ce dernier, dit-il, doit certes s'être fait de grands mérites (à la cour de Rome), pour pouvoir y faire oublier le plan qu'il présenta à Louis XVI, et dans lequel il s'engageait à faire accepter par le pape la constitution civile du clergé. Ce plan a été trouvé écrit tout entier de la main du prélat, dans *l'armoire de fer* de ce roi infortuné [3].

Chapelle per una momentanea sorpresa, si son resi colpevoli di siffatta prevaricazione.

[1] Le menzogne de' concezionisti e de' cordicoli, le superstizioni di popolari confraternite, gigantesche indulgenze, ed altre simili puerilità.

[2] Superfetazione informe, ignota nei bei secoli.

[3] Quest' ultimo deve certamente essersi fatto dei gran meriti, per poter cancellare il *piano* da esso presentato a Lui-

NOTE QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

(90) (Page 91. *La France et l'Espagne s'empressèrent d'y mettre ordre [aux mesures réactionnaires du gouvernement d'Étrurie]*).

L'Espagne devait régler alors ses opinions et sa conduite sur celles de sa puissante alliée, la république française. Cependant son ancienne barbarie perçait encore.

M. l'évêque Grégoire écrivit à son collègue Ricci, de Paris, le 14 novembre 1803 :

« Croiriez-vous qu'en 1794, à Séville, on a soutenu publiquement dans une thèse que le massacre de la Saint-Barthélemy en France avait été une chose très-juste? Connaissiez-vous cette horrible anecdote? L'inquisition a repris un certain ascendant; néanmoins elle n'est plus qu'un épouvantail politique, dont l'autorité civile se sert comme d'un instrument, tandis qu'elle devrait le briser. Il paraît que, dans ce pays, il y a du moins un reste de pudeur; car on y a prohibé la vente de plusieurs ouvrages, où l'on insultait au clergé constitutionnel [1]. »

gi XVI, in cui impegnavasi di far accettare dal papa la costituzione civile del clero. Questo piano si trovò tutto scritto di mano del prelato nell' *armoire de fer* di quel re infelice.

[1] Ibid. n°. 115.

NOTE QUATRE-VINGT-ONZIÈME.

(91) (P. 93. *Marie-Louise reine d'Étrurie*, etc.)

Nous avons vu plusieurs lettres confidentielles de Marie-Louise, écrites dans le temps qu'en sa qualité de reine-régente du royaume d'Étrurie, elle ruinait les pauvres Toscans, ses sujets, et fatiguait, par des caprices continuels, de sages ministres dont elle épuisa enfin la patience et la philanthropie. Ces lettres n'ont pas plus de sens commun que d'orthographe. Le seul sentiment un peu remarquable que la reine y exprime est sa ferme volonté de persévérer dans ce qu'elle appelle *sa juste dépendance de l'Espagne, qu'il est impossible*, selon elle, que *l'empereur* (Napoléon) *désapprouve*.

Nous possédons la copie autographe, de la main de la même reine, d'un billet qu'elle se vantait (et il y avait de quoi s'en vanter à cette époque) d'avoir reçu du tout-puissant empereur des Français, peu après la cessation du fléau de la fièvre jaune à Livourne. Le style de ce grand monarque est maintenant trop connu pour que nous devions avertir le lecteur qu'il ne faut pas croire feu la sœur du roi d'Espagne, sur sa parole. Voici le billet copié littéralement :

« Enfin la maladie de Livourne va mieux! moindre que j'ai craincs pour vous! mais sans

vous attaquer, elle vous fait *du mal!* Ma chère reine, je sens votre position; je vois combien vous devez souffrire, et cependant j'ose espérer que l'impossibilité où vous êtes de remplir vos engagemens va vous en affranchire pour toujours. C'est le souhait de mon cœur, vous êtes si bonne! Vous méritez tant d'être heureuse! »

NOTE QUATRE-VINGT-DOUZIÈME.

(92) (Page 98. *Le pape... allait couronner Napoléon, empereur.*)

Peu avant l'arrivée du pape à Paris, M. l'abbé D. écrivit à Ricci la lettre suivante [1]:

Paris, 30 septembre 1804. — « On parle beau-

[1] Ibid. n°. 135.

' Qua si parla molto della venuta del papa : i protestanti ne han preso del mal'umore. Già il governo ha ricusato loro fermamente la permissione di adunarsi in *concistoro*, ed ora temono sebben vanamente, che il papa ottenga la suppressione delle leggi che favoriscono la libertà del loro culto. Dissi vanamente, perchè sono anzi favoriti e fanno de' progressi... Siete voi informato del breve di scomunica contro le cavallette di Merate? Vi si dice *probabile* l'opinione degli scolastici, che riguardano gli insetti nocivi come abitati da spiriti infernali. Vi si vieta di assolvere coloro che non si fossero prima assoggettati per forma di giuramento alla bolla *In cœnâ Domini*, e distintamente sull' articolo *de recursu ad principem*. Cose tutte che hanno determinato quel ministro Bovara a sepellire un breve sì ridocolo ed ardito.

coup ici de la venue du pape : les protestans en ont pris de l'humeur. Déjà le gouvernement leur a refusé avec fermeté la permission de s'assembler en *consistoire*, et maintenant ils craignent, quoique sans fondement, que le pape n'obtienne la révocation des lois favorables à la liberté de leur culte. J'ai dit sans fondement, car ils sont plutôt protégés que persécutés, et ils font des progrès. »

Cette lettre est terminée par une anecdote qui, bien que hors de sa place ici, mérite d'être conservée. « Êtes-vous informé du bref d'excommunication contre les sauterelles de Merate (ce bref fut lancé à Milan) ? On y donne comme *probable* l'opinion des scholastiques, savoir que les corps des insectes nuisibles sont habités par des esprits infernaux. On y défend d'absoudre ceux qui ne se seraient pas préalablement soumis avec serment à la bulle *In cœnâ Domini*, et particulièrement pour ce qui concerne l'article *de recursu ad principem* (du recours au prince). Toutes ces choses ont déterminé le ministre Bovara à supprimer et à ensevelir dans l'oubli un bref aussi ridicule que téméraire. »

NOTE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME.

(93) (Page 101. *Ricci était plein de confiance dans le pape, surtout à cause de ce qui se passait alors en France.*)

Voici quelques détails à ce sujet.

M. l'abbé D. à Ricci; Paris, 5 janvier 1805 [1].

« Le pape se trouve très-bien ici, mais cependant il n'y jouit pas de beaucoup d'influence. Ceux de sa cour ont fortement tourmenté les évêques Le Coz, Saurine, etc.; mais Dieu les a fortifiés d'une manière très-visible. La formule qu'ils ont signée peut être appelée un nouveau triomphe. »

Le même au même; Paris, 13 février 1805 [2].

« Il y a quelques jours que l'on voulait persua-

[1] Ibid. n°. 134.

Qua il papa trovasi benino, ma senza grande influenza. Quei della sua corte hanno tormentato moltissimo i vescovi Le Coz, Saurine, etc.; ma Dio gli ha fortificati assai visibilmente. La formola che anno soscritto può chiamarsi un nuovo trionfo.

[2] Ibid. n°***.

Giorni sono si volea persuadere al Cassiodoro di far qualche cosa di soddisfazione al papa. Cassiodoro rispose che lo vedrebbe volentieri, alla condizione che lo riceva come vescovo, e senza parlar del passato. Il cardinale parente del nostro Carega gli rispose : « Vous pourriez lui dire : Saint Père, vous n'êtes pas infaillible, ni moi non plus; ainsi, laissons là tout ce qui s'est passé. »

der à Cassiodore (M. l'évêque Grégoire) de faire quelques démarches pour satisfaire le pape. Cassiodore a répondu qu'il irait volontiers voir Sa Sainteté, mais à condition qu'elle le recevrait comme évêque et sans lui parler du passé. Le cardinal, parent de notre Carega (le cardinal Fesch), lui répondit : Vous pourriez lui dire : *Saint-Père, vous n'êtes pas infaillible, ni moi non plus ; ainsi laissons là tout ce qui s'est passé.* »

NOTE QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME.

(94) (Page 108. *Ricci signa enfin la déclaration*, etc.)

Outre que la rétractation de Ricci devait profondément affliger tous ceux de son parti, qui y voyaient la défaite et la perte d'un de leurs protagonistes, elle était également pénible pour tous les philosophes (et ce même parti en comptait beaucoup), qui la considéraient comme un pas rétrograde vers d'anciennes erreurs qu'il avait fallu tant de temps pour déraciner. Les amis de Ricci le lui firent sentir avec délicatesse.

M. l'abbé D. lui écrivit, de Francfort-sur-le-Mein, le 9 septembre 1805 [1] :

Que dans un voyage qu'il venait de faire en Allemagne, avec M. l'évêque Grégoire, il avait eu occasion de lire l'allocution du pape au der-

[1] Ibid. n°. 191.

nier consistoire ; que les protestans ne cessaient de faire les réflexions les plus amères sur la rétractation de Ricci, telle qu'elle y était exprimée ; que lui, D., espérait bien que la chose avait été défigurée, et qu'elle s'était passée tout autrement que de la manière que Rome voulait le faire croire.

La lettre est terminée par des considérations sur le protestantisme moderne des Allemands, qui n'est plus qu'un socinianisme légèrement voilé : on n'enseignait aucun dogme, pas même celui de l'inspiration divine des saintes écritures, si ce n'est pour autant qu'elles renfermaient des principes conformes à la raison et à la vérité.

L'abbé Palmieri (un des conseillers de Ricci dans l'affaire de la *déclaration*) au même ; Gênes, 5 juillet 1806 [1].

« Grégoire est un peu irrité à cause de ce qui s'est passé à Florence (la signature de la *déclaration*); c'est là ce que m'a dit D. »

M. l'abbé D. au même ; Gênes, 25 janvier 1808 [2].

Ricci s'était plaint à lui d'avoir perdu son estime, et cela pour quelque différence entre les opinions qu'ils professaient l'un et l'autre. M. D. répond en montrant que ce qu'il lui avait écrit à ce sujet était entièrement fondé sur ce qu'on di-

[1] Ibid. no. 215.

Grégoire era alquanto in collera per l'occorsó in Firenze, come mi disse D.

[2] Ibid. n°. 244.

sait de sa rétractation en Allemagne et en Suisse. Mieux informé de la vérité depuis cette époque, ajoute-t-il, il a changé d'idées sur quelques points. Cependant il continue toujours à regretter que Ricci ait cédé en la moindre chose ; et quant à lui, cet exemple déplorable de la fragilité humaine lui apprendra à résister fermement à la persécution des promesses et des menaces.

M. l'évêque Grégoire au même; Paris, 2 septembre 1807[1].

Il a été charmé d'apprendre par lui-même que le pape n'avait rien exigé de lui qui eût pu blesser sa conscience, et qu'il fallait mettre sur le compte de ses alentours tout ce que l'allocution au consistoire contenait de faux à ce sujet; en un mot, tout ce qui avait été publié par les journaux. Il lui apprend pourquoi il n'avait pas vu le pape à Paris, et lui envoie la lettre qu'il avait écrite au Saint-Père, relativement à sa propre conduite, lettre qui était demeurée sans réponse.—Il lui annonce que les prêtres ex-dissidens continuaient à haïr cordialement les ex-assermentés, et il ajoute: « La vérité n'est pas là où l'on ne trouve pas la charité. »

Après cette époque, les lettres de M. l'évêque Grégoire à l'évêque Ricci devinrent plus rares, probablement à cause des infirmités de ce der-

[1] Ibid. n°. 250.

nier qui l'empêchaient d'y répondre régulièrement. La dernière est du 9 avril 1809.

NOTE QUATRE-VINGT-QUINZIÈME.

(95) (Page 128. *L'importance qu'il (Ricci) attachait à faire croître la dévotion des fidèles envers sainte Catherine de Ricci, etc.*)

L'évêque recueillit tout ce qu'il trouva d'important sur la vie de sainte Catherine, comme il avait fait relativement à Savonarole. Ses archives contiennent encore plusieurs manuscrits curieux à ce sujet.

Voici quelques passages de celui qui nous a paru le plus singulier.

§ I. — Il est intitulé : « Abrégé de plusieurs choses opérées par le Seigneur Dieu, dans une de ses servantes de l'ordre des prêcheurs, habitante de la ville de Prato [1]. »

[1] Archivio *Ricci.* — Memorie istoriche diverse MS. — Pièce marquée n°. 8, f°. 3 verso.

Compendio di alcune cose operate dal Sig^{re} Dio in una sua ancilla ordinis prædicatorum, nella terra di Prato habitante.

Della desponsatione in lei fatta da Jesu Christo mi pare dovervi far' noto, come nel mille cinque cento quarantadue, alli 9 aprile, che fù la pasqua di resurrectione; nella aurora fu desponsata da Jesu visibilmente, con uno anello d'oro smaltato di rosso, et dentrovi uno diamante mirabi-

Après plusieurs miracles tous plus extraordinaires les uns que les autres, vient celui-ci : « Je crois devoir vous faire connaître au sujet de son mariage (de sainte Catherine avec Jésus-Christ), que, l'an 1542, le 9 avril, jour de pâques, au lever de l'aurore, elle fut épousée visiblement par Jésus-Christ qui lui donna un anneau d'or émaillée de rouge, et dans lequel était enchâssé un diamant d'une beauté merveilleuse. Jésus lui était apparu dans toute sa gloire, accompagné de la reine des cieux, de sainte Marie-Magdeleine, de saint Thomas d'Aquin et d'autres saints dont je ne me ressouviens pas en ce moment. Sainte Catherine ayant fait le signe de la croix, leur cracha *à tous* à la figure, pour obéir

lissimo, apparendoli Jesu glorioso acompagnato dalla Regina del cielo, et da Santa Maria Magdalena, et da San Tommaso di Aquino, e da altri santi quali hora non ho in memoria, e segnandosi colla santa croce, e sputando poi a tutti in faccia per obbedire al suo superiore, accio se era illusione diabolica si partissi, essendoli stato detto che i santi non possono essere imbrattati dalli nostri sputi, ma hanno charo la obbedientia, e tutto il contrario fa il diavolo, che non patiscie chi he obbediente, ma fuggie anchora il dispregio suo, e veduto che non si partivono, certificata in quello che gli era Jesu, genùflessa disse : Sig^e. mio, io ti priegho che tu unisca la mia voluntà colla tua, e che tu mi conceda gratia che io non sia mai inghannata dal tentatore, e non rispose Jesu alhora, perche subito la Virgine inginocchiata disse : Signior mio, io ti chiegho che tu voglia pigliare Chaterina quì mia figliuola per tua sposa. Soprastette

à son confesseur qui lui avait dit d'en agir de cette manière, afin que, si c'était une illusion diabolique, elle disparût au plus tôt; car, lui avait-il assuré, les saints ne peuvent pas être salis par nos crachats; mais ils aiment beaucoup à nous voir obéissans envers nos supérieurs : le diable, tout au contraire, ne souffre pas ceux qui obéissent, et outre cela il ne veut pas être méprisé.

» Voyant que la vision ne disparaissait pas, Catherine fut convaincue que c'était Jésus-Christ lui-même, et, se mettant à genoux, elle lui dit : Monseigneur, je te prie de confondre ma volonté avec la tienne, et de me faire la grâce de n'être jamais trompée par le tentateur. Jésus ne répondit rien : c'est pourquoi la Vierge ployant les ge-

Jesu alquanto, poi disse : Tu sai bene, madre mia, che mai ti niegho cosa alcuna che tu mi adimandi, onde son contento pigliarla per mia sposa come chiedi, benche ella non ne sia degna, e trattosi Jesu dalla sua mano sinistra, e dal dito allato al minimo uno anello come di sopra è detto, tenendo sempre il braccio di Chaterina la Regina del cielo, Jesu gli dette nel dito chiamato indice allato al dito grosso della mano mancha detto bellissimo anello, dicendo : Questo ti do io in segno che tu sarai sempre mia, ed in segnio che mai sarai inghannata dal tentatore, e questo fatto, disse a Chaterina : Hora sei tu mia sposa veramente, e baciolla Jesu in la boccha, e poi la Vergine gloriosa nel medesimo luogho e tempo, et schusandosi S[r]. Chaterina con Jesu, che non sapeva colle parole ringraziarlo come intendeva el suo core, disse così : Signor mio, io ti ringratio, che ti sei degniato pigliare per tua sposa questa sciagurata.

noux, lui dit : Monseigneur, c'est moi qui te supplie de prendre Catherine, ma fille qui est ici, pour ton épouse. Jésus demeura encore pendant quelque temps sans rien dire, puis il s'écria : Tu sais bien, ma mère, que je ne te refuse jamais rien de ce que tu me demandes. Je suis donc content de la prendre pour mon épouse, comme tu le désires, quoiqu'elle n'en soit pas digne.

» Alors Jésus ôta du doigt qui se trouve à côté du plus petit, à la main gauche, un anneau tel que celui que nous avons décrit ci-dessus, et tandis que la reine du ciel tenait le bras de Catherine, il lui mit ce superbe anneau au doigt appelé *index*, à côté du pouce de la main gauche, en disant : Je te donne ceci comme un gage de mon amour; tu seras toujours à moi, et tu ne seras jamais séduite par le tentateur. Cela fait, il s'adressa à Catherine, et dit : Maintenant tu es réellement mon épouse; et Jésus la baisa sur la bouche, et puis la glorieuse Vierge au même endroit et immédiatement après. Sœur Catherine pria Jésus de l'excuser, si elle ne réussissait pas à exprimer, comme elle le désirait, les actions de grâces qu'elle sentait dans son cœur, et elle ajouta : Monseigneur, je te remercie de ce que tu as daigné prendre pour ton épouse une malheureuse (créature).

» En 1581 [1], le jour du saint-sacrement, et

[1] Ibid. f°. 4 verso.

devant ce même saint-sacrement exposé dans l'église, Catherine fut ravie (comme elle le dit elle-même à sa garde) jusqu'au paradis. Là, à la prière de la Très-Sainte-Vierge, Jésus lui changea le cœur, et lui dit que désormais il ne fallait plus le nommer le cœur de Catherine, puisqu'il l'avait changé, mais le cœur de sa maman; ce que nous interprétons par la figure du cœur de la Vierge. Elle ne révéla cet événement que huit mois après qu'il avait eu lieu, et lorsqu'elle y eut, en quelque façon, été forcée par sa garde, sœur Marie-Magdeleine Strozzi, personne méritoire,

Nel 1581, el dì del Corpus Domini, dinanzi al sacramento di chiesa rapta (come disse alla sua custode) al paradiso, a prieghi della Vergine S^{ma}. da Jesu li fù mutato el core, quale disse a lei, che non si aveva piu a chiamare el quore di Chaterina, havendolo lui trasmutato, ma el core della sua mamma, il che noi interpretiamo la similitudine di esso cuore della Vergine; e questa cosa nonlla disse se non in capo a otto mesi, forzata dalla sua custode, S^{r}. Maria Magdalena Strozzi, di buono spirito, umile e degna persona. E per certa occasione datagli dalla obbedientia, narro detta suor Chaterina, che dopo la mutazione del cuor suo, non aveva piu bisognio durare alcuna faticha di pensare di Dio come prima, ma che era tratta e guidata da esso che sopra ogni cosa, e che li sua concepti e pensieri erono d'un altra sorte che prima, e che in el vero paradiso fù condotta quando li fù mutato il quore, e che innanzi a questo giorno, se bene aveva visto Jesu, non pero Jesu ne la Vergine S^{ma}. in esso paradiso proprio, dove al presente quasi sempre nelli raptti converssa.

d'un esprit doux et humble. En ayant été interpellée au nom du devoir de l'obéissance, ladite sœur Catherine raconta qu'après le changement de son cœur elle ne devait plus faire aucun effort pour penser à Dieu, comme cela lui était arrivé autrefois; mais qu'elle se sentait sans cesse attirée vers celui même qui est au-dessus de toute chose, qu'elle était constamment guidée par lui, et que ses conceptions et idées étaient d'une toute autre nature qu'avant cette époque. Elle ajouta qu'elle avait été conduite dans le vrai paradis, lorsque son cœur avait été changé, et qu'avant ce jour-là elle avait, à la vérité, vu Jésus, ainsi que la Très-Sainte-Vierge, mais jamais dans leur propre demeure, où maintenant elle converse presque toujours avec eux, quand elle est en extase. »

§ II. — Dans le volume qui contient tous les documens originaux de la canonisation de sainte Catherine de Ricci[1], on trouve un *Abrégé de la vie, des vertus et des miracles de sainte Catherine, tiré des monumens de la sacrée congrégation des rites; Rome*, 1746; *de l'imprimerie de la vénérable chambre apostolique*[2]. Il nous apprend que cette sainte, née à Florence, en 1522,

[1] Monumenta canonisationis B. Catharinæ de Ricciis.

[2] Compendium vitæ, et virtutum et miraculorum B. Catharinæ de Ricciis, ex monumentis sacræ rituum congregationis; Romæ, 1746.

mourut le 2 février 1589; qu'après les informations et procès usités, sous Urbain VIII et Clément XI, Benoît XIII la proclama vertueuse au degré héroïque, Clément XII la béatifia, et Benoît XIV la déclara sainte.

« L'histoire rapporte, y est-il dit [1], que, lorsqu'elle était absorbée dans de profondes méditations, souvent la mère de Dieu se manifestait à elle, et se laissait contempler, et qu'elle avait avec elle des entretiens d'une extrême douceur; on ajoute qu'elle posait amoureusement dans le sein de Catherine l'enfant Jésus, que les anges désirent ardemment de regarder, afin qu'elle l'embrassât avec tendresse et le couvrît de baisers, et

[1] Ibid. p. 8.

Memoriæ siquidem proditum est, quod, cùm aliquandò orationi ferventius esset intenta, seipsam sæpè Deiparam conspiciendam, contemplandamque illi præbuerit, nec dulcissimos modo cum eâ sermones habuerit, sed eum ipsum puerum Jesum, in quem desiderant angeli prospicere, in ejus sinu amantissime collocaverit, ut eum tenerrimè amplecteretur atque oscularetur, et cum illo familiarissimè colloqueretur atque deliciaretur : quodque eademmet Deipara Virgine pronuba, ab ipso Redemptore, datâ dexterâ, prætiosissimo cœlestique annulo fuerit desponsata. Nec silentio prætereundum est, quod cùm quâdam die ante Christi Domini de cruce pendentis imaginem prostrata jaceret, fervidasque de more suo funderet preces, brachia clavis confixa revellens idem Dominus in dulcissimos amplexus Catharinæ proruerit : quam cùm dulcissimo sponsæ nomini compellasset, ejus preces sibi acceptissimas esse affirmavit.

afin qu'elle lui parlât avec familiarité et en fit ses délices. On rapporte encore qu'elle fut épousée par le Rédempteur qui lui donna un anneau précieux et divin, la bienheureuse Vierge, par l'entremise de laquelle ces noces se faisaient, lui tenant le bras pendant la cérémonie. Il ne faut pas passer sous silence qu'étant un jour prosternée devant une image de Notre Seigneur Jésus-Christ suspendu à la croix, et lui offrant, comme elle avait coutume, de ferventes oraisons, le Seigneur arracha ses bras du bois auquel ils étaient attachés avec des clous, et se jeta dans ceux de Catherine qui l'embrassa avec les plus douces caresses; il l'appela du tendre nom de son épouse, en lui disant que ses prières lui étaient très-agréables. »

Les mêmes miracles sont célébrés dans le bréviaire, le 13 février, jour de la fête de sainte Catherine de Ricci, et dans la bulle sur sa canonisation, publiée par Benoît XIV [1].

[1] S. D. N. Benedicti papæ XIV litter. decret. super canonis. B. Catharinæ de Ricciis, *Ad nuptiale convivium*, p. 9, et pass.; Romæ, 1746.

SUPPLÉMENT.

EXTRAIT DE VINGT LETTRES DE RICCI A M. L'ÉVÊQUE GRÉGOIRE.

N. B. Ces lettres étant plus importantes que celles qu'il adressait à la plupart de ses correspondans, l'évêque de Pistoie en a tenu copie.

Elles sont écrites en français. Nous n'y avons fait que les changemens indispensables pour en faciliter la lecture, en les débarrassant des *italianismes* qui les rendaient en quelques endroits presque inintelligibles. Le sens a toujours été scrupuleusement respecté, et la naïveté originale du style, conservée le plus possible.

La publication de ces pièces servira d'éclaircissement à plusieurs passages des *Mémoires* de Ricci, et fournira de nouvelles preuves de son patriotisme et de sa piété anti-papiste. Elles sont précieuses pour l'histoire de son temps, et fécondes en leçons utiles, applicables à la situation actuelle des choses en Europe.

Lettres de l'évêque Ricci à M. l'évêque Grégoire.

Florence, 30 juin 1796.

Il le remercie de l'envoi de sa *belle encyclique*.

« Pie VI n'est point du tout instruit des matières ecclésiastiques. Il est allé fort jeune à Rome,

et il n'y a acquis d'autres idées que celles de la grandeur extérieure et toute temporelle de cette cour. Les personnes qui sont autour du pape sont ou de vils adulateurs ou des ignorans fanatiques. Le pape, pour son malheur... n'en écoute point d'autres...

» Vous avez cru peut-être qu'il était consterné par les menaces et les grandes victoires des Français. Point du tout; il n'en croyait rien. Il méprisait ceux qui montraient de la crainte; et, se fiant aux Anglais et à l'enthousiasme du peuple romain, il n'a commencé à avoir peur qu'après l'occupation de Bologne.

» Pour ce qui est de la bulle *Auctorem fidei*, elle n'a été acceptée presqu'en aucun état d'Italie. A Turin, à Milan, à Venise, à Naples et ici, on a absolument refusé de la recevoir.... Généralement cette bulle a été accueillie avec mépris, et on n'en parle pas plus que d'une chose non avenue.

» L'assemblée des rabbins d'Italie n'a pas eu lieu de la manière que vous le supposez. Il y a eu quelques discussions sur les matières dont vous me parlez, savoir, la translation du sabbat au dimanche, la permission de manger du porc, etc.; on a tenu ici des conférences, mais le rabbin de Livourne, qui a consulté celui de Modène, a opiné contre, et ainsi on s'est restreint à quelques petites permissions, comme celles de ne pas devoir contraindre les femmes à porter perruque, celles

accordées aux femmes de cohabiter avec leurs maris dans certains temps prohibés, etc. En général, la jeunesse juive et les plus instruits d'entre eux ne se soucient point de l'observance de leurs pratiques religieuses et rabbiniques, mais ils ont encore des égards pour les vieilles femmes bigotes. Au reste, ils se rient de tout, et il y a beaucoup d'incrédulité parmi eux, comme parmi les chrétiens. Ils sont pourtant suffisamment informés de la religion chrétienne : ils sont bien au fait des questions; ils étudient la matière, et dans les points controversés ils ne prennent point le change. Si Dieu leur donnait l'amour des vérités qu'ils connaissent, afin qu'ils les missent en pratique, nous aurions en eux une grande consolation pour l'église.

» La cour de Rome ne change jamais d'opinions, mais les personnes qui la composent changent elles-mêmes, et il y a des époques où l'on fléchit un peu sur certaines maximes, qu'on soutient avec opiniâtreté et raideur dans d'autres. C'est ce que dit un proverbe italien : *Un papato è in contradizione coll' altro* (les pontificats se contredisent mutuellement). Il est toujours vrai cependant qu'un pape tel que Ganganelli aura immanquablement le même sort. »

Florence, 30 août 1796.

Louanges de la seconde encyclique. Il ne l'enverra pas à la cour de Rome....

« Vous êtes trop bons chrétiens en France pour avoir une juste idée de la cour de Rome et de ceux qui la composent. La présomption et l'ignorance de cette malheureuse cour sont trop grandes pour qu'on puisse espérer que cet envoi produise un bon effet. Je crois avoir bien mieux servi votre sainte église, en m'abstenant de faire parvenir son encyclique au pape. Soyez-en sûr, la cour de Rome ne connaît point la religion, et on se tromperait si on prenait Pie VI pour un théologien. Lorsqu'il alla à Vienne, il protesta qu'il aurait cédé sur tout le reste, pourvu que Joseph annulât ce qu'il avait décrété concernant la bulle *Unigenitus*. C'était la seule chose qu'il eût à cœur et qui l'avait conduit à Vienne. Le grand-duc Léopold m'a raconté cela dans le temps. Voyez donc ce qu'on pouvait espérer de ce pape.»

Ricci parle ensuite « des fausses idées que la cour de Rome et les prêtres émigrés (français) donnaient (aux Italiens) sur la France. On dit que vous faites la guerre pour détruire la religion. On croit que tous les évêques sont comme le malheureux Gobel, etc. Croyez-moi, les scènes tragiques qui ont eu lieu en Italie n'ont point eu d'autre motif. Si l'on avait désabusé ces pauvres ignorans, aveuglés, assourdis par tant de clameurs, on se serait épargné bien des malheurs ; on n'aurait pas fait couler tant de sang, à cause de la haine conçue contre les Français. »

Florence, 20 octobre 1796.

« La question, *Le pape reconnaît-il les constitutionnels?* est la question du jour. L'auteur saura bien développer la matière, et nous fera voir aussi le droit qu'ont les puissances séculières de se mêler de la dispute pour la tranquillité des gouvernemens. Mais le pape doit être raisonnable et charitable, et s'il s'obstine à manquer à ses devoirs, il ne fait plus que troubler l'état et l'église; agissant alors contre l'objet de son institution qui est le maintien de l'unité, il mérite d'être déposé.

» Les nouvelles d'Italie vous auront détrompé sur l'espérance que vous aviez conçue des bonnes dispositions de Rome. C'est la longue expérience et non l'injuste prévention qui me faisait dire que vous autres Français vous étiez trop bons. Plus près que vous de cette ancienne Babylone, nous en connaissons mieux les intrigues, la souplesse, etc. Dans des circonstances favorables pour moi, l'on m'a engagé à rester à Rome, comme prélat. J'ai voulu bien examiner l'état de cette cour, les qualités de ses membres, etc., et j'ai renoncé de bon cœur à l'espérance de tout ce qu'on y appelle *fortune* : car j'ai vu que pour y parvenir il fallait ne pas être honnête homme, et que qui le demeurait, c'était par prodige, comme celui qui conserve la santé dans un pays

infecté de la peste. Pour que la Babylone devienne la sainte cité, il lui faut un peuple nouveau. »

Florence, 21 mars 1797.

« Vous pourriez compter ici sur plusieurs personnes dignes d'être membres de la *Société de la philosophie chrétienne*, mais les circonstances sont trop malheureuses; tous craignent le fanatisme religieux qu'on a tâché d'exciter le plus possible dans les chaires, dans les confessionnaux, etc. Rome est trop voisine de nous. Prêtres, moines, évêques, tout conspire à affermir les prétentions *curiales*, et ceux qui vivent dans le silence sont accusés d'être jacobins, d'être hérétiques, d'être athées, par celà seul qu'ils ne sont pas fanatiques. C'est le sort de toutes les personnes sages et religieuses. Vos prêtres émigrés n'ont pas peu contribué à cela. Par la même raison, et par les entraves qu'on a mises au commerce, nous manquons de bons livres pour instruire le peuple sur la vérité des choses, et nous sommes inondés de ceux qui inspirent le fanatisme et la superstition. . . . . . .

» Les gouvernemens d'Italie n'ont que trop de raisons pour redouter le ressentiment de la cour de Rome;... ils connaissent les sourdes manœuvres au moyen desquelles elle peut faire révolter les peuples. . . . .

» Dans les états du pape, surtout dans les provinces qui étaient déjà occupées par les trou-

pes françaises, on est fort mécontent de retourner sous le joug des prêtres; on craint que ce joug ne s'appesantisse aussitôt que vos troupes seront parties, et on aimerait mieux passer sous la domination d'un autre prince. A Rome on se figurait qu'on allait devenir république, et que le pape ne s'occuperait plus désormais que du spirituel. La Providence a voulu qu'il demeurât encore maître d'une partie du temporel; mais comme les lettres de Busca à Albani, publiées par Bonaparte, aussi-bien que la correspondance entre Cacault et Busca, ont fait clairement connaître aux Romains la mauvaise foi de leur cour, je ne sais ce qu'elle deviendra lors du premier conclave, surtout si elle s'obstine à gouverner de la même manière.

» Les provinces sont fort irritées contre le gouvernement du pape, et le pape et ses ministres ne font que les irriter davantage. Un de vos auteurs a dit que si Ganganelli avait vécu, il aurait retardé de quelques années la révolution française. Nous pouvons dire que Pie VI l'a hâtée, et qu'il fait avancer aussi plus qu'on ne pouvait l'espérer, cette heureuse époque, où le pape ne s'occupera plus du temporel, et, abandonnant la cour babylonique, imitera saint Pierre dont il est le successeur. Sous un tel aspect, quelle obligation n'aura pas l'église, n'auront pas tous les gouvernemens à Pie VI! Amen, amen!... Dans une autre lettre, je vous parlerai

plus au long de ces affaires. J'ai lu la lettre du pape à Bonaparte. Il l'appelle *très-cher fils*, et lui donne *sa bénédiction;* il ne regarde donc plus les Français comme des excommuniés. C'est beaucoup pour parvenir à calmer les fanatiques. »

Florence, 30 avril 1797.

« Les bénédictions du Seigneur sur les armées de la république vont nous faire jouir d'un nouvel ordre de choses. On espère que le Directoire s'occupera de la cour de Rome, et que les vœux des bons chrétiens seront exaucés, au moyen de la séparation entre le spirituel et le temporel, le pape demeurant le successeur de saint Pierre et non celui des empereurs. C'est ce qu'exigent le bien de l'église et la tranquillité des états. Les sourdes menées d'une cour qui, abusant d'une religion sainte et divine, veut dominer sur toute la terre, seront constamment mises en œuvre contre votre république, et, si vous n'y prenez garde, vos neveux pleureront inutilement la faute que vous aurez commise, en épargnant la grande Babylone. La guerre de la Vendée vous a-t-elle coûté trop peu de sang? Croyez-vous que les incendies qui éclatent encore çà et là en France n'aient été allumés par la cour de Rome? Les mauvais livres qui sortent journellement de ce foyer de discorde ne font qu'indisposer les esprits contre vous, comme contre tous ceux qui croient que le royaume de Jésus-Christ n'est pas

de ce monde, et que notre sainte religion ne doit jamais troubler les états.

» Les ecclésiastiques espagnols qui sont déjà en Italie (pour négocier un concordat) seront *joués* à Rome, par la mauvaise foi de cette cour, qui est toujours la même, et qui ne saurait devenir chrétienne. Tout ce qu'il est permis d'espérer pour le bien de l'état et de l'église, c'est qu'on ne conclue rien : autrement, quelque sacrifice que Rome se décide à faire, elle y gagnera toujours, puisqu'elle retiendra ce qu'on ne lui aura pas ôté, et ce qui cependant ne lui appartient pas. »

Florence, 20 juillet 1797.

Ricci dit en parlant de Naples : « Les soupçons et la défiance qui y règnent sont tels, que les honnêtes gens se sont interdit toute communication, de peur d'être accusés de jacobinisme. En un mot, ce terme en Italie a succédé à celui de jansénisme. C'est à quoi tendaient les livres que l'on a publiés à Rome, et les sermons que l'on y a prononcés : on n'a que trop bien réussi. »

Florence, 17 août 1797.

Ricci se déclare *uni en esprit au Saint-Concile assemblé à Paris*. Il ajoute : « Ne permettez jamais que les richesses et les honneurs du monde soient attachés aux dignités ou au ministère de l'église. Un ecclésiastique vertueux ne peut manquer de subsistance; l'expérience fait trop voir

qu'il est périlleux de joindre des honneurs et des richesses terrestres à un ministère qu'on ne peut pas briguer, et que ce n'est pas un mal de laisser aux simples fidèles le soin d'exercer des actes de charité envers leurs prêtres. De cette manière, l'union entre eux sera plus étroite. Je n'entends pas pour cela blâmer ce qu'on avait déterminé dans votre première constitution, concernant les frais du culte, le maintien de ses ministres, etc. Vous pouvez voir dans le synode de Pistoie qu'on allait faire de même en ce diocèse. Mais puisque le Seigneur a voulu qu'on ôtât à votre église un fardeau si dangereux, ne permettez pas qu'on le lui rende de nouveau. La résolution prise en Hollande sur cet objet (celle de ne salarier aucun culte) a mérité vos applaudissemens dans les Annales de la religion. Il ne faut pas se démentir, ni priver l'église de son plus beau caractère, le désintéressement.

» Vous avez écrit au pape, vous a-t-il répondu? Y a-t-il des émissaires de la cour de Rome à Paris? Prenez-y garde; et quand je vous dis d'être bien vigilans, ne croyez pas que j'exagère. Vous autres Français, vous avez oublié les ruses de Mazarin. Rome ne recule ni ne se dément jamais. Soyez attentifs, fort attentifs. Tenez pour indubitable que le pape, même le mieux intentionné, tant qu'il sera prince temporel, ne pourra rien faire qui heurte les intérêts de sa

cour. S'il le fait, on le fera mourir, comme il est arrivé à Ganganelli. »

Florence, le 6 octobre 1797.

Ricci se réjouit beaucoup de ce que la dernière conspiration contre la république ait échoué.

« La conspiration n'était pas dirigée contre la France seulement. Toute l'Italie allait être plongée dans la guerre civile la plus sanglante. Dieu nous a délivrés; mais il ne faut pas s'endormir. La cour de Rome a de trop grandes ressources encore pour qu'il ne soit plus besoin d'être sur ses gardes (avec elle). La fausse piété, la mauvaise foi, le mensonge, sont des armes qu'on ne connaît pas assez, et dont elle ne sait que trop faire usage dans tous les temps. J'étais étonné, ces mois derniers, de voir des troupes de prêtres furieux qui traversaient Florence, et qui allaient en France comme en un pays de conquête, pour y exercer les fonctions de curés, de vicaires apostoliques. On en désignait plusieurs sous ce dernier titre. Je voyais déjà la France *devenir un pays de mission*, et partout je voyais la destruction de la république. La cour de Rome tient les vicaires comme ses agens. Cette cour ne peut pas vouloir de républiques. Car une république ne se confesse pas; elle n'a point de maîtresses; elle ne saurait être excommuniée, etc., etc. C'est pour cela que, si vous croyez avoir Rome pour amie, vous vous trompez grossièrement. Honorez le

pape, aimez son église : mais gardez-vous bien de vous laisser séduire par la fausse religion de sa cour; elle ne vient pas de Jésus-Christ. »

Florence, 12 décembre 1797.

« Vous avez fait part au pape de la clôture du concile. Soyez sûr qu'il ne répondra pas. Il faut que vous vous teniez bien en garde contre tout ce qu'il pourrait faire pour perpétuer le schisme. La cour de Rome ne renonce jamais à ses sourdes menées. Si elle peut s'insinuer dans le conseil (des Cinq-Cents), elle y fera comme le renard qui sait feindre. Tous moyens lui seront bons, pourvu qu'ils servent à déconsidérer et à chasser ceux qui peuvent résister à ses prétentions. Si elle en vient à bout, on ne pourra plus l'arrêter. Elle fera de l'église de France *un pays de mission*, et après avoir usurpé une domination anti-chrétienne dans l'église, elle troublera votre république. Je désire que ceux qui sont à la tête du gouvernement soient sur le qui-vive, et qu'ils ne se fient point *verbis dolosis* (aux paroles trompeuses). »

Florence, 10 mars 1798.

« Le sort de Rome va faire naître un nouvel ordre de choses. Le pape à présent est à Sienne, en bonne santé, et on dit qu'il espère retourner dans peu à Rome. Mais je crois que son grand âge et les circonstances actuelles l'en empêcheront. On

se demande qui sera son successeur? Demeurera-t-il à Rome ou en quelqu'autre endroit? L'autorité dont il jouira, sera-ce celle que lui a transmise saint Pierre, ou celle qu'il a acquise par après? Ce sont là les questions que nous nous faisons. Prions Dieu qu'il tourne tous ces événemens au véritable bien de l'église! »

Florence, 14 juin 1798.

« Le pape est actuellement à la Chartreuse près de Florence. La scandaleuse histoire de ses entours ne contribue pas peu à le perdre dans l'opinion du peuple : il mérite bien de la compassion pour son grand aveuglement. Dieu veuille lui faire miséricorde! Il est, à ce qu'on m'a dit, un peu affaibli d'esprit et n'a plus toute son énergie. Mais pour le reste, croyez-moi, il est le même; et quoiqu'il dise qu'il est détenu prisonnier, la cour dont il s'environne a tout l'orgueil qu'elle avait à Rome. Le gouvernement d'ici, lors de l'arrivée du pape à Sienne, défendit aux évêques, aux chapitres, aux réguliers, d'aller lui rendre leurs hommages, et de faire sonner les cloches à son entrée ou à son passage. Le seul archevêque de Sienne l'a complimenté, et lui a prêté sa voiture jusqu'au jour où, par la médiation de notre grand-duc, on a permis sa translation à la Chartreuse. Le grand-duc lui fit une visite avec le marquis Manfredini, deux jours après qu'il était arrivé. Après cela, on a permis à l'archevêque de

Florence et à l'évêque de Fiesole de le visiter. Mais ils n'ont eu que l'honneur de se prosterner devant lui, de lui baiser le pied ou le genou; et, cela fait, il les a congédiés. La permission de lui offrir cet acte de respect n'est que pour une fois seulement. On prétend que le grand-duc y allant avec le marquis Manfredini, a fait sentir au pape la nécessité de s'abstenir de toute représentation. Il a témoigné qu'il lui fera plaisir de ne donner aucun lieu aux désagrémens qui pourraient naître de la réception du grand nombre de personnes qui se rendraient chez lui, soit par dévotion, soit par curiosité, soit pour obtenir des grâces. Le grand-duc a fait meubler décemment son appartement, et il lui fournit des lits, du linge, de la vaisselle plate, etc., pour lui et pour sa maison. Parmi les choses qui ont le plus choqué le peuple, il y a celle d'avoir vu servir en viande la table du pape, celles de ses officiers et de ses domestiques les vendredis et samedis, et jusqu'aux quatre-temps. Cela n'est pas commun à Florence; même on dit ici, par manière de proverbe, que tel ou tel mange gras le vendredi et le samedi, pour dire que c'est un malhonnête homme, qui ne croit à rien. Peu de gens savaient comment on vivait à la cour de Rome, où, sans égards pour Jésus-Christ, on s'en rapportait entièrement aux brefs de son vicaire, qui avait le pouvoir de tout défendre et de tout permettre. Le pape, après la visite du grand-duc, n'est plus sorti de sa retraite, et n'a pres-

que plus reçu personne.... Il (le pape) irait volontiers à Valence, en Espagne;.... mais j'entends que le roi (d'Espagne) ne veut lui accorder d'asile qu'à Majorque....

» Vous me demanderez peut-être si le pape a de l'argent; je vous répondrai que du moins il en dépense beaucoup. On dit que son ordinaire est de cent écus (fr. 560) par jour. Mais, sans entrer dans les détails, on compte qu'entre lui et son neveu ils doivent posséder des millions à Venise, à Londres, etc. Les sommes immenses qu'ils ont recueillies au moyen de l'emprunt forcé, des dons volontaires, du dépouillement du trésor de Lorette et de celui de Rome, n'ont point été dépensées. Avant cette époque, on disait que la maison Braschi avait un revenu annuel de plus de soixante-dix mille écus (fr. 392,000). On prétendait autrefois qu'on avait placé sur la tête du sénateur Rezzonico tous les trésors des jésuites, déposés aux banques de Hollande, d'Angleterre, etc. Si cela est vrai, croyez-vous qu'un homme qui a si bien mérité de la société (de Jésus) comme Pie VI, n'y ait pas trouvé son profit? Dieu veuille que ces grandes richesses ne servent plus désormais à troubler l'église et l'état.

» C'est un homme (le pape) qui inspire beaucoup de pitié, et qu'il faut bien plaindre pour son grand aveuglement. Rien ne m'a mieux démontré le malheureux état dans lequel il s'était

mis, et rien ne m'a plus porté à prier pour lui, que la publication de la bulle *Auctorem fidei*, rédigée à l'instigation des jésuites par le métaphysicien Gerdil, le grand conseiller du roi de Sardaigne, dont il a été le précepteur. Le pape, qui faisait tant de cas de ce cardinal et du jésuite Bolgeni, n'a plus auprès de lui ni l'un ni l'autre; mais ceux qui lui sont dévoués ne sont pas capables de suggérer des remèdes pour réparer les maux dont il a accablé les peuples et l'église. Vous dites fort bien que d'un seul mot il aurait pu calmer les troubles qui déchiraient l'église gallicane, et qu'il aurait épargné beaucoup de sang dans vos contrées; mais c'est précisément ce mot que la religion de la *cour* ne lui permettait pas de dire. La cour voulait triompher sur vos ruines et dominer sur tout.

» A l'occasion de l'entrevue de vos commissaires avec Azara et Galeppi, le citoyen Saliceti, que j'eus l'honneur de voir, me dit : Vous semble-t-il que le pape puisse se refuser à cet article qui est le nœud de toutes les difficultés, et que la religion y soit intéressée (il s'agissait de ce seul mot dont vous me parlez; c'est l'article IV)? Je lui répondis que *la religione della curia non gli permetteva fare altrimenti; che la religione di G. C. non solo gli comandava aderire a quell' articolo, ma l'obbligava in coscienza a fare quanto vi si ennuciava, senza esserne richiesto* (que la religion de la *cour* ne lui permettait pas de consen-

tir ; que la religion de J.-C., au contraire, lui ordonnait non-seulement d'accepter cet article, mais encore qu'elle lui imposait, comme devoir de conscience, de faire tout ce qui y était demandé, quand même il n'en aurait pas été requis). Mais, pour le malheur du monde, Rome ne connaît d'autre religion que celle de sa *cour*, c'est-à-dire son intérêt personnel.... Le pape actuel est trop ignorant pour se mettre au-dessus des préjugés de la cour romaine, et ainsi il n'y a d'autre remède que d'anéantir tous les droits de cette cour. La république romaine devrait abolir les congrégations quelles qu'elles fussent, sans en excepter aucune. Les expéditions des bénéfices, des bulles d'évêques, des dispenses matrimoniales, etc., ne se font qu'à Rome, où les gouvernemens catholiques, par une politique malentendue, permettent qu'on attire tout l'argent qui en provient. Je crains que, si on ne détruit ces boutiques, les préjugés de la cour de Rome ne se multiplient et n'augmentent à mesure que les besoins y croîtront. Les lois des républiques cisalpine et ligurienne, pour empêcher la sortie de l'argent pour l'expédition des bénéfices, etc., sont bonnes ; mais elles ne seront pas suffisantes, tant que la boutique existera : il faut la détruire entièrement. »

Ricci témoigne son désir pour que l'élection du pape se fasse par le clergé et le peuple de Rome, et ses craintes d'un schisme, le pape

ayant chargé ses cardinaux, par une bulle, de faire entre eux cette même élection.

« Au reste, les deux plaies qui affligent l'église catholique, la superstition et l'incrédulité, vont faire de grands ravages dans l'église italienne. Les évêques ignorans sont superstitieux et fanatiques; ils remettront en honneur, partout où ils le pourront, les fausses dévotions qui avaient été abolies. Ils gémissent déjà sur la perte de la religion, parce que le clergé va perdre ses biens temporels, et ils font des vœux pour le rétablissement des jésuites et de l'inquisition.... Tout le clergé en général, et les moines en particulier, sont discrédités..... A Rome ils sont plus mal vus qu'en tout autre lieu; on en parle avec exécration. Malheureusement on en a trouvé plusieurs qui étaient impliqués dans les complots qu'on vient de découvrir. »

Florence, 29 octobre 1798.

« La cour de Rome n'a pas entièrement cessé d'exister, et ses émissaires moins connus qu'autrefois, mais toujours animés d'une égale fureur, sont plus à craindre que jamais, à cause de leur dissimulation et des calomnies qu'ils répandent. *Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo* (si je ne puis fléchir les dieux, je déchaînerai les enfers) : on peut dire que c'est là leur devise et leur maxime principale. L'Italie et le royaume de Naples en particulier ne sont pas si tranquilles

que vous le pensez, et je ne sais pas si l'évêque Serrao sera dans le cas de pouvoir donner des témoignages de son attachement à votre église. Jansénisme, jacobinisme, rébellion, tout est confondu par les esprits perfides, qui ne cherchent qu'à semer des soupçons contre les honnêtes gens, contre les hommes éclairés; qui ne veulent que faire naître des prétextes pour persécuter tout bon chrétien qui désire la réforme des abus dans l'état et dans l'église. Si les gouvernemens ne sont pas bien sur leurs gardes, on court risque de voir les innocens accusés et sacrifiés comme des perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publique.

» Le pape est encore à la Chartreuse près de Florence; il se porte bien de santé, et ces jours derniers, lui et sa cour étaient comblés de joie, parce qu'il avait reçu une lettre écrite tout entière de la main de l'empereur de Russie. Le pape lui a répondu de même (*di pugno*).

» Je ne sais pas quelles nouvelles nos journaux vous donnent du pape; mais ce que vous me demandez concernant ma visite est fort curieux. Vous devez savoir que, dès que le pape fut en Toscane, le secrétaire des droits de la couronne adressa une circulaire aux évêques du grand-duché, ainsi qu'aux supérieurs réguliers, pour leur annoncer que le pape ne recevrait point de visites, et que, comme il était ici *incognito*, il ne fallait faire aucune démonstration publique à son

arrivée en quelque lieu que ce fût, comme de sonner les cloches, etc. Quelques évêques les plus voisins ont demandé et obtenu la permission d'aller le voir. L'archevêque de Florence, dans le diocèse duquel il est, y a été une seule fois, et cela pour une ou deux minutes. Vous savez probablement qu'ils ne sont pas du tout d'accord dans leur manière de penser. »

2 janvier 1801.

Il parle de toutes les persécutions qu'il a souffertes pendant la réaction austro-arétine de 1799, *fratrum invidia* (par l'envie de ses collègues), surtout de Martini, ennemi de toute réforme et de toutes les mesures prises par Léopold pour le bien de l'état et de l'église.

« Le jacobinisme a été le prétexte de toutes ces persécutions...... L'archevêque de Florence a été le principal ministre des vexations. Le général Dupont disait, dans un de ses rapports, que vingt mille familles avaient été les victimes de la persécution : il n'a point exagéré. »

Efforts de la cour de Rome et de ses émissaires pour lui faire rétracter (à Ricci) tous les actes de son épiscopat, et surtout son synode.— Régence. — Il rend un compte détaillé de ces événemens, dans des *Mémoires* qu'il prépare sur sa détention.

Florence, 10 mars 1801.

« Les libertés ou les droits (de l'église gallicane)

devraient être communes, de fait, à toutes les églises. C'est à vous à les défendre avec la plus grande énergie contre les entreprises de la cour de Rome et contre les attentats de ses émissaires. Si les souverains n'y mettent pas tous leurs soins, la sûreté et la tranquillité des états ne seront jamais bien assurées. »

Brûlement des procès qui venaient d'être découverts. — « On prétend que la correspondance avec le cabinet de Vienne a été conservée ; elle pourra servir de canevas pour l'histoire du temps. »

« Celui qui est bien au fait (des choses), n'est nullement surpris des malheurs qui ont accablé notre patrie. Il s'est commis ici, dans les derniers temps, un si grand nombre de vols et d'assassinats, crimes qui étaient presque entièrement inconnus depuis le règne du grand Léopold, qu'il était devenu impossible de reconnaître la douce et pacifique nation toscane. Que de pauvres Français ont été tués en trahison par des gens qui croyaient faire un acte de religion ! C'était la conséquence de ce que prêchaient les moines, les mauvais prêtres, etc., etc., etc. Ah ! si l'on réfléchissait à ce que dit l'*Ecclésiastique*, ce ne serait pas dans le prétendu jacobinisme que l'on chercherait les causes de la révolution des états. *Regnum a gente in gentem transfertur, propter injustitiam et injurias et contumelias et diversos dolos* (la puissance passe d'une nation à une autre nation, à cause des injustices, des in-

jures, des affronts et des tromperies multipliées.) »

Florence, 30 avril 1801.

Il montre combien il craignait la vengeance de Rome.

« Pour le moment elle n'a rien fait, et je dois en en être fort content; car ce qui peut arriver de mieux avec cette cour, c'est d'en être oublié. Sa haine tue le corps, comme son amitié tue l'âme. Au reste, l'intérêt que vous avez pris à moi, en parlant au ministre des relations extérieures, et en formant le projet de parler même au premier consul, est un effet de l'amitié particulière dont vous m'honorez, la preuve d'un esprit sincère de charité et d'un zèle véritable pour la religion. Je ne puis assez vous en témoigner ma reconnaissance. »

Florence, 25 décembre 1801 [1].

« Un certo M. Suvé mi lasciò in Firenze il primo volume degli atti del concilio, che ho letto colla più grande soddisfazione, vedendo la libertà che vi regnava, unita al più grande spirito di ca-

[1] Cette lettre, adressée à MM. l'évêque Grégoire l'abbé D., est écrite en italien par le secrétaire de Ricci, qui était incommodé. La fin est en français, de la main même de l'évêque de Pistoie.

Voici la traduction de l'italien :

« Un certain M. Suvé (M. Suvé de Bruges, peintre, nommé directeur de l'académie française des beaux-arts à

rità. Io sono ansioso di vedere gli altri due volumi, che debbono essere pieni di cose interessanti, per quanto rilevo dagli Annali della religione.

» Ho veduto la lettera scritta a Monsig. Spina, con quella fermezza che conviene ad un vescovo, che sa di non essere un cappellano. Io mi consolo con chi l'ha scritta, e per il coraggio che il Signore gli ha dato, e per la libertà che gli accorda in codesto clima. Ho veduto pure l'atto di demissione fatto con molto giudizio, mentre era ben credibile che la fina politica curiale cercasse di spegnere ogni esercizio del ministero episcopale, per dare subito delle patenti di vicario apostolico, e ridurre i luoghi tutti della repubblica allo stato di vera missione, e in conseguenza alla più dura schiavitù, sotto i capriccj della curia. Questa ha già ripresa con forza tutte le massime le più

Rome, et se rendant à son poste) m'a remis à Florence le premier volume des actes du concile : je l'ai lu avec le plus grand plaisir, et ai admiré la liberté qui y règne, jointe à l'esprit le plus étendu de charité. Je suis impatient de voir les deux autres volumes qui doivent être pleins de choses intéressantes, à en juger par les Annales de la religion.

» J'ai vu la lettre adressée à monseigneur Spina (par M. Grégoire), avec toute la fermeté convenable à un évêque qui sait qu'il n'est pas un simple chapelain. J'en fais mon compliment à celui qui l'a écrite, tant pour le courage que le Seigneur lui a donné, que pour la liberté dont il jouit dans sa patrie. J'ai vu aussi l'acte de démission rédigé avec beaucoup de jugement : il était plus que probable que la politique rusée de la cour de Rome aurait cherché à éteindre

avanzate, e se la dolce politica del legato sa nasconderlo, non per questo i Francesi che hanno già battuto le contrade d'Italia, debbono lasciarsi vincere dalle apparenti lusinghe. Seppe egli guadagnare l'animo di Giuseppe II, e di Leopoldo; e Pio VI mostrò la sua scontentenzza riguardo a lui, forse perchè non secondò quegli eccessi, di cui il buon papa non vedeva le conseguenze. Ma il legato è romano per tutti i titoli, e colla sua buona maniera, otterrà per il regno temporale quello che è di scapito per lo spirituale.

Le nouveau nonce du pape, à ce qu'on m'a rapporté, a dit que Rome penserait à l'évêque Ricci, après que les affaires de France seraient arrangées par un concordat. J'espère que le prince régnant me défendra contre de nouvelles vexations. La protection de votre ministre, le géné-

tout exercice du ministère épiscopal en France, afin de pouvoir y distribuer des patentes de vicaire apostolique, *et de réduire tout le territoire de la république à l'état d'une vraie mission, c'est-à-dire à l'état du plus dur esclave, sous l'arbitraire et les caprices du Saint-Siége*. La cour de Rome affecte déjà de nouveau, et elle soutient avec opiniâtreté ses maximes les plus outrées et les plus absurdes : si la mielleuse politique du légat parvient à voiler cet excès d'audace, ce n'est pas une raison pour que les Français, qui ont tout vu par eux-mêmes, en parcourant l'Italie tout entière, se laissent encore tromper par de flatteuses apparences. Il (le cardinal Caprara) a eu l'art de fléchir dans le temps l'esprit de Joseph II et de Léopold; et, si Pie VI témoigna quelque mécontentement de sa conduite, c'est peut-être parce qu'il n'avait pas secondé

ral Clarke, pourra alors m'être aussi bien utile.

» On parle ici d'un certain Paccanari, général des jésuites, qui va à Rome. Je me souviens d'un jésuite espagnol, D. Emmanuel.... j'ai oublié son nom de famille (Ariete), qui vint me voir lorsque j'étais arrêté ; il se disait ami du premier consul, ajoutait qu'il avait été à Constantinople le précepteur d'un fils du prince Ypsilanti, et il m'assura qu'il allait en France travailler au rétablissement de la société, ce qui ne pouvait pas manquer de réussir. »

22 avril 1802.

Ricci rend compte de la loi par laquelle on venait d'abolir en Toscane toutes les réformes de Léopold, toutes les mesures prises en divers temps par le dernier grand-duc, par l'empereur François Ier., par les Médicis, pour que les Toscans ne fussent pas entièrement écrasés sous le poids du despotisme de la cour de Rome.

« A les entendre (les ministres parmesans et leur maître), il semble que nous étions tous hors de la communion de l'église.... Le comte Salvatico de Parme est celui qui fait tout.... Le

alors les imprudences que le bon pape commettait sans en voir les conséquences. Mais le légat est Romain : il l'est sous tous les rapports ; et, au moyen de ses manières doucereuses, il obtiendra, pour la puissance temporelle (de son maître), ce qui ne pourra que nuire aux intérêts spirituels des fidèles. »

ministre Clarke a réclamé fortement contre cette loi qui nous réduit à la plus honteuse servitude; et il a donné quelque espoir à ceux qui s'étaient adressés à lui, en leur disant que la loi ne sera pas exécutée. Mais la chose est faite; on a même déjà commencé à la mettre à exécution, et en peu de temps, lorsque votre ministre y pensera le moins, on fera encore pis, on rétablira la nonciature, l'inquisition, et on entravera le commerce : on nous en a déjà menacés. Pour moi, j'ai le projet de demander un passe-port à votre légation, et d'abandonner le pays. »

Florence, 10 mars 1803.

« Nous avons été témoins, cette année, du renouvellement d'un scandale qui n'existait plus dans les derniers temps. Ce sont les danses qui ont eu lieu, les comédies qu'on a représentées dans les couvens des réguliers. On y a vu les personnes consacrées à Dieu pour vivre dans la pénitence et la retraite, s'habiller en femmes; ce qui est abominable aux yeux du Juge éternel. Loin d'entendre dans ces asiles chanter les louanges du Seigneur, on a entendu le son des flûtes et le bruit des danseurs, etc., etc., et tout cela de la part de religieux, et en présence des séculiers. La chose a irrité jusqu'au peuple, qui n'a pas manqué de se moquer de ces bons moines, et de les couvrir de ridicule, même dans les places publiques. »

Francfort, 14 février 1804.

« Avez-vous vu le concordat pour la république italienne? Léopold et Joseph étaient allés plus loin que cela. Il est vrai que Rome, aux yeux de ceux qui raisonnent, a beaucoup perdu en cédant et en accordant des choses qu'elle avait toujours voulu faire passer pour des points capitaux de la religion; car les esprits les plus simples savent qu'en fait de religion on ne peut jamais transiger. Mais ceux qui raisonnent sont en très-petit nombre, et Rome conserve son pouvoir accoutumé dans l'opinion du vulgaire, en lui faisant accroire qu'il a été de son devoir de reculer. Le pape est bon par caractère; je le sais depuis le temps du règne de Léopold, dont il estimait les lumières; mais tous les papes sont entourés de personnes qui sont guidées par leurs intérêts personnels, et non pas par ceux du pontife et du Saint-Siége : ainsi pour soutenir le *curialisme*, on néglige les véritables droits du chef de l'église. »

Florence, 14 février 1804.

« Vénérable confrère et cher ami, votre lettre du 27 juillet dernier me fut remise par M. le chevalier Pontelli qui, lors de son retour à Florence, m'a trouvé à la campagne, où je suis depuis peu de jours. Vous sentez que si ma joie fut grande d'apprendre de vos nouvelles et de pouvoir parler de vous à M. Pontelli, elle le fut encore davantage en voyant votre lettre et en m'en-

tretenant directement avec vous par la lecture des sentimens que votre cœur a dictés.

» Je commencerai par répondre au dernier paragraphe de votre lettre : c'est celui qui m'intéresse le plus. Le silence que j'ai gardé sur l'affaire dont vous me parlez (la rétractation), n'est pas le silence de la méfiance, ni celui du refroidissement de l'amitié que je vous ai vouée et dont je me fais un honneur et un devoir. J'étais bien sûr que vous n'étiez pas injuste au point de condamner ma conduite sur un article de gazette; mais j'aurais souhaité depuis long-temps de pouvoir vous instruire du véritable état des choses. Ce n'était pas par lettres que je pouvais y réussir. M. Palmieri se chargea de le faire par l'entremise du sénateur Michel-Ange Cambiaso, mon ancien ami. C'est un homme très-réservé, qui a été à la cour de Rome et qui connaît les affaires. Adressez-vous à lui, à la première occasion; il vous dira ce qu'il faut que vous en sachiez. Le cardinal Spina aurait aussi pu vous mettre au fait, mais je crois qu'il est de retour en Italie, et peut-être vous ne le connaissez pas. C'est un de ceux qui s'intéressaient à moi; mais on avait affaire au cardinal Consalvi qui était alors secrétaire d'état, et qui, je ne sais pourquoi, a été, de concert avec le nonce du pape à Florence, mon plus violent adversaire. M. Tassoni, ministre résident en Toscane pour l'empereur (Napoléon) comme roi d'Italie, mû par la grande amitié qu'il a pour moi,

voulut engager M. le cardinal Fesch à me procurer une entrevue avec le pape, lorsque celui-ci passa en Toscane pour aller en France. Il n'y avait que lui qui pût obtenir cette grâce. Tandis que tous les évêques étaient appelés à Florence par ordre de la reine-régente, je fus le seul oublié. Je n'avais pas encore réussi à pouvoir me présenter devant la souveraine, même pour lui adresser un simple compliment, depuis l'arrivée des nouveaux princes en Toscane. On m'avait dépeint comme un évêque hérétique, un réfractaire; c'est ainsi que s'exprima un jour le feu roi.

» Réduit à cette extrémité, j'avais tout à craindre, et je ne pouvais rien espérer de la part des hommes. Ma confiance était en Dieu seul; je ne crus pas devoir le tenter, en repoussant les moyens humains que la Providence me présentait. C'est ainsi que je crus devoir profiter des bons offices du cardinal Fesch, auquel j'adressai un mémoire sur ma position.

» Mais Dieu voulut me préparer d'autres voies. Le cardinal qui avait précédé le pape s'arrêta en chemin, à cause de quelques accès de fièvre qu'il eut. Le pape vint donc à Florence, logea chez la reine, fut complimenté par des individus de toutes les classes, excepté par moi. Vous pouvez vous imaginer ma situation. J'étais dans la disgrâce de la cour; je ne connaissais pas la reine, même de vue. Le nonce du pape, l'archevêque de Florence, étaient fortement prévenus contre moi.

On pensait sur mon compte, on parlait de moi avec toute l'injustice de l'esprit de parti qui se réchauffa en cette occasion. Si je n'avais pas tâché de voir le pape, on aurait dit que j'étais brouillé avec lui, et que j'étais pour le moins schismatique. Si j'avais demandé de paraître devant lui, il ne m'aurait pas reçu, et l'on aurait dit que j'étais excommunié. Mais qui pouvait me présenter? J'étais dans le cas de dire *hominem non habeo* (je ne connais personne). A défaut du cardinal Fesch, le secrétaire Testa et le cardinal Borgia auraient bien voulu m'assister de leurs bons offices; mais le temps était court et les courtisans étaient sur le qui vive. On prit le parti de faire connaître au pape mon respectueux attachement à sa personne, et mon désir de lui témoigner mes sentimens de vive voix. Le cardinal Borgia se chargea de lui en parler, et de là vint le bruit général que le pape m'aurait vu à son retour. Le cardinal Fesch me fit suggérer d'écrire au pape une lettre qui pût le satisfaire; je le fis, et il eut la bonté de la lui remettre en mains propres. Le pape, qui avait déjà résolu ce qu'il voulait faire, ne répondit pas, et alors mes adversaires se vantèrent d'avoir vu ma lettre, et ajoutèrent même qu'elle n'avait nullement contenté le Saint-Père. Au retour du pape, je me trouvais bien embarrassé; car Borgia était mort, Fesch ne passa pas par la Toscane, et quelqu'autre cardinal qui aurait pu m'aider de ses bons offices, ne voyagea pas en sa compagnie.

» Le Seigneur m'ouvrit alors une voie imprévue. S. M. la reine me fit savoir que, désirant me procurer une réconciliation avec le pape, elle voulait me parler. La manière obligeante avec laquelle elle me reçut, me surprit. Elle me donna tout le loisir de lui parler de mes affaires et des circonstances dans lesquelles je me trouvais ; elle y prit la plus grande part, et se chargea elle-même de me présenter au pape, afin que je pusse conférer avec lui en pleine liberté : elle me dit d'attendre ses ordres à cet effet. Le pape vint, et la veille de son départ, ayant terminé ses autres affaires, il envoya M. Fenaja avec une formule que je devais signer. Après cela, le pape et S. M. la reine m'attendaient, le pape pour m'embrasser, la reine pour me complimenter sur ma réconciliation. La formule était conçue de manière à ne pas blesser ma conscience. Sur quelques difficultés que je fis, M. Fenaja me donna des éclaircissemens. Mes amis, que j'eus le loisir de consulter, entre autres M. Palmieri, me rassurèrent, et le pape, lorsque j'allai lui faire ma visite, me fit connaître qu'ils ne s'étaient pas trompés. Il envoya M. Fenaja pour me prendre, et aussitôt que j'arrivai à son appartement, il vint à ma rencontre, m'embrassa tendrement, et, me faisant asseoir auprès de lui, ne permit pas que je fisse aucun acte de soumission respectueuse tel qu'on pratique à sa cour, mais, discourant amicalement avec moi, il m'assura qu'il était bien persuadé de mon

orthodoxie, qu'il n'en avait jamais douté, qu'il était content de ma docilité, et qu'il désirait m'en donner des preuves. Lorsque la reine survint, il répéta avec la plus grande effusion de cœur les mêmes expressions, et nous assura qu'il ferait part de tout cela à Rome, sans blesser mon honneur, ni celui de mon église, et de manière à me donner pleine satisfaction.

» Nous nous séparâmes enfin *in amplexu pacis*, moi bien content de cette réconciliation si long-temps désirée, lui très-satisfait de moi et tout désabusé des mauvaises impressions qu'on avait voulu lui donner de ma personne. Je compris bien que le pape voulait terminer l'affaire, et qu'il voyait la nécessité de la terminer sans l'entremise de ses entours : autrement il n'y aurait jamais réussi. Si quelque expression de l'allocution peut faire naître des doutes sur la manière avec laquelle le pape me rendit sa bienveillance et, je dirai plus même, son amitié, c'est une tournure de phrase de quelque homme de cour; on le voit bien par les obligeantes lettres dont le pape m'a honoré. Le fameux Consalvi, alors secrétaire d'état, en fut irrité plus qu'aucun autre agent de la cour romaine, et ne manqua pas de me faire connaître par le nonce pontifical toute l'aigreur de ses dispositions à mon égard. J'appris alors que ce fut lui qui répondit par une lettre des plus déshonorantes à celle que j'avais écrite au pape lors de son élection, et que je crois que le pape

n'a jamais vue. Mais, grâces à Dieu, ce ministre perfide donna sa démission.

» Je vous écris cela en vous priant de n'en rien oublier. Je n'en ai fait part qu'à peu d'amis. Il y en a plusieurs qui porteraient dès à présent l'indiscrétion jusqu'à tout livrer à l'impression sans le moindre égard, qui compromettraient le pape, S. M. la reine et moi, et qui feraient du tort à la vérité et à la cause de Jésus-Christ. On croit souvent que, se raidir et rejeter tout ménagement, malgré les devoirs qu'impose la charité, est un acte de vertu; au contraire, c'est plutôt un sacrifice qu'on fait à son amour-propre. Je l'ai dit au pape avec sincérité, et il m'en a fait compliment. Vous devez être, mon cher ami, bien curieux de voir les pièces qui servent de justification à ce que je vous écris; mais ayez encore un peu de patience. Si vous passez un jour en Italie avant que je meure, je vous ferai tout voir; mais à présent je ne veux pas exposer tant et de si importans papiers au risque de se perdre. D'ailleurs, je suis fort âgé. Après ma mort, ceux qui seront les dépositaires de mes écrits et de mes *Mémoires* vous satisferont pleinement. En temps opportun vous en ferez l'usage qu'ils méritent, et vous serez le maître d'en tirer tout ce qui vous semblera intéressant pour l'histoire de l'église. Je ne demande désormais, par goût et par devoir, que de vivre dans l'obscurité.

» Peu s'en est fallu, dans les mois derniers, que

sous l'apparence d'abord d'une prétendue *académie catholique*, et après cela, sous celle d'une société *di preti e laici probi* (de prêtres et laïques probes), on ne renouvelât les vexations de la sainte inquisition. Le nonce Morozzo est toujours à la tête des turbulens et des cabaleurs; il est bien surprenant qu'un tel homme, Piémontais de nation et ainsi sujet de la France, peu estimé à Rome et encore moins du pape, puisse, sous l'égide de son ancien protecteur Consalvi, continuer sans cesse à troubler l'église et l'état, etc., etc., etc.......

» J'ai été bien long-temps sans vous écrire; mais je ne vous oublie jamais, surtout dans mes prières. Mon attachement, mon estime pour vous sont invariables. Je crains de vous avoir ennuyé par une lettre aussi diffuse; mais, d'après les demandes que vous m'adressiez dans la vôtre du 27 juillet, je ne pouvais me refuser au plaisir de m'entretenir longuement avec un ami tel que vous.

» J'implore le secours de vos prières, et en attendant avec impatience de vos nouvelles, je suis en Jésus-Christ,

» Votre ami,

» (Signé) L'évêque Scipion de Ricci. »

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE LXV.

CHAPITRE LXVI.

CHAPITRE LXVII.

CHAPITRE LXVIII.

CHAPITRE LXIX.

CHAPITRE LXX.

CHAPITRE LXXI.

CHAPITRE LXXII.

CHAPITRE LXXIII.

CHAPITRE LXXIV.

CHAPITRE LXXV.

[1] Les articles marqués d'un astérisque * sont inédits.

Pag.

NOTE LXVI.

NOTE LXVII.

NOTE LXVIII.

NOTE LXIX.

NOTE LXX.

Pag.

NOTE LXXI.

NOTE LXXII.

NOTE LXXIII.

NOTE LXXIV.

NOTE LXXV.

NOTE LXXVI.

NOTE LXXVII.

NOTE LXXVIII.

Pag.

NOTE LXXIX.

NOTE LXXX.

NOTE LXXXI.

NOTE LXXXII.

Pag.

NOTE LXXXIII.

NOTE LXXXIV.

NOTE LXXXV.

NOTE LXXXVI.

NOTE LXXXVII.

NOTE LXXXVIII.

Pag.

NOTE LXXXIX.

NOTE XC.

NOTE XCI.

NOTE XCII.

NOTE XCIII.

NOTE XCIV.

NOTE XCV.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

